C

caballus, -ī m. : cheval, spécialement cheval de travail, ou cheval hongre, cf. Mart. 1, 41, 20, *posses uincere Testium Caballum... non est Testius ille sed caballus.* Comporte souvent une nuance péjorative et appartient à la langue populaire, où il est, dès Varron, le substitut de *equus*. Cf. le vers de Perse, Prol. 1, *nec fonte labra prolui caballino*, où le scoliaste note : *caballino autem dicit, non equino, quod satirae humiliora conueniant*, et l'emploi de *equus*, Ov., R. Am. 394, en face de *caballus*, Petr. 134, 2, dans une même locution proverbiale. — Attesté depuis Lucilius, mais surtout fréquent dans la langue de l'Empire. Panroman, M. L. 1440, et celt. : irl. *capall*, britt. *cafall* ; également passé en sl. : v. sl. *kobyla* « jument », et germ. : all. dial. *kōb* « bidet ».

A basse époque apparaît toute une série de dérivés : *caballa* (qui n'a pas supplanté entièrement *equa*) f. ; *caballīnus, caballāris* (*-rius*), *caballiō, -ōnis* (= *equuleus*), *caballicō, -āre*, †*caballista* m. (hybride), etc., qui se sont substitués aux dérivés de *equus* dans les langues romanes, cf. M. L. 1437-1439 ; B. W. *cheval, chevaucher*. — Origine discutée ; Hesychius a καβάλλης· ἐργάτης ἵππος et καβάλλιον, témoignage confirmé par une inscription grecque de Callatis (mer Noire) du IIIe siècle avant J.-C. où on lit καβαλλεῖον, cf. Tafrali, Revue Arch. 1925, I, 259. Ce mot, qui n'existe ni en grec byzantin ni en grec moderne, doit provenir d'une langue non indo-européenne, balkanique?, comme *mannus*, ou plutôt lydienne. Cf. H. Grégoire, dans Études Horatiennes, Bruxelles, 1937, p. 89 sqq., et L. Robert, R. Phil. XIII (1939), p. 175 sqq. On a supposé également une origine gauloise (comme pour *carrus* et un certain nombre de mots relatifs à la carrosserie) ; v. entre autres J. Loth, *Les noms du cheval chez les Celtes*, C. R. de l'Acad. des inscr., 17, 443. Toutefois, les noms gaulois et latins peuvent provenir d'une même source ; il s'agirait d'un nom ethnique (cf. fr. *hongre*) qui se serait répandu dans toute l'Europe.

cabēnsēs, -ium : prêtres des Feriae Latinae sur le mont Albain. Dérivé de *Cab(i)um*.

cabō, -ōnis (*cabus, cabōnus, -ī*) m. : cheval hongre? Mot de glossaire, dont la réalité a été contestée par Cocco, Paideia 4, 347.†

cacabō (*caccabō*), **-āre** : crier, en parlant de la perdrix (Nemes.). Emprunté au gr. ; cf. Hés., κακκάβα· πέρδιξ et κακκαβίζω. Cf. *cacillō*.†

caccabus, -ī m. : pot, chaudron (attesté dès Varron). Emprunt au gr. κάκκαβος (qui semble lui-même emprunté au sémitique).

Dérivés : *caccabāceus, -bātus, -bīnus, -bāris* ; *caccabulus* (tous tardifs). Désigne aussi une herbe glosée στρύχνος ; *caccabellus, -ī* m. : Papyr. Marini 80, 2, 11 (a. 564), *caccabello rupto* ; cf. v. fr. *chachevel* « crâne » (comme *testa*), ital. mér. *caccavella*.

Caccabus, caccabellus sont surtout représentés en italien et dans les langues hispaniques ; cf. M. L. 1444-1445. Un double ***caccalus*** est supposé par l'emprunt v. h. a. *kahhala*, all. *Kachel*.

caccītus : mot de sens inconnu, appliqué à un jeune garçon, Pétr. 63, 3.

cachinnō, -āre s'esclaffer ; éclater de rire.

Dérivés et composés : *cachinnus, -ātio, -ābilis, -ōsus, cachinnō, -ōnis*, etc. ; *dēcachinnō* (Tert.).

Quelquefois, en poésie, employé pour *rīdeō, rīsus*, à l'imitation du gr. καχάζω. Le sens de « bruit des vagues », Catull. 64, 273 ; Acc. Trag. 573, de *cachinnus* est secondaire et imité du gr. καχλάζω (Théocr. 6, 12). Les anciens y avaient déjà vu une onomatopée, cf. Porphyr., A. P. 113 : *uerbum secundum* ὀνοματοποιΐαν *fictum a sono risus*. — *cachinnus* (*-num*) semble un postverbal de *cachinnō*.

Adaptation latine, avec *-nn-* expressif (cf. *tintinnus, hinnīō*, etc.), d'un mot expressif indo-européen attesté par gr. καχάζω, καχχάζω, καγχάζω, arm. *xaxank'* « rire bruyant » (*-an-* est un suffixe courant en arménien), russe *xoxot* « rire bruyant », skr. *kakhati, kakkhati* « il rit », v. h. a. *kachazzen*, etc. ; le *ch* semble une graphie hellénisante au lieu du *c* attendu. Les formes romanes, sic. *skakkaniari*, corse *kakkanà*, se laissent difficilement ramener au type latin et, là aussi, il y a eu sans doute des adaptations particulières et mélange de la forme latine avec le gr. καγχαλᾶ, cf. M. L. 1448.

cacillō, -ās, -āre : caqueter (Anth., Gloss.) ; se dit de la poule, comme *glōciō*, tandis que *cucurriō* se dit du coq. Onomatopée, cf. Hés., κακκάζειν· τὰς ὄρνις τὰς πρὸς τὸ τίκτειν φθεγγομένας Ἀττικοί, et *cacabō*.

Pour la formation, cf. *faccillō, frigulāre, pūpillāre* ; en germ. : holl. *kakelen*, etc.

cacō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : transitif et absolu « chier ». Mot du langage populaire et enfantin (cf. fr. « faire caca »). Ancien. Panroman. M. L. 1443, 2110.

Dérivés et composés : *cacātus* ; *cacātor* ; *cacāturiō, -īs* ; *concacō* ; *citocacia* (*citocacium*) : carline ou saponaire, plante purgative (Isid., Diosc., Ps. Apul.) ; déformé en *citococia* sous l'influence de *coquō* « digérer » ; *caciātrix*.

Cf. irl. *caccaim* « cacō », id. *cacc*, gall. *cach* « merda », gr. κακκάω « cacō », κάκκη « merda », arm. *k'akor* « fumier » (le *k* intérieur suppose *k* géminé), r. *kakät'* « cacāre » (le slave élimine la gémination), all. *kakken* (peut-être emprunté au latin). Mot de type populaire indo-européen, avec vocalisme *a* et gémination de la consonne intérieure (que toutefois le latin ne présente pas). Cf. gr. κακός?

cacula, -ae m. : valet d'armée, ordonnance (joint à *mīlitāris* par Plaute). Mot rare, sans doute de l'argot militaire, qu'on trouve dans Accius, Carm. fr. 2, *calones famulique metallique* (*-tel-*?) *caculaeque*, dans Plaute, Tri. 721, arguments de Ps. 1, 4 et 2, 13-14 (avec *ā*, cf. Lindsay, *Early lat. Verse*, p. 193, sans doute sous l'influence de *cālō*), et qu'il faut peut-être restituer dans Cic., Att. 5, 21, 4. On trouve aussi dans des inscriptions tardives *cacus* avec le même sens, CIL VI 1058, 7, 15 ; 1057, 4, 11 (anno p. C. 210).

Dérivés : *caculor, -āris* (Gloss.) ; *caculātus, -ūs* « seruitium » ; peut-être aussi *cacurius*, CIL XI 1039.

Mot populaire d'origine obscure. L'étrusque a des noms propres latinisés *Cac(i)us, Cac(c)a, Cacelius*, etc. La finale en *-a* serait en faveur d'une origine étrusque, cf. *liza, scurra, uerna, Caecina, Mamurra*, etc.

cacūmen, -inis n. : cime (d'un arbre ou d'un mont), pointe ; sommet (sens propre et figuré). Mot technique de la langue rustique (Caton, Colum., Pline), emprunté par la langue poétique, non dans Cic., mais se trouve dans Cés., B. G. 7, 73.

Dérivés : *caçūminō, -ās* : rendre pointu (peut-être création d'Ovide), d'où *dēcacūminō*.

Cf. skr. *kakúd-* et *kakúbh-* « sommet », où le *-d-* et le *-bh-* doivent être des élargissements (et hébr. *qodqōd* « sommet »? cf. M. Cohen, BSL 85, p. 52). Mots populaires, à en juger par le vocalisme *a* et par le redoublement dans un substantif, et de forme singulière. Pour le suffixe, on peut supposer une influence de *acūmen, culmen*.

cada, -ae : CGL V 14, 34 (Plac.), *cadula frusta ex adipe* : *cada enim aruina dicitur*. Non autrement attesté ; peut-être imaginaire.

cadāuer, -ris n. : cadavre. Bien que le terme soit ancien et usuel, il semble pourtant évité (cf. Cic., Pis. 9, 19, 33, 82) comme trop brutal par certains auteurs, qui lui préfèrent *corpus* (= gr. σῶμα), cf. Hier., in Matth. 34, 28, p. 197, *corpus, id est* πτῶμα, *quod significantius latine dicitur cadauer ab eo quod per mortem cadat*. En fait, il n'est représenté dans les langues romanes que par des formes de caractère savant, cf. M. L. 1450. En latin même, les adjectifs dérivés *cadāuerīnus, cadāuerōsus* sont rares.

Rattaché justement par les anciens à *cadō*, cf. πίπτω et πτῶμα. Mais la terminaison est obscure ; v. *papāuer*. De ***cadā-wes*** ? Cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*^5^, p. 340.

cadō, cadis, cecidī, cāsum, cadere (les langues romanes attestent aussi ***cadēre***, fr. *choir*, peut-être sous l'influence de *iaceō, -ēre*) : tomber (= gr. πίπτω qu'il a servi à traduire), sens physique et moral ; d'où « être abattu, succomber », cf. Cic., Ph. 3, 14, 35, *ut cum dignitate potius cadamus quam cum ignominia seruiamus* ; défaillir. Opposé à *stō, surgō, orior*. A tous les sens de fr. « tomber » : « le vent tombe, la pièce tombe ». S'emploie avec un complément au datif, ou avec *in* et l'accusatif « tomber sur » (d'où « s'appliquer à », Cic., Tu. 5, 40, *Laconis illud dictum in hos cadere*), ou « arriver à, échoir » ; avec *sub* : *c. sub sensum*. — Absolument « tomber », c'est-à-dire arriver inopinément, cf. Tér., Ad. 740, *si illud quod maxime opus est iactu non cadit, | illud quod cecidit forte id arte ut corrigas* ; et aussi « aboutir, se terminer », sens sans doute calqué sur le gr. πίπτω, comme *cāsus* traduit πτῶσις, cf. Cic., Or. 57, 194, *uerba melius in syllabas longiores cadunt* ; et *similiter cadentia* traduisant ὁμοιόπτωτα. — Usité de tout temps. Panroman, M. L. 1451, et 1452, *cadīuus*, 1454, *cadūcus*, mais supplanté par *tomber*, v. B. W. s. u.

Dérivés et composés : *cadūcus* : qui tombe et « enclin à tomber, caduc, épileptique ». En droit « tombé en déshérence », d'où *cadūcārius* « relatif aux biens caducs, ou à l'épilepsie » ; *cadūcia* (Gloss.), *cadūciter* (Varr.). Ancien, usuel. Pour la formation, cf. *mandō, mandūcus* et *fīdūcia* ; *cadīuus* (époque impériale) : qui tombe de soi-même ; épileptique. Le simple est peu usité, mais *recidīuus* est un peu plus fréquent ; v. plus loin. Sur la formation, v. entre autres Meillet, *Ét. sur l'étym. et le vocab. du v. sl.*, p. 365 ; *cāsus* (*cāssus*, Quint. 1, 7, 20), *-ūs* de ****kad-tu-s*** (m.) : « chute, fait de tomber (et, par euphémisme, de mourir) », et sens concret « ce qui tombe, accident, chance, occasion » (souvent avec un sens défavorable). En grammaire traduit πτῶσις « cas », cf. P. F. 51, 5, *casus dicimus non modo ea quae fortuita hominibus accidunt, sed etiam uocabulorum formas, quia in aliam atque aliam cadunt effigiem*. Irl. *cás*. De là, ***cāsuālis*** = πτωτικός « casuel, fortuit » et « relatif aux cas ». Il n'y a pas de substantif ****cāsiō***, mais *occāsiō* est fréquent. Tardifs : *cadāx* (cf. *catāx*), *cadēscō*. Pour *-cidium, -ciduus*, v. plus bas.

accidō, -is : proprement « tomber vers » et « arriver par hasard » ; se dit souvent, mais non nécessairement, d'un événement fâcheux. Ce sens s'est développé du fait qu'une chose qui arrive inopinément est rarement agréable, e. g. Plt., Mo. 197, *insperata accidunt magis saepe quam quae speres*. Les grammairiens codifient la différence, e. g. Caper, GLK VII 98, 8, *accidere aliquid aduersi dicito, contingere aliquid pulchri* ; Agroec., ibid. 118, 22, *contingunt bona, accidunt mala, euenīunt utraque*. Mais *accidō* peut se dire d'événements heureux (Tér., An. 398) ou indifférents (ad Herenn. 3, 15). Dans la langue philosophique, *accidere* traduit συμπίπτειν, συμβαίνειν et signifie « s'ajouter à », e. g. Cic., N. D. 2, 82, *omnium... naturam esse corpora et inane, quaeque his accidant*. D'où *accidēns* = συμβεβηκός opposé à *substantia* = οὐσία (cf. Quint. 3, 6, 36) ou à *proprium*, e. g. Charis., GLK I 373, 20, *antonomasia est dictio per accidens proprium significans*. Par extension il arrive à traduire ἐπίθετον (Quint. 8, 3, 70) ou σύμπτωμα, Cael. Aur., Acut. 2, 6, 30. De là, en bas latin, *accidentia, accidentālis*. Les langues romanes attestent aussi ****accadere***, M. L. 61. Celt. : irl. *aicid, accidil* ; gall. *achwyddo*.

Autres composés : *concidō* (*concadō*) : tomber tout d'un coup (noter la valeur perfective [déterminée] donnée par le préfixe) ; *dēcidō, ex-* (****dē-, excadēre***, M. L. 2494, 2944 (britt. *digwyddo*, fr. *échoir*), *excidium* 2968? ; sur les confusions qui se sont produites entre les composés de *cadō, caedō, scindō*, v. *caedō*, et *scindō*), *in-, inter-cidō* « tomber entre » et « périr, disparaître » (cf. *intereō* ; v. *inter*) ; *occidō, -is, -cidī, occāsum* : tomber, succomber (cf. *occumbere*, etc., et *occīdere* « tuer ») qui s'est employé pour désigner le coucher des astres et spécialement du soleil, d'où *occidēns* m. (scil. *sōl occidēns*) « occident » (opposé à *oriēns*), *occāsus, -ūs* m. (opposé à *ortus*), et à l'époque ancienne *occāsus, -a, -um* : tombé, couché ;

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

occāsiō : occasion, et, tardif, « cause, motif », M. L. 6029 (et celt. : v. irl. *accuiss*, britt. *achaws*), que les bons écrivains distinguent de *occāsus*, qui, en dehors du sens de « coucher du soleil, occident », n'a que le sens de « chute, ruine, mort », et ne se confond avec *occāsiō* qu'à basse époque ; *prae-, prŏ-, re-cidō* (et *reccidō* de* *red-cidō*? ; toutefois, *reccidō* peut avoir été refait sur *reccidī* par les poètes dactyliques pour éviter des suites de trois brèves telles que *rĕcĭdĭmus*, etc.), d'où *recidīuus* ; comme *cadīuus*, ce mot appartenait d'abord à la langue de l'agriculture, où il se disait des semences qui, en tombant, produisaient une seconde, une troisième moisson, e. g. Pompon. Mela 3, 6, 2, *adeo agri fertiles ut cum semel sata frumenta sint, subinde recidiuis seminibus segetem nouantibus, septem minimum, interdum plures etiam messes ferant.* — *Recidīuus* a pris de là le sens de « qui renaît » et est devenu synonyme de *rediuīuus*, ainsi dans Vg., Ae. 4, 344, *recidiua... Pergama*, et 10, 58 ; puis « qui revient, qui récidive » : *r. febris*, Cels. 3, 4. Cf. M. L. 7115, *recidere* et **recadĕre* ; 7116, *recidīuāre* (*reca-*) « faire une rechute » (dans une maladie) , puis « se renouveler, reprendre » ; 7117, *recidīuum* « regain » ; *succidō, supercidō*.

Il y a aussi un certain nombre d'adjectifs composés en *-ciduus* : *ac-ciduus* (rare et tardif) ; *dēciduus* « qui tombe » ; *occiduus* « qui tombe, qui se couche » ; *succiduus* « qui s'affaisse », et des noms neutres en *-cidium* : *geli-, stillicidium*, M. L. 8259 ; *stīrīcidium*, M. L. 8266, v. *stīria, stilla*. V. aussi *cadāuer, cassō, cassābundus*. Pour *excidium*, v. *scindō*.

Pas plus que le celtique, le latin n'a conservé au sens de « tomber » la racine **petə-* (cf. gr. πίπτω) et **ped-* (v. l'art. *pessum*). Il a recours à une racine **kād-* qui n'a pas de correspondant clair. Hom. κεκάδοντο « ils ont cédé » et ἐκεκήδει· ὑπεκεχωρήκει, Hes., sont loin pour le sens. Skr. *çad-* « tomber » est rare et semble populaire ; n'est pas dans le Ṛgveda ; figure une fois dans l'Atharvaveda, *çatsyanti* « tomberont » (en parlant des dents) ; le vocalisme ne concorde pas avec celui des formes grecques. Il est tentant d'établir un rapport entre *cadō* et *caedō, cēdō* (cf. *laedō, lassus*?) ; mais on ne peut rien préciser. V. aussi *cassus*.

cădūceus, -ī m. et **cădūceum** n. : caducée, baguette de héraut. Emprunt ancien, direct ou indirect, au gr. dorien κᾱρύκειον avec une déformation peu claire (influence de *cadūcus*? ; ou intermédiaire étrusque?). La déformation a été favorisée par le fait qu'en latin ancien, *d* intervocalique n'était pas loin de *r* ; cf. la dissimilation de *meridiēs* et, d'autre part, le type v. latin *aruorsum* en face de *aduersus*.

Dérivés : *cādūceātor* : *-es, legati pacem petentes*, P. F. 41, 11 (déjà dans Caton) ; *cādūceātus* (Gloss.) ; *cādūcifer*, créé par Ovide pour traduire κηρυκιοφόρος. Le genre diffère suivant qu'on sous-entend à l'adjectif *sceptrum, bāculum* ou *scīpiō, bāculus*.

cadurcum, -ī n. : matelas ; lit. Mot de l'époque impériale (Juvénal), neutre de l'adjectif *cadurcus* « de Cahors », cf. *Cadurcī, -ōrum*. L'objet a pris le nom de l'endroit dont il était originaire ; cf. Plin. 19, 13. La glose *cadurdum, membrum uirile ; nam proprie cadurda dicuntur summitates naturae femineae sicut uirorum praeputium*, CGL V 493, 31, doit se rapporter à *cadurcum* mal compris, cf. la n. de Friedlaender dans son éd. de Juvénal 6, 537 et praef. p. 111, et Thes. Gloss. ad loc.

cadus, -ī m. et **cadum** n. : vase à vin de la contenance de trois urnes ou de dix modii. Emprunt (ancien, mais déjà dans Plaute) au gr. κάδος, lui-même d'origine étrangère (cf. héb. *kad*) ; le mot latin est *situla*. M. L. 1456.

caecilia : v. le suivant.

caecus, -a, -um : 1° aveugle, qui ne voit pas ; 2° sens objectif « invisible, où l'on ne voit pas », *nox caeca, cubiculum... caecum* ; d'où « secret » et « bouché, sans issue » ; *caecum (intestīnum)* = τοῦ ἐντέρου τυφλόν τι, Arist., P. A. 3, 14. S'emploie, par image en poésie, de sensations autres que les sensations visuelles : Vg., Ae. 10, 98, *caeca uolutant murmura*, peut-être à l'imitation du gr. τυφλός. — Attesté de tout temps. M. L. 1461 ; B. W. sous *aveugle*.

Dérivés et composés : *caecitās, caecitūdō* ; *caecō, -āre*, M. L. 1457, et *ex-caecō* (d'après ἐκτυφλῶ?), classique, usuel ; *occaecō*, id. ; *caecutiō, -īre* : devenir aveugle, voir trouble (rare et non classique, formé comme *balbutiō*, cf. gr. τυφλώττω) ; *caecultō, -āre* (mot comique de Plaute formé comme *occultō*) ; *caecigenus* ; *caecilinguis* (Gloss.). Noms propres : *Caecilius, -liānus* : *-āna lactūca* (Plin., N. H. 19, 127) et par abréviation *caecilia* (Col.) ; *caecīlia* (et *caecula* lib. Gloss., *caeciola* var.) : sorte de serpent (sans doute l'*orvet*, dont le nom provient d'un diminutif de *orbus*, cf. all. *Blindschleiche*, angl. *blind-worm*), *dicta eo quod parua sit et non habeat oculos*, Isid., Or. 12, 4, 33 ; cf. gr. τυφλῖνος (τῠ-), Arist. et τυφλινίδιον, Xénocr. Demeuré dans les dialectes italiens, M. L. 1459. Cf. encore **caeculus*, 1460 ; CGL II 434, 571.

Adjectif à vocalisme radical *a* et à suffixe *-ko-*, cf. *cascus, luscus*, etc., désignant une infirmité. Cf., mais seulement dans les langues les plus proches : irl. *caech*, gall. *coeg* et got. *haihs*, mais au sens de « borgne ». Le nom propre *Caecina* est étrusque (étr. *Caicna*) : *Tuscus Caecina* (Tac.). Cf. peut-être aussi gr. καικίας « vent du nord-est » ; v. *aquilō*.

caedō, -is, cecīdī, caesum, caedere : 1° terme rural « tailler (les arbres) », « abattre en coupant » (cf. CIL I² 366, *honce loucom ne quis uiolatod... neque cedito*, et Lex XII Tab. ap. Plin. 17, 7), puis « entailler » ; 2° tailler en pièces (terme militaire ; se dit d'une armée) ; frapper avec un instrument tranchant (en parlant, par exemple, des victimes) et par suite « frapper à mort, tuer » (sens surtout attesté dans le composé d'aspect déterminé *occīdere*). Correspond au gr. τέμνω et κόπτω ; de là, dans la langue grammaticale, *caedere sermōnēs* traduit κόπτειν τὰ ῥήματα ; *caesum* = κόμμα ; *caesūra* = τομή ; *ōrātiō concīsa* = σύνθεσις κατακεκομμένη ; *concīsum dicendī genus* = συγκοπὴ φράσεως — Attesté de tout temps.

Dérivés et composés : *caedēs, -is* f. : 1° abatis, taille des arbres (cf. Gell. 19, 12, 7) ; 2° massacre, carnage, meurtre ; *caeduus* (ancien) : qui peut être coupé, taillé, adjectif de la langue rustique (Caton, Varr., Plin.) ; *incaeduus*, composé privatif formé par Ovide (= ἄτομος) ; *caementum* (*caementa* f. ap. Plin.) de **kaid-mentom* : moellon, pierre de taille, M. L. 1467 ; d'où *caementārius, -ī* ; *caementīcius* ; *caementātus* ; *caesa* : féminin de *caesus* substantivé à basse époque dans le langage militaire « coup d'une arme tranchante, coup de taille » ; *caesālis* : propre à être taillé (Grom.) ; *caesīcius* : taillé (se dit d'une étoffe), cf. *emptīcius* et *emptus* ; *caesim* : en coupant, en taillant ; *caesiō* : taille (des arbres) (un exemple de Colum.) ; 2° action de frapper (Tert.). *Caesiō, caesor* sont très rares et de date tardive ; par contre, les composés en *-cīsiō* sont fréquents : *incīsiō*, etc. Il n'y a pas de substantif **caesūs*, mais *caesūra* est attesté à l'époque impériale à partir de Pline. *Caesō, -ōnis* m. : cognomen fréquent et ancien, ainsi que le montre l'abréviation par un *K.*, expliqué comme *caesar, a caeso matris utero*, Plin. 7, 47 (v. Schulze, *Latein. Eigennamen*, p. 136). D'où *Caesōnius, Caesōniānus* ; *caesor* : tailleur (d'arbres, de pierres) ; *caesūra* : 1° taille (Pline) ; 2° césure (= τομή) ; 3° partie du discours (= κόμμα) ; *caelum* de **kaid-lom* n. : ciseau (forme vulgaire et tardive *caeliō, -ōnis* m.). D'où *caelō, -ās* (*cailauit*, CIL XIV 4098, IIIe siècle av. J.-C.) : ciseler, τορεύω ; *caelātor, caelāmen, caelātūra*. N'a pas survécu en roman, sans doute à cause de l'homonymie de *caelum*. Cf. *caelāta* « salade, sorte de casque », M. L. 1464.

Pour *caesar*, v. ce mot.

Le sens de « taille des arbres » s'est bien conservé dans les langues romanes, cf. M. L. *caedēs*, 1462 ; **caedita*, 1463 ; **caesa, cīsa* « haie taillée », 1471 ; **caesāre* « tailler les arbres », 1473, et les noms d'instruments *caesālia* (*cī-*), 1472 ; *caesellum* (*cī-*), 1474 ; fr. *ciseau, cisailles*, v. B. W. s. u. ; cf. britt. *cis* et *cisell* ; *caesōrium* (*cīs-*), 1475. Mais *caedō* lui-même n'a pas survécu ; v. *talea*.

Caedō a fourni de nombreux composés en *-cīdō* : *abscīdō, -is* (souvent confondu dans les manuscrits avec *abscindō*, e. g. Vg., G. 2, 23, où les manuscrits ont *abscindēns*, tandis que les gloses citent le vers avec *abscīdēns*) : détacher en coupant, ou en taillant, couper, châtrer (cf. le sens spécial de notre verbe « couper ») ; puis « détacher, enlever » ; *abscidiō*? glosé ἀποτομή ; *abscīsiō* t. de rhétorique, cf. ad Herenn. 4, 53, 68 = *interruptiō* ; *praecīsiō* ἀποσιώπησις ; ou de grammaire = ἀποκοπή ; *circumcīdō* (ancien juxtaposé, cf. *circum caedas*, Lucr. 3, 411) : couper tout autour, περικόπτω, et dans la langue de l'Église « circoncire », d'où *circumcīsiō* = περιτομή, *circumcaesura* (Lucr. = περικοπή), etc. ; *concīdō* : couper en morceaux ; *concīsiō* = συγκοπή ; *concīsus* = σύγκοπτος ; *dēcīdō* : trancher, d'où au sens moral « décider » (souvent, dans la langue du droit, « trancher un différend », cf. *secāre lītēs, dirimere*), d'où *dēcīsiō* (Cic.) ; *excīdō* : enlever en taillant, raser, et *excīsiō* (pour *excidium*, v. *scindō* et *cadō*) ; souvent impossible à discerner au parfait et au participe passé de *exscindō*, cf. Thes. s. u.) ; *incīdō* : inciser, et *incīsiō* ; **incīsāre, *incīsāmen, incīsulāre* ; M. L. 4354-4355. Cf. aussi *incīlia* ; *occīdō* d'aspect « déterminé » spécialisé dans le sens de « tuer » (terme de la langue parlée, demeuré dans les langues romanes, cf. M. L. 6030, *occīdāre* et **aucīdāre*), d'où *occīdiō* et *occīsiō* : meurtre, massacre (l'opposition de *caedō* : *occīdō* a un parallèle exact en slave : *biti* « battre » en face de *u-biti* « abattre, tuer ») ; *occīsitāre*, fréquentatif employé par C. Gracchus, cf. Fest. 218, 32 ; *praecīdō* : couper par devant, retrancher (cf. *praefringō*), d'où *praecīsus*, terme de rhétorique « dont on a retranché le superflu, précis, exact », *praecīsiō, praecīsūra* ; *recīdō* : retrancher, *recīsiō*, M. L. 7122 et **recīsa* 7121 ; *succīdō* : couper par dessous ; *succīdia, -ae* f. : dépècement ; quartier de porc dépecé (ancien : Caton, Varron) ; *succīsiō, succīsor* sont, au contraire, récents ; *trānscīdō* (Plt.). Cf. aussi les adjectifs archaïques : *circumcīdāneus* (Cat., Col.) ; *praecidanea agna uocabatur quae ante alias caedebatur*, P. F. 250, 11 ; *succidanea hostia dicebatur quae secundo loco caedebatur*, P. F. 393, 1 ; *ancaesus* : — *a dicta sunt ab antiquis uasa quae caelata appellamus, quod circumcaedendo talia fiunt*, P. F. 18, 19 (cf. *ancīle*) ; *inter-cīsī* : *dies sunt per quos mane et uesperi est nefas, medio tempore inter hostiam caesam et exta porrecta fas ; a quo quod fas tum intercedit, aut eo[s] intercisum nefas, intercisi[m]*, Varr., L. L. 6, 4, 31.

Composés en *-cīda* (*-cīdas*), *-cīdium* : *homicīda, -cīdium*, M. L. 4168, 4169 ; *pāricīda* (*-cīdas*, lex Numae dans P. F. 247, 24), *parricīda, -cīdium*, etc.

Sans correspondant hors du latin, comme le fait prévoir la diphtongue *-ai-* de l'élément radical. L'archaïsme de la conjugaison et du subst. *caedēs* (cf. *sēdēs*) montre, cependant, que le mot est, sinon de date indo-européenne, du moins entré de bonne heure dans la langue. La racine i-e. de v. irl. *benim* « je frappe » a été éliminée en latin (v. *perfinēs*).

Sans doute forme de type populaire (v. *laedō*) ; on a d'autres formes dont le type également populaire est caractérisé par *kh* : skr. *khidáti* « il déchire », *khedā* « marteau », gr. σχίζω « je fends » ; v. *scindō*. — Cf. peut-être *cadō*, dont *caedō* semble être un causatif.

caelebs, -ibis c. : célibataire (se dit des hommes, des animaux, des plantes et, par métonymie, des choses). Attesté depuis Plaute ; s'oppose à *uidua*.

Dérivés : *caelibāris* (*-bālis*) : *-i hasta caput nubentis comebatur*, P. F. 55, 3 ; *caelibātus, -ūs* m. : célibat ; mot d'époque impériale, formé d'après les substantifs verbaux en *-ātus* et rapproché de *caelum* à basse époque par étymologie populaire, cf. Iul. Val. 3, 42, 24 ; et Thes. Gloss., s. u. ; *caelibātus, -a, -um* (Gloss.).

Le rapprochement avec skr. *kévalaḥ* « particulier à, seul, entier » et avec v. sl. *cělŭ* « seul » est en l'air. Il n'explique pas le détail du mot. Lett. *katls* « nu, sans armes », que cite M. Endzelin, n'aurait en commun que l'élément radical ; le sens est éloigné. *Caelebs* n'a pas l'aspect d'un mot indo-européen (cf. *plebs*) ; mot de type populaire, en tout cas, à diphtongue en *a*.

caelia, -ae f. : sorte de boisson fermentée, en usage chez les Espagnols. Cf. Oros., Hist. 5, 7, 13, [*Numantini*]*... usi... suco tritici per artem confecto quem sucum a calefaciendo caeliam uocant...* Mot étranger, qui n'a pas pénétré dans le vocabulaire latin.

caelum, -ī n. : ciseau, v. *caedō*.

caelum (graphies tardives *coelum*, d'après κοῖλον, et *celum*, d'après *cēlō*), **-ī** n. (et masculin lorsqu'il est divinisé et personnifié. Le ciel est mâle, la terre est femelle, cf. Serv. auct. Ae. 5, 801. Ennius emploie les deux genres : *caelus profundus*, A. 546 ; *uertitur... caelum*, A. 211. Le pluriel est très rare jusqu'à l'époque chrétienne (où il se répand pour traduire οὐρανοί, qui lui-même traduit l'hébreu), cf. Caes., Anal. ap. Gell. 19, 8,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

3, *caelum numquam multitudinis numero appellandum est*. Là où il est attesté, il est masculin : *caelī*, cf. Lucr. 2, 1097, *quis pariter caelos omnis conuertere*. Le pluriel convient, en effet, au genre animé ; cf. les emplois de *ignēs*, *aquae*. On ne peut invoquer contre cet usage la phrase de Cic., Epist. 9, 26, 4, *unum caelum esset an innumerabilia*, où le masculin était impossible) : 1° ciel, correspond à gr. οὐρανός ; quelquefois synonyme de *āēr*, *aethēr* ; 2° ciel, plafond d'un édifice ; voûte. Forme artificiellement syncopée dans Ennius *cael*, cf. Hes., καιλ· οὐρανός Ῥωμαῖοι. Désigne le « ciel », par opposition à la terre, cf. *caelestis* en face de *terrestris* (*caelestis* devant son *-es-* à *terrestris* et sa finale à *agrestis*), Varr., L. L. 5, 16, *loca naturae secundum antiquam diuisionem prima duo, terra et caelum* ; de même que *Iuppiter* s'oppose à *Tellūs*, Varr., R. R. 1, 1, 5 : *deos qui omnis fructus agriculturae caelo et terra continent, Iouem et Tellurem*. — Attesté de tout temps. Panroman ; M. L. 1466. Irl. *cel*.

L'adjectif dérivé de *caelum* est *caelestis*, qui est aussi substantivé et correspond à gr. οὐράνιος. M. L. 1465.

La poésie emploie aussi *caeles*, *-itis* adjectif et substantif, fréquent surtout au pluriel, *caelitēs* = οὐρανίωνες. Pour la formation, cf. *āles*, *-itis* de *āla*. Autres dérivés : *caelitus* = οὐρανόθεν ; *caelicus* (rare et tardif formé sous l'influence des adjectifs grecs en *-κός*, cf. *aulicus*) ; *caelīnus* « bleu » (Gl. méd.), d'après *marīnus*. Composés : *caelicola*, *-fer*, *-fluus*, *-gena*, *-loquāx*, *-potēns*, *-spex*, tous poétiques et sans doute faits sur le type grec οὐρανοῦχος (Esch.), etc. Cf. aussi *caerulus*.

Ce nom, neutre, a la forme d'un nom d'instrument, de sorte qu'on a pensé à le rattacher à *caedō*, le ciel étant considéré comme découpé en régions qu'observe la science augurale ou que parcourent les astres, cf. *templum*, auquel, du reste, *caelum* est souvent joint ; e. g. Lucr. 1, 1014, *caeli lucida templa*. Varron le rapproche, de *caelāre*, L. L. 5, 18, *caelum dictum scribi Aelius quod est caelatum...* ; Men. 420, *appellatur a caelatura caelum*. Le rapprochement de *caelum* et *cauus*, e. g. Lucr. 4, 171, *magnas... caeli cauernas*, Enn., Sc. 112, *caua caeli*, n'enseigne rien en faveur de la parenté des deux mots. Bref, on n'a que des hypothèses incertaines. — Aucun nom pareil du « ciel » n'est connu ; sur un mot qu'avait l'indo-européen et que le latin a conservé avec des valeurs différentes et des formes renouvelées, v. *diēs* et *Iuppiter*.

caementum, -ī n. : v. *caedō* ; B. W. sous *ciment*.

caenum, -ī n. (pas de pluriel) : limon, boue ; d'où parfois « fumier, fange » (sens physique et moral). — Ancien, usuel. M. L. 1468.

Dérivés : *caenōsus*, *caenulentus* ; *caenōsitās*, tous plus ou moins tardifs.

La graphie par *ae* est celle des bons manuscrits, et c'est *caenum* qu'attestent le groupe allitérant proverbial *caelum* et *caenum*, cf. Thes. III 98, 72 sqq., le jeu de mots sur *caenum* et *cēra*, Cic., Verr. 6, 173, cf. l'esp. *cieno*. Le rapport avec *cunīre* est donc invraisemblable. Et l'on ne voit pas non plus comment pourrait être rapproché *in-*, *con-quināre*. Sans rapport, semble-t-il, avec *obscēnus* (*-scae-*). En tout cas, mot de type populaire, par sa diphtongue (cf. *faeteō*).

caepa, caepe : v. *cēpa*.

caerefolium, -ī n. : cerfeuil = χαιρέφυλλον. Cf. toutefois Plin. 19, 170, *caerefolium quod paederota* (sorte d'acanthe) *Graeci uocant*. On trouve dans les gloses les formes *cerfolium*, *cerfolius* (cf. v. h. a. *kervola*). M. L. 1469.

Mot grec avec seconde partie adaptée. Attesté depuis Columelle.

caerimōnia, -ae f. (souvent au pluriel *caerimōniae* ; autre graphie *caere-* ; à basse époque, *caerimōnium* n.) : culte, pratique religieuse, caractère saint ou sacré, sainteté ; au pluriel : observances rituelles (cf. Gell. 10, 15, et P. F. 62, 19 : *denariae caerimoniae dicebantur et tricenariae quibus sacra adituris decem continuis diebus, uel triginta certis quibusdam rebus carendum erat*) ; cérémonies du culte. — Dérivés, tous rares et de basse époque : *caerimōniālis*, *-niōsus*, *-nior*, *-āris*. Vieux mot, bien que non attesté avant Cic. ; cf. Thes. III 100, 78 sqq. Rappelle pour la forme *castimōnia*, *sanctimōnia*. Étymologie inconnue. Les anciens le font dériver du nom de la ville étrusque *Caere* ; cf. P. F. 38, 19, *caerimoniarum causam alii ab oppido Caere dictam existimant* ; Val. Max. 1, 1, 10, *sacra caerimoniae uocari quia Caeretani ea... coluerunt*. Peut-être dérivé d'un **caerimō* étrusque (cf. *lucumō*) ; v. Ernout, Philologica, I p. 43 ; de **cerinu* « sacrum? », d'après M. Runes, Latomus, 1938, 10. V. en dernier lieu K. H. Roloff, *caerimonia*, Gl. 32, p. 101-138 ; Wagenvoort, Reall. f. Ant. u. Christ., s. u.

caerulus, -a, -um ; **caeruleus, -a, -um** (forme préférée et sans doute créée par les poètes dactyliques pour éviter le crétique) : *-m est uiride cum nigro, ut est mare*, Serv., Ae. 7, 198. Traduit le gr. κυάνεος, ἀέρινος, et, avec une idée accessoire de « sombre, obscur », κέλαινος. Épithète de la langue poétique. Se dit du ciel, e. g. Enn., A. 49, *caeli caerula templa* ; d'où, au pl. n., *caerula* « les cieux » ou « la mer », ainsi désignés par leur couleur. Le n. sg. *caerulum* désigne la couleur d'azur. Quelquefois employé de la couleur des yeux (Hor., Epod. 16, 7 ; Tac., Germ. 4), comme équivalent poétique de *caesius*. — Ancien, usuel, non roman. Dérivés rares et tardifs : *caerulāns*, *-lōsus*, *-leātus*.

Issu sans doute de **caelo-lo-s* avec dissimilation normale du premier *l* ; cf. *Parīlia* de *Palēs*. Pour la formation, cf. *nūbilus*, *aquilus*.

caesar, -aris m. : surnom d'origine contestée, rattaché par les Latins soit à *caesus*, « *a caeso matris utero* », Plin. 7, 4, 7, et Non. 566, 25 ; soit à *caesariēs*, ainsi P. F. 50, 7 : *caesar quod est cognomen Iuliorum a caesarie dictus est, quia scilicet cum caesarie natus est*. Si le nom se rapporte à *caesus*, il présente un élargissement en *-ar* identique à celui de osq. pél. *casnar*, cf. *cānus*, ou de *loucar* = *lūcus* à Lucérie ; et ce serait une forme dialectale en face du latin *caesō*, *-ōnis*. Mais ce sont là sans doute des étymologies populaires, et *caesar* doit être étrusque comme *aisar* « deus » ; cf. les noms latino-étrusques *Caesius*, *Caesōnius*, *Caesennius*, etc. (v. Thes. s. u.). Le rapprochement proposé par certains avec *caesius* ne vaut pas mieux. Le nom propre devenu synonyme de « empereur » est passé en germ. : got. *kaisar* et de là en v. slave *česarĭ* « tzar ».

caesariēs, -iēi f. : chevelure (longue et abondante). Terme surtout poétique. Attesté depuis Plaute. Rapproché de *caedō* par l'étymologie populaire : *a caedendo dicta caesaries, ergo tantum uirorum est*, dit Servius, Ae. 1, 590, ce qui est faux (cf. Vg., G. 4, 337). Dérivé : *caesariātus*.

On en peut rapprocher skr. *kéçaḥ* « cheveux » et *kesaraḥ*, *késaram* « cheveux, crinière », qui supposent, d'une part, que les mots sanskrits sont des sanskritisations de formes prâkrites où les sifflantes étaient confondues et, d'autre part, que le mot latin est passé par quelque parler italique où il n'y avait pas de rhotacisme (à moins d'admettre que l'*s* a été maintenu par dissimilation), ni d'apophonie. En tout cas, il s'agit d'un terme populaire. V. *caesar*.

caesius, -a, -um : gris vert ; adjectif qui s'applique à la couleur des yeux et correspond au gr. γλαυκός, γλαυκῶπις ; cf. Gell. 2, 26, 19. Rare et technique. Sert aussi de *cognōmen*. M. L. 1474 a.

Dérivés : *Caesulla*, cognomen cité par Festus 340, 31, comme pendant à *Rāuilla* (*-lla?*) ; toutefois, il s'agit peut-être d'une étymologie populaire (cf. *Caesō*) ; *caesitās* (Boèce).

L'étroite spécialisation de sens de l'adjectif rend peu vraisemblable le rapprochement avec *caerulus*. Diphtongue en *a*, comme dans *caecus* ; l'*s* intervocalique semble indiquer une origine non latine (sud-italique?).

caespes, -itis m. : — *est terra in modum lateris caesa cum herba, siue frutex recisus et truncus*, P. F. 39, 6, « motte de terre et de gazon » ; puis « gazon », « sol couvert de gazon, terrain ». Attesté depuis Cic. et Cés. ; usuel. M. L. 1476.

Dérivés : *caespiticius* : fait de mottes de gazon (tardif) ; *caespōsus?* : *ă.* λ. Col. ; *caespitō*, *-ās* (rare et b. lat.) : buter, trébucher, tomber, M. L. 1477 ; cf. Faider, Musée belge 28, 123 ; *incaespitātor* « qui bronche » (Serv.).

Sans étymologie ; le sens de l'osque kaispatar « glēbīs tundātur? » est très incertain. Mot à diphtongue en *a*. Pour la finale, cf. *fōmes*, *palmes*, *termes*.

caestus, -ūs et **caestus, -ī** m. (usité surtout au pluriel) : — *uocantur et hi quibus pugiles dimicant, et genus quoddam ornatus mulierum*, P. F. 39, 22. Attesté depuis Varr. et Cic.

Dérivé : *caesticillus, -ī* m. : — *appellatur circulus quem superponit capiti qui aliquid est laturus in capite*, P. F. 39, 40 ; toutefois, ce mot peut être dérivé de *cestus*, emprunté au gr. κεστός « ceinture brodée », auquel se rapporte la seconde partie de la glose de Festus citée plus haut.

La parenté avec *caedō*, adoptée par les modernes, est déjà marquée par les anciens, cf. Gloss., *caestus corium quo manus suas pugiles armant et inuicem caedunt*. Mais le ceste ne sert ni à couper ni à tailler, ce qui est le seul sens ancien de *caedō* ; et, d'autre part, la formation n'irait pas sans difficulté. Mot d'emprunt?

caetra, -ae (*cētra*) f. : *scutum loreum quo utuntur Afri et Hispani*, Serv., Ae. 7, 732. M. L. 1853.

Dérivé : *caetrātus* adjectif et substantif (opposé par César à *scutātus*).

Mot sans doute espagnol ou africain, non attesté avant César.

caia, -ae f. : bâton, instrument qui sert à frapper, « *clāua* », Isid., Or. 18, 7, 7, qui l'attribue à Horace. M. L. 1479 (esp. *cayado*, port. *cajado* « houlette »?).

Dérivés : *caiō*, *-āre*, *caiātiō*, tous deux mal attestés, et non dans les textes. De **kaydiā* ; cf. *caedō*?

ca⟨i⟩ī : *cancellī*. Mot de basse époque, peut-être gaulois. Cf. M. L. 1480, *caio*.

cāla, -ae f. : bois ; Lucil. 966, *scinde calam ut caleas*., Emprunt populaire au gr. κᾶλα pl. n. de κᾶλον, employé, semble-t-il, d'abord dans la langue militaire, cf. Serv. auct. Ae. 6, 1, *calas enim dicebant maiores nostri fustes quos portabant serui sequentes dominos ad proelium, unde etiam calones dicebantur... uallum autem dicebant calam*. — *Cāla* est peut-être représenté en ital. par des dérivés. M. L. 1481.

Dérivé : *cālāmentum* : branche sèche (Colum.).

Pour *cālō* « valet » ; *calō*, *calopus* « galoche », v. plus bas.

calabrica, -ae f. : bandage, bande (de chirurgie). Tardif, très rare et technique. Dérivé de *Calabria*. D'où *calabricō*, *-āre* « bander », mal attesté.

calabrix, -icis f. : aubépine (Plin. 17, 75). Conservé en napolitain et en sarde. M. L. 1482. V. André, *Lex*., s. u.

calamaucus, -ī m. (*-cum*, n.) : bonnet. On trouve aussi *calamatus*. Très tardif (Cassiod., GGL IV 283, 28, *scirpus iuncus unde calamauci fiunt* (?). — Autre forme καμηλαύκιον, *camelaucum*, Du Cange (d'après καμηλωτή, *camēlus*?). *Calamaucus* est peut-être dû à un faux rapprochement avec *calamus*. Mot étranger, sans doute oriental.

calamitās, -ātis f. : 1° calamité, fléau, désastre, ruine, malheur, perdition (joint à *clādēs*, Plt., Cap. 911 ; à *uitium*, Ter., Hec. 2, etc.) ; 2° spécialement toute espèce de fléau qui atteint les récoltes : maladie qui frappe les tiges du blé, grêle (qui les renverse), etc. — Ce second sens, bien qu'anciennement attesté, résulte sans doute d'une spécialisation secondaire, due à un rapprochement fait par la langue rustique entre *calamus* et *calamitās* d'après le rapport *oliua*, *olīuitās* ; *ficus*, *fīcitās*, etc. ; cf. Don., Eu. 79, *calamitatem rustici grandinem dicunt, quod calamos comminuat*, et Serv., G. 1, 151, *robigo genus est uitii quo culmi pereunt, quod a rusticanis calamitas appellatur* ; de même encore Don., He. 2, *uitium et calamitas : bene secundum augures. Vitium enim est, si tonet tantum ; uitium et calamitas, si tonet et grandinet simul, uel etiam fulminet*. — *Calamitās* doit être dérivé d'un adjectif, ce qui est la formation normale des abstraits en *-tās*, cf. *nouus*, *nouitās*, et, dans ce cas, il est à rapprocher de *incolumis*, où le vocalisme *o* en syllabe intérieure est commandé par *l* vélaire qui suit, et par là à *clādēs*, etc., si bien que le rapprochement de *clādēs calamitāsque* signalé plus haut dans Plaute serait une figura etymologica. V. **cellō*.

Pour le maintien de *ă* en syllabe intérieure, cf. *alacer*. — La prononciation et la graphie *kadamitas* attribuées à Pompée par Mar. Vict., GLK VI 8, 15, résultent d'un autre faux rapprochement avec *cadere*, cf. Isid., Or. 1, 27, 14. La glose d'Hésychius κάδαμος· τυφλός, Σαλαμίνιοι ne fournit de rapprochement ni pour le sens ni pour la forme.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

Ancien, usuel et classique, mais banni de la poésie dactylique par sa forme. Non roman.

Dérivé : *calamitōsus*, ancien, classique, formé sans doute directement, sans qu'il soit nécessaire de supposer une haplologie de **kalamitāt-ōsus*, sur *perīculōsus*, *uentōsus*, etc. « exposé à la calamitās » (dans les deux sens du mot).

calamus, -ī m. : 1° roseau ; 2° greffon (Pline). Emprunt, attesté depuis Plaute, au gr. κάλαμος. Le terme latin est (*h*)*arundō*. Le mot a peut-être été emprunté en même temps qu'un objet fait de roseau, roseau à écrire ou flûte de roseau, etc. (cf. l'emprunt indien *kalamaḥ*). M. L. 1485 ; britt. *calaf* : sur *colof*, *colo*, v. J. Loth, ouvr. cité, p. 151.

Dérivés : *calamārius*, v. B. W. sous *calmar* ; *calamellus* (Arn.) : petit roseau, M. L. 1484 ; *calamistrum* (*calamister* m., *calamistra* f.) : fer à friser ; sans doute formé de καλαμίς et du suffixe d'instrument *-tro-*, ou tiré directement de *καλάμιστρον non attesté (cf. *ergastulum*) ; *calamistrātus* ; *calamētum* (tardif) ; cf. *dūmētum* ; *ūnicalamus*. Les autres dérivés sont des transcriptions du grec (comme *calamizō*, Ital.). Pour l'*a* intérieur, cf. *alacer*.

calathus, -ī m. : 1° corbeille, panier fait de joncs tressés ; 2° par extension, vase, récipient, corolle. Emprunt au gr. κάλαθος, correspondant à lat. *quasillus*. Depuis Virgile ; rare en prose ; formes romanes douteuses. M. L. 1488.

calautica, -ae f. : sorte de coiffure de femme attachée avec des brides ; cf. gr. κρήδεμνον. Rare ; depuis Afranius. Composé et dérivé : *dēcalauticāre* (Lucil.). Sans doute emprunté.

calba, calbeum : v. *galb-*.

calcar : v. *calx*.

calcatrippa, -ae f. (Gloss.) : plante inconnue (centaurée ou anchuse, cf. *lacca*?). M. L. 9650 ; fr. *chaucetrappe*.

calcesta, -ae (Gloss.) : trifolium album. Peut-être dérivé de *calx*, et nommé d'après sa couleur? La finale rappelle *arista*/*aresta*.

calceus : v. *calx*.

calcitrō : v. *calx 1*.

calculus, -ī, calculō, -āre : v. *calx 2*.

calendae, -ārum (*kalendae* avec maintien de l'ancienne graphie *k* devant *a*) f. pl. : les calendes, premier jour du mois de l'année romaine. Rattaché par les Romains à *calō* « appeler, proclamer », cf. Varr., L. L. 6, 27 : *kalendae quod his diebus calantur eius mensis Nonae a pontificibus quintanae an septimanae sint futurae, in Capitolio in curia Calabra sic dictae quinquies* : « *calo Iuno Couella* » ; Serv. auct. Aen. 8, 654 : *ideo autem Calabra* [*curia*], *quod, cum incertae essent kalendae aut idus, a Romulo constitutum est ut ibi patres uel populus calarentur, i. e. uocarentur*. Mais la forme fait difficulté : l'hypothèse que *kalendae* serait issu phonétiquement de *kalandae* (F. Muller) est peu vraisemblable ; la graphie *kalandae* n'apparaît qu'à l'époque impériale. *Kalendae* suppose un doublet *calers* (de *calō*, *-is*, ou *caleō*, *-ēs*?) de *calō*, *-ās*, cf. ombr. kaŕetu « calātō », Reichelt, K. Z. 46, 325 sqq. *Calendae* s'est conservé avec des sens divers dans les langues romanes : « jour de fête, nouvel an », etc. M. L. 1508, et en celtique : britt. *calan*, irl. *cal-laind*, *callendoir*.

Dérivés : *kalendārius*, *-a strēna*, M. L. 1508 a ; *kalendārium* « registre de comptes » et « calendrier » ; *calendāris* (*-lis*) : cūrātor calendārius.

caleō, -ēs, -uī, -itūrus, -ēre : être chaud (sens physique et moral), être échauffé, être ardent, etc. Ancien, usuel. M. L. 1510. V. fr. *chaloir*. Inchoatif : *calēscō*, *-is*, M. L. 1511 (d'où *concalēscō* marquant l'échauffement soudain (aspect déterminé), M. L. 2110 ; *incalēscō*, M. L. 4339, avec le préfixe marquant le passage d'un état à un autre ; *excalēscō*, M. L. 2948). Composé transitif : *cal(e)faciō*, *-is*, *-ere* et ses dérivés, M. L. 1507 ; *excalefaciō*, M. L. 2947 ; *calefactō*, *-ās* (Plt.).

Formes nominales et dérivés : *calor*, *-ōris* m. : chaleur (sens physique et moral). Le neutre qu'on lit dans Plt., Mer. 870, *nec calor nec frigus metuo*, semble amené par le voisinage de *frīgus*. M. L. 1526.

calidus (*caldus* avec absorption de l'ĭ intérieur) : chaud. Panroman. M. L. 1506, et celt. : irl. *caot* ; *callaur* (de *caldāria*). Subst. *cal(i)da* (sc. *aqua*) : eau chaude. De là : *caldor* : chaleur (familier et rare, Varr., Gell.), et **caldūra*, attesté par les langues romanes, M. L. 1503 a et 1505 ; *cal(i)dāria* [*cella*] : étuve, chaudière, M. L. 1503, d'où à basse époque *caldāriola* ; *caldellus* ; *cal(i)dō*, *-ās* et *excaldō* « échauder », M. L. 2946. De *calor* : *calōrātus* et *calōrō* (tardifs). Aussi **calentāre*, M. L. 1509 ; **calīna*, M. L. 1517 ; **calūra*, M. L. 1528.

Ici *cal-* repose sur **kol-*, comme on le voit par le lituanien, où il y a *šilù*, *šilti* « s'échauffer », à côté de lit. or. *šalimà* « chaleur » (lit. occ. *šilimà*). Une forme **klē-* de la racine semble se trouver dans v. isl. *hlær*, v. h. a. *lāwēr* « tiède ».

caliandrum (caliendrum, -drium), -ī n. : coiffure de femme, perruque. Attesté depuis Varron, rare ; conservé dans le parler des Abruzzes? V. M. L. 1514. Origine douteuse ; on rapproche le gr. κάλανδρος ou κάλανδρα, nom d'une sorte d'alouette (huppée?), bien conservé dans les langues romanes : it. *calandra*, toul. *caliandro*, etc., M. L. 1486. Cf. Porphyr. ad Hor., Sat. 1, 8, 48 : *caliendrum i. e. galericum*, et le nom de l'alouette huppée *galērita* en latin, v. *galērum* sous *galea*. La forme latine ne s'explique pas exactement par le grec, mais des mots de ce genre sont souvent altérés. Les autres rapprochements, κάλλυντρον « balai » et « coiffure de femme » (Suidas), χαραδρίος « pluvier », sont à écarter.

calidus, -a, -um (*ā*?) : adjectif de la langue des éleveurs « qui a une tache blanche sur le front », λευκομέτωπος. Isid., Or. 12, 1, 52, [*equi*] *qui frontem albam* [*habent*] *calidi* [*appellantur*]. En dehors de ce passage ne figure que dans Chiron, Mul. 795, et peut-être dans des gloses corrompues.

Les manuscrits d'Isidore et de Chiron écrivent *calidus* avec un seul *l*, leçon qu'il n'y a pas lieu de corriger, avec le Thes., en *callidus* ; cf. ombr. (buf) kaleřuf, *calersu* « *boues calidōs* », et gr. κηλάδες· αἶγες αἱ ἐν τῷ μετώπῳ σημεῖον ἔχουσαι τυλοειδές, Hes., lit. *kalýbas* « chien ayant une tache blanche au cou » ; cf. irl. *caile* « tache ».

caliga, -ae f. : chaussure à lacets, sorte de brodequin, surtout portée par les simples soldats. Attesté depuis Cicéron.

Dérivés : *caligula* ; *caligārius* (*-rius*, d'où *caligārius*, *-ī* : cordonnier, conservé dans les dialectes italiens, cf. M. L. 1515) ; *caligātus*.

L'explication par *calco-* (*calx*) et *-liga*, cf. *ligāre* (R. Kent, BSL 26, 110) est ingénieuse, mais ne va pas sans difficultés. Il peut s'agir d'un mot d'emprunt.

cālīgō, -inis f. : fumée noire ; nuage ou brouillard opaque et noir ; de là, obscurité, ténèbres (sens physique et moral) ; vertige, troubles de la vue. Ancien, usuel. Tous les sens du latin sont représentés dans les langues romanes. M. L. 1516 (*calīgo* et *callīgo*).

Dérivés : *cālīgō*, *-ās* (presque toujours intransitif ; l'emploi transitif n'est attesté qu'à très basse époque) : être obscurci ; *cālīginō*, *-ās* (doublet tardif de *cālīgō*), M. L. 1515 a ; *cālīginōsus* (et bas latin *cālīgōsus*, *cālīgineus*) : couvert de nuées, ténébreux, etc.

Le rapport *rōbīgō*/*rōbus* incline à penser que *cālīgō* dérive d'un adjectif **cālus* « sombre, noir ». Mais il ne faut pas rapprocher skr. *kālaḥ* « niger, liuidus », qui n'a sans doute pas un ancien *l*, comme l'a montré M. Luders dans l'Αντίδωρον dédié à M. Wackernagel. Il n'y a pas non plus grand fond à faire sur gr. κηλάς· νεφέλη ὑνδρος καὶ χειμερινὴ ἡμέρα, dont on ne sait même pas si l'η représente ou non un ancien *ā* (cf. κελαινός). Cf. *caīdus*?

calius : cendre. Forme de glossaire, CGL II 100, 46, cf. Glossaria latina, II, p. 126 et 210, d'origine inconnue, demeurée en provençal et en espagnol. M. L. 1518.

calix, -icis m. : coupe, vase à boire ; puis toute espèce de vase, marmite ; cf. Varr., L. L. 5, 122, *calix a caldo* (!), *quod in eo calda puls apponebatur et caldum eo bibebant*. Spécialement : tuyau d'aqueduc. Fréquent dans la langue de l'Église, au sens de « calice ». M. L. 1519. Germ. : v. h. a. *kelih* « Kelch », etc. ; celt. : irl. *cailis*, *calich*, britt. *celeguel*.

Dérivés : *caliculus*, M. L. 1513 ; *calicellus* ; *caliclāre* (*-rium*) (Gloss.) : *ubi conduntur calices*.

Les Latins voient dans *calix* un emprunt au gr. κύλιξ, ainsi Prisc., GLK II 167, 1 : *calix ἀπὸ τοῦ* κύλιξ. En réalité, le mot peut être d'origine indo-européenne, ancien **kʷlik-* ; outre κύλιξ (dont l'υ s'explique par l'existence de **kʷlu-*) et κάλυξ, on rapproche skr. *kalaçaḥ* « pot, coupe » et *kalikā* « bouton de fleur ». Il y a des formes à *s-* initial : gr. σκύλλιον, σκάλις, chez Hésychius et ombr. *scalse-to*, skalçe-ta « ex paterā ». — Le groupe de v. h. a. *scala* « enveloppe » est à séparer. Mais il a pu se produire une confusion entre *calix* et *calyx*, emprunt savant au gr. κάλυξ « enveloppe de fleur, calice » et qui a pour dérivés : *calyc(u)lus* ; *calycia* f., nom de plante ; *calyc(u)lāris*, *-ria* (*herba*), *calyc(u)lāta* (*herba*) (*cani-*, *cali-*) « jusquiame », dont la forme différenciée *caniculāta* a été influencée par un rapprochement avec *canis*, cf. Misc. Tir., p. 66, 12, *iusquiamo i. e. caniscuta*, et prov. *canelhada*. M. L. 1512.

calliomarcus, -ī m. : tussilage. Mot gaulois, attesté dans Marcellus, Med. 16, 101 ; cf. Pedersen, *Vergl. Gr.* I 69 ; Loth, *Rev. Celt.* 37, 25. Cf., pour la finale, *ebulcalium*.

callis, -is c. (le genre est flottant, comme pour beaucoup de noms en *-is*) : piste de troupeau, sentier tracé par les animaux ; différent à l'origine de *sēmita* ; cf. Vg., Ae. 9, 383, *rara per occultos lucebat semita calles* ; Serv., Ae. 4, 405 ; Isid., Diff. 1, 539 ; Orig. 15, 16, 10. Puis toute espèce de sentier ou de route. — Ancien, technique. M. L. 1520. Faussement rapproché de *callum*, *callus* « ā callō pedum » par les anciens.

Dérivé : *callitānus* (Inscr.).

Il est vain de rapprocher irl. *caill* « forêt », lit. *kēlias* « chemin », serbe *klánac* « défilé », trop éloignés, les uns par la forme, les autres par le sens.

callum (et *callus* m., le pl. est toujours *callī*), **-ī** n. : peau épaisse et dure (des animaux ou des plantes), durillon, cal(us). — Ancien. M. L. 1521. A ce sens technique se rattachent *callōsus* (d'où gr. καλλῶσον « couenne »), *callōsitās*, *callitia* (*-tiēs*), *callēscō* et ses composés. Un sens figuré apparaît dans le dérivé :

calleō, *-ēs*, *-uī*, *-ēre* : être endurci, *callent rure manus*, Aetna 261 ; d'où « être habile dans quelque chose, savoir par expérience ». Plaute joue sur le double sens du mot, Pe. 305, *magis calleo quam aprugnum callum callet*. S'emploie absolument, ou avec l'accusatif ou l'ablatif, avec ou sans *in*. De là : *callidus* : Cic., N. D. 3, 25, *appello... callidos quorum, tamquam manus opere, sic animus usu concalluit* ; « habile » souvent avec une nuance péjorative, « rusé, roué » (cf. *ueterātor* et *uersūtus*). Dans la Bible, traduit ὑποκριτής et πανοῦργος. Non roman, mais conservé en celt. : gall. *call*. Dérivés : *calliditās* ; *callidulus* ; *callēscō* et *con-*, *in-*, *oc-*, *per- callēscō*.

Sans étymologie. Mot populaire.

călō, -ōnis m. : valet d'armée. Ancien (Acc.), mot de type populaire en *-ō*, *-ōnis* (cf. *fullō*, etc.). Rattaché à *cāla* par les Latins : *calones militum serui dicti qui ligneas clauas gerebant, quos Graeci* κᾶλα *uocant*, P. F. 54, 19 (étymologie populaire?). — Autre sens, sans exemple, dans Isid., Or. 19, 1, 15, ... *calones, nauiculae quae ligna militibus portant* ; v. Sofer, p. 27.

călō, -ōnis m. (Gloss.) : sabot de bois, chaussure militaire gauloise (?). Cf. P. F. 40, 26, *calones calcei ex ligno facti* ; CGL V 595, 18, *calones gallicae militum*. L'*a* long n'est pas attesté et l'explication de Festus est faite pour rapprocher *calō* de *cāla*. Mot étranger en rapport avec *caliga*? Ou déformation par abrègement de καλόπους, καλοπόδιον, latinisés en *calopus*, *calopodia*? cf. M. L. 1525.

Il est impossible de décider s'il y faut rattacher un *calonica* qui figure sans explication dans Gloss. Scal. V 595, 29.

călō, -ās, -āre : appeler, proclamer, convoquer. Verbe archaïque qui n'est plus employé que dans certaines expressions consacrées de la langue religieuse ou juridique, comme *calāta comitia*, *Calābra cūria* et sans doute *calendae* ; v. ce mot.

De *calō* viennent : *kalātor* (*ca-*) : terme de rituel désignant un serviteur chargé d'appeler (Serv. auct. G. 1, 268) ; cf. *nomenc(u)lātor* « esclave chargé d'appeler les

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

noms » ; *calābra, calātiō* : Varr., L. L. 5, 12, *nec curia Calabra sine calatione potest aperiri.* — Composé (ancien juxtaposé) : *intercalō, -ās* : proclamer un jour ou un mois supplémentaire pour remédier aux irrégularités du calendrier, usité surtout au passif impersonnel, e. g. Cat., Agr. 159, *si intercalatum erit Kalendis maiis.* Par suite, « intercaler, insérer ». De là : *intercalāris (-rius)* ; *intercalātor, -tiō.* Cf. aussi les formes anciennes conservées par les gloses *incalanto* : *inuocanto*, P. F. 101, 25 ; *incalatiuae* : *inuocatiuae*, Id. 101, 10 ; *procalare* : *prouocare ex Graeco* καλεῖν *i. e. uocare*, Id. 251, 25 ; *proculato, prouocato* (avec *u* issu de *a* devant *l* vélaire?), Id. 293, 10. V. aussi *concilium*, de **con-kal-ium.*

Tous ces sens sont techniques et le verbe a cessé d'être vivant à l'époque historique ; les verbes usités sont *clāmō*, de la même famille, et *uocō*.

L'ombrien a, de même, kařetu, *karsitu* « calātō » ; v. *calendae*. La racine est disyllabique. Elle se retrouve dans hitt. *kaleš-* « appeler », gr. καλέω, κέκληκα, κικλήσκω, ὁμο-κλή, hom. καλήτωρ « héraut » (cette valeur technique rappelle celle de *kalātor, nōmenclātor*) ; peut-être aussi irl. *cailech*, gall. *ceiliog* « coq » (litt. « appeleur ») et skr. *uṣākalaḥ* « coq » (« qui appelle l'aurore »). Le rapprochement avec v. h. a. *halōn, holōn* « aller chercher » est contesté. Le messapien *kalatoras* (génitif) est emprunté.

Ces mots sont peut-être apparentés à une série de termes divers indiquant des « cris », des « bruits » : gr. κέλαδος « bruit », v. h. a. *hellan* « résonner », v. sl. *klakolŭ* (r. *kólokol*) « cloche », lit. *kalbà* « parole » — et peut-être des élargissements tels que lat. *clāmō, clangō* ; en somme, l'ensemble des mots expressifs présentant *kr-, kl-* à l'initiale pour indiquer des bruits. V. aussi *clārus* et *classis*?

calō (*cha-*), **-ās, -āre** : terme technique « laisser tomber » ou « relâcher ». Emprunt au gr. χαλάω, sans doute dans la langue nautique ; cf. Isid., Or. 6, 14, 4, *apud nautas « calare » ponere dicitur* ; v. B. W. sous « caler » (les voiles). A dans la langue populaire un sens obscène : *laxāre (uāginam), futuere.* Attesté depuis Vitruve. Les formes romanes remontent à *calāre, callāre* et *chalāre*, M. L. 1487 ; bret. *caladur* « dévidoir », de *calātōrium*? Cf. peut-être *apocalō*?

calocatanos : pavot sauvage. Mot gaulois d'après Marcellus, Med. 20, 68. Cf. *catanus.*

calopeta, -ae m. : danseur de corde (Expos. mundi 32). De *καλοπέτης? Cf. *calōbatārius* : σχοινοβάτης (Gloss.).

calpar : attesté seulement au nominatif et chez les grammairiens ou glossateurs, e. g. Non. 546, 28 sqq., *calpar nomine antiquo dolium. Varro de Vita Populi Romani lib. I* : *quod, antequam nomen dolii prolatum, cum etiam id genus uasorum calpar diceretur, id uinum calpar appellatum.* Cf. P. F. 40, 27 ; 57, 16. Emprunt. Cf. gr. κάπη, κάπις. La finale en *-ar* dénote peut-être un intermédiaire osque (cf. *casnar*?) ou étrusque ; cf. *Calpurnius.*

caltha, -ae f. ; **calthum, -ī** n. (*calta, caltum*) : τὸ βούφθαλμον ; fleur jaune, le souci officinal? De là : *calt(h)ula, -ae* (*-um* n.) f. : Non. 548, 24, *caltulam et crocotulam* (cf. Plt., Ep. 231) *utrumque a generibus florum translatum... caltulam Varro de uita P. R. l. I palliolum breue uoluit haberi* : « *caltula est palliolum praecinctui, quo nudae infra papillas praecinguntur* ».

Peut-être mot d'emprunt à une langue méditerranéenne ; cf., pour la finale, *mentha.*

calua, -ae f. : crâne. Mot populaire, attesté depuis Pomponius, passé en irl. *calb.*

Dérivés et composés : **caluāris*, adjectif non employé, dont dérivent : 1° *caluāre* (surtout au pluriel *caluāria*) : sorte de poisson sans écailles ; 2° *caluāria (-rium* n), *-ae* f. : *tota pars capitis ab auribus incipiens.* M. L. 1529. Dans la langue de l'Église, *locus Caluāriae* ou *Caluārium* traduit le gr. κρανίου τόπος, κράνιον, c'est-à-dire le Golgotha. — *dēcaluō, -ās* : Ps. Ruf. in Psalm. 41, 1, *locus... caluaria... quia rei solebant ibi decaluari et decapitari.*

calua semble d'abord avoir signifié « cruche » (cf. *gabata, testa*) ; cf. Pompon., Atell. 179, *iam istam caluam colafis comminuissem testatim tibi*, où le voisinage de *calua* et de *testātim* est caractéristique, et peut-être *caluāriola*, Schol. Iuv. 5, 48? ; mais il a été rapproché de *caluus* par l'étymologie populaire (comme dans *calua nux, Venus Calua*), et Martial ne l'emploie qu'au sens de « crâne dénudé », e. g. 6, 57, 2, *tegitur pictis sordida calua comis.*

calumnia : v. le suivant.

caluor, -eris (et *caluō*) : chicaner, tromper. Les textes littéraires ne connaissent que le déponent, e. g. Lex XII Tab., 1, 2, citée par Fest. 408, 37, *si caluitur pedemue struit.* Verbe rare et archaïque, employé dans la langue du droit, transitif et absolu. Doublet *caluiō*, dans Servius, cité sous *caluus*?

Caluor a dû avoir un participe **calumnus* d'où dérive : *calumnia, -ae* f., conservé dans la langue du droit : chicane, fausse accusation, calomnie, d'où « cabale, intrigue, supercherie », ancien et usuel. M. L. 1527. De là : *calumniōsus* ; *calumnior, -āris* « *falsa crimina intendere* », et ses nombreux dérivés.

On rapproche gr. κηλέω « je charme » et got. *holon* « calomnier » ; la racine serait **kel-* élargie par *-u-* en latin. Simple possibilité. Rien de clair.

caluus, -a, -um : chauve. — Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 1532 ; germ. : v. h. a. *chalo*, etc. Épithète d'une sorte de noix, *calua nux* (gr. γυμνολόπος) ; de la vigne, *uītis calua* ; de Vénus, dite *calua in honorem mulierum quae de capillis suis funes fecerant* ; cf., toutefois, Serv. auct. in Aen. 1, 726, qui l'explique : *quod corda amantium caluiat, i. e. fallat.* Cf. aussi les nomina et cognomina *Caluēna, Caluisius, Caluīnus*, et l'osque Καλύvieis (génitif) ; pélign. *Calauan.*

Dérivés et composés : *calueō* et *caluēscō* ; *caluitiēs, caluitium, -tiā*, M. L. 1531 (pour la formation en *-itium*, cf. *barbitium, lānitium, capillitium* et *seruitium*) ; *caluaster* ; *caluātus* ; *praecaluus, recaluus* ; **caluia.* M. L. 1530.

Cet adjectif désignant une infirmité rappelle skr. *kulvaḥ* et av. *kaurva-* « chauve » (même suffixe que dans *fuluus*, etc.), mais aussi skr. *khalatiḥ* « chauve », avec *kh* populaire. L'*a* latin peut reposer sur un *a* « populaire » indo-européen. Cf., avec *l* géminé (populaire), v. isl. *skalli* « tête chauve ». V. *calua.*

1. **calx, calcis** f. (le génitif pluriel serait en *-ium* d'après les grammairiens, mais il n'y en a pas d'exemples, cf. Thes. III 195, 42) : 1° talon ; 2° pied (d'un mât, d'une échelle, etc.). — Ancien, usuel, technique. M. L. 1534 ; irl. *calc*, gall. *calch*, gr. mod. κάλσιος.

Dérivés et composés : *calcō, -ās* : talonner, fouler aux pieds, M. L. 1491 ; d'où *con-, ex-, in-culcō* « tasser avec le pied, inculquer » ; *pro-culcō* ; *calcātiō, -tor, -trīx* (M. L. 1493 a?), etc. ; *calcātōrium* : pressoir à raisin, M. L. 1493 ; *calcar, -āris* n. : éperon ; neutre substantivé d'un adjectif **calcāris*, cf. *tālus/tālāris* ; *calcāneum, -ī* n. (*-neus* m., St-Jér.) : talon, substitut tardif de *calx*, introduit par la langue de l'Église, M. L. 1490 ; *calceus* (**calcea* dans les langues romanes) (cf. M. L. 1495) ; *calceolus* : chaussure ; d'où *calceō, -ās* « chausser » peut-être reformé sur *calceātus*, M. L. 1497 ; *calceāmentum*, M. L. 1496 ; *calceātus, -ūs*, M. L. 1498 ; *calcearius, calceolārius*, M. L. 1499 ; *disculceus* (*-cal-*) « déchaux », M. L. 2662, B. W. *déchausser* ; *excalceō, -ceus* ; **incalciāre*, M. L. 4338 ; **reculceāre* (*-cal-*), M. L. 7135 a.

calcitrō, -ās : ruer, regimber (sens propre et figuré ; familier), M. L. 1501 a. Sans doute dénominatif d'un **calcitrum* « coup de talon » non attesté, formé comme *talitrum* (Suét., Tib. 68).

Dérivés : *calcitrō, -ōnis* m. ; *calcitrōsus* ; **excalcitrō*, M. L. 2945 ; *recalcitrō* (sens propre et figuré ; cf. gr. ἀναλακτίζω).

Le rapport avec lit. *kulnis* « talon » et avec bulg. *kúlka* « hanche » serait, en tout cas, lointain. La chaussure dite *calceus*, réservée d'abord aux rois (cf. Vg., Ae. 8, 458 ; F. 128, 3, et Serv. ad l. *Tyrrhena uincula... alii calceos senatorios uolunt, quia hoc genus calceamenti a Tuscis sumptum est* ; Isid., Or. 19, 34, 4) et aux patriciens, *c. mulleus, c. repandus*, est d'origine étrusque ; et le mot rappelle par sa finale, comme *balteus, puteus*, des termes étrusques ; cf. Ernout, Philologica, I p. 43 sqq., et Rev. Phil., 1950, p. 7. Une origine étrusque n'est donc pas exclue pour *calx*, dont la forme est étrange, et, en tout cas, pour *calceus*. *Calx* évoque *falx* ; ce sont les deux seuls mots à finale en *-alx* du latin ; cf. aussi *arx, merx*, autres types rares, sans étymologie indo-européenne sûre.

2. **calx, calcis** f. (l'*x* est purement graphique ; on prononçait *cals*, et les grammairiens essaient de différencier ainsi *cals* « chaux » de *calx* « talon », auquel, d'ailleurs, tendait à se substituer un nominatif *calcis*) : 1° chaux ; 2° but blanchi à la chaux, borne, terme ; de là, *ad calcem* ; 3° (archaïque) pion de jeu (= *calculus*). *Calx*, qui désigne seulement la « pierre à chaux », est sans doute un emprunt ancien au gr. χάλιξ « caillou, moellon, pierre à chaux », dont l'*i* existe dans *calicāre* « blanchir à la chaux », *dēcalicātus* ; cf. *dealbāre*), à moins que χάλιξ et *calx* ne soient des emprunts indépendants à une langue méditerranéenne inconnue. Ancien, usuel ; M. L. 1533 ; B. W. s. u. Passé en germanique : v. h. a. *kalch, kalk* ; en serbe *klakŭ* ; en celt. : irl. *calc*, britt. *calch*, etc.

Dérivés : *calcārius* : de chaux ; substantif *calcāria* : four à chaux, M. L. 1492 ; *calcārius* : chaufournier ; *calcāriārius, calcāriēnsis* ; *calcīnus* (tardif) et *calcīna* = calx, M. L. 1501 ; *calcifraga* : σκολοπένδριον, cf. *saxifraga* ; **calcestris*, M. L. 1500.

calculus, -ī m. (*calculum* Gloss., *cauculus* tardif) : caillou ; boule pour voter (blanche ou rouge) ; pierre

dans la vessie ; pion, jeton (cf. *calculum redūcere*). Comme c'est avec des *calculī* qu'on apprenait aux enfants à compter, le mot a pris le sens de « compte, calcul » qui se retrouve dans les dérivés *calculor, -āris* (*calculō*, etc.) ; *calculātor*, gr. mod. καυκουλάτωρ.

Au sens de « caillou » s'apparente *calculōsus* : caillouteux, qui traduit aussi le gr. λιθωδής « qui souffre de la pierre ». — Usuel et classique. Non roman.

Les Latins voyaient dans *calculus* le diminutif de *calx* ; cf. P. F. 40, 9, *calces qui per deminutionem appellantur calculi*, et CGL V 273, 63 ; mais les sens sont différents et le gr. κάχληξ « caillou de rivière » amène à se demander si *calculus* ne serait pas aussi un mot à redoublement. Ceci n'exclut ni le rapprochement avec χάλιξ, ni même absolument l'hypothèse d'un emprunt de tout le groupe à une langue méditerranéenne.

calyx : v. *calix.*

cama, -ae f. : attesté seulement dans Isid., Or. 19, 22, 29, *camisias uocari quod in his dormimus in camis, i. e. in stratis nostris* ; cf. 20, 11, 2. Peut-être mot ibère, conservé dans la péninsule ibérique. Cf. M. L. 1537 ; Sofer, 121 et 164.

camba, -ae f. : v. *gamba.*

cambiō, -ās, -āuī, -āre : échanger (*rem pro re dare*, Gloss.), troquer. Premier exemple dans Apulée, Apol. 17, *mutuarias operas cum uicinis tuis cambies.* Les dérivés romans remontent à *cambiāre*, M. L. 1540, et **excambiāre*, M. L. 2949 ; B. W. sous *changer, échanger* ; cf. aussi britt. *cemma* et *escemn.* Composé : *concambiō.* Semble sans rapport avec *campsō*, q. u.

Mot technique du vocabulaire commercial, sans doute emprunté au celtique, v. Zimmer, KZ 32, 231. Les formes *cambiō, -īs, -psī* proviennent d'un faux rapprochement avec gr. κάμπτω, κάμψαι.

camela, -ae : Lyd. Mens, frg. inc. 12, p. 181 W., ἔστι δὲ καὶ ἑτέρα παρασκευὴ σπυρίδος, ἀντὶ πίλου τῇ κεφαλῇ ἐπιτιθεμένη, καλεῖται δὲ παρ' Ἰταλοῖς κάμελα, ἐξ οὗ καὶ καμελευκία. Sans autre exemple. Abréviation de καμελαύκιον, καμηλαύκιον? V. *calamaucus.*

camēlis : — *uirginibus supplicare nupturae solitae erant*, P. F. 55, 19. Sans doute à lire *camēlī(i)s*, datif de *camēliae*, transcription ancienne de γαμήλιαι.

camella, -ae (*ga-*, κάμηλα, éd. Diocl.) f. : vase à boire, écuelle. M. L. 1543. Esp. *gamelle* passé en fr. et en ital. Diminutif de *camera*? Mais l'*ĕ* fait difficulté.

camēlus, -ī c. : chameau. Attesté depuis Pomponius. Varr., L. L. 5, 10, *-s suo nomine Syriaco in Latium uenit.* Le mot est venu au latin par gr. κάμηλος. A été altéré en *camellus* sous l'influence des mots en *-ellus*, cf. M. L. 1544 ; irl. *camal*, gall. *canval.* Dérivés latins : *camēlīnus, camēlārius.* Le latin a emprunté aussi *camēlopardalis* (= καμηλοπάρδαλις) qui a été altéré en *camēlopardalus, -pardala, -pardus, -parda.*

Camēnae, -ārum f. pl. : anciennes déesses des sources et des eaux. Les anciens poètes latins, Livius Andronicus, Naevius, se sont servis du nom de *Camēnae* pour remplacer le nom des Muses ; l'équivalence était grossière et Ennius, suivi par ses successeurs, a transcrit simplement le nom grec *Mūsae.* Livius Andronicus com-

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

mence son poème par *uirum mihi, Camena, insece uersutum*; mais Ennius par *Musae, quae pedibus magnum pulsatis Olumpum.* — Repris ensuite par la poésie de l'époque impériale, lorsque *Mūsae* se fut banalisé. Uniquement poétique. D'après les grammairiens latins, la forme ancienne serait *Casmēnae*; cf. Vg., Ae. 11, 543, qui donne à *Camilla* pour mère *Casmilla*; mais en ce cas l'*ă* de *Cămēnae* devient inexplicable. Sans rapport avec *carmen*. Macrobe donne le mot pour étrusque, Somn. Scip. 2, 3, 4, *Etrusci Musas... Camenas quasi canenas a canendo dixerunt.* — *Camnas* (*Camna*) est un gentilice étrusque, cf. CIE 5470 et 5473, Pallottino, *St. in on. di G. Funaioli*. Le même radical *Cam-* se retrouve dans *Camillus* et *Camese, Camasene*, sœur et femme de Janus. Le temple des *Camēnae* se trouvait près de la *porta Capēna*, étrusque.

camera, -ae f. (*camara*, cf. Char., GLK I 58, 23, *camara dicitur, ut Verrius Flaccus adfirmat, non camera per e*; Funaioli, p. 515, 6) : toiture voûtée, voûte ; pont de navire, barque pontée. Non. 30, 7, *camerum : obtortum, unde et camerae tecta in curuitatem formata*; P. F. 38, 14, *camera et camuri boues a curuatione ex Graeco dicuntur.* Emprunt latinisé au gr. καμάρα. Classique, usuel. M. L. 1545 ; germ. : v. h. a. *c(h)amara* « Kammer », d'où finn. *kamari* ; celt. : irl. *camra*. De là *camerō, -ās* : construire en voûte ; cf. M. L. 1546, et *concamerō, -rātiō* (Vitr., Plin.) ; *camerārius* ; ct, dans Grégoire de Tours, substantivé *camerārius, -ī* : camérier, M. L. 1547 ; *camerārium* : courge en berceau (Plin. 19, 70).

camillus, -ī m. ; **camilla, -ae** f. : ancien terme du rituel désignant des enfants de naissance libre et noble (cf. P. F. 38, 8, *camillus proprie appellatur puer ingenuus*) qui servaient dans les sacrifices et accompagnaient spécialement les flamines (Serv. auct. Ae. 11, 543 ; P. F. 82, 18). Rapproché par Varron, L. L. 7, 34, du grec κασμῖλος (καδμῖλος), qu'on retrouve à Samothrace ; cf. les références de l'éd. Goetz-Schoell ad l. D'après Servius, Ae. 11, 588, le mot s'employait en étrusque et désignait Mercure : *ministros enim et ministras impuberes camillos et camillas in sacris uocabant, unde et Mercurius Etrusca lingua Camillus dicitur, quasi minister deorum* ; cf. Macr. 3, 8, 6. Peut-être à rapprocher de *Cămēnae*. L'accentuation sur l'initiale (comme *Cethēgus*), cf. Quint. 1, 5, 22, et les variations de forme confirment l'origine étrusque du mot, cf. W. Schulze, *Z. Gesch. d. lat. Eigenn.*, p. 322. V. *cumera*.

caminus, -ī m. : four, fourneau, poêle. Emprunt au gr. ἡ κάμινος (passé au masculin en latin), correspondant au lat. *fornāx*. Terme technique, ancien (Caton), fréquent surtout dans la langue de l'Église et dans les langues de métiers (potier, forgeron). De là : *camīnō, -ās*, dérivé sans doute de *camīnātus* (Plin.). M. L. 1548-1549. Sans rapport avec **cammīnus* « chemin », mot celtique demeuré dans les langues romanes, mais non attesté en latin. V. B. W. *chemin* et *cheminée*. M. L. 1552. V. h. a. *chemī(n)*, irl. *camm*.

camisia, -ae (*camīsa*) f. : chemise. Rare et tardif. En dehors des gloses, premier exemple dans saint Jérôme, qui le donne comme un mot étranger (gaulois ou germain?), Ep. 64, 11, *solent militantes habere lineas, quas camisias uocant, sic aptas membris et adstrictas corporibus...* Panroman. M. L. 1550. L'*ī* attesté par les langues romanes semble d'origine secondaire ; les formes germaniques remontent à **kamitya* : v. angl. *cemes* ; le celtique a : irl. *caimse*, gall. *camps*, britt. *hefis* (v. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 178).

cammarus, -ī (*gam-, gamb-*) m. : crustacé, écrevisse ou crevette, plutôt que homard. Emprunt au gr. κάμμαρος, attesté depuis Varron. Caper, GLK VII 108, 13, blâme une forme *cambarus*, sans doute influencée par *camba*, qui a passé dans les langues romanes, it. *gambero*, esp. *gambaro*, v. fr. *jamble*, M. L. 1551. Diminutif : *gammariunculus* (Gloss.).

***cammīnus** : v. *camīnus*.

camomilla, -ae f. : emprunt populaire au gr. χαμόμυλον, doublet tardif (Plin. Valer., Gloss.) de la forme classique χαμαίμηλον « camomille ». V. Thes. s. u., et M. L. 1553.

camox (sans doute *ŏ* ; un exemple unique de Polem. Silu., cf. Thes. s. u.) : nom d'un animal, qui est à l'origine du fr. *chamois*, de l'ital. *camoscio*, esp. *gamuza*, all. *Gemse*. Mot alpestre qui semble avoir été ignoré des Latins, dont on a rapproché aussi le caucasien *kamuš* (*gā-*) « buffle ». Cf. M. L. 1555. Pour la forme, cf. *esox*.

campagus, -ī m. : sorte de chaussure, brodequin militaire. Mot tardif (IVe siècle) que Lydus, de Mag. 1, 17, fait dériver de *campus*, sans doute par étymologie populaire, appuyée sur les nombreux termes militaires dérivés ou composés de *campus* (v. ce mot). Peut-être à rapprocher de gr. κομβαών, cf. Thes. s. u. Sans doute emprunté à une langue inconnue.

campāna, -ōrum n. pl. : *uāsa aerea* (scil. *ex aere Campano facta*), cf. Acta fr. Aru. a. 219, 8, *mor[a]e pompae in tetrastylum fercula cum campanis et urnalibus mulsi singulorum transierunt.* De là : *campāna, -ae* f. : 1° peson, romaine ; *a regione Italiae nomen accepit, ubi primum usus eius repertus est*, Isid., Or. 16, 25, 6 ; 2° cloche. M. L. 1556 ; B. W. *campane* ; *campānula*. Mots tardifs et rares.

campsō, -ās, -āre : Prisc. GLK II 541, 13, *cambio... ponit Charisius et eius praeteritum campsi, quod ἀπὸ τοῦ κάμπτω ἔκαμψα Graeco esse uidetur, unde et campso, campsas solebant uetustissimi dicere. Ennius in I* (A. 328) : *Leucatam campsant.* En dehors d'Ennius, un exemple dans la Peregr. Aeth. et quelques-uns dans les Gloses. Sans doute terme nautique, formé sur l'aoriste grec κάμψαι (cf. Hdt. IV 43, κάμψας τὸ ἀκρωτήριον, *charaxō, malaxō, pausō*) et conservé dans it. *cansare* « écarter ». M. L. 1562.

campus, -ī m. : plaine, terrain plat, gr. πεδίον, par opposition à *mōns* (cf. les dérivés bas latins *campāneus, -nius*, dans les Gromat. 331, 20, *in montanioso loco, ... in campaneis* ; *campōsus* dans l'Itala en couple avec *montuōsus*). D'où « terrain d'exercice ou de bataille (champ de) », *campus Mārtius*, sens auquel se rattachent l'emprunt germanique *kampf* et le dérivé attesté par les gloses *campiō, -ōnis* m. « *pugnax* », cf. fr. *champion*, it. esp. *campione* ; ou « carrière » (ouvrir un champ à) au sens physique et moral. — La culture se faisant le plus souvent dans la plaine, *campus* a aussi le sens de

« champ », déjà dans Caton, Agr. 1, 7, *campus frūmentārius* ; Ov., Am. 1, 3, 9, *renouatur campus aratris.* *Campus* ayant tendu à se spécialiser dans ce sens, c'est *plāna* qui a pris le sens de « plaine ». *Campus* s'oppose également à *urbs*, comme la campagne à la ville, e. g. Tac., H. 2, 17, *quantum inter Padum Alpesque camporum et urbium armis Vitellii... tenebatur.* — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1563. Irl. *cam*, britt. *camp*. Germ. : m. h. a. *kamp*, all. *Kampf*.

Dérivés : *campestris* (*-ter*), *-e* (formé d'après *terrestris* ; cf. *siluestris*) « de la plaine, du champ (de Mars) », M. L. 1560 ; substantivé au n. *campestre* : caleçon, pagne (pour l'exercice au champ de Mars), avec un doublet populaire *campestrum* ; d'où *campestrātus* « porteur du caleçon ». *Campester* est l'adjectif de la langue littéraire ; à côté figurent : *campānus* (formé comme *urbānus, montānus, pāgānus*), attesté seulement dans les inscriptions. De là : *campāneus, -nius*, cf. *campānia*, M. L. 1557 ; *campān(i)ēnsis* (Gr. Tur.) ; *campēnsis* (cf. *castrēnsis, pāgēnsis*), et au pluriel *campēnsēs* : sorte d'hérétiques ; *campōsus* : cf. plus haut ; **campaniolus* : champignon, v. B. W. s. u.

Diminutifs de basse époque : *campulus, campellus, campicellus* (*-um*), M. L. 1561. Certaines formes romanes remontent à *campārius*, M. L. 1558.

Composés de la langue militaire (Végèce) : *campicursiō, -doctor, -genī.*

Si la glose κάμπος· ἱπποδρόμος, Σικελοί ne renvoie pas à un emprunt latin, *campus* serait une survivance d'une ancienne langue de l'Italie, comme *falx*. Hypothèse fragile. L'*a* radical indique un terme « populaire ». Le gr. καμπή « courbure » est loin pour le sens.

camum, -ī n. (*camus* m.) : πόμα τὸ ἐκ κριθῶν ; sorte de bière. Mot étranger, rare et tardif (Ulpien, Édit de Diocl.) ; celtique ou pannonien?

camurus et **camur, -a, -um** (et *camerus, camer*, d'après *camera*) : recourbé vers l'intérieur (en parlant des cornes des bœufs). Rare et technique. Attesté depuis Virgile. M. L. 1564 ; fr. *cambré*. Peut-être emprunté (*uocabulum peregrinum*, dit Macr., Sat. 6, 4, 23), qui rappelle les noms propres étrusco-latins *Camurius, Camurēnus*, etc.

cămus, -ī m. : muselière. Emprunt au gr. κᾶμός (ion. att. κημός), qui figure dans l'Itala ; passé en ital. *camo*, M. L. 1565. V. h. a. *kāmbrittil*.

Malgré la date tardive à laquelle le mot est attesté de façon certaine (la présence dans Accius, Trag. 302 R, est douteuse), il appartient à une ancienne série d'emprunts, de même que *māc(h)ina*, comme le montre l'*ā*. Le latin a conservé ainsi des mots techniques non attestés dans la littérature.

canaba (*cannaba, canapa*), **-ae** f. : tente, baraque ; cabaret. Rare et tardif.

Dérivés : *canabārius, canabēnsis.*

Terme de la langue militaire ; peut-être emprunté à κάνναβος « carcasse de bois » (à l'usage des sculpteurs), qui aurait ensuite désigné toute espèce de construction légère (Thes.). Conservé dans certains dialectes romans ; cf. M. L. 1566, *canāba*. V. aussi *capanna*.

canābula, -ae f. : mot rare et tardif, défini par le Thesaurus « *canalis ad agros siccandos, quem gromatici inter signa terminalia referunt* ». Mais le sens paraît peu sûr. Peut-être dérivé de *canna*? Cf. M. L. 1566 a et 1600.

canālis : cf. *canna*.

cancer, -crī (*-ceris* dans Lucr. 5, 617) m. : 1° crabe, écrevisse ; 2° le Cancer, constellation ; 3° cancer, chancre ; 4° dans les gloses, « pince, forceps ». Ancien, usuel. A pris tous les sens du gr. καρκίνος. Le nom a été déformé en latin vulgaire ; on trouve à basse époque *cancrus, crancus, crancrus.* Les langues romanes attestent *cancer, cancru, canceru*, **cranco* et le diminutif **cancriculus*, M. L. 1574-1576. Emprunté en germ. : v. h. a. *kankur*, m. h. a. *kanker*. Les dérivés se rapportent tous au sens de « cancer, chancre » : *canc(e)rōsus, cancerō, -ātiō, -āticius* ; *cancerāscō* ; *cancerōma* (déformation de *carcinōma*), *cancrinōma.*

La dissimilation de **karkr-* en **kankr-* a été normale en indo-européen ; **kar-* est conservé régulièrement dans skr. *kakkaṭáḥ, karkaṭaḥ* « écrevisse » (forme prākritique, supposant **karkṛtaḥ*). Le grec a une forme simplifiée dans καρκίνος, cf. skr. *karkaḥ*. On rapproche, d'une manière hypothétique, gr. κάρκαρος· τραχύς Hés., et skr. *karkaraḥ* « dur » ; peut-être même arm. *k'ar* « pierre » (?). Le vocalisme *a* est « populaire ». Pour le redoublement, cf. *gingriō*. Sur une extension possible du mot hors du domaine indo-européen, v. M. Cohen, BSL 34, p. IX, et 27, p. 100, n. 1.

cancrī, -ōrum m. pl. : barreaux, treillis. Attesté seulement dans les gloses ; e. g. P. F. 40, 8, *cancri dicebantur ab antiquis, qui nunc per deminutionem cancelli.* Remplacé, sans doute pour éviter une confusion avec *cancer*, par le diminutif :

cancellī m. pl. (attesté depuis Cicéron ; le singulier ne se rencontre que très tardivement) : treillis, barreaux, balustrades ; cf. Varr., R. R. 3, 5, 4, *in eis trauersis gradatim modicis interuallis perticis adnexis ad speciem cancellorum scenicorum ac theatri.* De là : limite, barrière ; M. L. 1573 a. irl. *caingell*, gall. *canghell, canghellawr.*

cancellō, -ās : couvrir d'un treillis ; puis « barrer, biffer », M. L. 1572 ; *cancellārius* (lat. imp.) : huissier-greffier, M. L. 1573 ; B. W. *chancelier* et *chanceler.*

cancellātim (*-tē*) : en forme de treillis ; en zigzag, cf. Schol. Verg. Bern. Georg. 1, 98, *bene perrumpit de obliqua oratione contra sulcum, ut rustici dicunt : cancellate arare.* Cet emploi explique le sens de « chanceler », proprement « marcher en zigzag, comme les barreaux d'un treillis ».

D'après Skutsch, B. B. 22, 127, *cancrī* est une forme dissimilée de *carcer*, mot qui semble avoir désigné à l'origine un objet fait de matériaux entrelacés, un treillis. Sur tout le groupe, v. M. Cohen, *Sur le nom d'un contenant à entrelacs dans le monde méditerranéen*, BSL 27, 80 sqq., et GLECS, t. III, 16.

***cand-** : de ce radical ont été formés deux verbes : l'un marquant l'état, *candeō* ; l'autre marquant l'action et transitif, *-candō* ; cf. *pendeō* et *pendō*.

1° **candeō, -ēs, -uī, -ēre** : être en flammé, brûler. Cf. Cic., Off. 2, 7, 25, *Dionysius candenti carbone sibi adurebat capillum* ; Verr. 2, 5, 163, *candentes lamminae.* De

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

là « être chauffé à blanc », puis, un rapprochement populaire avec *cānus* y aidant peut-être, « briller de blancheur, être d'une blancheur éclatante ». Ancien, surtout poétique. M. L. 1580 et 2950, *excandēre*. Cf. *candēscō*, *incandēscō*, M. L. 4340 ; *excandēscō* « s'échauffer, blanchir » ; *candēfaciō* (et *ex-*) et *candificō* (Aug.) « chauffer » et « blanchir, glorifier ».

candor, *-ōris* m. : blancheur éclatante ; éclat, splendeur ; au sens moral, « pureté, candeur » ; *candidus* : d'un blanc éclatant; splendide; et « pur, candide ». Dans la langue de la rhétorique, traduit le gr. λευκός comme *candor*, λευκότης καὶ φαότης. S'oppose à *niger*, comme *albus* à *āter*. M. L. 1582, britt. *cann* ; *candidātus* (cf. *albātus*, *atrātus*) : proprement « vêtu de blanc ». Mais ne se rencontre dans ce sens qu'à l'époque impériale ; à l'époque classique, *candidātus* est spécialisé comme substantif et désigne le « candidat », c'est-à-dire celui qui brigue une fonction et, pour ce, revêt la toge blanche, *candida*. Diminutif : *candidulus*. Le verbe *candidāre* (et *incandidāre*, Firm.) « blanchir » a été reformé dans le latin d'Église sur *candidātus* ; de là : *candidātiō*, *-trīx*.

candicō, *-ās* (Plin.) ; latin impérial, formé sur *albicō* : blanchir, M. L. 1581 ; *candēla* : cierge, chandelle, M. L. 1578 et B. W. s. u. ; Pedersen, *V. G. d. k. S.* I 193 ; germ. : v. h. a. *kentīl*, britt. *cannwyl*, irl. *candel*, etc. ; *candēlābrum* (*-ber*, *-brus* m., *candēbrum*? trois exemples dans l'Itala) : chandelier. M. L. 1579 ; *candēlula*, *candēlifer*.

2° **-candō** : faire brûler, enflammer ; n'est attesté que dans les composés, anciens et usuels :

accendō, *-is*, *-dī*, *-sum*, *-ere* : mettre le feu à. M. L. 67. Dérivés : *accēnsus*, *-ūs* ; *accēnsiō*, rares et tardifs.

incendō : incendier, enflammer. — Ancien, usuel, panroman. M. L. 4346. D'où *incendium* et *incēnsiō* ; *incendimentum*, M. L. 4347 ; *incēnsum*, M. L. 4347 a ; celt. : irl. *ingchis*, britt. *encois*.

Sur la confusion qui s'est produite entre **incēnsor*, *incentor*, etc., v. Ernout, *incinō*, *incendō*, dans Philologica II, p. 225 sqq.

succendō : mettre le feu sous, enflammer.

Tous ces verbes, et surtout leurs participes *accēnsus*, *incēnsus*, *succēnsus*, ont un sens moral à côté du sens physique : *magno laudum incensus amore*, etc.

Le mot à redoublement *cicindēla* se rattache au groupe de *cand-* avec un autre vocalisme, populaire.

La diphtongue à voyelle *a*, de type « populaire », comme dans *caedō*, *claudō*, etc., se retrouve dans gr. κάνδαρος· ἄνθραξ, gall. *cann* « brillant », etc. Mais ailleurs on a un vocalisme normal. Le celtique a : irl. *condud*, gall. *cynnud* « bois à brûler » supposant *cond-*. Le *c-* (alternant avec *ç-*) de skr. *candrá-* « brillant » suppose **(s)kend-*. Alb. *hɛnɛ* « lune », de **(s)kandnā*, a été aussi rapproché. — Nulle part il n'y a de formes verbales, sauf en latin et en skr. *candati* « il éclaire ».

candetum, -ī n. : mesure de longueur ou de surface de cent pieds. Gaulois d'après Colum. 5, 1, 6. Transcription fautive de **cant-edom*, gall. *cant* « cent »?

candosoccus, -ī m. : sarment de vigne. Gaulois d'après Colum. 5, 5, 16.

canēs, canis, -is c. : chien, chienne ; chien de mer ; la Canicule. — Employé aussi comme terme d'injure et, avec *canīcula* et gr. κύων, pour désigner le « coup du chien » (l'*ambesas*) aux dés ; cf. skr. *çvaghnin* « tueur de chien », désignation du joueur professionnel. *Canēs* est la forme ancienne d'après Varr., L. L. 7, 32 ; c'est celle d'Ennius, A 528 V², et de Lucilius, 1221 M. Mais *canēs* et *canis* se sont substitués à un ancien nom racine terminé par *-n-* (cf. gr. κύων), qui a été éliminé en raison de son caractère anomal, et aussi par suite de la tendance du latin à substituer une flexion parisyllabique à une imparisyllabique (cf. *iuuenis*, *mēnsis*, etc. ; v. Ernout, Philologica I, p. 135 sqq.). *Canēs* rappelle *fēlēs*, *uolpēs*, etc. ; *canis*, qui doit être aussi une forme ancienne, a prévalu parce que les substantifs en *-ēs* de la 3ᵉ déclinaison apparaissent comme aberrants et ont été rangés soit dans les thèmes en *-i-*, soit dans les imparisyllabiques, cf. *trabēs* > *trabs*, etc. L'ablatif est *cane*, le génitif pluriel *canum*. — Attesté de tout temps. Panroman, sauf en espagnol. M. L. 1592 et 1584 a, **cania*.

Dérivés : *canīnus* : de chien ; canin, canine ; cynique (= κυνικός), M. L. 1590 ; *Canīna*, cognomen, *Canīnius*, gentilice ; *canīcula* (ī, sans doute pour éviter une suite de trois brèves, cf. *cratīcula*, *cutīcula*) : chienne, constellation du Chien ; chien de mer ; crochet (= *lupus*) ; coup de dés, M. L. 1586 ; fr. *chenille*. De là : *canīculārius* ; — *canārius* : de chien, *augurium canārium* ; *-a herba* : chiendent, ou *c. lappa*, bardane ou *argemon*, M. L. 1571 ; *canātim*, adverbe cité par Nonius à côté de *bouātim*, *suātim*, non attesté dans les textes. Composés tardifs : *canicapitus* = κυνοκέφαλος (Ioseph., Cassiod.), *caniformis* (Prud.).

Les langues romanes attestent aussi **canīle* (cf. *bouīle*) « chenil », M. L. 1588 ; *canius*, M. L. 1595 a ; **caniculāta* (*cali-*) : jusquiame, M. L. 1512.

L'absence d'*n* dans *catulus* exclut tout rapport avec *canis*, quoique les anciens aient lié les deux mots, comme on le voit dans les gloses comme : *catulus*, *genus quoddam uinculi*, *qui interdum canis appellatur*, P. F. 39, 21, et *catularia porta Romae dicta est*, *quia non longe ab ea*, *ad placandum caniculae sidus frugibus inimicum*, *rufae canes immolabantur*, *ut fruges flauescentes ad maturitatem perducerentur*, P. F. 39, 13.

La forme *can-* du latin est surprenante. Le celtique a la forme attendue, irl. *cú* (de **kʷō*), gén. *con* (de **kunos*), gall. *ci*, en regard de gr. κύων, κυνός et de véd. *çu(ná)*, *çúnaḥ*, lit. *šu*, *šuñs* (de *šunes*). L'arm. *šun*, gén. *šan* (dont le *š* n'est pas clair), offre un vocalisme **-ºn-* pareil à celui qu'on rencontre dans lat. *can-*. L'absence de trace de *u*/*w* dans *canis* provient peut-être d'un ancien nominatif **cō(n)*, issu de **quō* (cf. *colō*), nominatif représentant **kʷō*, en face de av. *spā* « chien », issu de **swā*, cf. véd. *çu(ná)vā*. Trop anomal, le nominatif **cō* aurait été remplacé par une forme tirée des cas obliques, mais non sans avoir transmis à celle-ci l'initiale *c-* au lieu de *qu-*. De là le nominatif *canēs*, *canis*. Une raison pareille aurait entraîné en germanique l'extension d'un type dérivé : got. *hunds* « chien », cf. arm. *skund* « petit chien » (de **kʷon-tā-*) et lett. *suntana* « grand chien ». Le latin a pu, du reste, hériter de *cun-* à côté de **kʷºn-*, et ceci aurait aidé à la généralisation de *c-* au lieu de *qu-* attendu. Toutes les hypothèses qu'on peut tenter pour rendre compte de lat. *can-* sont arbitraires. Mais le rapprochement de *canis* avec le groupe sûrement indo-européen de gr. κύων n'est pas rendu douteux par là.

canicae : *furfures de farre a cibo canum uocatae*, P. F. 40, 7. Ne se trouve que dans Lucilius et les glossateurs. Le rattachement à *canis* est sans doute une étymologie populaire ; *canicae* doit se rattacher à un adjectif **kaneko-* « jaune clair, écru », qui se retrouve en celtique et, sous des formes différentes, dans d'autres langues indo-européennes ; v. Vendryes, R. Celt. 47, 1930, p. 200.

canicum, -ī n. : ortie (Oribase). Inexpliqué.

canistrum, -ī n. (*canister*, *-trus* m., tardif) : corbeille (de jonc ou d'osier). Attesté depuis Varron.

Dérivés : *canistellum*, *canistrāria* « canéphore ». Roman, it. *canestro*, prov. *canasto*, esp. *canastro*. M. L. 1593-1594. Alsacien *känsterle?*

Sans doute emprunté au gr. κάναστρον (Hes.), καναῦστρον (κανυ-), de même sens que κάνεον κανοῦν, dont Varr., L. L. 5, 120, faisait déjà dériver le mot latin. Mais la forme κάνιστρον (Athénée 360 c) semble être un emprunt secondaire au latin. Tous ces mots semblent dérivés de κάννα ; v. le suivant.

canna, -ae f. : roseau. Emprunt au gr. κάννα, lui-même d'origine sémitique, e. g. hébr. *qāne(ḥ)* « roseau » ; v. Littmann, *Morgendländ. Wörter im Deutsch.*², 1924. Attesté depuis Varron d'Atax. M. L. 1597. Passé en celtique : irl. *cnāib*.

Nombreux dérivés purement latins et plus ou moins tardifs : *canneus* ; *cannīcius* (*-tius*), M. L. 1604 ; *cannōsus* ; *cannētum*, *-ī* n., M. L. 1603 ; *cannula*, M. L. 1607, et *cannella*, M. L. 1602 b ; *cannō*, *-ōnis* (Lex Salica) ; cf. aussi M. L. 1600, *cannabula* ; M. L. 1602, **cannamellis* ; M. L. 1606, **cannūciae*. S'y rattache : *canālis*, *-is* c. (déjà dans Plaute) : fossé, canal, conduit d'eau, gouttière, tuyau ; *ab eo quod caua sit in modum cannae*, Isid., Or. 15, 8, 16. Nombreux sens techniques. Le rapport avec *canna* est visible dans Vg., G. 4, 265, *mella... harundineis inferre canalibus*, et Pallad., 4, 15, 1, *canalibus ex canna factis mel... infundere*. M. L. 1568, et germ. : v. h. a. *chanal(ī)*, irl. *canal*, gall. *cannanol*. Pour la forme, cf. *currus*, *curūlis*.

Dérivés : *canāliculus* : petit canal, cannelure, canon (de la catapulte), M. L. 1567 ; *canāliculātus* : cannelé ; *canālicius* : en forme de tuyau ; *canāliēnsis* ; *canāliclārius* m.

canna, -ae f. : sorte de vase ou de pot (inscriptions à partir du Iᵉʳ siècle après J.-C. ; Ven. Fortun.). Mot germanique (v. h. a. *channa*, all. *Kanne*). M. L. 1598 ; irl. *cann*.

cannabis, -is f. : chanvre. Emprunt, attesté depuis Varron, au gr. κάνναβις, lui-même sans doute emprunté à une langue de l'Europe orientale. A basse époque apparaissent *cannabus* ; *cannaba* f., *cannabum* ; *can(n)ape*, *canapa*. — Panroman, M. L. 1599 ; les formes romanes remontent à *cannabis* (dialectes suditaliques et sardes) et surtout à *canapis* (Gl.), *can(n)apus*, *-a*. Emprunté tardivement par les langues celtiques : irl. *cnāib*, etc., germ. : b. all. *kennep* « Hanf », etc.

Dérivés : *cannabius*, *-a*, M. L. 1598 ; *cannabinus* ; *cannabētum*. Exemple de mot voyageur, comme *līnum*, *uīnum*, de forme mal fixée.

canō, -is, cecinī, cantum (mais *cantātūrus* emprunté à *cantō* et *canitūrus* à basse époque, cf. Thes. III 264, 17), **canere**. Servius, G. 2, 384, signale un parfait *canuī*, mais on ne le trouve que dans les composés (cf. Sall., Hist. 1, 135, *occanuerunt*) où le redoublement de *cecinī* ne se maintient pas ; *-canuī*, *-cinuī* est créé d'après *sonuī*, comme *canitūrus* d'après *sonitūrus* : chanter (avec la voix ou accompagné d'instruments) ; se dit de l'homme, des oiseaux (cf. *luscinia*), des instruments de musique ; cf. *oscen*, *tībīcen*, *tubicen*, etc.

Canō s'emploie absolument ou transitivement, ainsi Sall., Iu. 94, 5, *repente a tergo signa canere* ; mais Ibid. 99, 1, *tubicines simul omnes signa canere*. C'est un terme de la langue augurale et magique, dont les formules sont des mélopées rythmées. Se dit des poètes (cf. gr. ἀείδω) ou des devins (*uāticinium*, *uāticinārī*). De là a pris le sens « chanter [les exploits de, etc.], célébrer », « chansonner » (sens réservé à *cantāre*), ou aussi « prédire ». Usité de tout temps. Non roman.

Formes nominales et dérivés : *-cen*, *-cinis* : second terme de composés (nom racine sans suffixe ni désinence) dans *tubi-cen*, *tībī-cen*, avec un féminin secondaire *tībī-cina*, etc., des abstraits en *-cinium*, cf. ombr. *af-kani* « *ac-cinium », et des dénominatifs en *-cinor*. Sur ce type, voir Ernout, Philologica I, p. 73 sqq. ; *canor*, *-ōris* m. (rare, poétique et postclassique) : chant ; *canōrus* (cf. *sonōrus*) ; *cantus*, *-ūs* m. : chant, M. L. 1620 ; *cantor*, *-trīx* ; *cantiō* (archaïque et postclassique), M. L. 1619 ; *canticum* : chant, et spécialement « partie chantée d'une comédie », dans la langue de l'Église « cantique » ; *c. canticōrum* = ᾆσμα ᾀσμάτων, M. L. 1618 ; irl. *cantic* ; *canticula*, *-culum*, M. L. 1617 ; *cantilēna* : refrain (*uetus et uulgata cantio*, Don.), « chanson », sur lequel a peut-être été refait *cantilō*, *-ās* (Apul.) ; formation obscure, comme *anti-*, *postilēna* ; *canturiō*, *-īs*. Cf. aussi *carmen*.

De *canō* sont formés un certain nombre de composés qui ont servi pour la plupart à traduire des termes grecs : ainsi *accinō* = προσᾴδω, ἐπᾴδω ; de là *accentus*, *-ūs*, qui a traduit προσῳδία (irl. *aicend*) ; **ancentus*, *-ūs* m., CIL X 4915, 7, contamination de *ac-* et de **incentus*? ; *concinō* = συνᾴδω, qui a servi à Cicéron pour rendre συμφωνέω, *concentus*, *-ūs* = συμφωνία, συνωδή, *concentiō* = ἁρμονία ; *incinō*, *incentiō*, *-tor*, *-trīx*, *-tīuus* ; l'adjectif semble avoir été rapproché de *incendō* ; *incentīuum* a pris le sens de *incitāmentum* ; cf. *incentrīx* (Ital.), v. Ernout, *incinō*, *incendō*, dans Philologica II, p. 225 sqq. ; *occinō* : faire entendre un chant de mauvais augure (le préfixe *ob-* marquant souvent une idée d'empêchement, d'hostilité) ; *praecinō* : préluder = προᾴδω, d'où *praecentor* « *qui uocem praemittit in cantu* » et « prédire par son chant », cf. ombr. *procanurent* « praecinuerint » ; *succinō* : accompagner [par son chant], donner la réplique, ὑπᾴδω ; *intercinō* (= παρᾴδω, Hor., A. P. 194).

A *canō* correspond un intensif : *cantō*, *-ās*, *-āuī*, *-ātum*, *-āre*, qui, dès les plus anciens textes, concurrence *canō* sans que la nuance itérative ou intensive soit toujours visible, et qui s'est spécialisé dans le sens propre de « chanter ». *Cantō* substitue seulement une flexion régulière à un verbe irrégulier. Panroman. M. L. 1611 ; irl. *cantain*, etc. *Cantō* a, à son tour, un itératif *cantitō*, *-ās*, des dérivés *cantātor*, *cantātrīx*, *cantātiō*, *cantāmen*, *-mentum*, des composés *excantō*, *incantō* (tous deux dans la loi des XII Tables avec un sens magique : *qui fruges ex-*

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

cantassit « qui aura déplacé par ses enchantements des récoltes », cf. Varr., Eum. 151, *ubi uident se cantando ex ara excantare non posse, deripere incipiunt*, et Thes. s. u. ; et *qui malum carmen incantassit*), M. L. 4341, d'où *incantātiō*, *incantāmentum* « incantation, enchantement, sortilège » ; *occentō* avec le passage attendu de *a* à *e* en syllabe intérieure qu'il est le seul à présenter parmi les composés de *cantō* (*concentō* dans Pacuvius, Tr. 73, est une conjecture de Ribbeck) ; *praecantō* (M. L. 6709), *recantō* (= παλινῳδέω).

Le présent **kᵘne/o-* se retrouve dans ombr. kanetu « canitō » et dans irl. *canim* « je chante », dont les développements de sens rappellent ceux des formes simples liées à *canō*, en composition. Le parfait *cecinī* a son correspondant dans irl. *cechan* ; la concordance des deux langues résulte, il est vrai, d'une règle générale : emploi du redoublement là où le parfait n'est pas caractérisé par une alternance vocalique (l'*i* de *cecinī* représente l'*ă* qui figure dans *canō*). Hors de l'italo-celtique, on ne peut citer que des formes nominales ; en germanique, le nom du « coq » : got. *hana*, etc., en gr. ἠι-κανός « qui chante de bonne heure », épithète du « coq » ; aussi le dérivé κανάζω, et καναχή « bruit », sans doute κόναβος. Gall. *canu* s'emploie pour « jouer » (d'un instrument).

V. *carmen*, où est noté un sens particulier.

canōn, -onis m. : emprunt au gr. κανών « règle », qui a eu une grande fortune dans diverses langues techniques, notamment dans la langue administrative de l'Empire, où le mot a désigné l'impôt, d'où l'irl. *cáin* « loi, taxe, droit » : *c. annōnārius*, etc. (sens conservé en tarentin, M. L. 1608), et dans la langue de l'Église, où il a désigné « la règle, le canon », etc. L'adjectif *canōnicus* (= κανονικός, mais avec *ō*) a été également emprunté et substantivé (d'où fr. *chanoine*, M. L. 1609) et a fourni les dérivés proprement latins *canōnicē* adv., *canōnicārius* « collecteur d'impôts ».

cantabrica (*herba*) : liseron (Plin. 25, 85). De *Cantaber*.

cantabrum, -ī n. : enseigne militaire de l'époque impériale. Tiré du nom propre *Cantaber*. — *cantabrārius*, *-ī* : porte-enseigne.

cantabrum, -ī n. (*cantabra*) : son (de grain). Mot bas latin. *cantabriēs*, *ēi* f. = πιτυρίασις ; *cantabracius*, πιτυρίτης (Gloss.).

cant(h)ērius, -ī m. : cheval hongre (cf. Varr., R. R. II, 7, 15 ; P. F. 40, 15 L) ; cheval de bât ou de somme ; bidet. Par extension désigne tout objet en forme de bât : étai pour la vigne, étançon, chevron ou arbalétrier dans la charpente d'un toit ; machine à suspendre les chevaux (Vitr.). — Mot technique et populaire, comme *caballus*. Demeuré dans les langues romanes avec différents sens techniques : fr. *chantier*, etc. M. L. 1615 ; et en germ. **kantāri*.

Dérivés : *cant(h)ēriātus* « échalassé » ; *cant(h)ērīnus* « de cheval », *-m hordeum* ; *-m lapathum* « patience » ; *cant(h)ēriolus* « chevalet » (Col.).

Rappelle gr. κάνθων « baudet », κανθήλιος [ὄνος] « âne bâté » ; et sans doute comme lui emprunté à une langue étrangère (cf. *caballus*) ; Plaute applique aux *cantherii* l'épithète *gallici*, Au. 405. Cf. *caballus*. — V. Cecco, St. Etr. 16, 387 sqq.

cantharis, -idis f. (*cantharida*, *-ae*, tardif) : cantharide. Emprunt au gr. κανθαρίς. M. L. 1613.

cantharus, -ī m. : gobelet ou coupe à boire à deux anses ; vasque ; sorte de vaisseau ou de barque ; nom d'un poisson « brème de mer ». Emprunt (depuis Plt.) au gr. κάνθαρος, M. L. 1614, et **cantharella*, M. L. 1612.

cant(h)us, -ī m. : bande de la jante. Gr. κανθός. Mot donné sans preuve comme africain ou espagnol, d'après Quint. 1, 5, 8 ; non attesté avant Perse. M. L. 1616 ; sans doute emprunté au celtique : gaul. *cantem*, etc. ; cf. germ. : v. h. a. *kanzwagen*, etc. ; britt. *cant* ; fr. *chant*, v. B. W. s. u.

canua, -ae f. (Gloss.) : synonyme de *canistrum*, sans doute emprunté au gr. κανοῦν. Cf. *cana*, *-ōrum*, P. F. 40, 5, et *canifera*, P. F. 57, 8.

cānus, -a, -um : blanc, et spécialement « aux cheveux blancs, chenu ». Pluriel substantivé *cānī* « cheveux blancs ». — Ancien ; surtout poétique. Rare en prose jusqu'à l'époque de Trajan ; cf. Thes. III 296, 8 sqq. M. L. 1621.

Dérivés et composés : *cāneō*, *-ēre* (rare et poétique) ; *cānēscō*, M. L. 1584 ; **canō*, *-āre*, M. L. 1570 ; *cānitiēs*, *-tia*, M. L. 1595 ; *cānitūdō* ; *cānaster*, *-trī* (Gloss.) : *qui cānescit* (cf. *caluaster*) ; *cānōsus*, M. L. 1610 ; *cānūtus* (Gloss. ; Plaute? d'après *cornūtus*, etc.), M. L. 1622 ; *cānificō*, *-āre* ; *incānēscō*, *-is*, d'où *incānus*, formé sur *incānēscō* d'après le rapport *cānus*/*cānēscō*.

Tout se passe comme si l'on avait affaire à un adjectif radical, à vocalisme populaire *a*, de l'indo-européen occidental, qui aurait été élargi par des suffixes variés : **-no-* dans lat. *cānus* (de **kasnos*), pél. *casnar* « senex » et v. h. a. *hasan* « brillant, joli » ; **-ko-* dans lat. *cas-cus* (cf. *fuscus*) ; **-wo-* dans v. isl. *hǫss* (plur. *hǫsvir*), v. h. a. *haso* « gris » ; cf. *Hase* « lièvre ».

capanna, -ae f. : cabane ; cf. Isid., Or. 15, 12, 2, *casulam faciunt sibi custodes uinearum ad tegimen sui... hanc rustici capannam uocant, quod unum tantum capiat*. M. L. 1624. Irl. *cabán*. Cf. *canaba*?

capēdō, -inis : v. *capis*.

caper, -prī m. : 1° bouc et bouc châtré, d'après Varron ap. Gell. 9, 9, 9, *is demum latine dicitur qui excastratus est*, le bouc se disant *hircus* ; 2° espèce de poisson (Plin. 11, 257 = gr. κάπρος, κάπριτσκος). Si le sens ancien était celui que donne Varron, on pourrait songer à rapprocher *caper* de *capus*, *capō*. Mais, dans les textes où le mot figure, il désigne le bouc. Il est vrai qu'il n'apparaît pas dans la littérature avant Virgile. La différence de sens peut être d'origine dialectale. A fourni de nombreux dérivés à l'onomastique ; cf. aussi *caprōtīnus*. *Caprōtīna Iūnō*, etc. (cf. pour la formation *annōtinus*, dont, toutefois, l'*i* est bref), avec un doublet *caprātīnus*. A côté de *caper* s'est formé **căprō*, *-ōnis* attesté par it. *caprone*, esp. *cabron*, port. *cabrão*, M. L. 1624 a, 1656 ; et les formes celtiques irl. *cabár* « chevron », britt. *caibr*, etc.

Dérivés : *capra* : chèvre. Panroman, M. L. 1647, cf. Hes. κάπρα· αἶξ. Τυρρηνοί (l'adjonction de l'épithète *fēmina* dans le *capris feminis* des Acta lud. saec. Aug. 93 est due au besoin d'éviter l'ambiguïté de la forme de dat. abl. pl. *capris*) ; *capella* (diminutif d'affection, cf. Hor., S. I 1, 110) ; *capreus*, d'où *caprea*, *-ae* qui désigne un animal semblable à la chèvre, glosé δορκάς, cf. Varr., L. L. 5, 101, *caprea a similitudine quadam caprae* ; et *capreolus* « chevreuil, chamois » ; puis « sorte de binette » (ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec les cornes du chevreuil) ; « contrefiche » (cf. Rich, s. u. *capreolus*, d'où **capreus*, M. L. 1650), et enfin « vrilles de la vigne », M. L. 1649, d'où *capreolinus* (b. lat.) ; *caprārius* : de chèvre ; *caprārius* m. : chevrier, M. L. 1648 ; *caprīlis* ; *caprīle* n. : étable à chèvres, M. L. 1653 ; *caprīnus* (*caprīnus*, Marcell., Anthim., Orib.), cf. ombr. *cabriner* « caprīnī » gén. sg., M. L. 1654, 1657 ; *capriō*, *-ās* (Anthimus) « sentir le bouc » ; *caprītus*, *-ī* (très bas latin, Lex Sal.), M. L. 1655 ; *caprāgō*, *-inis* f. : laitue sauvage ; *caprāginus*, *-gineus* (*capreāginus*) : de chèvre.

Composés, dont certains à l'imitation du grec : *capricornus* (αἰγόκερως), *-fīcus*, figuier sauvage, M. L. 1651 : *-fer* (αἰγαγρος, de *capra* et *ferus*), v. *ferus* ; *-folium* « chèvrefeuille », M. L. 1652 ; *-genus*, *-mulgus* (= αἰγοθήλας, v. Boisacq s. u. αἰγίθαλος), *-pes* = αἰγίπους ; *rupi-capra*, *sēmicaper*.

Cf. ombr. kaprum, kabru « caprum », v. isl. *hafr* « bouc », gall. *caer-iwrch* « chevreuil », irl. *caera* (gén. *caerach*) « mouton ». — Le grec ἔπερος « bélier » a donné lieu de supposer que *k* est un préfixe (cf. *costa*), qui différencierait *caper* de *aper*. Toutefois, l'existence de ce préfixe est contestée : v. *aper*.

caperrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : se froncer, se rider. N'est guère employé qu'au participe *caperrātus* « froncé, plissé ». Se dit surtout du front.

Les anciens le rattachent à *caper* « *a caprae fronte* », Varr., L. L. 7, 107 ; *caperratum* : *rugosum a cornuum caprinorum similitudine*, P. F. 41, 27. Étymologie populaire? Fait penser à un substantif **caperra* « ride » de type étrusque.

Attesté depuis Plaute ; rare, archaïque ou repris par les archaïsants.

capillus, -ī m. (d'après Varron serait un mot collectif sans pluriel ; mais les auteurs emploient indifféremment le singulier et le pluriel, cf. Thes. III 314, 68 sqq.) : cheveu, poil de barbe, chevelure des plantes, des arbres (cf. la glose *capillāmenta* : *summitates arborum*, sens auquel il faut peut-être rattacher le mot de la langue augurale *capillor*, *-ōris* m. cité par Servius, Ae. 10, 423, *capillor autem dicitur, cum auspicato arbor capitur, et consecratur Ioui Fulguri*). Au témoignage de Nonius, Plaute aurait employé un neutre *capillum* (Mo. 254?) ; peut-être y a-t-il eu une flexion *capillus*/*capilla*? Un accusatif pluriel *capilla* figure CIL X 8249, 6. Ancien, usuel. M. L. 1628. Les poètes préfèrent *coma* ou *crīnis*, v. Thes. s. u.

Dérivés : *capillātus* (cf. *barbātus*), d'où *capillātūra* (b. lat.), M. L. 1627 ; *capillāturiae* « première coupe de cheveux » (Lex Salica), d'après *barbātōria* (Pétr.) ; **capillō* emprunté par le got. *kapillōn* « tondre », et *excapillō* (Lex Sal.) ; *capillātiō* (rare et tardif) ; *capillāscō* (Gloss.) ; *capillāceus* (époque impériale) ; *capillāgō* « chevelure » (lat. eccl.), M. L. 1626 ; *capillāris* et *c. herba* « herbe capillaire » ; *capillitium* (tardif ; cf. *barbitium*, *caluitium*) ; *capillōsus*, calque tardif de τριχώδης.

Composés (poétiques et rares) : *albi-* (= λευκόθριξ), *ātri-*, *crispi-*, *uersi-capillus*.

Capillus fait songer à *caput*, sans qu'on puisse expliquer précisément ni la forme ni le sens. L'explication ingénieuse de J. Bloch par **capo-pilus* suppose arbitrairement l'existence d'un composé et ne rend pas compte du double *l* (géminée expressive dans un mot de type « populaire »?). Il n'y a pas de nom indo-européen commun du cheveu, et ce nom diffère d'une langue à l'autre. Le gr. θρίξ est sans étymologie ; l'autre nom latin *crīnis* est obscur.

capiō, -is, cēpī, captum, capere (la langue archaïque connaît aussi d'anciennes formes de subjonctif en *-s-*, *capsō*, *capsis*, etc., cf. Thes. III 318, 47 sqq.) : saisir, prendre en main (cf. *capulus*, *-lum*, *et manubrium gladii uocatur* (cf. skr. *kapaṭī* duel « deux poignées ») *et id quo mortui efferuntur*, *utrumque a capiendo dictum*, P. F. 53, 26) ; avec idée accessoire de « contenir », bien conservée en latin, e. g. Cic., Off. 1, 17, 54, *qui cum una domo iam capi non possunt, in alias domos exeunt* ; cf. *capāx*, *capis*, etc. De ce sens de « contenir » sont dérivés celui de « concevoir dans l'esprit », déjà dans Cic., Marc. 2 6, *quae quidem ego, nisi ita magna esse fatear ut ea uix cuiquam mens aut cogitatio capere possit, amens sim* (peut-être sur le modèle de gr. λαμβάνω, cf. *concipiō* et συλλαμβάνω), puis celui de « être capable de » (rare, époque impériale), « être de nature à » = gr. ἐνδέχεται (lat. eccl.). L'italo-celtique a développé, en outre, l'idée plus restreinte de « faire prisonnier », d'où *captus*, *captīuus*. Le captif est celui qui est pris à la main (*jerbakal*, comme on dit en arménien). V. B. W. sous *chétif*.

Comme *emō* a perdu le sens général de « prendre », *capiō* en a recueilli les emplois. Au contraire, les composés de *emō* ayant gardé leur sens ancien, on notera que les composés de *capiō* ont souvent des sens spécialisés, ainsi *in-cipiō*, *dē-cipiō*, *prae-cipiō*, etc. Ces composés ont une valeur plus durative que ceux de *emō*, qui, comme le verbe simple, ont un aspect nettement « déterminé ».

Capiō est employé dans de nombreuses acceptions plus ou moins voisines du sens fondamental et qui se retrouvent toutes ou presque dans le correspondant sémantique grec λαμβάνω : saisir, prendre par force, s'emparer de (également avec un sujet abstrait *cupīdō mē cēpit*, etc.), occuper, acquérir, obtenir, entreprendre (*capere cōnātum*, *impetum*, *fugam* ; d'où *incipere* « entreprendre, commencer »), prendre pour soi, choisir (c'est *capiō* qu'emploie le pontife maximus quand il choisit une vestale, cf. *amāta*), recevoir, supporter (un dommage : *dētrīmentum capere*, cf. λαμβάνειν κέρδος, etc.). Le passif *capī* se dit souvent aussi de quelqu'un qui est atteint d'une maladie physique ou mentale, e. g. T.-L. 22, 2, 11, *ipse Hannibal... altero oculo capitur* (cf. λαμβάνεσθαι ὑπὸ νόσου, Hdt. I 138), et l'expression courante *mente captus*, d'où *menceps* formé d'après *manceps*. — Ancien, usuel. Dans les langues romanes où il est représenté (v. fr. *chavoir*, v. ital., langues hispaniques), *capere* a un sens dérivé de celui de « contenir, avoir de la place », le sens de « prendre » étant réservé à *prendere*. M. L. 1625 ; B. W. sous *prendre*.

A *capiō* correspondent :

1° un duratif en *-ā-* usité seulement dans des composés sous la forme *-cipō*, *-cupō*, e. g. *anticipō* « devancer,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

prévenir » = προλαμβάνω (classique, usuel) ; *occupō*, *-āre* « prendre d'avance, occuper », et ses dérivés ; conservé en britt. *achub* ; et *exoccupō* (rare, tardif). Il ne doit pas être confondu avec les dénominatifs qu'on a dans *aucupāre* (de *auceps*), *participō* (de *particeps*). Cf. aussi *recuperō* (*reci-*), *nuncupō* (de **nōmi-ceps*). Pour *anticipō*, qui n'apparaît pas avant Varron, on peut se demander s'il n'a pas été créé sur *participō*.

2° un désidératif : *capessō*, *-is*, *-īuī*, *-ītum*, *-ere* : « *dēsiderō capere* », dit Prisc., GLK II 535, 10, « chercher à prendre, à saisir », d'où « entreprendre » (sens physique et moral) ; *capessere Italiam* « chercher à gagner l'Italie » (Vg., Ae. 4, 346), d'où l'emploi de *capessere*, *sē capessere* avec le sens de « se diriger vers », comme *facessere*, e. g. Plt., Am. 262, Ru. 178. Dans le latin impérial se développe le sens de « chercher à connaître », e. g. Gell. 12, 1, 11, *in capessendis naturae sensibus...*, *obsurduit*. D'autre part, le désidératif est voisin de l'inchoatif. Aussi voit-on à basse époque s'introduire des formes *capēscō*, *capīscō*, que condamne le glossaire de Placide, CGL V 11, 8, *capessiur non per sc*, auxquelles se rattache sans doute le parfait *capuit*, Clem., ad Corinth. 47 ; cf. ital. *capisco*. Composé uniquement dans Plaute : *incipissō* (*-pessō*) : entreprendre, commencer à (cf. *inceptō*).

3° un itératif : *captō*, *-ās* « chercher à prendre », d'où « faire la chasse à », « convoiter » et « capter », cf. M. L. 1661 ; **accaptāre* « acheter », **accapitāre*, M. L. 62 et 65 ; B. W. s. u. Dans les langues romanes, le sens de « chasser » est réservé à un représentant de **captiāre*, M. L. 1662, qui n'est pas attesté dans le latin proprement dit. *Captō* a des dérivés : *captātiō* (éliminé par *captiō*, il semble qu'il y ait eu une sorte d'haplologie), *captātor*, *-trīx*, *-tōrius* (latin juridique) ; un composé *disceptō*, *-ās* « chercher à prendre en écartant », presque uniquement employé avec des sens dérivés dans la langue juridique (= *diiūdicāre*), « décider de », « débattre » ; cf. *disceptātiō*, *disceptātor*. *Inceptō* est un dénominatif de *inceptum*.

Composés en *-capiō* (*-capiō*) : *ac-capiō*, *-is* (= ἐπιλαμβάνω) : prendre à soi, d'où « recevoir, accueillir », cf. Caper, GLK VII 99, 22, *sumimus ipsi*, *accipimus ab alio* ; avec idée accessoire de bonne volonté, de bienveillance, « accueillir volontiers », M. L. 73, d'où *acceptus* « bien accueilli, agréable » (cf. gr. δεκτός). Nombreux dérivés : *acceptum* « reçu, λῆμμα » (irl. *aicecht*), *accepta* (sc. *sors agrī*) « lot de terrain », *acceptilātiō* (terme juridique) : « déclaration de quittance faite par un créancier à son débiteur », *accipiō* f. = λῆψις (depuis Sall. et Cic. ; s'oppose à *datiō*, terme de droit) : acceptation ; *acceptor*, *-trīx*, M. L. 68 ; *ante-capiō* : doublet de *anticipō*, *occupō* (toutefois, on a *anteceptus* dans Cic., N. D. 1, 43) ; *concipiō* (= συλλαμβάνω) : contenir, recueillir ; spécialement *concipere sēmina*, Cic., Diu. 2, 10, 26, etc., d'où « concevoir » (sens physique et moral, *concipere animō*, Cic., Leg. 1, 59) ; *conceptiō* (depuis Cic., technique) = σύλληψις, M. L. 2115 ; *dēcipiō* : terme de chasse (cf. *dēcipula* « rêts, piège à oiseaux »), « prendre en faisant tomber dans un piège, prendre par la ruse », d'où « tromper, duper », M. L. 2504, B. W. *décevoir* ; *excipiō* : 1° prendre, mettre à part, excepter, d'où *exceptus*, *exceptiō*, fréquent dans la langue du droit ; *exceptis*, M. L. 2965 ; 2° accueillir, d'où *exceptōrius* (*- ium*) « réservoir » ; *incipiō* : entreprendre et « commencer », M. L. 4353, d'où *inceptum* et *inceptō*, *-ās* (doublet familier de *incipiō*, cf. *-coeptō*), M. L. 4348 ; *intercipiō* : intercepter ; *occipiō* : commencer (futur ancien *occipsō*, Plt.), surtout dans Plt. et Ter., non dans Cic. et César, repris à l'époque impériale (T.-L., Tac.) ; *occeptō*, *-ās* (Plt.) ; *percipiō* : percevoir (proprement : prendre, saisir à travers), M. L. 6399 ; *praecipiō* (*praecapiō* dans les Gloss.) : prendre d'avance, d'où « prescrire, recommander » ; *praecepta*, *-ōrum* « mesures prises d'avance, préceptes » (formes savantes en celt. : irl. *procecht*, *precept*, *preceptoir* [*proi-*] ; britt. *pregeth* « sermon ») ; *praeceptiō*, πρόσταγμα (Gloss.) ; *recipiō* : recueillir, retirer, M. L. 7120 ; *receptus*, *-ūs* m. « retraite » ; *receptāculum* « lieu de retraite », *receptīcius seruus... qui ob uitium redhibitus est*, P. F. 357, 4 ; M. L. 7112, 7113 ; *suscipiō* (et *adsuscipiō*, époque impériale = ἐπαναλαμβάνω) : prendre par-dessous, se charger de, M. L. 8481.

La plupart de ces verbes sont accompagnés de noms ou adjectifs dérivés en *-tus*, *-tiō*, *-tor* (*-trīx*), *-tīcius*, *-tūus*, formés vraisemblablement sur les modèles grecs en *-ληψις*, *-ληπτός*, *-ληπτικός*, qui appartiennent presque tous à des langues techniques (droit, grammaire ou rhétorique, philosophie) et n'apparaissent guère avant Cicéron. De plus, ils ont reçu de bonne heure des doublets en *-ceptō*, *-ās*, *-āre*, appartenant à la langue familière, qui n'en diffèrent pas par le sens, mais qui fournissent des paradigmes réguliers. Ainsi *acceptāre* (d'où *acceptitō*, ap. Non. 134) ; *exceptāre* ; *inceptāre*, M. L. 4348 ; *praeceptāre*, cf. ital. *ricettare*, de *receptāre*, M. L. 7111. Ces doublets sont, en général, bannis de la langue classique, mais ils apparaissent dans la langue de la comédie et reparaissent dans la basse latinité. Ils peuvent, à leur tour, fournir des dérivés, par exemple *acceptātiō*, *-tor*, *-tābilis*, *-tāculum* ; *acceptitō*, etc.

Cf. aussi **excaptum* « pelote », M. L. 2954 a ; **excaptāre*, *-tiāre* « gratter », M. L. 2953-2954 ; mais le rapport de sens n'est pas clair.

A la racine *kap-* ou à *capiō* lui-même se rattachent des noms et adjectifs dérivés et composés :

a) un nom racine d'agent, usité seulement sous la forme avec apophonie *-ceps* comme second terme de composé : *auceps*, *-cupis* m. « oiseleur », d'où *aucupium*, *aucupārī* ; *mūniceps*, *-ipis* m. « qui prend part aux charges », d'où « habitant d'un municipe », *mūnicipium* ; *particeps* m. « qui prend sa part de » ; *participium*, traduction du terme grammatical μετοχή ; *manceps* m. (v. ce mot) ; *princeps*, *-ipis* m., v. *prīmus* ; *terti-*, *quarti-*, *quinti-*, *sexti-ceps*, chez Varron ; *inceps*, dans P. F. 95, 10 « — *deinceps* » ; *deinceps* (v. *deinde*) qui s'est décliné d'abord, avant de devenir adverbe invariable, cf. P. F. 65, 27 : *deincipem antiqui dicebant proxime quemque captum*, *ut principem primum captum*. Cette glose fait penser qu'à côté de *-ceps*, issu de **-caps* actif, il y a eu un homonyme *-ceps* de **capt(o)s* passif, cf. *manceps* et *men-ceps* « mente captus », et, pour la formation, *locuplēs* ; *for-ceps* : pinces, tenailles.

b) *-capas*, *-capus* : *hosticapas* : *hostium captor*, P. F. 91, 5, et *hosti-*, *pisci-*, *urbi-capus* ; cf. aussi *mus-cipula* « ratière, souricière » ;

capiō, *-ōnis* f. « prise, possession ». Terme de droit usité surtout dans le juxtaposé *ūsū-capiō* ;

-capēdō, *-inis* f. dans *inter-capēdō* : interruption, pause, répit » ; cf. *cuppēdō/cupiō*, *torpēdō*, *grauēdō*, etc. ;

capulus, *capulum*, *capula* avec le suffixe en *-lo-* de noms d'instrument ; cf. *excipulus* ;

-cipuus, *-a*, *-um* (cf. *contiguus*, etc.), cf. P. F. 70, 5, *excipuum quod excipiatur*, *ut praecipuum quod ante capitur*. *Praecipuus* est glosé correctement ἐξαίρετος ;

capāx, *-ācis* adj. : « qui peut contenir, capable, spacieux » terme de droit : « habile à recueillir un héritage ». D'où *capācitās* sans doute créé par Cic., Tusc. I 61, et en latin ecclésiastique : *capābilis* ; *incapāx*, *-pācitās*, *-pābilis*.

c) *captor*, *-ōris* m. : celui qui prend. Très rare ; non attesté avant saint Augustin (dérivé **captōria*? cf. M. L. 1664) ; *captus*, *-ūs* m. : prise (rare) ; capacité, portée ; pouvoir de compréhension : *ut est captus*, *pro captū* ; *captiō* : prise, action de saisir ; puis, par métonymie, « ce qui sert à prendre, piège, fraude, argument captieux » ; « tort, dommage » ; *captiuncula* ; *captiōsus* : captieux, trompeur ; *captūra* (postclassique) : prise, capture, gain (cf. *iactūra*), M. L. 1665 ; *captīuus* : prisonnier, captif ; substantivé *captīuus*, *-ī* ; *captīua* ; M. L. 1663 et 1662 a, *captīuitās* : non attesté avant Sénèque. Auparavant, la condition du captif s'exprime par *seruitium*, *seruitūs*. *Captīuitās* s'oppose à *lībertās* sur lequel il est formé ; *captīuō*, *-ās* : latin ecclésiastique, traduit le gr. αἰχμαλωτίζω (*-τεύω*). En celt. : v. irl. *cacht* « servante », gall. *caeth*, corn. *caid* « captif, esclave », gall. *ceithiwed* « captīuitās », mot savant.

V. aussi *capis*, *capsa*.

Capiō a en germanique un correspondant exact : got. *hafjan* (prét. *hof*) « élever », en face de quoi se trouve un verbe exprimant l'état, got. *haban*, v. h. a. *habēn* « tenir, posséder, avoir ». Sauf l'*ō* du prétérit got. *hof*, etc., l'*a* germanique se trouve dans toutes les formes du groupe ; seul le mot v. isl. *hāfr* « hameçon » offre un *-ē-*, comme lat. *cēpī*, mais l'étymologie est contestée. On retrouve *a* dans got. *hafts* « pris », v. isl. *haptr* « serf », qui semblent répondre à lat. *captus* (de là got. *haftjan* « κολλᾶσθαι, προσέχειν »). La racine paraît être de la forme **kēp-*, à en juger par gr. κώπη « poignée, manche » ; dès lors, lat. *cap-* et germ. *haf-* reposeraient sur **kəp-*, comme aussi καπ- dans gr. κάπτω « je happe avidement », κάπη « niche, mangeoire », καπέτις « mesure de capacité » et lett. *kap-* dans *kàmpju* « je saisis », avec nasale infixée, comme dans gr. λαμβάνω. On ne peut guère faire état de skr. *kapaḷi* « deux pleines mains », qui est isolé en indo-iranien. Le lituanien semble avoir *ō* dans *kůpà* « gage », et peut-être même l'irlandais dans *cāin* « tribut ». — La racine **kēp-*, **kōp-*, **kəp-* qu'on est ainsi amené à poser fournissait un présent athématique, dont alb. *kam* « j'ai » est l'unique trace, mais dont lat. *capiō* et got. *hafja* sont des substituts. — Cette racine était en concurrence avec une autre toute voisine à *gh-* initial, même vocalisme et labiale (mal définie) finale, à savoir celle qu'on observe dans ombr. h a h t u « capitō », dans v. irl. *gaibim* « je prends » et dans lat. *habeō*, qui est à irl. *gaibim* exactement ce que got. *haba* « j'ai » est à *hafja*. V. sous *habeō*. — L'osco-ombrien n'a pas de verbe correspondant à *capiō* ; pour ombr. k a p i ř e « capidī », etc., v. le suivant.

capis, -idis f. : sorte de coupe ou de vase à une seule anse usité à l'époque ancienne et dont l'usage s'est maintenu dans les sacrifices. Attesté depuis Lucilius. Rare. Même mot dans ombr. k a p i ř e, *kapirse* « capidī », accusatif pluriel *capif* « capidēs », emprunté au latin. Diminutif *capidula*. Synonyme *capēdō*, *-inis* (formé comme *dulcis/dulcēdo*?) et *cap(p)ūdō* (Cic.) ; *capēduncula*. — Les anciens le rattachent à *capiō*, cf. Varr., L. L. 5, 121, *-es a capiendo*, *quod ansatae ut prendi possent*, *i. e. capi*. Mais la formation est étrange ; et Priscien remarque que l'accusatif est grec : *capidas* (à moins, toutefois, qu'il n'y ait eu un nominatif *capida* formé sur l'accusatif grec, comme *cassida*, *crātēra*) ; on peut penser à un emprunt ancien au grec σκαφίς, déformé par l'étymologie populaire. Les mots en *-is*, *-idis* sont rares en latin et, généralement, sans étymologie, cf. *cassis*, *cuspis*, *lapis*. Cf. le suivant.

capistērium, -ī n. : instrument pour trier les grains, auget (Colum.). Emprunt oral et sans doute ancien au gr. σκαφιστήριον, avec dissimilation de *sc-st* > *c-st*, qui l'a rapproché de *capiō*. M. L. 1629.

capistrum, -ī n. : harnais de tête, muselière ; puis « licol, lien, courroie ». Attesté depuis Caton. Panroman ; cf. fr. *chevêtre*, M. L. 1630, 1631. Irl. *cabstar*, gall. *cebystr*. De là : *capistrārius*, *capistrāre*, *capistellum* ; *incapistrāre*, fr. *enchevêtrer*, M. L. 4342. Rapproché de *caput* ou de *capiō*. Mais aucune des deux étymologies n'est satisfaisante.

capitium : v. *caput*.

Capitōlium, -ī n. : le Capitole, colline de Rome sur laquelle se dressait le temple de Jupiter *Capitōlīnus*. Considéré comme dérivé de *caput* « sommet », mais la dérivation est inexpliquée. Le doublet *Capitōdium* de Marius Victor, GLK VI 26, 3, est sans autorité. Conservé en prov. *capdohl* « trône », M. L. 1639.

capitum, -ī n. (*capitus*, *-ūs* m.) : fourrage. Emprunt bas latin au gr. καπητόν.

capō : v. *capus*.

cappa, -ae f. : chape. Bas-latin, Isid., Gloss., Greg. Tur. Domin. : *cappella*, *cappellus*. M. L. 1642, 1644, 1645, 2952, **excappāre*. Isid., Or. 19, 31, 3, *capitulum est*, *quod uolgo capitulare dicunt*, *idem et cappa*. Hypocoristique se rattachant à *caput*, *capus* « tête »? — Sur l'évolution sémantique de *cappella*, v. Aebischer, Bull. du Cange, V (1929), 30. Germ. : ags. *cœppe*, etc. ; irl. *cápa*, britt. *cab*? Mot répandu par l'Église.

capra, capreolus : v. *caper*.

caprōnae, -ārum : *equorum iubae in frontem deuexae quasi a capite pronae*, P. F. 42, 4. Un exemple dans Lucilius, un autre de *caprōneae* dans Apulée. Sans doute de *caper* ; cf. *aper*, *aprōnius*.

Caprōtīna : v. *caper*.

capsa, -ae f. : boîte ou caisse, cassette en bois, profonde et de forme circulaire, destinée surtout à enfermer et transporter les livres. Non attesté avant Cicéron. M. L. 1658 ; B. W. *châsse* et *caisse*. V. h. a. *chafsa* ; gr. κάψα, κάμψα.

Dérivés : *capsula*, *capsella* ; *capsārius* : esclave chargé de porter la *capsa* de son maître ; ou de garder les vêtements au bain ; ouvrier qui fait les caisses ; sorte de fonctionnaire militaire. M. L. 1659.

La forme de glossaire *capsidila est capsa uel pera*, CGL V 617, 48, est peut-être une déformation, par éty-

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

mologie populaire, de *cassidīle*, dérivé de *cassis*, cf. Thes. s. u.

Il semble difficile de voir ici une formation désidérative, en face de *capiō*, comparable à *noxa* en face de *noceō*. Étymologie obscure.

capsilāgō, -inis f. : nom d'une plante ; jusquiame? Cf. *tussilāgō*. V. André, *Lex.*, s. u.

capsus, -ī m. et **capsum** n. : chariot couvert, cage. Depuis Vitruve. M. L. 1660. Cf. *capsa*?

capula, -ae f. : petite cruche ou petite coupe (Varron). De là, sans doute, *capulō, -āre* : transvaser (un exemple de Plin. 15, 22) ; *cap(u)lātor*.

V. *capiō*.

capulō, -ās, -āre : couper. Mot bas-latin (VIe siècle), Lex Burg., Lex Sal. Le doublet *capellō* (Anthim.) rappelle got. *kapellōn* « tondre » (emprunté au latin?) ; cf. *capillus*. L'apparition tardive du mot rend très douteux le rapprochement de *concipilō* (*-pulō*) « réduire en miettes » dans Plt., Tru. 621, que Festus, du reste, explique autrement : *concipilauisti dictum a Naeuio* (Com. 132) *pro corripuisti et inuolasti*, P. F. 54, 16, et qui peut provenir de *capulum* « lasso ».

Cf. peut-être *capō*, *capus*.

capulum, -ī n. (Gloss.) : lasso. M. L. 1666, fr. *câble*. Cf. *capulō, -ās* (Colum.) : prendre au lasso ; **capulus, -ī* *excapulō*, M. L. 2955. Sans doute de *capiō*.

capulus, -ī m. et **capulum** n. : 1° manche, poignée (d'une arme, etc.) ; en celt. : gall. *cabol-faen* « pierre à aiguiser » ; 2° cercueil, d'où *capulāris* (Plt.) « bon pour le cercueil ». Voir la citation de l'abrégé de Festus, s. u. *capiō*, l. 4 du commencement. Les deux sens proviennent de spécialisations dans des langues techniques. Attesté depuis Plaute, Cas. 909 et As. 892.

V. *capiō*. *Capulus* est à *capiō* comme *bibulus* à *bibō*.

capus, -ī m. (Varr., Colum.) ; et **cāpō** (**cappō*), **-ōnis** m. : chapon. La forme intensive en *-ō, -ōnis* n'est pas attestée avant Martial (cf. Charis., GLK I 103, 26, *capo dicitur nunc sed Varro de Sermone latino* (frg. 105 G. S.) « *iterum* » *ait* « *ex gallo gallinaceo castrato fit capus* »), mais peut être ancienne (cf. le type *mento, nāsō*, etc.). Diminutif : *capunculus* (tardif).

Martial, 3, 58, 38, scande la première syllabe longue ; sans doute faut-il lire *cappō*, avec géminée expressive, comme l'indiquent les dérivés romans : seul le campidanien *kaboni* remonte à *capo* ; les autres formes, it. *cappone*, fr. *chapon*, etc., supposent **cappo* (cf. M. L. 1641), de même les emprunts germaniques v. h. a. *kappo*, m. h. a. *kapūn*.

Le *p* géminé se retrouve peut-être dans la glose d'Hésychius : βυρσοκάππον « coupeur de bourse », τὸν Κλέωνα.

Ce mot (ainsi que *capulāre* cité ci-dessus) rappelle gr. κόπτω « je frappe, je coupe », κοπίς « couteau », etc., lit. *kapóti* « hacher menu », sl. *kopati* « creuser ». Il y a un doublet à *s-* initial dans lit. *skapiù* « je creuse » : la forme lit. *skabù*, *skabėti* « couper, ébrancher » montre qu'il faut supposer un ancien présent athématique. Le grec a σκάπαρνον. Le sens de lat. *capus* se retrouve dans le groupe slave : *skopiti* « εὐνουχίζειν », *skopĭcĭ* « εὐνοῦχος ». Le rapprochement est compliqué par le fait qu'il y a des formes à **-ph-* final : persan *šikāfad* « il fend », *kāfad* « il creuse, il fend », et gr. ἔσκαφην, aoriste passif de σκάπτω « je creuse », σκαφεῖον « bêche », etc. (cf. *scapulae*?) ; mais le latin ne permet pas de distinguer *ph* de *p*. Tout cela caractérise des formes « populaires ».

caput, -itis n. (ancienne graphie *kaput* ; cf. aussi Hes. κάπουτις· κεφαλή. Ῥωμαῖοι, qui provient sans doute d'une contamination du nominatif et du génitif ; à basse époque apparaît un doublet *capus, -ī* qui a passé dans les langues romanes) : tête, des hommes et des animaux. Identique pour le sens au gr. κεφαλή, dont il a sans doute emprunté les acceptions, comme *capitulum* a traduit κεφαλίς, *capitālis* κεφάλαιος, *recapitulātiō* ἀνακεφαλαίωσις, *capitulātim* ἐν κεφαλαίῳ. — Souvent employé dans des sens dérivés ou imagés pour désigner : 1° la personne tout entière, avec notion accessoire de vie, emploi fréquent dans les énumérations, distributions (par tête, κατὰ κεφαλήν), les recensements (*capite cēnsī*) ; 2° sommet, cime, tête (d'épi), d'où « pointe, cap », it. *capo*, d'où fr. *cap* ; source (sens propre et figuré, = *orīgō*) ; 3° tête, en tant que considérée comme la partie qui gouverne le reste du corps, chef (sens conservé en italien et en français, où on a eu recours à un autre mot *testa*, d'origine populaire, pour désigner la tête) ; 4° en grammaire, forme principale d'un mot (nominatif, première personne du verbe). Sur la conservation de ces divers sens dans les langues romanes, v. M. L. s. u. et B. W. *chef*. — Usité de tout temps. Panroman, M. L. 1668 (mais v. *testa*) ; irl. *capat*, britt. *cab*.

Dérivés : *capitālis* (*caputālis* Sc. Ba.) : « de la tête », sens propre conservé dans *uēna capitālis* et dans *capital* : *a capite quod sacerdotulae in capite etiam nunc solent habere*, Varr., L. L. 5, 130. Spécialisé dans la langue du droit « capital », *poena capitālis* ; et *capital(e)* : *facinus quod capitis poena luitur*. Le sens de « capital, essentiel » (κεφάλαιος) est à peine attesté. M. L. 1632 ; irl. *cadal* ; *capitulum* ; [petite] tête. Le plus souvent au sens imagé de « partie supérieure », chapiteau ; en-tête (d'un livre, d'une loi, etc.), chapitre ; partie essentielle (sens tardif) ; prestation, redevance par tête ; d'où *capitulānus, -rius* « collecteur d'impôts », etc. ; irl. *caiptel*, gall. *cabidwl*. M. L. 1640, 1636 ; *capitellum* ; *capitō, -ōnis* (cf. *frontō*, etc.) désigne une sorte de poisson, gr. κέφαλος (M. L. 1819, *cephalus*), d'où fr. *chevêne*, M. L. 1638 ; B. W. s. u. ; *capitātus* : qui a une grosse tête ; *capitāneus* (b. lat.) : principal, M. L. 1633, 1634 ; *capitātiō* : impôt par tête ; *capitārium* : capital d'une dette ; *capitium* : ouverture pour passer la tête, capuchon, M. L. 1637 ; *capitōlium*?, v. ce mot. Cf. aussi **accapitāre*, M. L. 63 ; **discapitāre* « subir une perte », M. L. 2651 ; **incapitāre*, M. L. 4343 ; **recapitāre*, M. L. 7107.

Composés en *-ceps, -cipitis* : *anceps* (*ancipes*, Plt., Rud. 1158, et gramm., est refait sur le génitif) de **am(b)iceps*, cf. Prisc., GLK II 29, 19, *anceps pro amceps*, et gr. ἀμφικέφαλος ; abl. *ancipitī* et *ancipite*, n. pl. n. *ancipitia* : à deux têtes (*secūris anceps*) ; qui se tourne de deux côtés, « double », et aussi « douteux, incertain, hésitant, ambigu », souvent avec une nuance péjorative « trompeur » et « périlleux », cf. *dubius*. Influencé par les autres adjectifs en *-ceps, -cipis*, a perdu rapidement tout rapport avec *caput*.

biceps (ancien *bicipes* d'après Prisc. II 280, 16) adj. : δικέφαλος ; employé presque uniquement au sens propre (à l'inverse de *anceps*).

praeceps, -cipitis adj. (nom. *praecipes* dans Plt., Ru. 671, et, par contre, abl. *praecipe*, Enn., A. 399, d'après la fausse analogie de *princeps*) : qui va ou tombe la tête en avant (sens propre et figuré) ; d'où n. *praeceps* « précipice » et, par extension, « danger mortel » ; du pluriel *praecipitia*, l'époque impériale a tiré un singulier *praecipitium*. — Ancien, usuel. M. L. 6709 a.

Dérivé : *praecipitō, -ās* : transitif et absolu « précipiter » et « se précipiter » ; dérivés (époque impériale) : *praecipitanter, praecipitantia, praecipitātiō, -tor*.

Composés en *-ciput* : *occiput* et *occipitium*, plus fréquent et ancien (cf. *capitium*) ; *sinciput* et *sincipitāmentum*.

Cf. encore *capitilauium*, d'où irl. *caplat* ; *cānicapitus*.

Le nom indo-européen de la « tête », dont il y a trace dans *cerebrum*, etc., a été remplacé en latin, comme presque partout, par un autre, qui est sans doute populaire. De même que le grec a κεφαλή, le gotique *haubiþ*, le lituanien *galvà* et le v. slave *glava* (cf. arm. *glux*), le latin a *caput*. Ce mot n'est, du reste, pas isolé, car le germanique a v. isl. *hǫfuð*, v. angl. *hafud* (de **habuda*) et le sanskrit a *kapuecchalam* « chignon », à côté de *kapālam* « crâne » et « tesson », cf. v. angl. *hafola* « tête ». De ces rapprochements, il résulte que le *-ut* de *caput*, quoique ancien, n'est pas essentiel ; et, en effet, on ne le trouve pas dans les composés au nominatif : *prae-ceps, bi-ceps*, etc., ce qui ne peut s'expliquer par l'influence du type *prīn-ceps, au-ceps*, etc., faute de point de contact entre les deux types.

L'adjectif *praeceps* a remplacé un composé où le nom du « visage » était le second terme : skr. *nīca-, nyáñ*, v. sl. *nicĭ* ; lat. *praeceps cecidit* a une valeur pareille à celle de v. sl. *pade nicĭ* « il est tombé (le visage) en avant ». Le type latin de *antīquus*, qui a même origine, a perdu toute trace du sens de « visage » ; v. ce mot sous *ante*.

capys, acc. pl. *capyas* : nom étrusque du faucon d'après Servius, Ae. 10, 145, qui désignerait aussi, comme le latin *falcō*, les hommes dont les doigts de pied sont recourbés en forme de faux. Même explication dans Isid., Or. 12, 7, 57, mais celui-ci attribue le nom, non plus aux Étrusques, mais à l'Itala lingua, sans doute par confusion avec *capus*.

Capys est une hellénisation de *Capus*, éponyme de *Capua* comme *Mantus* de *Mantua*.

cārabus, -ī m. : 1° langouste ; 2° barque en osier recouverte de peau. Emprunt (Pline) au gr. κάραβος, lui-même sans doute emprunté. M. L. 1671-1672.

caracalla, -ae f. : sorte de vêtement sans manches et à capuchon, originaire de Gaule. Surnom de l'empereur *M. Aurel. Seuerus Antoninus C.* Bas-latin. M. L. 1672 a?

caragus (*-gius*), **-ī** m. : devin. Bas-latin. Représenté en v. français, M. L. 1673. Origine inconnue.

carbās m. (Vitr.), **carbasus** (Suét.) : vent d'est. Du gr. κάρβας, d'origine asianique.

carbasus, -ī f. (m. Val. Max.) ; pluriel collectif **carbasa** n. (d'où *carbasum*, Ov.) : *genus lini est, quod abusiue plerumque pro uelo ponitur* ; étoffe de lin qui servait de vêtement aux divinités fluviales ou aux riches (cf. Non. 541, 11) et dont on faisait aussi les voiles des vaisseaux ou les pare-soleil des théâtres. Depuis Ennius ; rare en prose. Irl. *carbh*.

L'identité de sens et de forme avec gr. κάρπασος, lui-même d'origine égéenne, au *b* près, est frappante, que le mot vienne directement du grec ou que tous les deux aient été empruntés indépendamment à une même langue inconnue. Cf. Ernout, *Aspects*, p. 24 sqq. *Carpaseus* = καρπάσιος, *carpasinus* (*-neus*) = καρπάσινος ; Caecilius unit *carpasina, molochina, ampelina* ; Apul., Met. 8, 27, *crocotis et carpasinis et bombycinis*. Cf. sans doute *carpasia*, Isid., Or. 19, 1, 11, — *nauis a Carpatho insula nominata*. Κάρπασος dans le sens de « plante vénéneuse » a été transcrit par *carpasum* ; on a aussi *carpathum*, de *κάρπαθον, cf. *opocarpathon* (Plin.).

carbō, -ōnis m. : charbon de bois, produit de la combustion, souvent joint à *cinis*, différent de *prūna*, cf. Serv., Ae. 11, 788, *prūna quamdiu ardet dicitur* ; *cum autem exstincta fuerit, carbo nominatur*, et Varr., R. R. 1, 7, 8. De là : *carbōnārius, carbōnēscō* (b. lat.). — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1674-1676. Diminutif : *carbunculus* : morceau de charbon ; carboncle (sorte de sable) ; escarboucle ; charbon (maladie = ἄνθραξ), M. L. 1677, et celt. : irl. *carmocol* ; d'où *carbunculō* = ἀνθρακιῶ et ses dérivés.

On rapproche got. *hauri* « charbon », v. isl. *hyrr* « feu », lit. *kùrti* « chauffer », v. h. a. *herd* « foyer », etc., d'une racine **ker-*, cf. *cremō*. Mais le rapprochement est lointain, et le *-b-* n'est pas expliqué. Terme technique.

carbunica, -ae f. : nom d'une vigne cultivée dans la Narbonnaise (Plin. 14, 43). Lire *carbōnica*? Cf. *carbunculus* dans Thes. III 433, 65 sqq.

carcer, -ris m. (*carcar* à l'époque impériale, Acta fr. Aru., Itala, cf. Thes. III 434, 23 ; κάρκαρον dans Sophron et κάρκαροι· … δεσμοί ; κάρκαρα· … ἕνιοι τὰς μάνδρας, Hes., peuvent provenir du latin) : enclos, barrières qui ferment la piste des chars (pl. *carcerēs*, Enn.), d'où l'expression *ā carcere ad calcem* ; prison (sens déjà attesté dans la Rome royale). L'it. *carcere* remonte à *carcer*, le v. ital. *carcar*, got. *karkara*, à *carcar*, peut-être par un intermédiaire grec, de même v. irl. *carcar*, britt. *carchar*. M. L. 1679 ; B. W. *chartre*.

Dérivés : *carcerārius* (Plt. et b. lat.), M. L. 1680 ; et, à basse époque, *carcereus* ; *carcerālis* ; *carcerō, -ās* (lat. eccl.).

Mot à redoublement, d'origine indéterminée ; la forme *carcer* subsiste normalement ; mais **karkr-* se dissimile en **kankr-* (cf. *cancer* et *cancrī*) ; ce procédé est ancien en indo-européen. Vocalisme « populaire ».

carchēsium, -ī n. : vase à boire ; hune d'un vaisseau, cf. Rich, s. u. Emprunt au gr. καρχήσιον déjà dans Liv. Andron. V. B. Friedmann, *Die ion. u. att. Wörter i. Altlat.*, p. 20. M. L. 1681.

Cardea, -ae f. : v. le suivant.

cardō, -inis m. (f. à la date ancienne) : 1° gond (*c. masculus, c. fēmina*), charnière ; pivot ; pôle (nord et sud), puis « point cardinal » et, par suite, ligne transversale

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

tracée du nord au sud par les *agrīmēnsōrēs*, et qui s'oppose au *decimānus* qui va de l'est à l'ouest ; 2° tournant, point principal (cf., pour le développement de sens, *articulus*, Serv., Ae. 1, 172, (*prouerbio*) *dicitur « res in cardine est », i. e. in articulo*). Ancien, usuel. M. L. 1684.

Dérivés : *Carna*, *-ae* et *Cardea*?, cf. Aug., Ciu. 4, 8 ; Tert., Idol. 15, forme suspecte d'être refaite, cf. Thes. Nom. propr. lat. sous *Carna*) : déesse dont le nom a été rattaché à *cardō* peut-être par étymologie populaire ; quelques-uns le dérivent de *carō*, cf. Ov., F. 6, 101 sqq.‖ ; *cardinālis* : 1° de gond, de porte ; 2° principal (se dit des monstres, des vertus, etc.) emploi rare et tardif ; usité dans la langue ecclésiastique au sens de « cardinal » (irl. *cardinail*) ; *cardinātus* : muni de gonds (Vitr.) ; *cardinō*, *-ās* (Greg. M.) « prīmō locō ordināre ». Cf. encore *cardineus*, *-ārius*, *-āliter*, tous rares et tardifs.

Sans correspondant connu. Terme technique, à vocalisme *a*.

carduus, -ī m. (formes tardives *cardus*, *-ī* et *cardō*, *-ōnis* ; cf. *capus* et *cappō*, etc.) : chardon, cardon, artichaut. — Ancien, usuel. M. L. 1685, 1687 ; B. W. s. u.

Dérivés : *carduēlis* (et *cardēlis* déjà dans Pétr.) : chardonneret, gr. ἀκαλανθίς ; *cardel(l)us* (bas-lat.) : chardon, chardonneret, M. L. 1686 ; *carduētum* (Pall.) : lieu planté de chardons ; **cardinus*, M. L. 1682.

Rappelle *carrō*, *-is* « carder », qui a été remplacé dans les langues romanes par un dénominatif de *carduus*, **cārdāre*. Cf. aussi *cārex*.

Nom de plante, à vocalisme radical *a*, sans correspondant connu. Pour *cardopanus*, v. André, s. u.

carēnsis : — *pistoribus a caria, quam Oscorum (Afrorum* R*) lingua panem esse dicimus*, Gloss. Plac. V 14, 26 et 26, 16. Forme unique et peu sûre dont on rapproche osq. karanter « uescuntur » et le nom de la déesse *Cerēs*, cf. Serv., G. 1, 7, *Sabini Cererem panem appellant*. V. *crēscō*.

careō, -ēs, -uī, -ēre : ne pas avoir, manquer de. Cic., Tu. 1, 88, *carere igitur hoc significat : egere eo quod habere uelis... dicitur alio modo etiam carere cum aliquid non habeas, et non habere te sentias, etiam id facile patiare*. Cf. Sén., Dial. 7, 7, 2, *uoluptate uirtus saepe caret, numquam indiget*. D'après Priscien, le participe serait *cassus* ou *caritus* : *a careo uel caritum uel cassum posse dici, quia futuri participium carituros, praeteriti cassus inuenitur*. Cf. *cassus*. — Ancien, usuel. M. L. 1688 a.

Dérivés : *carentia*, *carēscō*, très rares et tardifs.

On rapproche osq. fakiiad kasit « faciat decet » ; le sens « il faut », de kasit, en face de *careō*, *cassus*, rappelle gr. δεῖ « il faut » en face de δέω « j'ai besoin » ; fal. *carefo* « carēbō ». — Cf. peut-être *castus*. — A part cela, sans étymologie, comme d'ordinaire pour le sens de « manquer » dans les langues indo-européennes (v. *egeō*).

careum, -ī n. : carvi (plante). Cf. gr. κάρος, κάρον.

cārex et **cārix, -icis** f. : laiche, herbe des marais, *herba... acuta et durissima, sparto similis*, Serv., B. 3, 20 ; M. L. 1689. D'où *cārectum* (*cārictum*), M. L. 1688 ; **caricia*, M. L. 1691. Sur la forme, v. Ernout, Philologica, I, p. 146.

Rappelle *cārō* (*cārrō*), *carduus*.

cārica, -ae f. (scil. *fīcus*) : sorte de figue (*ā Cāria*). M. L. 1690 ; irl. *caric*. V. André, s. u.

cariēs, -ēi f. : « *putrēdō lignōrum* », puis toute espèce de vétusté, carie, pourriture. Ancien, usuel. Les formes romanes reposent sur **caria*. M. L. 1692.

Dérivés : *carius* (Gloss.), *animal qui et tinea dicitur*, M. L. 1697 ; **cariolus*, M. L. 1694 ; *cariōsus* ; *cariāns* (un exemple tardif).

Probablement élargissement par *-iē-* du thème sans suffixe de la racine qui apparaît dans irl. *ar-a-chrinim* « je tombe en ruines », gl. *dēfetiscor*, *ir-chre* « ruine », gr. κεραΐζω « je dévaste, je ravage », ἀκήρατος « intact », skr. *çṛṇáti* « il brise », *çīrṇáḥ* « brisé », av. *asarəta-* « intact », *sāri-* « ruine ». — La racine étant dissyllabique, on hésite à rapprocher gr. κῆρ « mort ».

carīna, -ae f. : demi-coquille de noix (qui se dit *putāmen*), et aussi, « carène de vaisseau » (sens probablement dérivé, bien qu'attesté avant le premier) et « vaisseau ». Ancien, usuel. M. L. 1693 ; britt. *cernvyn*. Le pluriel *Carīnae* désigne un quartier de Rome, cf. Varr., L. L. 5, 47.

Dérivés : *carīnātus* : caréné, d'où *carīnō*, *-āre* (Plin.), *carīnula* ; les mots plautiniens *carinus* « couleur brou de noix » et *carinārius* proviennent du gr. καρύινος.

Rappelle gr. κάρυον « noix » et skr. *karakaḥ* « noix de coco ». D'autre part, le sens du mot latin évoque un mot signifiant « dur » qui a été évoqué sous *cancer*. En somme, pas d'étymologie sûre. Pour le suffixe, cf. *piscīna*, *farīna*, etc.

carinō (*carinor*?), **-ās, -āre** : *probra obiectare*, P. F. 41, 13. Vieux mot, non attesté en dehors d'Ennius et des glossateurs.

Dérivé : *carinātor*.

On rapproche irl. *caire*, gall. *caredd* « blâme », gr. κάρηˑ ζημία et peut-être κέρ-τομος « méprisant, railleur », σκέραφοςˑ λοιδορία Hes., σκερβόλοςˑ λοίδορος Hes. ; v. sl. *u-korŭ* « ὕβρις », serb. *pò-kor* « blâme ».

Pour la dérivation, cf. *muginor*, *coquinō*.

carissa (*carisa*) **f.** : *-m apud Lucilium uafrum* (l. *uafram*?) *significat*, P. F. 38, 18. Cf. Gl. Pl. V 15, 6, *uetus lena percallida, unde et in mimo fallaces ancillae catae carisiae appellabantur*. Vieux mot populaire, sans doute étranger ; étrusque? Cf. pour la finale *fauis(s)a*, *mantis(s)a*.

caristia, -ōrum n. pl. : nom d'un jour de fête (22 février), cf. Ov., F. 2, 617, rapproché malgré l'*ă* de *cārus* par étymologie populaire. — Sans doute de gr. *χαριστία, v. M. Leumann, die Spr. I 208.

carmen, -inis n. : — *dici potest quicquid pedibus continetur*, Serv., Ae. 3, 287. Mot ancien, qui désigne une formule rythmée, notamment une formule magique. Apparaît d'abord dans la langue religieuse et juridique : *carmen Aruāle* ; *Tarquiniī... carmina*, Cic., Rab. perd. 13 ; *lex horrendi carminis erat*, T.-L. 1, 26, 6 ; ou didactique : *magistrī carmine*, Cic., De Or. 1, 245. En pénétrant dans la langue littéraire a désigné toute espèce de chant, même le chant d'un instrument, comme *canō*, cf. Enn., A. 519, *carmen tuba sola peregit* [*de tubicine moriente*], et Quint. 9, 4, 11, *receptuī carmen* [comme *receptuī canere*], ou de poème.

Carmenta (*-tis*) **f.** (si le nom de cette vieille divinité n'a pas été dérivé de *carmen* par étymologie populaire) ; *carmentālis* ; *carmentārius* ; et à basse époque *carminō*, *-ās*, M. L. 1699.

Les Latins ne séparaient pas *carmen* de *canō*. L'étymologie satisfaisante est celle de L. Havet, MSL 6, 31, qui, comparant *germen* de **gen-men*, explique *carmen* comme issu de **canmen* par dissimilation ; cf., dans certains parlers romans, *arma* issu de *ăn(i)ma* ; irl. *canim* s'applique surtout au chant des incantations. — Un rapprochement avec skr. *kārúḥ* « chanteur, poète » et dor. κάρυξ, ion.-att. κήρυξ est impossible ; il n'y a pas de racine de la forme indo-européenne **kār-*.

carmen ; carminō, -ās, -āre : carder. V. le suivant.

carō (*carrō*), **-is, -ere** : carder ; *carere a carendo, quod eam* [sc. *lanam*] *tum purgant ac deducunt, ut careat spurcitia ; ex quo carminari dicitur tum lana, cum ex ea carunt quod in ea h⟨a⟩eret*, Varr., L. L. 7, 54. Verbe rarement attesté par suite de son caractère technique. *Carere* est la forme du manuscrit de Varron ; *carrō*, qui est donné par le Thesaurus, n'est nulle part attesté directement : les gloses ont *cariō* ou *carriō* ; les manuscrits de Plaute, Men. 797, ont *carpere* ; mais Varron cite le vers avec *carere*, que certains éditeurs corrigent en *carrere*. Si cette forme est réelle, *carrō* peut être issu de **karsō* > **karzō* > *carrō* (cf. *ferre* de **ferse*).

Dérivé : *carmen* « instrument qui sert à carder » attesté seulement dans Claudien et Venant. Fort., mais sans doute ancien, comme l'indique le dénominatif *carminō*, *-ās*, qui déjà au temps de Varron se substituait à *cārō*. *Cār(r)ō* n'est pas attesté dans les langues romanes. Le français, qui a *charmer*, de *carmināre*, dérivé de *carmen*, a un verbe *carder* emprunté au provençal *cardar* (cf. it. *(s)cardare*, cat., esp., port. *cardar*) ; v. B. W. *carde*. Au contraire, les langues où *carmināre* « carder » est représenté ne possèdent pas de représentant direct de *carmināre* « charmer ». Les mots italiens de ce type sont empruntés au français. Cf. M. L. 1698-1699 ; 2956, **excardiāre* ; 2957-2959, *excarmināre*, *-miniāre*, *-tāre*. V. aussi *cārex* et *cardu(u)s*.‖

Cf. lit. *karšiù* « je gratte » et, plus loin, skr. *kaṣati* « il gratte ». Mot technique, à vocalisme *a*.

carō, carnis f. : morceau de chair, de viande ; cf. le pluriel *carnēs* (= σάρκες) ; e. g. Enn., A. 322, *Cyclopis uenter... carnibus humanis distentus*, et l'expression ancienne *carnem petere*, *accipere* « demander, recevoir sa part de viande dans les sacrifices », Varr., L. L. 25 ; T.-L. 32, 1, 9 ; le diminutif *carunculа* « petit morceau de chair » ; le composé *carnifex*, *carnufex* définis par Donat, Hec. 441, *-es dicti quod carnes ex homine faciant*. Puis « chair » et « pulpe » (d'un fruit), comme le gr. σάρξ. — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1706 ; B. W. *chair*. Celt. : irl. *carna*.

La langue ancienne et classique ne connaît guère en fait de dérivés et de composés que l'adjectif *carnārius*, usité surtout comme substantif, *carnārium* « garde-manger », M. L. 1702 ; v. h. a. *charnāri*, et *carnifex* « bourreau ». On trouve dans Varr., Men. 484, cité par Non. 86, 19, *carnālis* avec un sens obscur ; Pline emploie *carniuorus* pour traduire σαρκοβόρος (*carniuorāx*, Fug.). A basse époque dans la langue médicale et surtout dans la langue de l'Église apparaissent de nombreux dérivés : *carnālis*, avec le sens de « charnel » (= σάρκινος), M. L. 1701 a ; *carnāliter*, *carnāliās* ; *carnātiō* (Cael. Aur.) et *con-*, *in-carnātiō*, *-tus*, d'où *incarnō* ; *carnātus* et *excarnātus* (d'où *excarnō*, M. L. 2960, cf. aussi fr. *décharné*) ; *carneus* (opposé à *spīrituālis*) et *incarneus* ; *carnifer* (= σαρκοφόρος), *-ger* (Cassiod.), *-sūmus* (Eusth.) ; **carninus* supposé par un adverbe *carninē* glosé σαρκινῶς, CGL II 429, 56 ; *carnōsus* (déjà dans Pline), M. L. 1704, d'où *carnōsitās* ; *carnōtina* (Pol. Silv.) ; *carnulentus* ; cf. encore M. L. 1701, *carnācius* ; 1705, *carnūtus*, et 1707, **carōnia* « charogne ». — De *carnifex* : *carnificius* ; *carnificīna* (Plt.), *-ficus* ; *ficō*, *-ās*, *-ficātor*, *-trīx* et *excarnificō*.

Sur *Carna*, déesse d'origine obscure, peut-être étrusque, v. *cardō* et Thes. s. u.

Plus encore qu'en latin, le sens de « part » de ce mot, dont la flexion indique le caractère ancien, est visible en osco-ombrien : osq. *carneis* « partis », ombr. karu « pars », abl. karnus « partibus », à côté de ombr. kartu « distribuitō » (osq. karanter « uescuntur » est douteux ; v. sous *crescō*) ; pour la forme, cf. v. isl. *hǫrundr* « peau ». Le sens s'explique par la façon dont on partageait la viande des bêtes dans des sacrifices ou dans les repas en commun faits par les guerriers : il faut penser au « morceau du héros » dans l'épopée irlandaise. Une expression pareille se trouve dans sogdien *γ'r't* (v. BSL 23, p. 107). — Le mot italique est l'élargissement en *-n-* d'un thème racine ; la racine est celle de κείρω « je coupe », χαρῆναι ; et par suite de lat. *corium*, *curtus*, *cortex*,‖ v. ces mots. Elle a un doublet à *s-* initial : irl. *scaraim* « je sépare », v. h. a. *sceran* « couper », lit. *skiriù* « je sépare » ; cf. lat. *scortum*.

carōta, -ae f. : panais, carotte. Emprunt tardif et populaire (Apicius) au gr. καρωτόν. Roman ; cf. B. W. s. u.

carpa, -ae f. : carpe. Un seul exemple dans Cassiodore. M. L. 1708. Mot germanique, v. h. a. *karpfo*, *karpo*.

carpentum, -ī n. : voiture à deux roues, couverte, à l'usage des femmes. Emprunt ancien (Liv. Andr.) au gaulois ; cf. T.-L. 41, 21, 17, *carpentis Gallicis* ; Flor., Epit. 1, 18, 27, *carpenta Gallorum*, M. L. 1710. Réemprunté en irl. *carpat* et *carpteoir*.

Dérivé : *carpentārius*, *-a*, *-um* et b. lat. *carpentārius*, *-ī*, M. L. 1709 ; d'où *carrocarpentārius*. C'est un des nombreux noms de véhicules empruntés avec l'objet lui-même au gaulois par le latin ; v. *carrus*, *cisium*, etc.

carpinus, -ī f. : charme (arbre). Déjà dans Caton, Agr. 31, 2 ; d'après Pline 17, 201, serait originaire de l'Italie transpadane. Panroman. M. L. 1715.

Dérivé : *carpineus*.

Cf. *sappīnus*, *fraxinus*. On rapproche lit. *skīrpstas*, v. pr. *skerpius* « orme »?

carpisculum, -ī n. (*-lus*? *carpusculum*) : 1° sorte de chaussure (un exemple dans Vopiscus) ; 2° antéfixe qui ornait les faîtages. Mot tardif, sans doute emprunté ; cf. *carpatinus* (Catulle 98, 4) = καρβατινος ; v. irl. *cai-*

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

rem « cordonnier » ; v. pr. *kurpe* « soulier », gr. κρηπῖς, etc.

carpō, -is, -psī, -ptum, -ere : verbe de sens technique, employé dans diverses acceptions concrètes et dans des sens figurés. Dans la langue rustique, il signifie « cueillir, arracher (l'herbe), brouter » ; dans la langue du tissage, « détirer, démêler brin à brin (la laine, le lin) ». De là, par extension, « mettre en charpie » et, plus largement, « déchirer » (sens physique et moral déjà dans la loi des XII Tables) et « découper ». Dans la langue commune, il signifie « choisir » et aussi « goûter, jouir de ». Dans l'expression *c. uiam, iter*, il indique la « progression de la marche par laquelle on accomplit la route pour ainsi dire pas à pas » (Lejay). — Ancien, usuel et classique. M. L. 1711.

Dérivés et composés : *carpiēs*, ῥυπαντὸς πόκος, CGL II 96, 39, cf. Du Cange *carpia*, et M. L. 1712 ; v. B. W. *charpie, écharper* ; *carptim* : par morceaux ; *carptor* : découpeur ; *carptus, -ūs* m., *carptūra* (rares). *con-, dē-* (cf. *dēcermina, dicuntur quae decerpuntur purgandi causa*, P. F. 63, 19, « épluchures ») ; M. L. 2500 a, *dis-, ex-* (*excerpta* « extraits »), **excarpere* ; M. L. 2966 a, *inter-, prae-cerpere*. Cf. aussi M. L. 2961, 2962, **excarpsus*, **excarptiāre*.

Les formes de glossaires *scarpō* « ēligō », *scarpinat* ne représentent pas une ancienne alternance *sc-/c-* à l'initiale, mais sont des « hyperurbanismes » de *excarpō, excarpinō* prononcés *escarpō, -pinō*. Cf. *coruscus*.

Le rapprochement avec gr. καρπός « fruit » et avec v. angl. *haerfest*, v. h. a. *herbist* « récolte d'automne, automne » s'impose. Le vocalisme *a* est « populaire » en face des formes à vocalisme *e* comme lit. *kerpù, kir̃pti* « couper avec des ciseaux » ; cf. le cas de *caedō*, etc.

carrō : v. *carō*.

carrūca : v. le suivant.

carrus, -ī m. et **carrum, -ī** n. : chariot à quatre roues ; *petorritum genus uehiculi quod uolgo carrum dicitur*, Porph., Hor., S. 1, 6, 104. Mot gaulois, déjà dans Sisenna. Panroman. M. L. 1721. V. h. a. *karro, -a*.

Dérivés : *carrāgō, -inis* f. : retranchement fait de chariots, fourgons (b. lat.) ; *carracutium* (Gloss.) : voiture à deux roues ; *carrārius* (lat. impérial) ; cf. *carrāria*, panroman, M. L. 1718 ; *car(ri)cō, -ās* (b. lat.) : charger ; panroman, M. L. 1719, et *discarricō*, M. L. 2652 (Gloss., Lex Sal.) : de **carrica* « charge » provient le britt. *carg* ; *carrūca* : voiture d'origine gauloise ; et dans la Lex Sal. « sorte de charrue », M. L. 1720, v. h. a. *karrūh* ; v. B. W. s. u. ; *carrūcārius* ; *carrūculus* ; *carrō, -ās* (Lex Sal. 27, 11) : *carrocarpentārius* (Gloss.).

Les Romains, peuple sédentaire de propriétaires cultivant leur terre, n'avaient pas les grands chars à quatre roues où les groupes de conquérants gaulois transportaient leurs bagages et qui, la nuit, leur servaient à entourer leur camp. Ils en ont emprunté le nom aux Gaulois, dont l'action en Italie a contribué à les délivrer de l'emprise étrusque. *Currus*, nom de l'ancien char de guerre, a subsisté en latin dans l'usage officiel. Mais les noms latins de véhicules de transport sont, en général, empruntés au gaulois. Cf. *carpentum*.

cartamis : *i. e. agrione*, CGL III 537, 70. On lit aussi *cartamo*, V, 354, 4. Nom d'une plante inconnue. Cf. *cardamum*?

Carthāgō, -inis (*Kar-* dans Plt.) f. : Carthage. La forme latine ne se laisse ramener ni à la forme grecque Καρχηδών, ni à la forme punique *qrt hdšt* « Nouvelle Ville » (transcrite tardivement par *Carthada* chez Solin. et Isid.). Cf. J. Friedrich, I. F. 39, 102, qui explique le nom par une dissimilation de **Karthādon*, et Benveniste, Studi etr., 7, p. 245 sqq., qui suppose que le latin a usé de *-g-* pour rendre *h* de *kart(a)ha(d)*, avec suppression de la finale *-št*. Étr. *Karthazie* = **Carthadius*.

L'adjectif dérivé est *Carthāginiēnsis* (la forme *Carthāginēnsis* qu'on trouve dans les manuscrits de Plaute est sans autorité) : cf. *Athēniēnsis*, de *Athēnae*. Sans doute influence du type *Siciliēnsis*.

cartibulum, -ī (*cartipulum* Gloss.) n. : table de pierre carrée à un pied, qui était placée dans l'atrium, cf. Varr., L. L. 5, 125. — Rare et technique. V. Müller-Graupa, Ph. W., 1932, 1073.

articula : — δεῖπνον, CGL III 441, 30. Sans exemple dans les textes et sans explication. Peut-être à rapprocher du mot précédent. Le double sens de « table » et de « mets » se retrouve dans *mēnsa*.

cartigō, -ās : noter (Aug., Psal. 38, 11). De *c(h)arta*?

cartilāgō, -inis f. : 1° cartilage ; 2° pulpe de certains fruits. Cf. Pline 19, 61, *cucumis cartilagine et carne constat, cucurbita cortice et cartilagine*. — Attesté depuis Celse. Technique. M. L. 1723.

Dérivés : *cartilāginus, -neus, -nōsus*.

Dérivé de **cartila*? Cf. *cunīla/cunīlāgō* ; *simila/similāgō*, etc.

Sans correspondant clair. Pour la finale, v. Ernout, Philologica I, 167 sqq.

cārus, -a, -um : cher (qu'on chérit) ; et « cher, de haut prix, à qui l'on attribue une grande valeur » ; *cārum habēre alqm* « tenir quelqu'un comme étant de grand prix ». Plaute joue sur le double sens, Ba. 309-310, ... *in Ephesost Ephesiis carissimus.* | — *ne ille hercle mihi sit multo tanto carior,* | *si me illoc auro tanto circumduxerit*. Ancien, usuel. M. L. 1725.

Dérivés : *cāritās* : tendresse, affection, amour (*amor* πάθος, *caritas* ἦθος, dit Quint. 6, 2, 12) et « cherté ». Dans la langue de l'Église a servi à traduire le gr. ἀγάπη désignant la « charité », troisième vertu cardinale, et a été pris quelquefois, comme *amor, dilectiō*, pour désigner une « personne chère », M. L. 1695 ; irl. *cartóit*, gall. *cardawd*. V. H. Pétré, *cāritās*, Étude sur le vocabulaire de la charité chrétienne, Louvain, 1948. Adverbes : *cārē, cārō*. Pas de verbe. Malgré la différence de quantité, les anciens le rapprochent de *cāreō* par étymologie populaire ; cf. Trag. inc. 194, *quam cara sint quae post carendo intellegunt*.

L'adjectif *cārus* a un correspondant dans got. *hors* « πόρνος, μοιχός », v. h. a. *huora* « fille publique », et dans l'adjectif lette *kārs* « friand, plein de désirs ». Le celtique a, en regard, des dérivés à vocalisme zéro : irl. *carae* et gall. *car* « ami », irl. *caraim* « j'aime ». — L'élément **-ro-* après *ā* doit être suffixal ; la racine se retrouve peut-être dans v. sl. *koxati* « aimer » avec vocalisme radical zéro comme en celtique. — En revanche, le *c-* de skr. *cáruḥ*, avec son *ā* reposant sur *ē* « aimable, bienvenu », empêcherait de rapprocher le groupe de skr. *kāyamānaḥ* « désirant », etc.

caryon, -ī n. : noix. Transcription du gr. κάρυον (Pline), dont il a existé un doublet vulgaire féminin *carya* et peut-être un diminutif *cariola*, cf. Thes. s. u. Le mot a de nombreux représentants dans les langues romanes, M. L. 1726.

caryophyllon, -ī n. : giroflier, girofle. Emprunt au gr. καρυόφυλλον (Pline), déformé par l'étymologie populaire en *cariophalum* (cf. ital. *garofano*), *cariofolium*, etc. Cf. Thes. s. u. ; M. L. 1727 ; B. W., André s. u.

casa, -ae f. : hutte ; cabane (de pâtre) ; — *est agreste habitaculum palis atque uirgultis harundinibus contextum*, Isid., Or. 15, 12, 1, puis « petite ferme », « tente », etc. Dans les gloses apparaît une forme *casus* (d'après *domus*?). — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1728. Sur fr. *chez*, v. B. W. ; germ. : westph. *kàse*? ; celt. : irl. *cas*.

Dérivés : *casulla, casella* (b. lat.), M. L. 1736 ; *caselula* (b. lat.) ; *casālis* (b. lat.), M. L. 1729 ; *casānicus*, épithète de *Siluānus*, CIL IX 2100 ; *casārius* « colon », M. L. 1730.

De *casula* pris à basse époque dans le sens de vêtement, *uestis cucullata, dicta per deminutionem a casa*, Isid., Or. 19, 24, 17, dérive *casub(u)la, -ae* f. (fr. *chasuble*). M. L. 1752 ; irl. *casal*, gall. *casul*.

Mot populaire (cf. l'emploi proverbial dans Tér., Ph. 788, *ita fugias ne praeter casam*) qui a fait une grande fortune dans les langues romanes. Origine inconnue. L's intervocalique dénonce un emprunt ou un mot préindo-européen.

casamo : *in oratione Labieni — siue illa Corneli Galli est — in Pollionem casamo « assectator » e Gallia ductum est*, Quint. I 5, 8 (passage de sens incertain). Figure comme nom propre, CIL III 10348.

cascabus : *caccabus grandis*, CGL II 571, 34. Un diminutif *cascabellus* est supposé par le catal. prov. *cascavel*, M. L. 1731. Cf. *caccabus*.

cascus, -a, -um : — *significat uetus, secundo eius origo sabina quae usque radices in oscam linguam egit. Cascum uetus esse significat Ennius* (A. 24 V²) *quod ait* : « *quam prisci casci populi tenuere Latini* »... *Idem ostendit quod oppidum uocatur Casinum (hoc etiam ab Sabinis orti Samnites tenuerunt) et* [*nunc*] *nostri etiam nunc Forum Vetus appellant. Item significa*[*n*]*t in Atellanis aliquot Pappum senem quod Osci casnar appellant*, Varr., L. L. 7, 29. Archaïque, poétique et rare ; représenté en italien, cf. M. L. 1734. Apparenté à *cānus* (v. ce mot), dont il diffère seulement par le suffixe, qui est le même que dans *prīscus*, et qui est fréquent dans les adjectifs désignant une infirmité : cf. *caecus*. Sans dérivés. Cognomen : *Casca*?

cāseus, -ī m. et **cāseum** n. : fromage, τυρός. Ancien, usuel. M. L. 1738 (non français, v. B. W. sous *fromage*). Germ. et celt. : v. h. a. *chāsi*, britt. *caws*, irl. *cdise*.

Dérivés : *cāseolus* (un exemple dans Copa), M. L. 1737 ; *cāseārius* (tardif), cf. *cāseāria*, M. L. 1735 ; *cāseātus* (tardif).

Sur la différence de genre, v. H. Zimmermann, Glotta, 13, 234, qui voit dans *cāseum* un collectif ; interprétation contestable, le pluriel attesté étant toujours *cāseī*. La variation de genre apparaît dans tout un groupe de mots suspects d'être empruntés (cf. *balteus, pluteus, puteus*) ; l'*s* intervocalique n'est pas conforme à la phonétique latine. Faut-il partir de **cāsseus*?

Le rapport avec v. sl. *kvasŭ* « levain », *kysnǫti* « aigrir » ne peut se justifier phonétiquement et ne s'impose pas pour le sens.

cas(s)ia, -ae f. : plante aromatique mal définie (cannelier, cinname, laurus cassia?) ; v. André s. u. Emprunt ancien (Plt.) au gr. κασία, lui-même provenant de l'hébreu *qᵉṣîot* (pl.).

Dérivés : *casium (oleum)* ; *casita (resina)*, Gloss.

casila : v. *cassis*.

casitus, -a, -um : v. *casia*.

cassēs, -ium m. pl. : 1° rets, filets (pour la chasse, rarement pour la pêche) ; 2° toile d'araignée. Diminutif : *cassiculus* (*-lum*), rare et tardif. — Mot technique, non attesté avant Vg., non roman. Sans doute emprunté.

cassis, -idis (et *cassida, -ae* à partir de Vg., Ae. 11, 775 ; *casila* dans P. F. 41, 21 : *-m antiqui pro casside ponebant*) f. : casque de métal ; cf. Isid., Or. 18, 14, 1 : *cassis de lamina est, galea de corio*, qui ajoute plus loin : *cassidam autem a Tuscis nominatam ; illi enim galeam cassim nominant, credo a capite*. — Le mot serait donc étrusque, comme un certain nombre de noms d'armes, cf. *balteus*. Même flexion que *cuspis*, sans étymologie sûre, et qui est peut-être de même origine (v. la remarque faite sous *capis*). Attesté depuis Plaute. La variante *casila* de l'abrégé de Festus est ancienne, comme le montre la graphie avec *s* simple, et sans doute dialectale (*l* au lieu de *d*).

Dérivés : *cassidārius* ; *cassidātus* ; *cassidīle* n. (*-lis* m.)?, cf. *capsa* ; *cassīta* : alouette huppée, cf. *galērīta*, gr. κόρυδος.

On a souvent rapproché les mots germaniques servant à désigner ce qui concerne la tête, bonnet, chapeau, casque : v. angl. *haett* et *hod*, etc. Mais, en tout cas, même si l'on préfère ce rapprochement à l'hypothèse d'un emprunt, le rapport est lointain.

cassiterum, -ī n. : emprunt (Pline) au gr. κασσίτερος « étain » (d'origine élamite), avec passage au genre neutre, qui est celui des noms de métaux en latin.

cassō, -ās, -āre : = labāre. Mot plautinien (deux exemples, Mi. 851, 856). Cf. *cassābundus, a cadendo. Apud Naeuium* (fr. Com. 120 R³) : *risi egomet mecum cassabundum ire ebrium*, Varr., L. L. 7, 53. A basse époque apparaît un fréquentatif *cassitō* (deux exemples de Paul dans le Digeste, e. g. *ubi cassitare coepisset stillicidium*, 8, 2, 20, 3). Cf. M. L. 1739, **casicāre*.

Fréquentatif de *cadō*.

cassus, -a, -um : vide (de), vain. Ancien et usuel, mais rare dans la prose classique ; fréquent dans la locution adverbiale *in cassum* « en vain ». Conservé en v. ital., prov. M. L. 1741.

Dérivés : *cassē, cassō* adv. (tardifs) ; *cassō, -ās* (IVe siècle ap. J.-C.) : rendre vain, priver (de), dé-

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

truire, d'où *cassātus* « effectū prīuātus », *cassātim*; *cassēscō* (*cassīscō*) « exinānīre » (Sol., Amm.), d'où *cassīta*.

La synonymie d'expressions comme *sēnsū cassus* (Lucr. 4, 128) et *sēnsū carēns* (Cic., Tu. 1, 25, etc.) incline à rapprocher *careō*, *castus* et peut-être *necesse*. — Il ne s'agirait pas d'un participe en **-to-*, mais d'un adjectif à gémination expressive ou d'une forme de type *cēnsus*. On a rapproché aussi *cadō*, *caedō*, comme *lassus* de *laedō*; le sens s'y prête moins.

castanea, -ae f. (quelques formes de *castania, castanum, castīna*) : châtaigne. Ancien adjectif substantivé *nux castanea*, emprunté au grec κάρυα καστάνεια ou καστανῆα, adjectif dérivé de κάστανον, lui-même d'origine étrangère (asianique?, cf. Pline, H. N. 15, 93, et André s. u.); Isid., Or. 17, 7, 24, *castaneam Latini a graeco appellant uocabulo. Hanc enim κάστανον uocant eo quod fructus gemini in modum testiculorum infra folliculum reconditi sunt, qui, dum eiciuntur, quasi castrantur.* Cf. *arānea*. Attesté depuis Virgile. Panroman. M. L. 1742, 1743. Passé en germanique : v. h. a. *chestinna*, etc., et en celt. : irl. *castan*, britt. *cesten*. De là *castanētum*.

Le vocalisme avec *ă* intérieur maintenu semble montrer que l'emprunt ne remonte pas à la période la plus ancienne. Sur un doublet tardif *castinea, castenea* (attesté dans l'Oribase latin), v. Ernout, *Aspects*, p. 32 sqq.

castīgō, -ās : cf. *castus*.

castor, -oris m. : castor. Emprunt (depuis Cic.) au gr. κάστωρ expliqué par l'étymologie populaire *ā castrandō*, cf. Serv., G. 1, 58; le mot latin est *fiber*. De là : *castoreum*; *castorīnus, -a, -um*. M. L. 1747, 1748.

Sur κάστωρ, v. Boisacq, Rev. de l'Instr. publ. en Belgique, t. 53 (1910), p. 101 sqq.; Pline, H. N. 8, 109, et la note d'Ernout, ad l.; B. W. s. u.

castrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : couper, émonder, et « châtrer », d'où « amputer » (sens physique et moral); *castrātus* : eunuque.

Dérivés et composés : *castrātiō, -tor, -tōrius, -tūra, excastrō* (Varr., Ital.). Ancien, usuel. M. L. 1749 et 4344, **incastrāre*; B. W. *encastrer*.

Ce n'est que tardivement que s'établit un rapport entre *castus* et *castrō*, e. g. Isid., Or. 10, 33, *castus primum a castratione nuncupatus; postea placuit ueteribus etiam eos sic nominare qui perpetuam libidinis abstinentiam pollicebantur*, Thes. III 547, 41 sqq. *Castrō* est le dénominatif de **kas-tro-m* « ce qui sert à couper », disparu en latin parce que *castrum* avait pris le sens de « retranchement, emplacement fortifié », mais dont le dérivé a survécu.

Au vocalisme près, *castrum* est à rapprocher de skr. *çastrám* « instrument tranchant », à côté de *çásati* « il coupe » et, sans doute, de hom. κείων « fendant », gr. κεάζω « je fends ».

castrum, -ī n. : retranchement, lieu fortifié. Le singulier n'est guère employé que dans les noms de lieux *Castrum nouum, Laurēns Castrum, Castrum mutilum*, etc. Il semble avoir désigné d'abord une propriété gardée ou retranchée, cf. Corn. Nep., Alc. 9, 3, ... *ei dederat Grynium in Phrygia castrum, ex quo quinquagena talenta uectigalis capiebat*, ce qui correspond, semble-t-il, au sens de l'osq. *castrous*, ombr. kastruvu, kastruvuf, *castruo* « fundus »? Le sens ancien est peut-être « séparation, ce qui sert à séparer », et il y aurait parenté avec *castrō, -āre*. Employé surtout dans la langue militaire au pluriel :

castra, -ōrum n. (déjà *castra, -ae* dans Accius, féminin qui reparaît à basse époque) : camp, campement (souvent opposé à *urbs* et, plus tard, à *pāgus*, d'où *pāgēnsis* formé sur *castrēnsis*). Il y a prise de possession quand le général établit son camp sur un terrain, cf. Varr. fgm. dans Serv. auct., Ae. 9, 52, *duces... hastam in... agrum mittebant, ut castris locum caperent*. M. L. 1750. V. angl. *ceaster* (Chester-); irl. *cathir*, gall. *caer* « ville ».

Dérivés : *castrēnsis* (cf. *forēnsis*), d'où *castrēnsiānus, -ārius*, et, tardifs, *castriānus, castriciānus* (de *castricius*). Noter le juxtaposé *castra mētor : metari castra, quod metis deriguntur*, P. F. 110, 18 (usité depuis saint Jérôme), d'où *castra metātiō*.

Diminutif : *castellum* : 1° forteresse, camp fortifié; 2° château d'eau. M. L. 1745; germ. *kastel*; celt. : irl. *caisel, castel*, britt. *castell*; de *castrēnsis*, irl. *casrienda*. De là : *castellānus, -a, -um*; et substantif *castellānus*, M. L. 1744; *castellārius* « chargé de la garde des châteaux d'eau »; *castellātim*; *castellāmentum* : sorte de boudin ou de plat en forme de *castellum*? (un exemple dans Arnobe).

V. *castrō*.

castus, -a, -um : terme de la langue religieuse, « qui se conforme aux règles ou aux rites » (se dit des hommes et des choses); Vg., Ae. 3, 409, *hac casti maneant in religione nepotes*; 6, 61, *sacerdotes casti*; 7, 71, *castis adolet... altaria taedis*; cf. *castē*, Cic., Dom. 134, *nihil rite, nihil caste, nihil more institutoque perfecit*.

Dans ce sens, *castus* semble bien correspondre au skr. *çiṣṭáḥ* « instruit, éduqué, bien dressé », cf. Vendryes, MSL 20, 272; et la différence de sens peut s'expliquer par une spécialisation qu'aurait reçue le mot dans la langue religieuse. Mais ce *castus* a dû rencontrer un autre adjectif *castus* (de *careō*) avec lequel il s'est confondu et dont il a pris une partie des sens. Au sens correspondant à *careō*, il s'est fixé une forme *cassus*. Ainsi s'explique *castus* « exempt de, pur de » : Plt., Poen. 1186, *ut deceat nos esse a culpa castas*; Cic., Phil. 13, 8, *res familiaris cum ampla, tum casta a cruore ciuili*, et absolument « exempt de faute et, spécialement, d'impureté (sur cet emploi, v. W. Schulze, *Gesch. d. lat. Eigenn.*, p. 474, n. 2, qui cite Tite-Live 39, 9, où *castimōnia* et *concubitū carēre* sont joints); vertueux; chaste, pur ». M. L. 1751; irl. *caith*? Cf. le substantif *castus, -ūs* m. « rite » et « abstinence »; et *castimōnia, -nium* (cf. *sanctimōnium, caerimōnia*); *castitās* class. (irl. *castoit*), *castitūdō* (Acc.). Le contraire de *castus* est *incestus* : impur, souillé, d'où « incestueux, coupable, criminel », et ses dérivés, dont *incestus, -ūs* m. : *incestē, incestō, -ās*, etc.

Du premier sens de *castus* dérive sans doute : *castīgō, -ās* (cf. *faxō*), dont le sens ancien, du reste non attesté, a dû être « instruire », d'où « réprimander (*dictīs castīgāre*), corriger, châtier », M. L. 1746; *castīgātus* se dit du style.

Dérivés : *castīgābilis* (un exemple dans Plt.); *castīgātiō* : 1° réprimande, châtiment; 2° abstinence (langue de l'Église).

cata = gr. κατά. Emprunt dans la basse latinité chrétienne, avec un sens local, *penes, apud*, ou distributif *cata mane mane* « chaque matin », Ezech. 46, 14, 15; *cata singulos ymnos*, Peregr. Aeth. 24, 1, ou avec le sens de *secundum*. Cf. it. *cad(a)uno*, M. L. 1755; fr. *chacun*, v. B. W. A servi également à former des composés : **catafalcum*, M. L. 1757; **catalectus*, M. L. 1759; *catafricāre, catamodice* (*-cus*?), *catacumba, catamontem*. V. aussi *catasta*.

catachanna, -ae f. : chose risible, parodie. Mot tardif (Fronton, Spart.), adaptation du gr. καταχήνη, influencée par *cachinnus*.

catacumbae, -ārum f. : catacombes. Bas-latin; hybride de κατά et *cumbō* (avec influence de *tumba*)?

catamītus, -ī m. : ganymède, mignon, cf. Serv., B. 8, 30. Emprunté par l'intermédiaire de l'étrusque *catmite* au gr. Γανυμήδης, devenu nom commun.

catampo : *est genus lusus*, P. F. 38, 17. Sans doute de κατ' ἄμφω (Scaliger).

catanus, -ī : cade, genévrier oxycèdre. M. L. 1760, cf. Brüch, IF 40, 196 sqq. Ne figure pas dans le Thesaurus. Sans doute mot gaulois; cf. *calocatanos*, et André s. u.

cataphractēs (*catafr-*), **-phracta, -ae** f. : cuirasse. Emprunt technique, comme *cataphractus*, au gr. καταφράκτης, -τος; dérivés latins : *catafractārius, -tātus*. Depuis Sisenna.

cataplasma, -atis n. : emprunt savant au gr. κατάπλασμα (Caton). Forme vulgaire tardive : *cataplasma, -ae* f., d'où *cataplasmō, -ās* (Chir., Vég., etc.).

cataplectātiō, -ōnis f. : hybride formé sur le modèle gr. καταπληγμός, de καταπλήσσω (Ital. Sirach 21, 6; cod. Tolet.). La Vulgate a *obiurgātiō*.

catapsō, -ās (Chir.) : transcription de καταψάω « caresser ». M. L. 1760 a. Composé : *percatapsō*.

catapulta, -ae f. : = ὁ καταπέλτης (-τᾶς). Terme technique. L'ancienneté de l'emprunt est attestée par le passage de *e* à *u* devant *l* vélaire; le caractère populaire par le changement de genre et de déclinaison (cf. *ballista, artopta*). Attesté dès Plaute, avec le dérivé *catapultārius*. Passé en germ. : v. h. a. *bolz*, etc.

cataracta, -ae f. : emprunt féminisé au gr. καταρ(ρ)άκτης, cf. Prisc., GLK II 143, 14. Usité dans les langues techniques, demeuré dans les langues romanes au sens de « chute d'eau » ou d' « oiseau aquatique (plongeon) ». M. L. 1761.

catasta, -ae f. et **catasta, -ōrum** n. pl. (b. lat.) : estrade, échafaud. De κατάστασις ou hybride gréco-latin de κατά et *-sta* de *stāre*, cf. *catacumba*. M. L. 1762.

catāx (*cadax*, Gloss., d'après *cadō*) : *claudus*, P. F. 39, 10; — ... *quem nunc coxonem uocant*, Non. 25, 13. Un exemple de Lucilius; les gloses ont aussi *catāc(u)lus*. Pour le suffixe, cf. *uatāx*.

Cf. irl. *scathaim* « je boite ».

catēia, -ae f. : Serv. auct., Ae. 7, 741, — *am quidam asserunt teli genus esse tale, quales aclydes sunt, ex materia quam maxime lenta, cubitus longitudine, tota fere clauis ferreis illigata, quas in hostem iaculantes lineis, quibus eas adnexuerant, reciprocas faciebant*. Depuis Virgile. Arme gauloise, semble-t-il (cf. *gaesum, lancea, mataris*), quoiqu'on l'attribue aussi aux Perses et aux Teutons. Cf. Thes. s. u. Britt. *catai*?

catēna, -ae (usité surtout au pluriel *catēnae*; le singulier est rare et secondaire, semble-t-il) f. : chaîne(s) (sens propre et figuré). Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 1764; germ. : m. b. all. *kētene*, et celt. : britt. *cadwyn*.

Dérivés : *catēnātus* : enchaîné (d'où, à basse époque, *catenāre*); *catēnātum* « cadenas », Isid. 10, 13, 5; B. W. s. u.; *catēnātiō*; *catēnātim*; *catēnārius* (*- canis*); *catēnāceum* : ἀλυσίδιον (Gloss.), it. *catenaccio*; *catēnōsus* (Alc.); *catēlla* (*catēnula*) et *catēllus* : chaînette, gourmette; et tardif *concatēnō, -ātiō*. Cf. M. L. 1765, **catēnio*; B. W. sous *chignon*.

Rappelle, pour la finale, *sacēna*.

Sans étymologie.

caterua, -ae f. : troupe, bande (se dit souvent de bandes armées, mais en désordre, et des troupes barbares, par opposition à la légion romaine, e. g. Vég. 2, 1, 2, *Galli atque Celtiberi pluresque barbarae nationes caterua utebantur in proelio... Romani legiones habebant*; de là, sans doute, la glose *caterua Gallorum lingua dicitur quod apud nos legio uocatur*, CGL V 214, 217, et Isid., Or. 9, 3, 46, *Gallorum caterua, nostra legio*).

Dérivés : *cateruātus, -tim, -rius*; *concateruātus*. Cf., pour la forme, *aceruus*. — Ancien, usuel. M. L. 1765 a.

Cf. ombr. katera mu, *caterahamo* « cateruāminī, congregāminī »; peut-être v. sl. *četa* « troupe », mais l'irl. *cethern* « troupe » doit se rattacher à *cath* « combat », cf. J. Loth, R. Celt. 42, 84. Le dérivé italique reposerait sur une forme radicale à vocalisme **kᵒet-*.

cathedra, -ae f. : = gr. καθέδρα, chaise. Attesté depuis Horace. Désigne souvent le siège du professeur ou du prêtre, la « chaire », v. B. W. s. u.

Dérivés rares : *cathedrālis, -licius, -rius, -ticus*. M. L. 1768. Irl. *cadeir*, britt. *cathair*.

catīnus, -ī m. (*-num* n., cf. Cat., Agr. 84) : *uasa in mensa escaria ubi pultem aut iurulenti quid ponebant, a capiendo catinum nominarunt, nisi quod Siculi dicunt κάτινον ubi assa ponebant*, Varr., L. L. 5, 120. — Ancien, usuel. M. L. 1769. Plus fréquent sous la forme de diminutif *catīllus* (*-lum*; *catīnulus*) « petit plat », ou objet de forme semblable, qui a fourni d'assez nombreux dérivés : *catīllō, -ās* (rare) : lécher les plats; *catīllāmen* (Arn.) : sorte de saucisson; *catellulus* (Diom. I 326, 7); lire *catīl-*?); *catillō, -ōnis* : *-nes appellabant antiqui gulosos*; *catillātiō, graue opprobrium hominibus generosis obiciebatur, si qui prouincias amicas populi Romani expoliassent*, P. F. 39, 1 et 2.

Sans étymologie; le sicilien κάτινος semble emprunté au latin. Le rapprochement avec le mot grec, également isolé, κοτύλη « cavité, écuelle » est trop peu complet pour avoir une autorité. Le lat. *catīnus, catīllus* est l'ancêtre de l'emprunt germanique **katilus*, v. h. a. *chezzil*, ags. *cytel*, etc., qui a lui-même passé en slave et en baltique : lit. *kãtilas*, etc., du basque *getulu* « écuelle » et

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

de l'irl. *cuidin*? ; v. J. Brüch, Festschr. Kretschmer, 6 sqq.

catōmidiō, -āre : v. le suivant.

catōmum : peut-être transcription du gr. κατ' ὠμόν, « *de homine uapulante supra umerum elato* » (Thes.). Le mot ne se trouve que dans Laberius, Mim. 87, *tollei bona fide uos Orcus nudas in catomum*, et dans Cic., Ep. 7, 25, 1, *magister adest citius quam putaramus* ; *uereor ne in catomum Catoninos* (dans les deux exemples, il est précédé de *in*, et l'expression, qu'Aulu-Gelle 16, 7, 4, condamne comme vulgaire et obsolète, semble correspondre à notre « dans le trente-sixième dessous »). La langue de l'Église emploie *catōmūs* = κατ' ὄμους, *catōmis*. Cf. aussi le verbe tardif (Pétr. 132?, Spartian. Hadr. 21, 9) *catōmidiāre* (= κατωμίζω).

cattia, -ae (Gloss.) f. : = *trulla, cochlear*. Cf. M. L., Wien. St. 25, 96, et *Etym. Wört.* 2434.

cattus, -ī m., et **catta, -ae** f. (doublet *gattus, gatta*) : chat (sauvage, puis domestique), chatte. Attesté avec ce sens depuis Palladius (le terme ancien est *fēlēs*, cf. Cic., Nat. deor. 1, 36) ; bien représenté dans les langues romanes, M. L. 1770 ; B. W. s. u. Sur *cattus... quod catat, i. e. uidet*, dans Isid. 12, 2, 38, v. Sofer, p. 62. — Dans Martial, 13, 69, 1, *Pannonicas nobis numquam dedit Vmbria cattas*, le mot semble désigner un oiseau, peut-être le hoche-queue, αἰλουρος ; cf. *gattula* « ἀκτιτζήν », Orib. La substitution de *cattus* à *fēlēs* doit correspondre à l'introduction à Rome du chat domestique.

Dérivés : *cattīn(e)us*, tardif (= *fēlīnus*) ; *cattō, -ās*. Cf. sans doute esp. *catar*.

Le chat domestique semble avoir été importé tardivement en Italie, peut-être d'Égypte, d'après Feist, *Kultur d. I. G.*, p. 161. L'origine du nom est incertaine, comme celle de l'animal. Le nom propre gaulois *Cattos* semble sans rapport avec les noms celtiques du chat : irl. *catt*, gall. *cath*, qui peuvent provenir du latin, cf. Pedersen, *V. Gr. d. kelt. Spr.*, I, 234, de même que les formes germaniques, v. h. a. *kazza* « katze », *katoro* « kater ». Les noms slaves, v. sl. *kotŭka*, lit. *katė*, d'où finnois *katti*, etc., peuvent provenir de la même source que le mot latin.

catulus, -ī m. : petit (d'un animal) ; puis rattaché, comme on l'a vu, à *canis*, e. g. Varr., L. L. 9, 74, *canis, catulus, catellus* ; a désigné spécialement le « petit chien ». Ancien, usuel.

Dérivés : *catuliō, -īre* : avoir envie de faire des petits, cf. *equīre, surīre*, et *catulitiō* « le fécondant », nom rustique du Favonius, cf. Pline, NH 16, 94 ; *catulīnus* (*catulīna carō* « viande de chien ») ; *catulaster* m. : terme d'amitié ou de tendresse. *Catulus, catellus* sont demeurés dans les langues romanes, en des acceptions diverses, cf. M. L. 1771 et 1763. Cf. aussi le nom propre *Catullus* et sans doute *Catilīna* (Niedermann, Mnemosyne, 3e sér., 3 (1936), p. 276), qui serait la forme phonétique de *catulīnus*.

Ombr. katel (accusatif singulier katlu) « catulus ». Seul rapprochement net. En dehors de cela, on peut penser à des mots qui évoquent l'idée de jeunes animaux : serbe *kotiti* « faire des petits », à *cattus*, etc. ; cf. Osthoff, *Et. Parerga*, I, p. 250 ; tout ceci en l'air.

catus, -a, -um : aigu, pointu ; se dit aussi des sons, Enn., A. 459, *iam cata signa fere sonitum dare uoce parabant* ; d'où, au sens moral, « fin, pénétrant, subtil ». D'origine dialectale, d'après Varr., L. L. 7, 46, *cata, acuta* : *hoc enim uerbo dicunt Sabini*, n'apparaît guère que chez les archaïques et les archaïsants de l'époque impériale. Cicéron ne l'emploie qu'avec *ut ita dicam*, De leg. 1, 16, 45, ou dans une formule familière, *uide quam sit catus*, Acad. 2, 97. La langue y substitue *acūtus*. Dans le même rapport avec *cōs* que *dātus* avec *dōs* et *natēs* avec νῶτον. — Cognomen : *Catō*.

V. *cōs* ; cf. irl. *cath* « sage, habile ».

cauannus, -ī m. ; **cauanna, -ae** f. : chouette. Mot gaulois introduit tardivement (Itala, Eucher.) ; cf. Schol. Verg. Bern., B. 8, 55, *ululas aues... quam auem Galli cauannum uocant*. M. L. 1787, « chouan », et 1785, *caua* « choue » ; B. W. *chat-huant*. Onomatopée. Cf. aussi v. h. a. *hūwo*, etc.

caucum, -ī n. (et *caucus*?) : coupe, vase à boire. Bas latin et rare ; mot sans doute emprunté, cf. gr. καύκη, καυκίον, καυκάλιον. M. L. 1773, *caucus* ; 1772, *caucellus*.

Passé en celtique : gall. *cawg*, irl. *cuach*, et en germanique : v. angl. *cēac*.

cauda, -ae (*cōda*, les deux graphies sont dans les manuscrits ; cf. Diom., GLK I 383, 3, *dicimus... caudam* et *codam*) f. : queue ; et par analogie (Cic., Ep. 9, 22, 2, *codam antiqui penem uocabant*) = *pēnis, pēniculus*. — Ancien, usuel. Panroman. Les formes remontent à *cōda*, M. L. 1774.

Dérivés : *caudeus*, cf. P. F. 40, 19, *caudeae cistellae ex iunco, e similitudine equinae caudae factae* (cf. Plt., Ru. 1109) ; *cōdētum*, cf. P. F. 50, 25, *codeta appellatur ager trans Tiberim, quod in eo uirgulta nascuntur ad caudarum equinarum similitudinem* (cf. 34, 19), passages qui supposent que *cauda, cōda*, a dû désigner une plante, *cauda caballī*, cf. angl. *cat's tail* « massette » (typha), all. dial. *Katzenschwanz* « prêle » (equisētum), et peut-être *cōdex* ; *lēcaudis, -e* : adjectif formé par les métriciens pour traduire le gr. μείουρος.

Mot populaire d'origine inconnue. Le rapport avec *cūdō* qu'on a supposé est injustifiable.

caudex : v. *cōdex*.

cauea (*cauia*), **-ae** f. : cage faite de barreaux de bois ou de fer servant à transporter les oiseaux ou les animaux féroces ; ruche (faite de branches d'osier tressées) ; châssis de teinturier ou de foulon, fait de lattes ou de branches d'osier disposées en forme de cône ; palissade circulaire qu'on mettait autour des arbres pour les protéger contre le bétail.

Tous ces sens se ramènent à celui d' « objet fait de branches entrelacées ou tressées », cf. Rich s. u. Par extension, le mot a désigné la partie d'un théâtre ou d'un amphithéâtre où s'asseyaient les spectateurs, peut-être par rapprochement de *cauum aedium, cauaedium*. Ce n'est qu'à l'époque impériale, et peut-être sous l'influence de *cauus*, que *cauea* apparaît employé pour *cauerna*, cf. Thes. III 630, 8 sqq. Le sens originel de *cauea* rend suspecte l'étymologie de Varron, *ā cauō cauea*, L. L. 5, 20, qui est généralement admise, *cauea* désignant tout autre chose qu'une cavité, mais les deux

mots ont pu être unis dans le sentiment populaire. Il doit s'agir d'un emprunt (cf. *fouea*). — Ancien, usuel. Représenté dans les langues romanes, de même que le diminutif *caueola* (Gloss.) cf. fr. *geôle*, M. L. 1789 et 1790 ; et en germ. : b. all. *kaue*, etc., de **cauella*, irl. *cabhiul*, britt. *cawell* ; de *caueola*, irl. *gola*. Autre dérivé : *caueātus*. Cf. *caulae*.

caueō, -ēs, cāuī (i. e. **cau-uī* comme *mōuī*), **cautum** (et *cauitum*, d'où **cauitāre*, M. L. 1793), **ēre-** : prendre garde (emploi absolu et transitif), se garantir de ou contre ; d'où « veiller à, sur ». Constructions diverses : *cauēre, c. sibi, c. ā malō* ou *malō, cauēre scabiem pecorī*, Caton, Agr. 5, 7 ; *cauēre* suivi du subjonctif seul : *caue faxis*, proprement « prends garde, tu pourrais faire... », ou précédé de *ut nē, nē* : *caue ne faxis, facias* « prends garde, ne va pas faire », ou de *ut* quand le sens de la complétive n'est pas négatif, *cauēre ut* « veiller à ce que » ; *c.* et l'infinitif : *c. facere*. Dans la langue juridique : « veiller à l'intérêt des parties, fournir une garantie, garantir » (*alicuī*, en faveur de quelqu'un). — Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *cautus* : qui est sur ses gardes ; d'où « avisé, prudent » ; subst. *cautum* n., M. L. 1784 ; et son contraire *incautus* ; adv. *cautē, incautē* ; *cautēla* (arch. et b. lat.) f., M. L. 1782 a?, 1783 ; *cautiō* (ancien *cautitiō*, P. F. 53, 14) : précaution et, avec le sens concret, « garantie, caution » ; *cautor* (Plt. et Cic.) ; *cauentia* (?), Gloss. Composés : *discaueō* (un exemple de Plt.), *recaueō* (latin juridique, rare) et surtout *praecaueō*, qui est le seul fréquent et classique, d'où à basse époque *praecautiō* (Cael. Aur.) ; *cauefaciō* (Ven. Fort.).

On rapproche gr. κοέω « je remarque, je comprends » (chez Épicharme) et θυοσκόος « qui observe le sacrifice », v. sax. *skawōn* et v. h. a. *scouwōn* « observer », v. sl. *čujǫ* « je sens » (de **kēu-yō*?), skr. *ā-kuvate* « il a l'intention de », *ā-kū-tiḥ* « intention », *kaviḥ* « sage, voyant ». On ne peut pas ne pas penser à la formule arménienne de déprécation *k'aw liçi* « que ce ne soit pas ! ». *Caueō* serait issu de **coueō*, comme *faueō* de **foueō* ; cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr.[5], p. 61 d. V. *cohum*.

cauerna : v. *cauus*.

cauiae, cauiārēs : *cauiares hostiae dicebantur, quod cauiae, [i. e.] pars hostiae cauda tenus dicitur, et ponebatur in sacrificio pro collegio pontificum quinto quoque anno*, P. F. 50, 16. Le rattachement à *cauda* est sans valeur. Étymologie et sens inconnus.

cauidārius (*cabi-*), **-ī** m. : lapidaire. Très basse latinité ; sans doute emprunté à une langue étrangère. Ou peut-être fait sur *cauus*, d'après *lapidārius* « celui qui creuse les intailles ». Le grec tardif καβιδάριος est sans doute une transcription du mot latin.

cauilla, -ae f. (*cauillum* n., *-us* m.) : plaisanterie, moquerie. Archaïque et postclassique. Dénominatif : *cauillor, -āris* ; *cauillātiō, -tor*. Rattaché à *caluor* par Gaius, Dig. 50, 16, 233 pr., *... caluitur... inde et calumniatores... inde et cauillatio...* ; britt. **cablu*.

Si l'on adopte l'étymologie de Gaius, il faut supposer que *cauilla* serait issu par dissimilation de **caluilla*, forme à géminée expressive, ou diminutif comme *faulla*?

caul(l)ae, -ārum f. pl. : 1° barrières fermant un parc à moutons ; d'où « barrières d'une enceinte » en général, d'un temple, etc. ; barreau, barre du tribunal ; 2° pores de la peau, ouvertures (seulement dans Lucr.). De là, gall. *cail*. — Mot technique, attesté depuis la Lex. Corn. de XX quaest. (81 av. J.-C.). Sans rapport avec *cauus*, malgré la glose de P. F. 40, 21, *-ae a cauo dictae. Antiquitus enim ante usum tectorum oues in antris claudebantur* (cf. Varr., L. L. 5, 20), qui n'est qu'une étymologie populaire. Le second sens a pu se développer du fait que les barrières en usage étaient à claire-voie et que les plis de la peau forment un dessin semblable.

Cf. *cauea*.

caulis, -is m. (*cōlis* dialectal? ; à basse époque, *caulus, cōlus, cōlēs* ; *caula* f., cf. Thes. III 652, 20 sqq.) : 1° tige des plantes, puis, par métonymie, la plante elle-même et particulièrement le « chou » ; 2° tout objet ressemblant à la tige d'une plante, spécialement la « verge », comme gr. καυλός.

Dérivés et composés : *cauliculus* (*cōl-*) ; *cauliculātus* ; *multicaulis*.

Ancien, usuel. M. L. 1777-1778. Germ. : v. h. a. *chōl*, irl. *cál*, britt. *cawl*.

Cf. irl. *cuaille* « pieu », gr. καυλός « tige, hampe, tuyau de plume », lette *kauls* « tige, os », v. pruss. *kaulan* et lit. *káulas* « os ». Un emprunt au grec (Varr., L. L. 5, 103) est peu vraisemblable.

cauma, -atis n. : forte chaleur. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. καῦμα. M. L. 1779. Fr. *calme* et *chômer*.

Dérivés : *caumaliter, caumatizō*.

caupō, -ōnis m. (et *cōpō* ; le féminin *cōpa* est toujours écrit sans diphtongue) : cabaretier, aubergiste, et boutiquier, marchand ; *cōpa* : servante d'auberge (App. Verg.). — Ancien, usuel. Même groupe que dans *lēnō* : *lēna*, q. u.

Dérivés : *caupōna* (*cō-*) f. : 1° auberge, boutique ; 2° cabaretière ; cf. Priscien, GLK II 146, 12, *caupō... caupōna facit quod est tam taberna quam mulier* ; *caupōnor, -āris* (depuis Enn.) ; *caupōnius, -a, -um*, etc.

Mot populaire d'origine obscure, qui rappelle de loin le gr. κάπηλος « revendeur » ; comme *lēnō*, sans doute emprunté à une langue méditerranéenne. Non roman, mais passé dans les langues germaniques sous la forme à diphtongue : got. *kaupōn* « faire du commerce », v. h. a. *coufo* « commerçant », all. *kaufen* et de là, en finnois, *kauppa*, etc. Type de mot voyageur, de forme mal fixée.

caupulus, -ī ; **caupi(l)us, -ī** m. : petite barque. Tardif ; non attesté avant Aulu-Gelle. Conservé en espagnol et en provençal. M. L. 1780.

cauriō, -īs, -īre : crier (du cri de la panthère ; Suét., Anth.).

Fait partie d'une série de mots imitatifs, expressifs, tels que skr. *kāuti* « il crie », gr. καύαξ « sorte de mouette », etc. Même diphtongue que dans *baubor, glaucio*.

caurus (*cō-*), **-ī** m. : vent du nord-ouest ; quelquefois vent du sud-ouest. Correspond souvent au gr. ἀργέστης.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

Attesté depuis Lucr., d'où *caurīnus* (Gratt.), *cauricrepus* (Avien.).

Cf. v. sl. *sěverŭ* « βορρᾶς », lit. *šiaurỹs* (acc. *šiaurį̃*) « vent du nord » (de **k'ĕur -iyo-*) sans doute, avec *sk-*, got. *skura windis* « λαῖλαψ ἀνέμου », v. h. a. *scūr* « tempête ». Cf., avec un autre suffixe, m. irl. *cúa*, gén. *cúad* « mauvais temps ».

causa (*caussa, kaussa*, cf. Thes. III 659, 70 sqq.), **-ae** f. : 1° cause, cf. Cic., Part. 110, *causam appello rationem efficiendi, euentum id quod est effectum* ; 2° cause d'une partie dans un procès, procès. L'étymologie étant inconnue, le sens originel n'est pas déterminable. Les composés *causidicus* « celui qui expose la cause, avocat », *ac-cūsō, -āre* « accuser », *ex-cūsō* « mettre hors de cause, excuser », *in-cūsō* « mettre en cause, incriminer », *re-cūsō* « récuser » (puis « décliner, refuser ») semblent attester l'antiquité du second sens. Mais, pour les Latins, le sens de « cause, motif » est le plus ancien, et l'emploi, fréquent et ancien, de *causā* « à cause de » (cf. CIL I² 366, *rei dinai causa*, loi de Spolète où l'*s* n'est pas encore redoublé) s'expliquerait mal en partant du sens de « procès ». C'est sans doute en pénétrant dans la langue du droit que *causa* s'est spécialisé dans le sens de « procès », *causatīuom lītis*, sur le modèle du gr. αἰτία qu'il recouvre exactement, cf. Cic., Inu. I 27, *narrationum genera tria sunt : unum genus in quo ipsa causa et omnis ratio controuersiae continentur*... C'est de la même façon que *causa* a traduit αἰτία, αἴτιον dans la langue médicale (cf. *causārius*) et dans la langue grammaticale ; cf. *accūsātīuus*, transposition mécanique de αἰτιατικὴ πτῶσις, *causālis* et αἰτιολογικός, etc. Du reste, l'emploi de *causa* dans le sens médical a pu être favorisé par le sens spécial de *causa* « cas de réforme » dans la langue militaire, d'où *causāria missiō* « renvoi pour cause de réformo », *causārii* « les réformés » (cf. en français le sens spécial de « motif, avoir un motif » dans la langue militaire). Le passage du sens de « cas de réforme » au sens de « maladie, infirmité » s'explique de lui-même. *Causa* est souvent joint à *ratiō*, dont il diffère cependant : *in ratione semper causa est, in causa uero non semper ratio... in ratione semper consilium continetur, in causa uero non semper*, Sacerdos, GLK VI 446, 13.

De même, *causa* « cause » est fréquemment accompagné de *rēs* « affaire, faits de la cause » (cf. *reus*, autre terme technique de droit), Cic., Clu. 139, *quae ex re ipsa causaque ducuntur* ; 141, *oratio ex re causaque habita* ; Catil., 4, 10, *quid de tota re et causa iudicarit* ; pro Caec. 11, Mil. 15, etc. ; cf. encore Cael. 22, *res cum re, causa cum causa, ratio cum ratione pugnabit*. Le mot a pris insensiblement le sens de « affaire » en général, comme *rēs, negōtium*, ainsi qu'en témoignent des emplois comme Corn. Nep., Paus. 4, 1, *qui super tali causa eodem missi erant*, cf. Thes. III 685, 67 sqq., et la synonymie des locutions *quam ob rem, quam ob causam*, et, par un affaiblissement continu, en est arrivé à se substituer à *rēs* « chose », sens qu'il a gardé en français et en italien, par exemple Arn. 7, 34, *quia gaudere laeta re maestosque fieri tristioribus conspiciunt causis* ; cf. Thes. III 700, 62 sqq. ; un emploi par litote curieux est dans la glose : *haemorruidas : eruptio sanguinis circa anum, similiter circa mulierum causas* (cf. « le chose » en français) *euenire solet*, CGL III 600, 4. — Usité de tout temps, M. L. 1781. Germ. : v. h. a. *chosa*, v. angl. *ceas* ; v. h. a. *chōsōn* « causārī » ; celt. : irl. *cóis*, de **concausa*, britt. *cynghaws*.

Dérivés et composés : *caus(s)or, -āris* (*causō*) : 1° alléguer, donner pour cause ; 2° plaider, M. L. 1782 ; *causidicus* : avocat, et *causidicor, -āris* (tardif) ; *causificor, -āris* (Plt.) ; *causālis* : terme de grammaire, *coniunctiō c.* = αἰτιολογικός, cf. *causātīuus* ; *causārius* (v. plus haut) ; *causātiō* (époque impériale, fait sur *causor* d'après *accūsātiō/accūsō*) ; irl. *cosait* ; *causātīuus* et subst. *causātīuum* n., Fortunat rhet, 1, 2, p. 82, 6, *quid est aetion* (= αἴτιον)? *causatiuom litis, propter quod res in iudicium deuocatur*.

Les dénominatifs composés *ac-, ex-, in-, re-cūsō* (fr. *ruser*) ont fourni à leur tour de nombreux dérivés en *-tor, -tiō*, en *-bilis*, etc. : cf. *accūsātor, accūsātiō, excūsātiō* (britt. *escusawd*), *excūsābilis* (Ov.) et *inexcūsābilis* (Hor., Ov. et Dig.), sans doute adaptation du gr. ἀπο- et ἀναπολόγητος.

Peut-être mot emprunté, comme *līs*, ou prélatin?

cautēs (*cō-*), **-is** f. (le singulier est rare et poétique ; le nom ne s'emploie guère qu'au pluriel *cautēs, -ium*) : pointe de rocher, écueil, cf. Isid., Or. 16, 3, 3, *-es aspera sunt saxa in mari*. Le sens de « pointe » laisse à penser que *cautēs* serait simplement le pluriel de *cōs, cōtis* (sur lequel on aurait refait secondairement, une fois *cautēs* spécialisé dans son sens, un nominatif singulier *cautēs* ou *cautis*, d'après *rūpēs*), et que la graphie avec diphtongue *cautēs* serait peut-être un « hyperurbanisme ». Du reste, de bons manuscrits ont souvent la graphie *cotes*, cf. Cés., B. G. 3, 13, 9 ; Vg., B. 8, 44, et Thes. III 711, 84 sqq. ; Jacobson, KZ 46, 58. Ce semble avoir été la graphie ancienne, cf. Prisc., GLK II 39, 9, *au* [diphtongus] *transit in o productam* more antiquo *ut cotes pro cautes*. Attesté depuis Ennius, surtout poétique. Non roman. Sur **excautāre*, v. M. L. 2963.

cautus : v. *caucō*.

cauus, -a, -um (**couus*, cf. *cohum*) : creux. Usité de tout temps. M. L. 1796.

Dérivés : *cauitās* (bas-latin ; britt. *caoued, ceudod*) ; *cauō, -āre* : creuser, M. L. 1788, et ses nombreux dérivés et composés : *cauātiō, -tor, -tōrium, -tūra, caudmen* (= κοίλωμα), rare et tardif ; *cauaedium, -ī* (de *cauum aedium* « cour intérieure d'une maison ») ; *con-, ex-*, M. L. 2111, 2964 ; *prae-, sub- cauāre*, M. L. 8352, 8352 a ; *multicauātus*.

Cf. aussi M. L. 1792, **cauitāre* ; 1794, **cauō, -ōnis* ; 1795, **cauula*.

cauerna (*cauernum* tardif) : Serv., Ae. 2, 19, *quodcumque in arcum formatum est, quod flexum et in altitudine curuatum ad sedem deducitur cauernam dici* ; et 8, 242, *ueteres omnia loca concaua, uel si quid incuruum fuisset, cauernas appellabant* : cavité ; *caeli cauernae* (Varr., Lucr., Cic.) : caverne, tanière, terrier, etc. Dans la langue nautique : cale d'un vaisseau ; dans la langue médicale : creux, orifice (du nez, des oreilles, etc.).

Dérivés : *cauernāre*, M. L. 1791 ; *cauernōsus, cauernula, -icula* ; *cauernātim*.

Cf. gr. κόοι· κοιλώματα, κόοι· τὰ χάσματα τῆς γῆς, Hés. ; éol. κούελα· κοῖλος, et, avec vocalisme zéro, κύαρ « trou, chas d'une aiguille » ; avec vocalisme *ō*, κῶος « taverne, tanière » ; irl. *cúa* « creux », bret. *kéo* « grotte », etc. ; v. Vendryes, MSL 13, 406.

Cauerna semble renfermer un double suffixe **-er-no* ; cf. *internus, infernus*, etc., Meillet, *Étym. et voc. v. sl.*, p. 167, et être issu de **cau-ero-nā*, à moins qu'il ne soit dérivé d'un thème en *-r-* alternant avec *-n-*, cf. gr. κύαρ, κύατος (et κύαρος ; v. Benveniste, *Origines*, p. 17 ; Chantraine, *Formation des noms en grec ancien*, p. 218). D'ailleurs, il ne faut pas oublier les mots empruntés tels que *cisterna, taberna, lanterna* qui ont fourni des modèles.

V. *cohum*.

-ce : particule démonstrative, commune aux langues italiques, et qui s'ajoute surtout aux pronoms démonstratifs *hi-c(e), illi-c(e)* et aux adverbes tirés des thèmes de démonstratifs : *sīc* (*sīcine*), *tunc, nunc*, etc. Les formes munies de cette particule avaient l'accent sur la syllabe qui la précédait ; cf. Serv., GLK IV 427, 8, *quattuor sunt particulae quae corrumpunt in pronuntiando regulas accentuum hae : ue, ne, que, ce ; nam quotiescumque istae particulae sequuntur, faciunt accentus in ultimis syllabis superiorum esse sermonum, ut... illiusce, huiusce. Cf. ceu, ecce, cedo*.

La particule **ke*, enclitique sur les démonstratifs, a le même emploi général en latin, en osque et en ombrien. Mais le détail de l'emploi varie d'une langue à l'autre. Par exemple, le latin n'a que *is, ea, id*, tandis que l'osque a *izic*, íúk, íd1k et l'ombrien erek (masculin), eřek (neutre). En latin même, *hic, hocc* (de **hod-ce*, noté *hoc*, mais la géminée est attestée par la quantité longue) sont constants, mais *istic, illic* ne sont pas les formes classiques ; c'est *iste, ille* qu'on rencontre ordinairement. On trouve à la fois *tum* et *tunc*, etc. — L'emploi de *-ke* pour renforcer les démonstratifs semble une particularité de l'italique ; c'est à peine si l'on peut citer en regard irl. *coi-ch* « cuius ». Le sens n'indique un rapprochement ni avec le groupe de lat. *cis* (auquel peut appartenir *ce* de *cedo*), ni avec gr. dor., éol. κε(ν), κα. Il convient, toutefois, de citer tokh. A et B *-k*, dont la gutturale est d'ailleurs indéterminable, puisqu'elle peut reposer sur n'importe quelle gutturale indo-européenne. Pour l'emploi, v. Schulze-Sieg-Siegling, *Tochar. Gramm.* (1931), p. 306.

cectŏria, -ae f. (*cectŏrium* n.) : ligne ou limite qui entoure une propriété. Terme de la langue des Gromatici, sans doute emprunté au celtique, cf. Vendryes, C. R. Acad. Inscr., 1933, p. 376-377.

cedo, cette : « donne, donnez ; apporte, amène ; dis ». Glosé δός, *da*, et εἰπέ, *dic*, Diom., GLK I 346, 16, *cedo non habet nisi secundam personam praesentis temporis, et est imperatiuus modus*. Souvent renforcé de *dum*, e. g. Plt., Men. 265, *cedodum huc mihi marsuppium*. — Appartient à la langue parlée. Étymologie douteuse ; certains voient dans *do* un ancien impératif de *dare*, comparable à gr. δί-δω, précédé de la particule *-ce* (ainsi J. Wackernagel, *Vorles.*, I, 211). D'après Niedermann, I. A. 18, 75 sqq., ce serait une ancienne particule de sens local analogue à δεῦρο et qui, comme δεῦτε aurait reçu une flexion. Cf. J.-B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, § 41.

cēdō, -is, cessī, cessum, cēdere : aller, marcher, arriver ; e. g. Plt., Au. 526, *ibi ad postremum cedit miles, aes petit* ; sens physique et moral, *cēdere male, optimē, prosperē* (*succēdere*) ; et avec un complément au datif « arriver, échoir à », T.-L. 31, 46, 16, *captiua corpora Romanis cessere* ; et, finalement, dans ce sens, *cēdere*, comme *abīre*, arrive à signifier dans la langue impériale « passer à l'état de, se transformer en » : *c. in prouerbium*.

Toutefois, le plus souvent, à l'idée de « marcher » s'ajoute la nuance accessoire de « se retirer » : *ego cedam atque abibo*, Cic., Mil. 34, 93 ; *c. ūltā, ĕ ūltā* (cf. *dēcēdere*). Il y a peut-être dans cet emploi une litote de la langue militaire qui a employé *cēdere* (comme gr. χωρέω) par opposition à *stāre* (*locō*) « demeurer de pied ferme ». D'où avec le datif *cēdere alicuī* « se retirer pour quelqu'un, céder le pas à quelqu'un, le céder à, être inférieur à ». Par suite, « faire une concession » ; Cic., Mil. 75, *utrique mortem est minitatus nisi sibi hortorum possessione cessissent*. Le verbe s'est même employé transitivement avec un complément direct à l'accusatif, dans le sens de « céder, concéder » ; toutefois, le composé d'aspect « déterminé » *concēdō* est plus fréquent dans ce sens.

Du sens de « se retirer, s'en aller », le passage au sens de « cesser » est facile ; *cessere irae*, dit Vg. C'est de cette acception que dérive le sens du fréquentatif *cessō, -ās*. *Cēdō* est mal attesté dans les langues romanes sous des formes populaires, cf. M. L. 1798. Mais le mot a été repris par la langue savante, avec ses dérivés et composés.

Dérivés et composés : *cessiō*, terme de droit « concession, cession » ; *cessiō*, en dehors de l'expression technique *in iūre cessiō*, n'est employé que tardivement ; il n'y a pas de nom d'agent **cessor* (mais *antecessor* existe et a passé dans les langues romanes). *Concessiō* est, au contraire, usuel ; *cessīcius* « cuī cēditur tūtēla » ; *cessim* « gradātim » ; *cessiōsus* (Gloss.) « *qui saepe cedit* » ; *cessōrius* « qui cède » (Gl.) ; *cessus, -ūs* m. (= *recessus*) rare et tardif.

cessō, -ās : s'arrêter, rester inactif ; cesser ; s'abstenir de ; faire défaut ; M. L. 1851 ; *cessātiō* : relâche, retard ; *cessātor* : nonchalant.

abscēdō : = ἀποχωρῶ, ἀφίστημι : s'en aller, s'éloigner, quitter (sens physique et moral) ; d'où *abscessus, -ūs* « départ, sortie » ; en médecine, traduit ἀπόστημα ; *abscessiō* : semble formé par Cic., Tim. 44, pour traduire le grec : *cum ad corpora tum accessio fieret, tum abscessio* = Plat., Tim. 42 a, τὸ μὲν προσίοι, τὸ δ' ἀπίοι τοῦ σώματος αὐτῶν. Dans la langue de l'Église traduit ἀποστασία.

accēdō : marcher vers, s'approcher de ; et « venir en outre, par surcroît, s'ajouter à (cf. *addere*) ; venir, s'adjoindre à, arriver à (*aduenīō*), survenir » : *febris accedit*. Et aussi, par opposition à *discēdō*, « se ranger à l'avis de », προσχωρῶ, Cic. Cael. 10, *ad quem si accessit, aut si a me discessit umquam*. De là : *accessus, -ūs* : approche, arrivée ; accès, entrée, adjonction, M. L. 71 ; *accessiō* : arrivée, accès (de fièvre ; *accessus* dans ce sens est très rare) ; accroissement, progrès ; apport, M. L. 70. Dans la langue du droit, « accessoire » (par rapport à la *principālis rēs*) ; b. lat. *accessibilis*. Tardif : *accessa* : marée haute.

antecēdō : marcher en avant ; précéder (sens local et

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

temporel) ; dépasser (sens physique et moral, comme *anteeō*, *antecellō*, *praecēdō*) ; *antecessiō* f. (opposé par Cicéron à *consequentia*) ; *antecessor* : 1° avant-garde (terme militaire) ; 2° prédécesseur (terme de droit), M. L. 496 ; B. W. *ancêtre* ; *antecessus* « en avant », participe passé fixé comme adverbe en bas latin (Mul. Chir.). M. L. 496 a.

concēdō : se mettre en marche, se retirer, disparaître, céder la place à ; concéder à = συγχωρῶ ; céder, concéder (transitif) ; *concessiō* et *concessus* = συγχώρησις : concession, consentement ; *concessīuus*.

dēcēdō : s'en aller ; se retirer [de] ; et, par litote, « s'en aller de la vie, décéder », M. L. 2496 a ; *discēdō* : se séparer, s'éloigner, M. L. 2653 ; *excēdō* : sortir de, dépasser ; *excessus*, *-ūs* : départ, sortie ; en terme de rhétorique, « digression », Quint. 3, 9, 4, *egressio uel (quod usitatius esse coepit) excessus, siue est extra causam* ; dans la langue de la Bible, traduit ἔκστασις ; *incēdō* qui s'est substitué à *cēdō* dans le sens de « s'avancer, marcher » ; *incessus* : marche ; *incessō*, *-is* : attaquer, assaillir, *inmittere ac iactu uel uerbis petere*, P. F. 95, 21. Cf. *faciō/facessō*, *laciō/lacessō*, *petō/petessō*, *intercēdō* : intervenir, intercéder ; *intercessus* ; et *intercessiō*, qui dans la langue politique a eu une fortune considérable ; *occēdō* (archaïque) : aller en avant ou au devant ; *praecēdō* : marcher en tête, précéder ; *prōcēdō* : s'avancer, progresser, M. L. 6765 a ; *recēdō* : marcher en arrière, battre en retraite, se retirer ; *recessus*, M. L. 7114 et *recessa* 7113 a ; *sēcēdō* : se retirer, se séparer de ; *sēcessiō* (cf. *sēditiō*) ; *sēcessus* (époque impériale) ; *succēdō* : venir sous ou de dessous ; venir à la place de, succéder ; aboutir, et spécialement « réussir » ; cf. Plt., Mil. 873, *lepide hoc succedit sub manus negotium* (sans doute ancien terme technique du potier qui travaille au tour), M. L. 8411 a. Tous ces verbes ont à côté d'eux des abstraits en *-us* et en *-iō*, et souvent des noms d'agent en *-or*.

Moins encore que *cadō*, qui peut être apparenté, *cēdō* n'a d'étymologie claire. L'*ē* de *cēdō* en face de l'*ĕ* de *cessī*, *cessum* éveille l'idée qu'on serait en face d'un ancien présent athématique ; alors *cadō* représenterait **k*ed-*. Pour le sens, cf. gr. πίπτω et lat. *petō*.

cedrus, **-ī** f. : cèdre. Emprunt (depuis Sall.) au gr. κέδρος ; cf. *citrus*. La plupart des dérivés sont des transcriptions du grec, sauf *cedriō*, *-āre*, *-āre* (= κεδρόω) et *cedrātus*, ce dernier du reste peu sûr. V. Thes. s. u.

***celdō**, **-ōnis** m. : variante de *thieldō*, dans Pline 8, 166. Mot étranger, ibère ? de forme incertaine.

celeber (*-bris*), **-bris**, **-bre** : fréquenté, e. g. Cat., Agr. 1, 3, *uia celebris* ; Cic., Part. 10, *loci plani an montuosi, celebres an deserti* ; souvent joint à *frequēns*, dont il est synonyme, Cic., Cael. 47, *frequentissima celebritate* ; Sest. 121, *spectaculi genus quod omni frequentia atque omni genere hominum celebratur* ; T.-L. 38, 18, 11, *celebre ac frequens emporium* ; d'où secondairement *celebrī gradū* dans Accius, Tr. 23, « d'un pas fréquent », i.-e. « à pas précipités ». S'est employé notamment à propos des jours de fête religieuse, e. g. Plt., Poe. 758, *die festo, celebri, nobilique Aphrodisiis* ; Cic., Verr. 6, 151, *cum diem ludorum de fastis suis sustulissent celeberrimum sanctissimum*.

De là : *celebrāre diem*, puis par extension *celebrāre sacra*, et finalement *celebrāre aliquid*, *aliquem*. L'adjectif a pris, lui aussi, le sens de « célèbre », surtout attesté en poésie et peu fréquent avant l'époque impériale. *Concelebrō*, dans Lucrèce, a encore le sens de « peupler en masse ». De *celebrō* dérive *celebrātiō* ; de *celeber*, *celebritās*. — Ancien, usuel ; formes romanes douteuses, M. L. 1800 a, b.

Celeber (*-bris*) rappelle, pour la formation, *funebris* et peut représenter **keles-ri-s*, dérivé d'un thème neutre en *-o/e* **kelo/e-s* ; cf., toutefois, *salūber*, avec suffixe d'instrumental.

Le rapprochement avec gr. κέλομαι « je pousse, j'excite », κέλλω « j'aborde » est vague.

celer, celeris, celere : vite, rapide, prompt, hâtif. La répartition des formes *celer* et *celeris* au masculin et au féminin est secondaire : d'après Priscien, GLK II 254, 13, *celeris* aurait été employé au masculin par les « uetustissimi » ; et il y a des exemples de *celer* féminin, cf. Thes. III 749, 13 sqq. L'ablatif singulier est en *-ī* ; l'accusatif pluriel est, au dire de Priscien, plus souvent en *-īs* qu'en *-ēs* ; mais le génitif est en *-um*, ce qui indique peut-être un ancien thème consonantique **celes*, *-eris*, ou un thème en *-o-* **celer(us)* (mais ce peut être une forme prosodique pour éviter une suite de trois brèves). Superlatif *celerrimus*, mais *celerissimus* dans Ennius, A. 460, 592. — Ancien, usuel ; mais plus rare en bas latin (deux exemples dans la Vulgate contre trente de *uēlōx*) ; non roman.

Dérivés : *celeritās* ; *celerō*, *-ās* (transitif et absolu) : [se] hâter, accélérer, et son composé *accelerō* avec les dérivés ordinaires. Adverbes : *celere*, *celerātim*, *celeranter* (tous archaïques) et *celeriter*.

Gr. κέλης « cheval de course, bateau de course » a un sens voisin.

celerēs, -um : *celeres antiqui dixerunt, quod nunc equites dicimus, a Celere interfectore Remi, qui initio a Romulo his praepositus fuit ; qui primitus electi fuerunt et singulis curiis deni, ideoque omnino trecenti fuere*, P. F. 48, 2. Un emprunt au gr. κέλης, déjà indiqué par Servius, Ae. 11, 603, est peu vraisemblable, à moins d'admettre une déformation populaire. L'explication par le pluriel de l'adjectif *celer* n'est qu'une étymologie populaire. Est-ce un terme étrusque, cf. *Lūcerēs*, *flexuntēs* et *trossulī* ? V. Ernout, Philologica I, 37.

celēs, -ētis m. : transcription du gr. κέλης : 1° cheval de course (ou cavalier ?, Plin. 34, 19) ; 2° navire rapide (cf. *celōx*) ; 3° jeux équestres : Serv. auct., Ae. 8, 635, *Romulus celetes Neptuno equestri deo... editurum proposuit ; ad quos celetes cum de uicinis ciuitatibus maxime multitudo... conuenisset*. Ce dernier sens peut-être issu d'une confusion avec *celerēs* ?

cella, -ae f. : petite chambre (avec idée accessoire de cachette, *cella « ā cēlandō »*, Varr., L. L. 5, 162) ; chapelle d'un temple ; cellier, cave : *c. oleāria*, *uīnāria* ; cellule. — Roman. M. L. 1802 ; passé en v. h. a. *këlle* ; celt. : irl. *cell*, etc.

Dérivés : *cellula* ; *cellāris* ; *cellārius*, *-a*, *-um* et *cellārius* m. : sommelier, économe ; *cellārium* n. : garde-manger, cellier, office. — Panroman, M. L. 1804 ; passé en germ. : v. h. a. *kellari* « Keller » et de là en finnois ; en irl. *celloir* ; en gr. κελλάριος et de là en sl. *kelarĭ* ; **cellāriārius*, M. L. 1803. Panroman, sauf roumain.

Composés tardifs : *circumcelliō*, *-ōnis* m. : nom d'une catégorie de moines errants et mendiants « qui circum cellas ibant », cf. *circelliō* s. u. *circus* ; *excellō*, *-ās* (Gloss.) : être hors de cellule.

Pour l'étymologie, v. *cēlō*. Mais la gémination de *l* fait difficulté. Forme dialectale issue de **kelya*, cf. osq. *allo* de **alyā* ? Ou gémination expressive ?

1. ***-cellō**, **-is**, **-ere**, **celsus**. Le simple n'existe pas. Il n'y a que l'adjectif verbal :

celsus, *-a*, *-um* : élevé, haut. Ancien ; assez fréquent, surtout en poésie, dont, à base époque, on a dérivé *celsitās* et *celsitūdō* (d'après *altitūdō*). Cf. aussi *culmen* : faîte, somme, cime (v. *columen*), que l'étymologie populaire a rattaché à *culmus*, *ideo... quia ueteres de culmo aedificia contegebant*, Serv., Ae. 2, 290.

**Cellō* figure dans les composés : *ante-cellō*, *-ere* : s'élever en avant des autres, dépasser ; *excellō*, *-uī*, *excelsum* (on trouve aussi quelques formes de *excelleō* sans doute d'après *ēminēō*) : dépasser, exceller. D'où *excellentia* = ἐξοχή, sens abstrait et, à basse époque, titre de dignité « excellence », comme *ēminentia*, avec le sens de *uir excellentissimus* ; *excelsus*, *excelsitās* ; *praecellō* ; *procellō* (*procellunt se*, Plt., Mil. 76, 2) ; cf. les gloses *procellunt*, *procumbunt*, P. F. 251, 13 ; *recellere* : *reclīnāre*, et *excellere* : *in altum extollere*, F. 342, 19.

A *procellō* on rattache parfois *procella*, *-ae* f. : tempête (de vent), ouragan ; dans la langue militaire, « charge (de cavalerie) ». De là *procellōsus*. Mais *procella* et *procellō* peuvent dépendre de *-cellō* « frapper ».

L'adjectif en *-to-* *celsus* montre que *-cellō* représente **keldō*, avec le suffixe **-de/o-* fréquent dans les formations latines. Cf. lit. *keliù*, *kélti* « élever » et les mots cités sous *collis* (v. ce mot). V., de plus, *columen*. — Le slave a *čelo* « front » et le vieil islandais *hjallr* « bâti élevé » (pour sécher du poisson, par exemple), qu'on a souvent rapprochés.

2. ***-cellō**, **-is**, **-ere** : frapper. Figure seulement dans le composé : *percellō*, *-is*, *-culī*, *-culsum*, *-cellere* : frapper violemment ; renverser, bouleverser (sens physique et moral), d'où « ruiner, détruire ». Ancien, classique. Rare à l'époque impériale. Non roman. Sur *perculsus* a été refait tardivement un parfait *perculsī* ; *perculsus* lui-même est constamment confondu avec *percussus*. Le substantif *perculsus*, *-ūs* « choc » ne semble pas attesté avant Tertullien. Cf. *clādēs*, *calamitās* ; et peut-être *procella*.

Seule la forme avec *per-* a survécu, à cause de sa valeur « déterminée » ; *perculī* sert aussi de *perfectum* à *ferīō*.

On voit par *perculsus* que *-ll-* de *percellō* repose sur *-ld-* et par *perculī* que **-de-* est ici un suffixe. On est donc amené à rapprocher les mots signifiant « frapper, briser », c'est-à-dire gr. κλάω « je brise » (de κλασ-?), dor. κλᾶρος, ion.-att. κλῆρος « morceau de bois (dont on se sert pour tirer au sort) », qui répond à irl. *clár*, gall. *clawr* « planche », κόλαφος « coup sur la joue » (mais le α après ο ne peut représenter ə), κόλος et κολοβός « tronqué », κολετρᾶν « fouler aux pieds » (qui fait penser à lat. *calx*), et, avec élargissement *-d-* : κλαδέσαι · σεῖσαι Hes., κλαδαρός « fragile ». — V. sl. *koljǫ*, *klati* « abattre » à côté de lit. *kalù*, *kálti* « frapper (avec un marteau, une hache) », *kuliù*, *kùlti* « battre » (notamment « battre le blé »).

V. *clādēs*, *calamitās* et *incolumis*.

cēlō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : cacher (*aliquid aliquem*). Ancien, usuel. Bien représenté en roman ; M. L. 1800. *Cēlāre* alterne avec une forme thématique à vocalisme *ĕ*, conservée dans *occulō*, *-is*, *-luī*, *-cultum*, *-ere*, de **ob-kelō*, rare, bien qu'ancien et classique, usité surtout au participe *occultus* et qui tend à être remplacé par une forme d'itératif-intensif *occultō*, *-ās* (déjà dans Plt.), d'où *occultātiō*, *-tor*. La racine est **kel-* ; la graphie *oquoltod* = *occultō* du SC Ba. CIL I², 581, 15, provient d'une époque où l'on avait le sentiment qu'à un groupe *-cu-* contemporain correspondait un plus ancien *-quo-* et où l'on faisait la transformation mécaniquement, même dans des formes où il n'y avait jamais eu de labio-vélaire (cf. *colō*, *quolundam* ; *quom* (préposition), CIL I² 583, 50), pour donner au texte un aspect archaïque.

Cēlō, *-āre* est un présent duratif en *ā* (cf. *-ducō*, *-ās* et *dūcō*, *-is*) ; pour la longue, cf. *uēnor*, *lēgō*, etc. *Cēlātor* n'est attesté que par deux exemples, un de Lucain, l'autre de Cassiodore ; *cēlātiō* que par une glose ; *cēlātūra* ne figure que dans la loi Salique. Cicéron et César disent *occultātiō* ; *cēlātim* est dans Sisenna.

Composés : *con-*, *oc-*, *sub-*, *subtercēlō* ; *incēlātus* ; M. L. 4345, **incelāre*.

S'y apparentent :

cella, *-ae* f. : v. ce mot.

clam : « en cachette [de] », adverbe et préposition. S'oppose à *palam*. Comme préposition, est accompagné d'abord de l'accusatif (comme *cēlāre aliquem*), puis de l'ablatif, sans doute, d'après *cōram* (ainsi *clam uobis*, Cés., B. C. 2, 32, 8). De *clam* dérivent :

clanculum (*clanculē*, *-lō*), archaïque : sans doute diminutif familier de même formation que *plūsculum*. De *clanculum* a été tiré secondairement un adjectif *clanculus* (Gloss.). Cf. aussi *clanculārius* (Martial) ;

clandestīnus : adjectif ancien (loi des XII Tables ; Plt., etc.). Formé sur le modèle de *intestīnus*, dont il est voisin par le sens (cf. Cic., Sull. 33, et ad Fam. 5, 2, 1), peut-être par un intermédiaire **clam-de*, **clande*, cf. *quamde*.

Le thème de (*oc-*)*culō* se retrouve exactement en celtique : v. irl. *celim* « je cache », et en germanique occidental : v. h. a. *helan* « cacher », etc., mais non ailleurs. Les formes de *cēlō* et de *clam* n'ont pas de correspondants hors du latin.

D'autre part, le germanique a un présent en **-ye-* : got. *huljan* « περικαλύπτειν », etc. Le vocalisme *ē* de lat. *cēlāre* se retrouve dans v. h. a. *hāli* « dissimulé », v. isl. *hâll* « rusé ». Le grec a une forme élargie καλύπτω « je couvre, je cache », cf. κέλῡφος « écorce, pelure », etc. ; la forme rappelle κρύπτω (κρύφα) en face de v. sl. *kryti* « cacher ».

Si *cella* est isolé pour la forme, le sens rappelle celui de irl. *cuile* « cave », v. h. a. *halla* « salle », gr. καλιᾶ « hutte, nid ». On hésite plus à rapprocher skr. *çálā* « hutte, demeure », qui est isolé parmi les langues orientales ; tous les autres témoignages pour **kel-* « cacher » sont occidentaux.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

Les faits ne permettent pas de décider s'il convient de rapprocher got. *us-hulon* « λατομεῖν », *hulundi* « caverne » et les divers mots germaniques se rapportant à l'idée de « creuser ».

V. aussi *cilium* et *color*.

celōx, -ōcis f. : brigantin, navire léger. Emprunt ancien au gr. κέλης (dial. κέληξ), influencé dans sa finale par *uēlōx* ; cf. l'emploi adjectif dans Plt., Poe. 543, en jeu de mots avec *corbita*.

Cf. *celer*.

celsus : v. *-cellō* 1.

celt(h)is, -is f. : nom d'arbre africain, probablement le « micocoulier », Pline 13, 104. Mot étranger, non emprunté.

celtis, -is f. : ciseau de sculpteur (St-Jér., Vulg., Job. 19, 24 et c. Ioh. 30). Mot douteux. Dans la Mulom. Chironis 26 et 693, où *celtis* avait été rétabli par conjecture, le manuscrit portant *securi celle* (26) et *securi cella* (693), W. Heraeus, ALLG 14, 119 sqq., a montré qu'il faut sans doute lire *securicella* (diminutif au second degré de *securis*). Dans c. Ioh. 30, on a la variante *certe*, et Lindsay, *Introd. à la crit. des textes*, p. 23, a proposé de lire *certe* dans la Vulgate. — Du reste, *celtis* peut être un emprunt tardif au celtique, cf. m. irl. *celtair* « épieu » ; Havet, *Man. de critique verbale*, § 898. En tout cas, même si *celtis* est un « mot fantôme », dû à une faute de lecture, il a passé de la Vulgate dans les glossaires du Moyen Age, cf. le Lexique de Du Cange, s. v., et même dans les textes : il figure dans la Chronique de Geoffroy de Monmouth, cf. Faral, *Légende d'Arthur*, t. III, p. 246, l. 49. Sur toute la question, v. M. Niedermann, Mus. Helv., 2 (1945), p. 123-138. Cf. *culter*.

celtis : — ῥῖνα, ἰχθύος εἶδος, CGL II 99, 14. Pas d'exemple dans les textes, ni d'indication d'origine. Identique au précédent? Cf. les noms de poisson du type βελόνη, fr. *brochet*.

celtium, -ī n. : écaille de tortue (Pline). Le mot et la chose sont étrangers.

celundria, celindria (Gloss.) : *nauis, quae uelociter currit*. Lire *celandria*? Emprunt déformé au gr. χελάνδιον (κελάντιον) ; sans doute de très basse époque ; cf. Du Cange.

cēna, -ae f. (ancien *cesna* gardé par Festus 222, 26) : *apud antiquos dicebatur quod nunc est prandium; uesperna quam nunc cenam appellamus*, P. F. 47, 8, « dîner » et « souper ». — Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1806. Celt. : irl. *cenn*, britt. *coyn*.

Dérivés : *cēnō, -ās*, panroman, M. L. 1808 ; *cēnāculum* : *ubi cenabant, cenaculum uocitabant, ut etiam nunc Lanuui apud aedem Iunonis et in cetero Latio ac Faleriis et Cordubae dicuntur. Postquam in superiore parte cenitare coeperunt, superioris domus uniuersa cenacula dicta*, Varr., L. L. 5, 162, cf. M. L. 1807 ; irl. *cennacul*. *Cēnācula* ayant désigné « les étages supérieurs », le sens de « salle à manger » a été réservé à *cēnātiō* (ancien abstrait devenu concret) et à *cēnātōrium* (à côté de *trīclīnium*) ; *cēnātiuncula* ; *cēnāticus* : du repas ; *cēnāticum* : prix d'un repas (cf. *uiāticum*) ; *cēnitō, -ās*. Composés : *antecēnium*, bas latin, Isid., Or. 20, 2, 15, *merenda... proxima cenae; unde et antecenia a quibusdam appellatur* ; *incēnis, incēnātus* (archaïque et tardif ; = ἄδειπνος, cf. *imprānsus*) : qui n'a pas dîné ; *recēnō, -ās* (tardif) ; **recinium*, M. L. 7119 ; *subcēnō*, M. L. 8353.

V. lat. *cesna* repose sur **kersnā*, à en juger par osq. kersnu, kerssnaís, ombr. *śesna* à côté du verbe dérivé çersnatur « cēnātī ». Comme *-rsn-* paraît avoir abouti à *-rn-*, on admet que le mot repose sur **kert-snā*, en partant d'une racine **kert-* (v. sous *cortex*) et en supposant un développement de sens pareil à celui observé dans *carō* (v. ce mot) et dans gr. δατς « festin » en face de δαίζω « je partage ».

cennō : v. *cinnus*.

cēnseō, -ēs, -uī, cēnsum, -ēre (à basse époque, *cēnsiō, cēnsitum, -ētum*, v. Thes. III 786, 56 sqq.) : déclarer d'une façon formelle ou solennelle ; exprimer un avis dans les formes prescrites. — Ce sens ancien est conservé dans la formule par laquelle on interrogeait le Sénat, e. g. T.-L. 1, 32, 11 sqq., *rex his ferme uerbis patres consulebat... Dic, inquit ei, quid censes? — Tum ille* : « *Puro pioque duello quaerendas* (scil. *res*) *censeo* ». Cf. l'emploi de *cēnsuēre, cēnsuerunt* dans les sénatus-consultes. Le verbe, dans cette acception, a pour correspondant un substantif appartenant à un autre groupe : *sententia* ; cf. le jeu de *cēnseō* et de *sententia* dans le SC Bac. ; il n'y a pas de substantif **censentia*, et *cēnsus* s'est spécialisé dans un sens technique. Dans la langue du droit public, le sens de *cēnseō* s'est restreint ; il désigne l'activité des magistrats chargés de se prononcer sur la personne et les biens de chaque citoyen, d'où *cēnseō* « je déclare la fortune et le rang de chacun, je fais le recensement », et *cēnsor* m., nom du magistrat chargé de cette opération, *cēnsus, -ūs* (*cēnsiō*), l'opération elle-même du « cens », *cēnsūra* « exercice de la censure », *cēnsōrius* « qui se rapporte au censeur », *cēnsuālis* « ad censum pertinens », *cēnsōrīnus* (cognomen ; osq. Kenssurineís, gén. « Censōrinī ». La langue a différencié dans l'emploi *cēnsus* et *cēnsiō*. *Cēnsus* « cens » a désigné le « rôle ou registre des censeurs », puis la place occupée dans cette liste, le rang, la fortune de chacun. Le mot a survécu en allemand sous la forme *Zins* (et en gr. κῆνσος) ; le maintien de l'*n* désigne un emprunt livresque ou une prononciation savante d'un terme d'administration, la prononciation populaire étant *cēsus*. Le vieil irlandais a aussi *cis*. V. aussi M. L. 1808 a, 1809. — *Cēnsiō* a désigné l' « évaluation du censeur », et aussi la « punition infligée par le censeur », cf. P. F. 47, 10, *censionem facere dicebatur censor, cum multam equiti inrogabat*, et *censio hastaria*, 47, 21, sens que *cēnsūra* a pris également à la longue.

Dans la langue commune, *cēnseō* a pris le sens plus large et moins technique de « estimer, juger, être d'avis », comme *arbitror, aestimō*, etc. ; cf. Varr. ap. Non. 519, 23, *uerbum censeo et arbitror idem poterat ac ualebat* ; *cēnsor* a désigné le « critique », *cēnsūra* la « critique ».

A *cēnsitum* se rattachent *cēnsitor* « celui qui fixe les impôts » et *cēnsitiō*.

Composés : *accēnseō* : compter en outre, ajouter. N'est guère usité qu'au participe *accēnsus*, qui a pris différents sens dans la langue du droit public ; l'*accēnsus* désigne un licteur ou un appariteur « surnuméraire » des magistrats à faisceaux ; à l'armée, les *accēnsī* sont des auxiliaires ou recrues non armées, « *quod ad legionum censum essent adscripti* », P. F. 13, 24, cf. index de Boucké-Leclercq, *Manuel des Inst. rom.*

percēnseō : passer une revue complète de (classique) ; *percēnsiō* (Fronton) ;

recēnseō : recenser, énumérer ; passer en revue ; réviser ; *recēnsiō* (Cic.) ; *recēnsitiō* (Dig.) ; *recēnsus* (Suét.).

succēnseō, -ēs (et *suscēnseō*) : blâmer, soumettre à la censure, d'où « s'irriter contre ». Ce sens a pu se développer par suite d'un faux rapprochement avec *succēnsus*, participe de *succendō* ; *succēnsiō* (Symmaque).

Comme un certain nombre de mots de caractère religieux ou juridique, se retrouve en indo-iranien. Le présent thématique skr. *çámsati* « il récite » (se dit de la récitation du Véda), gâth. *sənghaitī*, v. perse *θatiy* (terme dont se sert Darius pour dire qu'il « proclame » quelque chose) ne se retrouve pas en italique : le latin a le type dérivé *cēnseō*, et l'osque un type également dérivé, mais autre : *censaum* « censēre » (thème en *ā*). Ceci s'explique sans doute par le fait qu'il y a eu un type athématique dont alb. *θom* « je dis » et v. sl. *sętǔ* « dit-il » — qui ne gardent rien du sens religieux de la racine — porteraient peut-être la trace. Osq. *censtom-en* « in censum » et kcenzstur, *censtur* « censor », *ancensto* « nōn cēnsa » fém. sg., représentent les formes attendues, tandis que lat. *cēnsus, cēnsor* résultent d'un arrangement analogique, de même que *cursus* (v. *currō*). L'*ē* de *cēnseō* doit s'expliquer comme l'*ī* de *īnfāns, cōnserō, inserō*, etc. (cf. M. Leumann, dans la *Lat. Gramm.* de Stolz-Schmalz, 5e éd., p. 104), par un amuissement de l'*n* devant *s, f* ayant provoqué une nasalisation et, par suite, un allongement de la voyelle.

centō, -ōnis m. : couverture ou vêtement fait de différentes pièces cousues ensemble (servant, entre autres, à combattre les incendies) ; d'où à basse époque « centon ». Mot technique et populaire, attesté depuis Caton et Plaute. M. L. 1814.

Dérivés : *centōnārius* : 1° fabricant de couvertures faites de vieux morceaux d'étoffe qu'on employait imbibées d'eau et de vinaigre pour éteindre le feu ; 2° pompier, *collegia centonariorum* « corps de pompiers », v. Kubitschek, dans Pauly-Wissowa, R. E. III 1933 sqq. ; *centunculus* : vêtement d'arlequin : housse de cheval ; et aussi « cotonnière », M. L. 1816 a, et André, *Lex.* s. u. ; *centōnizō* (Gloss.) ; *Homerocentō, Vergiliocentō*.

La ressemblance avec skr. class. *kanthā* « vêtement rapiécé » pourrait être fortuite. Le sens de « vêtement rapiécé » de κέντρων est tardif en grec et peut-être calqué sur le latin. Sur κέντρων ont été formés *centrō, centrōnārius* (Gloss.).

centrum, -ī n. : centre ; emprunt au gr. κέντρον (depuis Vitruve), dont proviennent les dérivés latins techniques *centrālis, centrātus, centrōsus*. M. L. 1815 ; irl. *cinteir*, gall. *cethr*.

centum (indéclinable) : cent. Ancien substantif neutre devenu invariable, comme *mīlle*. Par suite, le nom qui accompagne *centum* est traité comme avec les noms de nombre précédents, en apposition, non au génitif. Les composés multiplicatifs de *centum* sont, comme en grec, des adjectifs déclinables : *ducentī, quingentī*, etc. (sur la phonétique de ces formes, voir Sommer, *Hdb.*², p. 470) ; le pluriel neutre *ducentum* dans *centum ac ducentum... milia*, Lucil. 1051, est peut-être le correspondant du collectif skr. *dvi-çatam*, mais plus probablement une création analogique d'après *centum*. Attesté de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 1816.

Dérivés : *centēnī, -ae, -a*, distributif, d'où *centēnum* : seigle, « qui rend cent pour un », M. L. 1811, et André s. u. ; *centēsimus*, centième, d'où *ducentēsimus*, etc., d'après *uīcēsimus*, etc., comme *ducēnī* d'après *uīcēnī* ; de *ducēnī* dérive *ducēnārius* « qui vaut 200 sesterces » et qui, sous l'Empire, a désigné des catégories spéciales de soldats et de fonctionnaires (aux appointements de 200.000 sesterces) ; cf. aussi *ducēna, -nāria* ; *centiē(n)s* : cent fois ; *centēnārius* : « qui centum (centēnās) partēs habet » ; d'où à basse époque « centenaire », ἑκατονταέτης, et synonyme de *centuriō* (cf. *centena* : *centenarii dignitas*), M. L. 1810 a ; *centussis* m. : « centum assēs » (cf. *decussis*).

La forme, fléchie dans les neutres skr. *çatám*, v. sl. *sŭto* et dans lit. *šimtas*, est devenue invariable en latin comme dans irl. *cét* (cf. gall. *cant*), got. *hund*, gr. ἑ-κατόν, d'après le modèle des noms de nombre de « cinq » à « dix ». A en juger par le caractère continu de l'aire du type invariable, le fait doit être ancien en Occident ; l'ancien duel *uīgintī* et les anciens « pluriels neutres » tels que *trīgintā*, etc., sont aussi fixés sous la forme de nominatif-accusatif, de même que les correspondants grecs.

centuria f. (cf. *decuria*) : Varr., L. L. 5, 88, *centuria, qui sub uno centurione sunt, quorum centenarius iustus numerus*. Désigne d'abord un groupe de cent cavaliers d'après T.-L. 1, 13, 8, *eodem tempore* [*a Romulo*] *et centuriae tres equitum conscriptae sunt, Ramnenses ab Romulo, ab T. Tatio Titienses appellati, Lucerum nominis et originis causa incerta est* ; puis une division de citoyens qu'on attribue à Servius Tullius, cf. T.-L. 4, 4, 2, *census in ciuitate et discriptio centuriarum classiumque non erat, a Ser. Tullio facta est*. Cette division est peut-être d'origine étrusque d'après Festus 358, 21, *rituales nominantur Etruscorum libri in quibus perscriptum est... quomodo tribus, curiae, centuriae distribuantur*. Cf. *centuria praerogātīua*, etc. La centurie comprend théoriquement cent hommes, et peut-être ce chiffre était-il fixe à l'origine ; mais il a varié, tant à l'armée qu'à la ville, et *centuria* n'a plus eu avec *centum* qu'un rapport étymologique, e. g. Caes., B. C. 3, 91, 3, *eum electi milites circiter CXX uoluntarii eiusdem centuriae prosecuti sunt*. La centurie, qui désignait d'abord, semble-t-il, une division de cavalerie, a désigné ensuite une division de fantassins, tandis que *turma* était réservé à la cavalerie (Végèce, Mil. 2, 14 ; v. Thes. III 831, 48) ; cf. l'évolution de sens de *classis*. Un autre sens de *centuria* est : surface de 200 arpents. Explication peu vraisemblable dans Varr., L. L. 5, 35, *centuria primum a cenium iugeribus dicta est, post duplicata retinuit nomen*, la centurie valant 200 arpents au minimum. Étymologie plus plausible dans Sic. Flacc., Grom., p. 153, 26, *centuriis... uocabulum datum ex eo* : *cum antiqui Romanorum agrum ex hoste captum uictori populo per bina iugera partiti sunt, centenis hominibus ducentena iugera dederunt, et ex hoc facto centuria iuste appellata est* ; cf. P. F. 47, 1, *centuriatus ager in ducena iugera definitus, quia Romulus centenis ciuibus*

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

ducena iugera tribuit. Du reste, la surface de la centurie est variable, cf. Sic. Flacc., Grom. 159, 9.

Dérivés : *centuriō* ; doublet populaire ancien (fait sur *patrōnus*?) *centuriōnus*, d'après P. F. 43, 10, qui cite aussi *cūriōnus* et *decuriōnus*, *epolōnus* (irl. *cétur*) ; *centuriālis* ; *centuriātus* (d'où *centuriō*, *-ās*) ; *centuriōnātus*, *-ūs* (et *centuriātus*) ; *centuriōnicus* ; *succenturiō*, *-ās*.

La formation de *centuria* et de *decuria* (v. ce mot) est peu claire.

Une formation ancienne est indiquée par v. sl. *sŭtoricejǫ* « cent fois », lit. *šimteriópas* « centuple », v. isl. *hundari*, v. h. a. *huntari* « centaine ».

Le thème *cento-* sert de premier terme à des composés, dont beaucoup ont été fabriqués sur des modèles grecs : *centarchus*, M. L. 1810 ; *centi-ceps* (Hor. = ἑκατογκάρανος, -κέφαλος) ; *centimanus* (= ἑκατόγχειρ, Hor., Ov.) ; *centi-folia(-lium)*, *-grānium*, *-morbia*, *centuneruia*, v. André s. u. ; *centinōdia* (Marcell.) « herbe nouée », M. L. 1811 a ; *centipes*, M. L. 1813 ; *centipeda*, *-pedium* ; *centipelliō*, M. L. 1812 ; *centuplex*, *centuplicō*, *-ās*, et *centuplus* ; cf. aussi les juxtaposés *centu(m) pondium*, *centum uirī*, d'où *centumuir* ; *centum capita*. Pour ce thème, cf. skr. *çata-* ; v. sl. *sŭto*, got. *hunda-*, tandis que le grec a généralisé ἑκατον- au premier terme des composés.

cēpa (*cae-*), **-ae** f., **cēpe** n. (usité seulement au nominatif-accusatif et à l'ablatif singulier) : oignon. Sur la différence avec *ūniō*, v. Daremberg-Saglio I 2, 1149 ; Isid., Or. 17, 10, 12 : *caepa uocatur quia non aliud est nisi caput*. — Ancien, usuel. M. L. 1817 ; B. W. *civet*. Passé en germ., ags. *cīpe*, et en celt. : irl. *cep*, *ciap*, et v. h. a. *zwibollo*, britt. *cibellyn*.

Dérivés : *cēpārius*, M. L. 1818, d'où *cēpāria* « tumeur à l'aine » ; *cēpīcius* ; *cēpīna* : semence d'oignon ; *cēpūtius* « cèpe longum » (Marc. Emp.) ; *cēpītis*, *-idis*, et *cēpolatītis*, nom d'une pierre précieuse ; *cēpula*, *cēpulla* (*cepolla*, *cipulla*, *cebulla*, *cibula* dans les Gloses, peut-être d'après *cibus*), M. L. 1820 ; d'où *cēpulārius* ; *caepētum* ; *Caepiō*.

Sans doute emprunt, d'origine inconnue. Cf. κάπια· σκόροδα, Κερυνῆται, Hes.

cēra, **-ae** f. : cire, objet de cire ; *cērae*, *-ārum* (collectif) : tablettes de cire. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1821. Celt. : irl. *céir*, britt. *cwyr* ; *ciric* (de **cēriacum*). Déjà rapproché du grec par Prisc., GLK II 156, 6, *in multis enim uidemus commutatione terminationis genera quoque conuersa, ut...* ὁ κηρός, *haec cera*.

Dérivés : *cēreus*, M. L. 1829 ; *cēreolus* : couleur de cire (cf. *cēreola*, M. L. 1828, nom d'une prune) ; *cērātus*, *cērātum* ; d'où *cērō*, *-ās* ; *cērārius*, *-a*, *-um* et *cērārius*, *-ī* ; *cērōsus* ; *cērāmentum*, *-ī* (?) ; *cērātūra*.

A côté de ces dérivés latins, nombreux emprunts grecs : *cērinus*, *cēritis*, *cērōma*, *cērōtica*, *cērōtum*, *cērōtārium*, *cērium*. Composés, la plupart tardifs et appartenant à la langue de l'Église, souvent hybrides gréco-latins, ou grecs : *cēreferāle*, *cēreofalum*, *-ī* (Greg. T.) ; *cērificō*, *-ās* (Pline) ; *cēriforus*, *cērofārium*, *cēroferārius*, *cērostatum* ; cf. M. L. 1834-1835 ; *cerōtum*, M. L. 1835 a. Cf. aussi, dans la chancellerie du Bas-Empire, *prīmicērius* m. « officier dont le nom se trouvait le premier sur les tablettes de cire, chancelier, chambellan » ; *prīmicērātus* (et *prīmiscrinius*).

Cf. gr. κηρός « cire », d'origine inconnue. Si dor. κᾱρός était bien établi, *cēra* serait un emprunt à l'ionien-attique ; mais le passage au type en *-a* resterait à expliquer ; du reste la forme dorienne est douteuse. On a rapproché lit. *korỹs* « gâteau de miel » ; mais l'indo-européen n'admet pas de formes radicales du type **kār-* ou *kōr-*. Le gr. κήρινθος « gâteau de miel » est de type « égéen ». Emprunt indépendant en grec et en latin?

cerasus, **-ī** f. : cerisier, M. L. 1824 ; **cerasium**, **-ī** n. (= κεράσιον, Marc. Emp. ; *ceresium*, Anthimus) : cerise ; cf. *cerasea*, *ceresea*, M. L. 1823. Panroman. Passé en germ. : v. h. a. *kersa* (all. *Kirsche*) et en finnois. Celt. : gall. *ceiros*. Sur *cerasum*, v. Svennung, *Unters. zu Pall.*, 132 sqq.

Dérivés : *cerasārius* (rare et tardif) ; *cerasārium* Gloss. : « *cerisia* », cf. GGL III 601, 34 : *gumen* : *resina de cer⟨a⟩sario aut prunario* ; *cerasinus* : couleur de cerise (Pétr.).

Le cerisier, d'après Pline 15, 102, aurait été introduit en Italie par Lucullus : — *i ante uictoriam Mithridaticam L. Luculli non fuere in Italia, ad urbis annum DCLXXX. Is primum ⟨in⟩uexit e Ponto...* mais il s'agit sans doute du cerisier cultivé, le cerisier sauvage (cf. *cornus*) existait déjà en Italie. Le mot est déjà dans Varr., R. R. 1, 39, 3. Gr. κέρασος (κερασός) semble lui-même emprunté à une langue asianique (v. André s. u.), mais est peut-être apparenté à *cornus* (v. ce mot). Les formes à *e* médian, attestées dans Anthimus et dans les Gloses et confirmées par les langues romanes et par les emprunts du slave et du germanique, montrent que cet emprunt tardif au grec a subi la même apophonie que *castanea* > *castinea*. Cf. M. L., *Einf.*[3], 153.

cercēdula : v. *querquētula*.

cercēris : nom d'oiseau emprunté au gr. κέρκηρις. Voir L. S. s. u., et Varr., L. L. 5, 79.

cercolōpis : nom d'un singe qui a le bout de la queue poilu, P. F. 47, 23. Sans doute de **κερκολωπίς* (cf. λώπη).

-cerda, **-ae** : excrément, crotte. Figure comme second élément de composé dans *muscerda*, *sucerda*. M. L. 1825. Cf. sans doute gr. σκώρ, σκατός « excréments » avec le dér. σκωρία et v. isl. *skarn* « fumier ». Influencé dans la forme par *merda*.

cerdō, **-ōnis** m. : ouvrier gagne-petit. Nom d'agent emprunté au gr. κέρδων (attesté comme nom propre dans Hérondas), cf. Schol. Pers. 4, 51, *per cerdonem plebeiam turbam significat. Ita populus dictus ἀπὸ τοῦ κέρδους, i. e. a lucro*. Mot populaire (Novius ; Pétr., Sat. 60, 8).

cerea (*ceria*), **-ae** f. : boisson espagnole d'après Pline 22, 164, *ex iisdem [leguminibus] fiunt et potus zythum in Aegypto, caelia et cerea in Hispania, ceruesia et plura genera in Gallia aliisque prouinciis*.

cerebrum, **-ī** n. : cerveau en tant qu'organe, ou que siège de l'intelligence ou de la colère. Ancien, usuel. M. L. 1827.

Dérivés : *cerebrōsus* (familier) : *-i dicuntur ad insaniam faciles, quibus frequenter cerebrum moueatur*, Non. 22, 7 ; *cerebellum*, fréquent dans la langue de la cuisine, et au pluriel ; cf. « une cervelle de mouton, de veau » et non « un cerveau ». *Cerebrum* ne s'emploie pas dans ce sens. Inversement, c'est dans la langue vulgaire (Pétr. 76) que *cerebellum* s'emploie pour *cerebrum*. M. L. 1826 ; B. W. s. u. De là, *cerebellāre* : coiffe.

Composés : *excerebrō*, *-ās* : décerveler (Vulg., Tert.) ; *caldicerebrius* (Pétr.) « à la tête chaude » : cf. *ōridūrius* (Gloss.).

La racine, dissyllabique, est attestée dans skr. *çiraḥ* « tête », génitif-ablatif *çīrṣṇáḥ* ; la forme *cerebrum* est dérivée d'une forme à *-r-* attendue en face de la flexion en *-n-* du génitif-ablatif sanskrit cité plus haut ; en germanique, il y a un dérivé en *-n-* avec le même sens et le même vocalisme que lat. *cerebrum* : v. isl. *hiarni*, v. h. a. *hirni* « cerveau » (de **kerəs-n-iyo-*). On ne peut décider si lat. *cerebrum* repose sur **keres-ro-* ou sur **kerəs-ro-*. — Le grec a fait. κάρᾱ « tête » ; hom. κάρηνα « têtes, sommets, citadelles », de **καρασνα*, comme on le voit par éol. κάραννος· κεκρύφαλος et par att. καρᾶνοῦν « achever » ; et avec le dérivé en *-r-* : καράρᾱ· κεφαλή, Hes. (de **καρασρᾱ*) ; il y a partout le même vocalisme que dans skr. *çiraḥ* parce que le vocalisme *e* a été réservé au groupe de κέρας (v. sous *cornu*) ; autre vocalisme dans le dérivé ion. κόρση de **kor(ə)-sā* (avec amuissement de *ə* normal après *o*).

Pour d'autres mots, v. *cernuus*, *ceruīx* et *cornū*, *ceruus*.

Cerēs, **-eris** f. : v. *cerus* et *creō*, *crēscō*.

cernō, **-is**, **crēuī**, **crētum** (le parfait est rare et presque uniquement technique, avec le seul sens de « décider » ; le participe *crētus*, rare aussi, n'a que le sens de « criblé »), **cernere** : 1° sens le plus concret « trier, passer au crible » (cf. *crībrum* de même racine, *excrēmentum* « criblure », d'où « excréments ») : Cat., Agr. 107, 1, *contundas quam minutissime, per cribrum cernas* ; Pline 18, 115, conservé encore en roman, cf. M. L. 1832, *cernere*, et 1833, *cerniculum*, et en celt. : bret. *cern* « trémie » ; cf. gr. κρίνειν κάρπον τε καὶ ἄχνας Il. E. 101, κρῖμνον « farine d'orge grossière » ; et d'une manière générale : 1° « distinguer [par les sens ou par l'esprit] entre différents objets, discerner » et, par affaiblissement, « voir », Cic., Fam. 6, 3, *quem ego tam uideo animo quam ea quae oculis cernimus*. Fournit dans ce sens à la poésie dactylique un substitut commode de *uidēre*, mais seulement aux temps de l'infectum ; 2° choisir entre différentes solutions ou différents projets, d'où « décider », e. g. Vg., Ae. 12, 709, *inter se coiisse uiros et cernere ferro* (imitation d'Ennius), cf. Sén., Ep. 58, 3, *cernere ferro, quod nunc decernere dicimus : simplicis illius uerbi usus amissus est*. Sens archaïque conservé dans la langue du droit, Varr., L. L. 7, 98, *creui ualet constitui : itaque heres cum constituit se heredem esse, dicitur cernere, et cum id fecit, creuisse* ; Cic., Leg. 3, 6, *quodcumque senatus creuerit agunto* ; 3, 8, *quotcumque creuerit populusue iusserit tot sunto*. Cf. *hereditatem cernere* et *crētiō*, *-ōnis* (usité seulement dans la langue du droit. **Crētus*, *-ūs* et **crētōr* n'existent pas). La langue classique, dans ce cas, dira plutôt *dēcernō*, d'aspect « déterminé ».

Dérivés en *cern-* : *cerniculum* (Gloss.), *-culātor* (id.), cf. *incerniculum* ; *cernentia*, *-ae* f. (Mart. Cap.).

Composés de *cernō* :

dēcernō : décider de, décréter, voter ; *dēcrētum* : décision, décret, M. L. 2507 a ; irl. *decredach* ; en philosophie, traduit le gr. δόγμα, cf. Cic., Ac. 2, 27 ; et *dēcrētālis*, *dēcrētōrius* ;

dis-cernō (= διακρίνω) : séparer [en triant], discerner ; *discrīmen* : 1° — *est proprie quod separat aliquas res, asse* (= *axe*) *in medio posita*, Schol. Gron. B., p. 327, 14 St. ; désigne ainsi la « raie » dans la chevelure (cf. *discrīmināls*, *-le*) ; le « diaphragme » (= διάφραγμα, Cael. Aur.) et toute espèce d'intervalle ou de séparation ; de là, « signe distinctif, différence » et « dissentiment » ; 2° « fait de trancher un différend, jugement décisif » ; et « moment décisif et périlleux », cf. Cic., Phil. 7, 1, *adducta est res in maximum periculum, et extremum paene discrimen*. M. L. 2661.

Dérivés : *discrīmināls*, *discrīminō* avec toute sa famille ; *discrīminōsus* (rare et tardif) ;

discerniculum : 1° épingle à cheveux des matrones romaines ; 2° distinction ; *discrētiō* : séparation, distinction et, à basse époque, « discrétion, discernement » (langue de l'Église, cf. *discrētus* « qui sait discerner, discret » dans Grég. le Gr.), M. L. 2660, et irl. *deiscreide* ; *discrētōrium* = διάφραγμα (Cael. Aurel.) ; *discrētiuus* (gramm.) : servant à distinguer, etc. ; *indiscrētus* : non séparé, non distingué ; indiscernable (Apulée dit aussi *incrētus*) ; *indiscrētiō* (St-Jér.) : manque de discernement ;

excernō : 1° faire sortir en triant, cribler, vanner ; 2° évacuer (terme technique de la langue médicale, cf. Celse 5, 26, 17, *inferiores partes uel semen uel urinam uel etiam stercus excernunt* ; id. 4, 1, *quae excreturi sumus*) ; d'où *excrēmentum*, M. L. 2966, 2989.

incernō : passer au crible (Caton, Col., Vitr.), M. L. 4349 ; *incerniculum*.

sēcernō : mettre de côté ; d'où *sēcrētus* : mis à l'écart, secret, et *sēcrētum*. Irl. *secreit*. M. L. 718, **assēcrētāre*.

A un composé non attesté **recernō* se rapporte *recrēmentum* : scorie, déchet, excrément.

Concernō, qui apparaît à basse époque chez les écrivains ecclésiastiques, semble formé sur *concrētus*, rattaché faussement à *cernō*, parce qu'il semblait l'antithèse de *discrētus*. Il a dû y avoir influence du gr. συγκρίνω, qui s'oppose à διακρίνω sur lequel il a été formé.

A la racine de *cernō* se rattachent un certain nombre de formes en *cer-* ou en *crī-* : *certus*, *certō*, *crībrum*, *crīmen* ; v. ces mots.

Une racine de forme **krei-* « séparer », inconnue à l'indo-européen oriental, se trouve en grec, italique, celtique et germanique.

Elle sert à indiquer l'idée de « cribler ». Toutefois, ce sens n'existe pas dans les formes verbales grecques, en grande partie influencées par le présent *κριυγω (ion.-att. κρῑ́νω, lesb. κρίννω), et n'apparaît guère dans les formes verbales latines : présent *cernō* de **crinō* ; mais le celtique a gall. *go-grynu* « cribler », de **upo-kri-nō*. Le sens de « cribler » a été réservé en latin au dénominatif de *crībrum* (v. ce mot).

L'ancienne forme d'adjectif en **-to-* est celle que conservent gr. κριτός (avec κρίσις) et lat. *certus*. La forme **krē-*, qui est dans le perfectum *crēuī*, a été transportée aussi dans *crētus* ; elle figure également dans *excrēmentum*. Elle est d'origine obscure. Le mot grec, non analysable, κρησέρᾱ « bluteau » (avec la forme dialectale κραᾶρα· κόσκινον, Hes., où l'α de κρα- est sans doute un ᾱ issu de η), ne l'éclaire pas.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

Le sens juridique pris par la racine dans *crīmen* se retrouve en grec dans κρῖμα, surtout fréquent dans la langue biblique, et κρίσις. Le grec a, de plus, κριτήριον « moyen de juger, tribunal » et κριτής « juge ».

Sur le contact avec *crēscō*, v. Ernout, Philologica I, 83 sqq.

cernuus, -a, -um : qui penche la tête, *in caput [capite] ruens* disent les gloses. Semble s'être dit surtout du cheval, cf. Serv., Ae. 10, 892, *cernuus equus dicitur qui cadit in faciem, quasi in eam partem qua cernimus* (étymologie populaire). Substantivé : *cernuus, -ī* m. : qui marche la tête en bas, équilibriste = gr. κυβιστητήρ, qui rappelle la glose d'Hés. κερανίξαι· κολυμβῆσαι, κυβιστῆσαι. Cf. Thurneysen, Gött. Gel. Anz., 1907, p. 804.

Dérivés : *cernuō, -ās* ; *cernulus, -a, -um* (Aetna) ; *cernulō, -ās* (Sén.).

Rare ; archaïque, poétique et bas-latin. La langue classique dit *prōnus*. Non roman.

Dérivé du mot dont *cerebrum* est tiré. Si l'on part de **cers-n*, il faut admettre qu'il y a eu un thème **ker-es-*, comme on l'entrevoit à travers skr. *ciraḥ* et av. *sarō*. Cf. aussi *ceruīx*.

cernuus, -ī m. : *calciamenti genus*, P. F. 48, 8 ; *-i socci sunt sine solo*, Isid., Or. 19, 34, 13. Un exemple douteux de Lucilius 129.

cerrītus, -a, -um : *furiōsus, laruātus*. Les Latins le font dériver de *Cerēs*, e. g. Schol. Hor., S. 2, 3, 278, *-i dicuntur quasi a Cerere icti, qui Cereris ira percutiuntur*. On trouve, du reste, dans les gloses *cererōsus* ; cf. gr. Δημητρόληπτος. Rare et familier, semble-t-il. Pour la formation, cf. Prisc., GLK II 139, 14, *anitus, maritus, cerritus ab ano, mare, Cerere* ; pour le sens, *lymphātus, laruātus*. Dialectal? Cf. osq. kerrí « Cererī ».

cerrus, -ī f. : cerre, sorte de chêne. Rare et technique. Sans doute mot étranger. M. L. 1838.

Dérivés : *cerreus, cerrīnus*.

certō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : itératif à valeur intensive de *cernō*, comme *captō* de *capiō*, et non dénominatif de *certus*, comme le disent les dictionnaires. Terme de droit : « chercher à obtenir une décision, débattre » ; cf. T.-L. 1, 2, 6, *duumuiri perduellionem iudicent; si a duumuiris prouocarit, prouocatione certato* ; et l'expression *c. multam* « débattre une amende ». En passant dans la langue commune, a pris le sens plus général de « lutter pour obtenir une décision » et simplement « rivaliser, lutter, combattre », sens le plus fréquent, dans lequel le rapport avec *cernō* n'est plus sensible. Peu représenté dans les langues romanes. M. L. 1840. Celt. : gall. *certhu*.

Dérivés : *certāmen* « débat, lutte au sujet de quelque chose » ; *c. glōriae, uirtūtis* « combat, rivalité ». Encore en figure etymologica dans Plt., Ba. 399, *nunc... specimen specitur, nunc certamen cernitur | sisne necne ut esse oportet*. Sur ce mot, v. M. Leumann, Gnomon 13, 31 ; *certātiō* (ancien, classique), *certātor, certātus, -ūs* m. (rares, latin impérial), *certātim* (ancien, usuel), *certābundus* (Apul.).

Composés : *con-, dē- certō* et leurs dérivés ; tous deux usuels et classiques ; *supercertō* (*-certor*), Vulg. traduisant ἐπαγωνίζομαι.

V. *cernō*.

certus, -a, -um : décidé, fixé ; e. g. *certumst mihi* et, au sens actif, « qui a décidé de, décidé à » ; cf. Vg., Ae., 4, 563, *dirumque nefas in pectore uersat, | certa mori* ; Albi. nov. 1, 291, *certus eras numquam, nisi uictor, Druse, reuerti* ; d'où « déterminé, certain, non douteux » (*certum habēre*, et par là, appliqué aux hommes, « sûr, sur qui l'on peut compter, fidèle » ; enfin, seul ou avec *aliquis*, « certain » (dans le sens indéterminé que nous donnons à l'adjectif) : *certus numerus* « un certain nombre », c'est-à-dire un nombre fixe, mais non autrement précisé.

Dérivés et composés : *certō, certē* adv., ce dernier avec un sens restrictif, comme le français « sûrement » ; *certitās* (Gl.) ; *certitūdō* (tardif et rare) ; *certificō, -ās* (latin chrétien).

incertus, -a, -um « incertain » ; *incertō, -ās* (archaïque) ; *incertitudō* (Greg. M.).

Certus s'emploie au comparatif dans *certiōrem facere* « informer quelqu'un » ; de là le latin juridique a tiré *certiōrō, -ās*.

Ancien, usité de tout temps ; panroman. M. L. 1841 et 1840 **certānus* ; B. W. *certain*. Celt. : irl. *cert* « droit », britt. *certh*, bret. *cerz* ; de *incertus*, irl. *ingcert* (mot savant).

Certus est proprement l'ancien adjectif en *-to-* de *cernō* (v. ce mot) ; mais il s'est détaché du verbe au cours de l'évolution du latin et forme un groupe à part, comme *certō*.

ceruēsia (*ceruisia, cereuisia, ceruēsa, ceruisa* dans Anthimus, 15), **-ae** f. : cervoise. Mot gaulois, attesté depuis Pline. M. L. 1830.

ceruisca, -ae f. : nom d'une poire (Cloatius ap. Macr., Sat. 3, 19, 6). De *ceruus*? Cf. *asinusca, marisca*, etc.

ceruīx, -īcis f. (commun d'après Prisc., GLK II, 169, 9, *uetustissimi in multis... inueniuntur confudisse genera... ut hic et haec ceruix*). Les grammairiens enseignent que le mot doit s'employer au pluriel *ceruīcēs* (cf. *c. securī subicere*) ; toutefois, le singulier est fréquent et se trouve déjà dans Enn., A. 472, *oscitat in campis caput a ceruice reuolsum*, et Pacuvius, Trag. 3, *quadrupes... ceruice anguina* : nuque, *posteriōra collī* ; cf. CGL V 177, 27, *uocata, quod per eam partem cerebrum ad medullam spinae derigatur, quasi cerebri uia*. Puis « cou ». Par métonymie, la nuque étant la partie du corps sur laquelle on porte les fardeaux, le mot, dans la langue de l'Église, traduit τράχηλος ; *durae ceruicis*, σκληροτράχηλος, avec le sens de « confiance en sa force, audace, orgueil » ; de là, *ceruīcōsus, -cōsitās, ceruīcātus*. — Ancien, usuel. M. L. 1848.

Autres dérivés et composés : *ceruīcula*, M. L. 1846 ; *ceruīcāle* (*ceruical*) n. : oreiller, coussin, M. L. 1845 ; irl. *cérchaill* ; *incuruiceruīcus* (Pac.) ; *exceruīcō*, M. L. 2967 ; *-cātiō* (tardifs).

L'étymologie de Bréal **cer(s) -uīc-* « qui lie la tête », cf. *uinciō*, est plus ingénieuse que vraisemblable. *Ceruīx* rentre dans la catégorie des noms de parties du corps en *-īx* (*coxendīx*, etc.), v. Ernout, Philologica I, p. 153, et présente un élargissement en *u* (*v*) du thème de *cerebrum* ; cf. *ceruus* : **keru-īk-s*. Cf. *fornus* et *fornīx*.

Cerus : *in Carmine Saliari Cerus manus intellegitur creator bonus*, P. F. 109, 7 ; cf. Varr., L. L. 7, 26, *C. duonus*. Apparenté vraisemblablement à *Cerēs, -ēris*, sans

doute ancien neutre, personnifié et divinisé, comme *Venus*, qui désigne proprement « la Croissance », puis « la déesse qui fait naître les moissons ». Probus, Vg. G. 1, 7, *Cererem a creando dictam*. A *Cerus* compagnon mâle de *Cerēs*, comme *Tellūrus* de *Tellūs*, correspond ombr. *Çerfe, śerfe* « Cerrō » dat., de **Keres-o* ; à *Cerēs*, osq. Kerrí « Cererī », de **Ker(e)s-ē-* ; et *Cerus* doit être une graphie ancienne pour *Cerrus*, de **Kerso-s* ; cf. Buck, *O. U. Gr.*, § 115, 2. L'osque et l'ombrien ont aussi un adj. dérivé **kerrios* « cerrius, cercālis ». V. *creō, crēscō, carēnsis* ; peut-être *procērus*.

cērussa (*cērusa*), **-ae** f. : céruse ; fard. Attesté depuis Plaute. M. L. 1942. Dérivé : *cērussātus*.

L'explication par un grec hypothétique **κηρόεσσα* (de κηρός « cire ») est sans fondement. Le grec dit ψιμύθιον dans ce sens. Sans doute mot d'emprunt.

ceruus, -ī m. : cerf. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1850. Sur *ceruus* a été fait *cerua* : biche. — Le pluriel *ceruī*, dans la langue militaire, désigne, en outre, des branches d'arbre, ressemblant à des cornes de cerf, qu'on plantait en terre pour arrêter la marche des cavaliers.

Dérivés : *ceruia* (b. lat.) synonyme de *cerua* (cf. *auus* et *auia*) ; M. L. 1844 : v. fr. *cierge*, it. *cerbia* ; *ceruulus* ; *ceruālis, -e* ; *ceruārius* (*lupus ceruārius*, Pline), M. L. 1843 ; *ceruātus* ; *ceruīnus*, M. L. 1847 ; *ceruūnus* (Gloss.), M. L. 1849.

Le nom indo-européen du « cerf » était **elen-* (v. sl. *jelenĭ*, arm. *eln*, gr. ἔλαφος, gall. *elain(t)* « biche »). Mais le nom de la bête de chasse est souvent frappé d'interdit, d'où la substitution d'une épithète telle que « cornu » ; cf., en grec, ἔλαφον κεραόν Γ 24. Le vieux prussien a *ragingis* « cerf », de *ragis* « corne ». Le procédé date de l'indo-européen ; car on retrouve, en celtique, gall. *carw* ; en germanique, v. isl. *hiortr*, v. angl. *heorot*, v. h. a. *hiruz* au sens de *ceruus* ; en baltique, v. pruss. *sirwis* « chevreuil ». La forme élargie par *-u-*, à côté du groupe de *cerebrum*, se retrouve dans gr. κορυ-φή et, au sens de « corne », dans hitt, *karawar*, av. *sr(u)ɣa*, irl. *crú* « sabot » (d'animal) ; cf. aussi *coruus*.

V. *cornū, cerebrum, ceruīx*.

cessō, -ās, -āre : cf. *cēdō*.

-cessō, -is, -īuī, -ītum, -ere : n'existe qu'en composition dans *ar-cessō* (?), *in-cessō*. Désidératif, qu'il faut sans doute rattacher à *cēdō* « s'avancer ».

cēterus, -a, -um : qui reste, restant ; au pluriel, *cēterī, -ae, -a* « tous les autres, ceux qui restent ». Diffère peu dans l'usage de *reliquus*, e. g. Cic., Rep. 6, 17, *qui globus reliquos omnis complectitur, summus ipse deus arcens et continens ceteros* ; toutefois semble plus compréhensif, cf. Cic., Verr. 5, 87, *erant perpauci reliqui, ceteri dimissi*. — *Cēterī* désigne un ensemble, par opposition à *alīī* : Sall., Iu. 74, 1, *ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum profugerant* ; aussi est-il souvent joint à *omnēs, cunctī*. Le neutre s'emploie adverbialement : *cēterum, cētera* « du reste » et, depuis Salluste, surtout dans Tite-Live, « mais » (cf., pour le sens, gr. ἀλλά, τἆλλα, τὰ λοιπά), *(dē)cēterō, cēterōquī(n)*. — Ancien, usuel et classique. Non roman.

Comprend, évidemment, le mot qui se retrouve en ombrien, avec le sens de « alter » : *etru* « alterō », etram « alteram », etraf « alterās », etc., en face de lat. *alter* et de osq. alttram, etc. ; c'est le dérivé en **-tero-, *-tro-* des thèmes du démonstratif indo-européen **e-* et **i-* ; il se retrouve dans v. sl. *jeterŭ* « quelqu'un » (où le sens propre du suffixe marquant opposition de deux est perdu) et av. *atāra-*.

D'autre part, il existait de ce même démonstratif à deux thèmes un dérivé **itero-*, que le latin conserve dans *iterum* (v. ce mot). Il se trouve ainsi que *cēterum* et *iterum* appartiennent à un même groupe de mots indo-européen. Le sens de « opposition de deux » est net dans *cēterum, cēterī*, qui marque opposition d'un groupe à un autre. — Sur la particule qui en latin précède **etero-*, on ne peut faire que des hypothèses inconsistantes ; cf. *ceu*.

cētus, -ī m. : 1° cétacé, thon ; 2° la Baleine (constellation). Emprunt latinisé au gr. τὸ κῆτος ; assimilé aux thèmes en *-o-*, il a pris le genre masculin ou animé (cf. *fūcus* = τὸ φῦκος). Ancien (Plt.). Vg. transcrit la forme grecque, Ae. 5, 822, *immānia cētē*.

Dérivés latins : *cētārius, -a, -um* et *cētārius* m., *cētārium* n. ; cf. *cētāriae tabernae* : tavernes de pêcheurs de thons, déformé par l'étymologie populaire en *crētāriae tabernae* ; *cētōsus* (Avien.).

ceu : particule marquant la comparaison, qui s'emploie seule ou en corrélation avec *ita, sīc*, etc. Archaïque ; attestée en poésie depuis Ennius, n'apparaît dans la prose qu'à partir de Sénèque, et, du reste, rarement. Synonymes : *quāliter, quasi, ut, sīcut*.

Ainsi que l'a vu L. Havet, Mél. Renier (1866), p. 370 et suiv., semble fait sur *ce-* (cf. *cēterī*?), comme skr. *iva* « de même » l'est sur *i-* (v. *is, ita*). Le **we* qui est ici peut être le même que celui qu'on retrouve dans *ue* « ou » (v. ce mot). Pour la forme, cf. *neu, seu* de **nei-ue, nēue, sīue*.

ceua, -ae f. : mot étranger (vénète?) désignant la vache. Certains lisent *ceuanas* dans le seul passage de Columelle (6, 24, 5) où le mot figure ; cf. Thes. s. u.

cēueō, -ēs, cēuī, cēuēre (*cēuō, -is* attesté par Probus, GLK IV 37, 8 ; cf. *fulgeō/fulgō*, etc.) : *-re est clunes mouere, ut in canibus uidere est, qui clunes agitando blandiuntur*. Vulgaire, et souvent employé dans un sens obscène, à côté de *cris(s)ō* ; cf. Mussehl, Hermes 54 (1919) 387 sqq. — De là *cēuentīnābiliter*, CIL IV 4126 et 5406, et sans doute *cēuulus* (Gloss.). — Mot ancien, quoique attesté seulement à l'époque impériale (Inscr., Satiriques).

L'absence de *i* rend invraisemblable un rapport avec le groupe de *cieō*. Ce qui se combine le mieux avec le causatif *cēueō*, c'est le groupe de v. sl. *po-kyvati* « κινεῖν, σαλεύειν » et, de plus loin, got. *skewjan* « se mettre en mouvement » (racine **skeu-*, qui comporte des élargissements divers ; v. Torp., *Wortschatz d. germ. Sprachenheit*, p. 466 sqq.).

chalō, -ās : v. *calō*.

chama m. indécl. : loup cervier ; Pline 8, 70, *Pompei Magni primum ludi ostenderunt chama, quem Galli rufium uocabant, effigie lupi, pardorum maculis*. Mot étranger, africain?

chaos, -ī n. : chaos. Emprunt au gr. τὸ χάος, gén.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

χάους ; usité seulement au nominatif accusatif et à l'ablatif. Depuis Varron ; poétique et langue de l'Église.

chara n.? : plante étrangère mentionnée par César, B. G. 3, 48, 1, *est etiam genus radicis inuentum, … quod appellatur chara, quod admixtum lacte multum leuabat inopiam.* Ce serait la plante dite *crambe tatarica.* V. André, *Lex.*, s. u.

characātus, -a, -um : échalassé (Colum.). Emprunt latinisé au gr. χάραξ, χαρακοῦν ; cf. *characias*, transcription de χαρακίας. M. L. 1862.

c(h)aractēr, -ēris m. : fer à marquer les bestiaux, d'où « empreinte, marque distinctive, caractère », etc. Emprunt au gr. χαρακτήρ. Attesté depuis Varron, R. R. 3, 2, 17 ; répandu et latinisé sous l'Empire. Cf. le suivant.

charaxō (*ca-*), **-ās, -āre** (b. lat.) : 1° couper, inciser ; 2° graver, inscrire. Emprunté (tardivement, Prud., Ps.-Aug., Greg. M.) et dérivé de l'aor. gr. ἔχαραξαι, cf. *campsāre, malaxāre.* M. L. 1863 b, *charassāre.* De là, *caraxātūra* ; *caraxātiō* (Orib.) ; *incharaxāre* (Apic.). Les verbes que le slave a empruntés au grec l'ont été, de même, pour la plupart, sous la forme de l'aoriste, thème qui, en effet, indique la notion verbale pure et simple. V. B. W. *gercer.*

charmidātus et **recharmidō** : dénominatifs plaisants tirés par Plaute, Tri. 977, du nom propre *Charmidēs.*

c(h)arta, -ae f. : feuille de papier ; et par suite feuille écrite, lettre, livre, registres publics, documents écrits », etc. Emprunt ancien et latinisé du gr. χάρτης (-τᾶς) ; devenu féminin, sous l'influence des autres thèmes en *-a* féminins ; cf. *coc(h)lea*, etc. Le *cartus* de Lucilius 709 est une tentative isolée faite pour conserver le genre du nom grec. Cf. Charisius, GLK I 104, *Varro ait uocabula ex Graeco sumpta, si suum genus non retineant, ex masculino in femineum transire, et « a » littera terminari, uelut…* χάρτης *charta.* — Panroman. M. L. 1866. Irl. *cairt* ; germ. : v. h. a. *kerz* « mèche », *kerze* « bougie ».

Dérivés : *chartāceus* ; *chartārius, -a, -um* et *chartārius, -ī* m. = χαρτοπώλης « marchand de papier » et « archiviste » ; *chartula* : 1° petit papier ; 2° pièce officielle, acte public ; *chartulārius, -a, -um*, d'où *chartulārius* m., *-ium* n.

chelīdonius, -a, -um : adjectif transcrit du gr. χελιδόνιος : au féminin, *-a* désigne une pierre précieuse ou une plante, la chélidoine (lat. *hirundinīna*) ; au n. *-um*, un collyre. Depuis Pline. M. L. 1870.

chīlō, -ōnis m. : aux grosses lèvres ; surnom en *-ō, -ōnis* emprunté au gr. χείλων, cf. κέρδων. Les grammairiens le différencient de *cīlō*, cf. P. F. 38, 4, et Vel. Long., GLK VII 74, 14, *alium esse cilonem, alium chilonem… chilones uero improbioribus labris homines, a Graeco* παρὰ τὰ χείλη. Désignerait aussi un poisson d'après Char., GLK I 102, 1.

Dérivé : *chīlōsus.*

chīrurgia, -ae f. : emprunt au gr. χειρουργία, comme *chīrurgus, chīrurgicus* = χειρουργός, χειρουργικός. Cf. Cic., Att. 4, 3, 3, qui l'oppose à *diaeta.* Usité surtout sous l'Empire. M. L. 1874 et 1875.

cholera, -ae f. : bile et maladie provenant de la bile choléra. Emprunt de la langue médicale au gr. χολέρα, d'abord savant (Celse, Pline, etc.) et passé dans la langue populaire sous la forme *c(h)olera, -um*, d'où *c(h)olus*, d'après *ulcera, uolnera*? M. L. 1879.

chorda (*corda*), **-ae** f. : boyau, corde. Emprunt au gr. χορδή ; usité d'abord dans le sens technique de « corde d'un instrument de musique » (Cic., Varr., Lucr.), a été employé à basse époque comme synonyme de *fūnis* et est demeuré dans les langues romanes, M. L. 1881 ; et en celt. : irl. *corda.* Cf. aussi M. L. 71 a, **acc(h)ordāre* ; 71 b, **acc(h)ordium* ; 2656-2657, **disc(h)ordium, -diāre.*

Dérivés et composés tardifs : *c(h)ordula, c(h)ordifex.* V. Ernout, Philologica II, p. 179-184, *cor* et *c(h)orda.*

chordus : v. *cordus.*

chorus, -ī m. : chœur. Emprunt au gr. χορός, ancien (Naevius), latinisé. M. L. 1884, **choreola* ; et v. fr. *cuer* ; irl. *cór.*

chrīsma, -atis n. (et *chrīsma, -ae* f.) : onction. Emprunt fait par la langue de l'Église au gr. χρῖσμα ; d'où *chrismō, -ās* : *chrismālis*, etc., tous tardifs. M. L. 1887, *chrīsma.*

christiānus, -a, -um : adjectif latinisé dérivé de *Christus* (= Χριστός) « chrétien », demeuré dans les langues romanes, cf. M. L. 1888 ; et en celt. : britt. *Christ, cristawn.* De là, *christiānitās.* De *Christus* ont été formés des composés : *christicola, -colus, -fer, -ficus*, etc.

chronicus, -a, -um : chronique. Adjectif emprunté par les langues techniques au gr. χρονικός (cf. Gell. 17, 21) ; substantivé : *chronica, -ōrum* n. pl. et *chronica, -ae* f. « chronique(s) », d'où *chronicālis* (Greg. Tur.). Passé en irl. *cronic* ; formes romanes savantes.

cibōrium, -ī n. : emprunt au gr. κιβώριον, qui désignait la gousse de la colocase ou fève d'Égypte et par extension un vase en forme de cette fleur, et plus tard, dans la langue de l'Église, une partie de l'autel semblable au tholos. Cf. Pline, HN 21, 87 ; Porphyr. Hor. Carm. 2, 7, 22, etc. — Sans rapport avec *cibus.*

cibus, -ī m. : *appellatur ex Graeco, quod illi peram, in qua cibum recondunt, cibis ⟨im⟩* (= κίβισιν) *appellant*, P. F. 37, 10. Si l'on admettait cette étymologie, le sens premier serait « sac à provisions », « provisions » (cf. Plt., Cas. 524, *cum cibo suo quique facito ut ueniant* ; Cu. 319, *ita cibi uaciuitate uenio lassis lactibus*?), et par suite « nourriture » ; au pluriel, *cibī, -ōrum* « vivres, aliments ». Mais la similitude entre *cibus* et κίβος (Suidas κίβος· κιβώτιον) peut être fortuite et κίβος peut être la transcription du mot latin. Se dit de la nourriture des hommes et des bêtes. — Ancien, usuel. M. L. 1896.

Dérivés : *cibārius, -a, -um* et subst. n. ; *cibārium*, usité surtout au pluriel ; *cibāria*, cf. M. L. 1895 ; *cibō, -ās* : nourrir, et *cibor* : se nourrir (langue impériale), M. L. 1894 et B. W. sous *avoine* ; *cibātus, -ūs* ; *cibātiō.* Sur **cibāria* « civière », v. Nencioni, Arch. Glott. Ital., 1941, p. 125-127.

Il est difficile de rien fonder sur ombr. kebu « cibō? » T. E. IV, 23, où manque la palatalisation de *k-* initial et dont le sens est douteux.

cicāda (*cicāla* Gloss.), **-ae** f. : cigale. Attesté depuis Novius. M. L. 1897.

Mot expressif, comme grec τέττιξ, de la région méditerranéenne ; cf. ζειγαρά· ὁ τέττιξ παρὰ Σιδήταις, Hés. Cf. *cicūta.*

cicarō, -ōnis m. : mot d'affection familier, pour désigner un enfant ou un mignon (Pétr.). Formation populaire en *-ō, -ōnis* peut-être étrusque ; v. Ernout, Philologica I, p. 42. Cf. *Cicarus.*

cicātrīx, -īcis f. (gén. pl. en *-um*) : cicatrice (sens physique et moral). Attesté depuis Plaute.

Dérivés : *cicātrīcāre, cicatricem inducere*, P. F. 57, 19 (latin impérial) ; *cicātrīcōsus, cicātrīcula.*

Étymologie inconnue.

ciccum, -ī n. : *dicebant membranam tenuem quae est ut in malo Punico discrimen* ; *a quo etiam Plautus dicit* (inc. fab. 2) : *quod uolt densum, ciccum non interduo*, Varr., L. L. 7, 91. L'abrégé de Festus explique le mot d'après Varron, *membrana tenuis malorum punicorum*, 37, 12 ; le gloss. de Placide, GLK V 13, 23, par *granum mali punici aut umbilicus lupini.* S'emploie comme *hīlum, naucum.* M. L. 1899. Origine inconnue. Le gr. κικκός· διαχώρησις d'Hésychius semble provenir du latin ; v. Pisani, Paideia, 1951, p. 292.

cicer, -eris n. (sans pluriel) : pois chiche. Attesté depuis Plaute. M. L. 1900 ; B. W. sous *chiche.*

Dérivés : *cicera* f. (Colum.) : gesse (plante), M. L. 1901 ; *cicerula* (*-cula, -culum*) : gesse cultivée, M. L. 1902 ; *cicerārius* (Gloss.) = ἐρεβινθοπώλης ; *Cicerō, -ōnis* m., comme *Caepiō, Fabius, Lentulus* (toutefois peut être étrusque), M. L. 1903. Passé en germ. : v. h. a. *kichurra*, all. *Kicher.*

Le mot latin rappelle, d'une part, v. pruss. *keckers* « pois », de l'autre arm. *sisern* « pois chiche », dont les gutturales ne concordent pas entre elles. Il peut s'agir d'emprunts ; le mot a voyagé comme le légume lui-même dont l'origine est inconnue.

cicilindrum (coci-), cicimalindrum, -ī n. : noms de condiments imaginaires, dans Plt., Ps. 831 et 835. Cf. gr. κίκι > lat. *cici* (Pline).

cicindēla (*cicendula, -dēlum, -dīle*), **-ae** f. : 1° ver luisant ; *genus muscarum quod noctu lucet, uidelicet a candela…*, P. F. 37, 17. Forme à redoublement en *i*, ancienne, bien qu'attestée seulement dans les textes depuis Pline, qui attribue le mot aux *rustici*, 18, 250 ; 2° cierge, chandelle (langue de l'Église), comme *candēla.* M. L. 1904.

V. *cand-*. Terme de type « populaire » ; cf. *scintilla.*

cicirbita, -ae f. : nom de plante dans Dioscoride, correspondant à σόγκος « laiteron » ou à σέρις « sorte de chicorée ». Pour le redoublement et la forme, cf. *cucurbita*, etc. Ital. *cicerbita*, v. André s. u.

cicirrus, -ī m. : coq. Cognomen ou nom commun? Mot osque ; v. Hor., Sat. 1, 5, 52, et P. Lejay, ad l. Cf. *cucurru.*

cicōnia (*cicōnea* ; *cōnea* prénestin, cf. Plt., Tru. 691), **-ae** f. : cigogne. Ancien. M. L. 1906 et 1907, **cicōniola.*

Dérivés : *cicōnīnus* ; subst. : *cicōnīna* (Mul. Chir.). Peut-être faut-il y rattacher *cicōnium* : *ferola* (= *ferula*), nom de plante qu'on lit dans les Gloses.

Mot à redoublement de même formation que *cicāda* ; le *cōnea* de Préneste est à *cicōnia* comme *curbita*, all. *Kürbis*, à *cucurbita* ; cf. M. Niedermann, Festg. Kaegi, p. 80. On a rapproché le groupe de *canō*, cf. v. h. a. *huon* « coq » pour l'*ō*, mais la cigogne ne peut guère être « l'oiseau qui chante ». L'origine étrusque proposée par Thurneysen (Thes.) et reprise par M. Runes, Latomus, IV, 1940-1945, p. 23, n'est pas démontrée. Mot « méditerranéen » à redoublement comme *cicāda* (Niedermann)?

cicuma : *auis noctua*, P. F. 35, 3. Non autrement attesté ; à rapprocher peut-être de gr. κικυμίς et κίκυμος… γλαυκός, Hésychius. Même redoublement que dans *cicōnia, cicāda, cicindēla.* La forme *caecuma* (Gloss.) a été influencée par *caecus.* Cf. *cucubiō.*

cicur, -uris adj. : apprivoisé. Varr., L. L. 7, 91, *quod enim a fero discretum, id dicitur cicur, et ideo dictum « cicur ingenium optineo », mansuetum. A quo Veturii quoque nobiles cognominati Cicurini.* Substantif, désigne le porc domestique et, d'après l'abrégé de Festus, le produit du sanglier et de la truie : *cicur ex apro et scrofa domestica*, P. F. 30, 22. L'adjectif est classique, mais rare, sans doute archaïque. Aussi n'est-il plus attesté après Cicéron.

Dérivé : *cicurāre*, qui a survécu dans le sud de l'Italie, M. L. 1908 ; composé *incicur* ; cf. P. F. 95, 23, *incicor* (l. *-cur*) : *immansuetus et ferus. Interdum cicur pro sapiente ponitur, ut idem Pacuuius* (387) : *consilium cicur.* Cf. *cicātrix*?

On rapproche skr. *çakuraḥ* « apprivoisé » ; mais ce rapprochement, limité à deux langues, est peu probant. Le rapprochement de nom propre *Cīcurīnus* (Cicurinus, Κιχωρῖνος) proposé par Varr., L. L. 7, 91, cognomen de la *gens Veturia*, se heurte à la différence de quantité des voyelles.

cicūta, -ae f. : ciguë, κώνειον. Ancien, usuel ; sert aussi de cognomen. M. L. 1909 (*ci-* et *cucūta*) ; britt. *cegid.* Cf. *cicāda, cicōnia, cucumis, cicer* ; en gr. κίχορα (-χόρεια, etc.), l'égyptien κίκι, *cici*, etc. ; et aussi *siser*, etc. Pour la finale, cf. *alūta*? Dérivés : *cicūtāria, cicūticen* (Sid.).

cieō, -ēs, citum, ciēre ; ciō, cīs, cīuī, cītum (dans **accītum**), **cīre** (pour la double forme, cf. *tuor* et *tueor* ; les formes de *cieō* sont évitées quand une voyelle suit l'*e* du thème : on ne rencontre pas *cieō, cieam*) : mettre en mouvement ; par suite : 1° faire venir à soi, appeler, invoquer ; *ciere, nominare*, P. F. 58, 11 ; terme de droit, T.-L. 10, 8, 10, *qui patrem ciere possent* « citer en justice » ; 2° exciter, provoquer, *erctum ciēre* « provoquer à un partage de biens » ; cf. *ercīscō*, expression qui, n'étant plus comprise, a donné lieu à la fausse interprétation de Servius, Ae. 8, 642, « *ercto non cito* » *i. e. patrimonio uel hereditate non diuisa* ; *nam citus diuisus significat* ; « pousser » (*gemitūs, uōcēs, flētūs*). Se dit généralement de tout ce qui entre en mouvement et en action, par rapport à ce qui est immobile et au repos. Ni *citus, -ūs*, ni *citiō*, ni *citor* n'existent (mais *imbricitor*).

Composés : *accieō, -ēs* (*acciō, -īs*) : faire venir, appeler, cf. *arcessō* ; *accītus, -ūs* : appel ; *accīta*, M. L. 76.

concieō : 1° faire venir ensemble, rassembler ; 2° agir

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

violemment (ou tout d'un coup), exciter, soulever, provoquer ; *concītus* : poussé ensemble ou avec force ; *concitor* : excitateur. — Ne semble plus attesté après Tac. ; doublé et suppléé par *concitō*.

excieō (*-ciō*) : faire sortir, appeler hors de, exciter ; cf. P. F. 70, 7, *exciet, excutiet* (antéclassique, et quelquefois à l'époque impériale, sans doute par affectation d'archaïsme) ; *excītus* : agité.

percieō (*-ciō*), rare et archaïque : mettre en mouvement, ébranler, agiter fortement ; *percītus* : poussé avec force.

prōcieō : cf. P. F. 251, 22, *procitant* : *prouocitant. Citare enim ut uocitare, unde procet* (l. *procit*) *et prociet.*

Ciō, cieō et leurs composés, rares à l'époque républicaine et presque uniquement poétiques (Cicéron évite le mot dans ses discours et n'en a que de rares exemples dans ses traités), sont usités comme des archaïsmes et disparaissent assez vite de la latinité impériale. Dès le second siècle, ils ne sont plus que rarement attestés, et dans des emplois techniques. De bonne heure, ils ont tendu à être remplacés par le fréquentatif-intensif :

citō, -āre et ses composés (voir le tableau comparatif des emplois de *cieō/citō*, Thes. III 1199, 65 sqq.). A l'époque républicaine, usité dans la langue juridique et politique au sens de « convoquer (le Sénat), citer (en justice) » ; d'où « invoquer le témoignage de », et de là « citer, mentionner ». C'est surtout à l'époque impériale que le verbe a le sens étymologique de « mettre en mouvement, exciter, provoquer » et, dans la langue rustique, « produire, pousser » (Colum., Pall.). *Citātus* est traité tantôt comme participe, e. g. Enn., A. 461, *rex deinde citatus conuellit sese* ; Sén., Méd. 853, *uoltus citatus ira riget* ; tantôt comme adjectif, avec comparatif et superlatif, avec le sens de « rapide, vif » : T.-L. 27, 50, 1, *citatiore quam inde uenerat agmine.* Dérivé : *citātiō* (bas latin juridique et militaire) : proclamation, commandement.

concitō : mouvoir ou exciter violemment ou rapidement (aspect déterminé) ; *excitō* : éveiller, appeler hors de, exciter, provoquer. Dans la langue de l'architecture, « élever » (faire sortir de terre) : *turrīs, tumulum.* S'emploie au sens physique comme au sens moral. M. L. 2970 et 2515, **deexcitō* ; *incitō* : lancer en avant, M. L. 4356, 4355 a ; *percitō* : exciter violemment (rare et archaïque) ; *recitō* : refaire l'appel des noms cités devant le tribunal, e. g. Cic., Verr. 5, 10, *da, quaeso, scribae, recitet ex codice* ; puis « lire à haute voix, réciter », M. L. 7123 ; *suscitō*, de **subs-citō* : faire lever, élever, soulever, M. L. 8482. Se dit du malade, e. g. Hor., S. I 1, 83, *medicum roget ut te | suscitet*, et, par suite, des morts, dans la langue de l'Église : *suscitāre mortuos, suscitātus* (St Aug.) ; d'où *resuscitō* « redresser, faire revivre » (déjà dans Ovide au sens moral, comme *recreō*). Tous ces verbes ont des dérivés en *-tor* et en *-tiō*. Le rapport étymologique avec *cieō* n'est plus sensible dans la plupart.

De *cieō* le participe est *citus* « mis en mouvement », avec son contraire *incitus* « immobile, bloqué » conservé dans l'expression technique du jeu de dames *ad incitās* (scil. *calcēs*, cf. Plt., Poe. 908, *quin prius disperibit faxo quam unam calcem ciuerit*) *redigere* « réduire à l'immobilité » (sens propre et figuré, cf. Isid., Or. 18, 67). *Citus* figure comme participe dans tous les composés de *cieō* (à côté de *cītus*, dans *incītus*, avec *in-* marquant le mouvement) ; il est second terme de composé dans *sollicitus* (v. ce mot). Mais il est, comme *altus*, le plus souvent considéré comme adjectif au sens de « vif, rapide » et muni d'un comparatif et d'un superlatif. Cf. l'adverbe *citō* « vite » et, généralement accompagné d'une négation, « facilement » (comme gr. τάχα) ; de là, *citius*, comparatif équivalent à *potius*. M. L. 1954 (*cito, citto, citius*). *Citus* est classique, mais surtout usité en poésie. L'adverbe est, au contraire, fréquent dans la prose.

La racine i.-e. **kei-/ki-* fournissait sans doute un aoriste athématique dont le grec a une trace indirecte dans l'aoriste thématique ἔκιον. Les présents, faits secondairement, varient d'une langue à l'autre, ainsi grec κῑνέω ; c'est ce qui fait que le latin a *ciō* et *cieō* côte à côte. Une forme à élargissement *-u-* joue un grand rôle : hom. ἔσσυτο « il s'est mis en mouvement » et σεύω, ou, avec infixe nasal, κίνυμαι (κῑνέω serait-il κῑνεϝω?) ; arm. *ċu* « départ » et *ċcgay* « je suis allé » ; skr. *cyávate* « il se met en mouvement », vieux perse *ašiyavam* « je me suis mis en marche », etc.

cignus, -ī m. : cigne, mesure valant huit scrupules. Rare et très tardif. Emprunt?

cilibantum, -ī, et **cilliba, -ae** f. : table ronde ou quadrangulaire ; cf. Varr., L. L. 5, 121 et 118. Du gr. κιλλίβας, *-άντος*. Mot populaire, qui semble appartenir à la langue des soldats (*in castris* dit Varr.).

cilicium, -ī n. : étoffe grossière en poil de chèvre ; cilice. Ainsi nommée parce qu'elle est originaire de Cilicie. Depuis Sisenna ; usuel. M. L. 1912.

Dérivés : *cilicīnus, ciliciolum, ciliciārius.*

cīliō, -ōnis m. (cf. *caeliō*) et *cīlium, -ī* n. : touret ou burin. Doublet de *caelum*, attesté dans Isid., avec *ī* (?), sans doute d'après *incīlō, -āre.*

cilium, -ī n. : paupière (inférieure) ; cf. la distinction de Marcell., Med. 8, 126, *sub cilio et palpebrio, i. e. infra oculos* ; le pluriel *cilia* est glosé ὑπώπια ; toutefois, on rencontre *cilia* avec le sens de « paupières » ; le sens de « cil » apparaît, par exemple, dans Chiron. 64, *quodcunque iumentum in oculis trichiasim patietur, i. e., ut palpebra eius superiora ulterius cilia infestent.* — Attesté depuis Pline. M. L. 1913. Rapproché de *cēlāre* par Isid., Or. 11, 1, 42, *-a sunt tegmina quibus cooperiuntur oculi, et dicta cilia quod celent oculos.*

Dérivés et composés : *ciliātus* (Gloss.) = εὔοφρυς ; *intercilium* : entre-deux des sourcils (= gr. μεσόφρυον) ; *supercilium* : sourcil (déjà dans Plt., usuel et classique, sens propre et figuré, comme ὀφρύς, M. L. 8459 ; *supercilīōsus* (époque impériale) ; *ciliumbris* (= ὀφρυόσκιος, Boèce).

De **k^{u}liyo-* ; pour la forme, cf. v. h. a. *hulla* « enveloppe » et gr. καλῐ́ᾱ ; pour la phonétique, cf. le type de *milium, sine, similis*. V. la racine sous *cēlō* ; il est possible que *cilium* soit tiré secondairement de *supercilium.* — En grec, on a κύλα· τὰ ὑποκάτω τῶν βλεφάρων κοιλώματα, Hés. (confirmé par d'autres glossateurs), qui semble plus ancien, avec *-υλ-* que justifie la parenté avec καλύπτω.

cillō (*cilleō*?), **-ere** : le verbe ne figure que dans les grammairiens et les glossateurs ; *cillere* : *mouere*, pour expliquer *oscillum*, q. u. Comme le même verbe est invoqué pour expliquer les diminutifs *furcilla, axilla*, on peut se demander si ce n'est pas une création faite de toutes pièces. Cf. Funck, ALLG 4, 244, et Thes. s. u. L'existence de **cillicāre*, M. L. 1914, est des plus douteuses.

cīlō, -ōnis m. : *cui frons est eminentior ac dextra sinistraque uelut recisa uidetur*, P. F. 38, 4. Diminutif : *cīlunculus*, dans Arn. 3, 14. Surnom romain en *ō, -ōnis* ; cf. *chīlō; capitō*, etc., peut-être d'origine étrusque ; cf. Ernout, Philologica I, p. 42.

cilōter, -trī m. : bourse, sac, musette. Emprunt au gr. χιλωτήρ, *-ῆρος* avec changement de déclinaison ; d'origine populaire (Novius, Itala).

cīmex, -icis m. : punaise. Déjà dans Liv. Andr. M. L. 1915.

Dérivés : *cīmicia* f. : coris (plante), cf. gr. κόρις, κόριον ; *cīmicō*, κορίζω (Gloss.). Cf. M. L. 1916, *cīmicella.*

Mot populaire. Même suffixe que dans *culex, pūlex* ; v. Ernout, Philologica I, p. 141 sqq.

Sans étymologie, comme la plupart des mots de ce genre.

cīmussa (*sī-*), **-ae** f. (Gloss.) : corde. M. L. 1917.

Dérivés : *cīmussō, ās* (*sī-*) : ceindre d'une corde, et ses dérivés ; *cīmussātor* (*sī-*) « σειρώτης οἴνου ἢ ἄλλου τινὸς ὑγροῦ », GGL II 431, 54 ; *cīmussātiō*. Mot non latin, d'origine inconnue. Les gloses ont, en outre, *cimussātor* : ψιμυθιστής, qui, si la leçon est correcte, est à rapprocher de ψιμύθιον, ψιμυθιστής. Mais peut-être faut-il lire *cerussātor*, cf. Thes. s. u.

cincinnus, -ī m. : boucle de cheveux ; vrille ; chaton de noisetier. Sans doute emprunt au gr. κίκιννος (avec anticipation de la nasale), qui lui-même doit être emprunté. Déjà dans Plaute. Rare, mais a subsisté dans la langue de l'Église.

Dérivés : *cincinnātus* : εὐπλόκαμος (surnom ancien) ; *cincinnālis, -is* f. : polytric (plante capillaire) et « cheveux de Vénus ».

cingō, -is, cinxī, cinctum, cingere : ceindre ; d'où *cingī* « se ceindre » ; et, sens élargi, « entourer, envelopper », etc. Sens technique « écorcer ». Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1924 et 1921, *cīnctum.*

Dérivés et composés : *cingulum* (et *cingulus, cingula*) ; *cingillum* (*cingellum*?, cf. *cingella* dans les gloses) : ceinture, ceinturon et « sangle », M. L. 1925, 1926, 1928 ; irl. *cingall*, britt. *cengl* ; d'où **cingulāre*, M. L. 1927, B. W. *sangle* et *cingler* II ; *cinctus, -ūs* m. : manière de se ceindre, cf. le *cinctus Gabīnus* (défini par Serv., Ae. 7, 612) ; *classis in procinctū* « armée en tenue de combat ») ; puis « ceinture » (concret). D'après Varron, *cinctus* est réservé aux hommes, *cingillum* aux femmes : *cinctus et cingillum... alterum uiris alterum mulieribus attributum*, L. L. 5, 114 ; et P. F. 55, 13, *cingillo noua nupta praecingebatur, quod uir in lecto soluebat, factum ex lana ouis...* ; *cinctūtus* ; *cinctiō* (bas latin) ; *cinctium* (Gloss.) : mitre (et *sēmicinctium*) ; *cinctōrium* (bas latin), M. L. 1920 ; *cinctūra* (rare, époque impériale), M. L. 1922 ; B. W. *cintrer.*

cinxius (cf. *angō/anxius*) : *Cinxiae Iunonis nomen sanctum habebatur in nuptiis, quod initio coniugii solutio erat cinguli, quo noua nupta era cincta*, P. F. 55, 20.

accingō : attacher par une ceinture, d'où « armer, équiper » ; *accingor* : se ceindre (de ses armes), s'armer, se préparer à combattre. M. L. 724.

circumcingō ; *concingō* : ceindre tout autour ; *discingō* : détacher la ceinture, relâcher, désarmer, et même, à l'époque impériale, « réduire à néant ». Confondu avec *distinguō*.

incingō (surtout poétique et prose impériale) : ceindre, entourer. Tend à remplacer *cingere* ; de là, *incingulum* ; *incincta* « enceinte », qui a remplacé *inciēns, grauida*, etc., M. L. 4351, 4352, B. W. s. u., est dû sans doute à une étymologie populaire ; cf. aussi Pline, 28, 42.

praecingō : entourer, ceinturer ; et *praecinctus, -ūs* m.

prōcingō : archaïque et non attesté en dehors du participe ; de là, *prōcinctus, -ūs* m.

recingō (poétique) : se ceindre (par derrière), opposé à *praecingō*.

succingō : attacher par dessous ; retrousser, relever ; ceindre, armer (*succingulum* : *balteum*, P. F. 391, 3) ; *succinctus* : retroussé, d'où « court-vêtu » et, par image, « succinct, bref, court » (latin impérial).

Aussi ombr. *sihitu* « cinctōs » et *anśihitu* « incinctōs ».

On rapproche skr. *kañcate* « il lie » (mot de glossaire), *kañcukah* « cuirasse, camisole », *kāñcī* « ceinture », lit. *kinkýti* « atteler (une bête) », gr. ποδο-κάκ(κ)η « entrave de bois pour les pieds », le tout assez différent et supposant une alternance *k/g* en fin de racine. Terme technique comportant des flottements.

ciniflō : v. *cinis.*

cinis (et accessoirement, à date tardive, *ciner*), **-eris** m. (et quelquefois féminin chez les poètes peut-être d'après κόνις, cf. Thes. III 1070, 8 sqq.) ; à basse époque apparaît un neutre *cinus, -eris* (d'après *fūnus*?) d'où proviennent sans doute les formes de glossaires *cendra, cindra* (cf. catal. *cendra*, cf. Thes. III 1061, 56) : cendre, en particulier « cendre des morts brûlés sur le bûcher ». Cf. *fauilla*. Ancien, usuel. M. L. 1929. Pour la forme, cf. *puluis*, de sens voisin. Les formes romanes supposent aussi un dérivé **cinīsia* (cf. bas-latin *cinissa*), M. L. 1930.

Dérivés et composés : *cinisculus* (un exemple de Prud.). Tous les autres dérivés sont en *ciner-* : *cinerāceus* : semblable à de la cendre ; *cinerārius* : de cendre, subst. *cinerārius* m. : coiffeur (qui fait chauffer son fer dans la cendre) et *cinerāria* ; *cinerārium* : caveau où l'on recueille les cendres ; *incinerārium* ; *cinerēscō, -is* (bas latin) ; *cinereus* : cendré ; *cinerīcius* : réduit en cendres, M. L. 1923 ; *cinerōsus* ; *cinerulentus*. Composés : *cinefacius* (d'après *calefactus*, etc.) et *incinefactus* ; *ciniflō, -ōnis* m., même sens que *cinerārius*. Un exemple dans Hor., S. 1, 2, 98, où le scholiaste note : *ciniflones ab eo quod in cinerem flant ad calefaciendum ferrum, quos cinerarios appellant.*

Le seul rapprochement connu est avec gr. κόνις « poussière », et encore le vocalisme ne concorde-t-il pas mieux que le sens ; on peut expliquer lat. *cinis* par **k^{o}nis* ; pour le traitement *i*, cf. *sine, cilium*, etc. Les traces de thème en *-s-* qu'on a cru trouver dans le groupe de gr. κόνις ne prouvent rien.

cinnabar (var. *cinnibar*) n. : sorte de coiffure des Gots. Germanique ; v. Isid. 19, 23, 7, et Sofer, p. 19 et 170, de **kinnu-bar(d)s* « barbe au menton ».

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

cinnabaris, -is f. (*-ri* n. Sol.) : cinabre. Transcription du gr. κιννάβαρι, d'origine orientale, sans rapport visible avec le précédent. M. h. a. *zinober*.

cinnamum, -ī n. (et *cinnamus* m., *cinnama* f.) : cannelle. Emprunt au gr. κίνναμον (lui-même emprunté au sémitique), conservé dans certaines formes italiennes, M. L. 1931.

cinnus, -ī m. : *apud ueteres cinnus potionis genus ex multis liquoribus confectum dici solet*, Non. 43, 17 ; Id. 59, 29, *cinnus est commixtio plurimorum ; unde et concinnare dicitur*. Malgré l'attribution du mot aux ueteres par Nonius, un seul exemple, du reste conjectural, dans Arnobe V, 25, où il est donné comme synonyme de κυκεών ; dans l'exemple de Cic., Or. 21, allégué par Nonius, les manuscrits de Cicéron ont *uicinus* et non *ut cinnus*. Mot peut-être inventé pour expliquer *concinnāre*.

cinnus, -ī m. (*cinna, cinnis*) : clin d'œil ; Fulg., Serm. ant. 46, *nictare dicimus cinnum facere*. En dehors de cet exemple, ne figure que dans les gloses. *Cinna* usité comme *cognōmen* ; dénominatif *cinnō, -āre*, CGL V 277, 24, *cynnauit, innuit promisit*, et 621, 39, *nicto est quod rustice dicitur cenno*. M. L. 1932, 1933.

ciō : v. *cieō*.

cippus, -ī m. : poteau, borne, et spécialement borne d'un tombeau, pierre funéraire. — Dans la langue militaire : pieu aiguisé enfoncé dans le sol destiné à arrêter la marche de l'ennemi.

Dérivé : *incippat* : *includit* (Gl.)?

Semble appartenir à la langue populaire ; Aulu-Gelle 16, 7, 4 et 9, en reproche l'emploi à Labérius ; et César l'attribue à ses soldats, BG 7, 73, 4, *quini erant ordines... quo qui intrauerant se ipsi acutissimis uallis induebant. Hos cippos appellabant*. Par la gémination du *p*, rentrerait dans la catégorie des mots expressifs. Panroman. M. L. 1935 ; et germ. : v. h. a. *chipfa* ; celt. : irl. *cepp*, britt. *cyff* (fr. *cèpe*).

Cf. *scīpiō*? Mot de type « populaire », technique, suspect d'être emprunté.

ciprus : Varr., L. L. 5, 159, *Vicus Ciprius a cipro, quod ibi Sabini ciues adciti consederunt, qui a bono omine id appellarunt : nam ciprum Sabine bonum*. Sans exemple dans les textes. Ombr. *Cubrar*, gén. sg. « Bonae »? Le rattachement à *cupiō* ne s'impose pas. Cf. Vendryes, MSL 20, 271.

circius (cer-) ; circum, circā, circō : v. le suivant.

circus, -ī m. : sens premier « cercle », mais a été remplacé dans cette acception par le diminutif *circulus* et a tendu à ne plus désigner que le « cirque » ; cf. Dub. Nom. V 573, 4, *circos antiqui, nunc circulos dicendum* ; le nom est resté attaché aux bâtiments du cirque, même quand ceux-ci cessaient d'avoir la forme circulaire. A ce sens se rattache le dérivé *circēnsis*. M. L. 1948 ; B. W. *cercle* ; v. h. a. *chirch*, britt. *cyrch*.

De *circus* « cercle » la langue a tiré divers adverbes et prépositions ; *circum, circō* (dans *idcircō*, d'après *ideō*), *circā, circiter* ; *circumcircā*. *Circum*, accusatif de *circus* (cf. gr. κύκλῳ), est sans doute la forme la plus ancienne et s'emploie seulement au sens propre « en cercle, autour, autour de » ; *circā* est formé sur le modèle des autres adverbes de lieu en *-ā* : *extrā, intrā, infrā, suprā*. *Circum* est la seule forme que connaissent Ennius, Plaute, Caton, Térence ; *circā* n'apparaît qu'à partir de la Lex Repetund. (122 av. J.-C.), et l'usage ne s'en répand qu'à l'époque de Cicéron (4 exemples de *circā* contre 33 de *circum* dans Cic. ; 1 exemple de *circā* contre 20 de *circum* dans César ; 6 exemples de *circā* contre 97 de *circum* dans Vg.). Par contre, dans T.-L., les proportions sont renversées : 411 exemples de *circā* contre 8 de *circum* ; et à l'époque impériale *circā* prend l'avantage sur *circum* ; cf. Thes. III 1079, 6 sqq. *Circā* a développé le sens figuré « autour de », c'est-à-dire « à propos de, relativement à », comme gr. περὶ, sens qui n'apparaît pas dans *circum* ; cf. *quōcircā* et, en osque, *amnud* « circuitū » et « causā ». *Circō* n'existe que dans *idcircō* (déjà dans Plaute) ; *circiter* est formé sur le modèle de *propter, obiter*. La forme à répétition *circumcircā* appartient surtout à la langue populaire, qui recherche les formes expressives. De là, à basse époque, *circumcircāre*. Il y a aussi un adjectif *circāneus* : *-a dicitur auis quae uolitans circum facit*, P. F. 37, 22, et *circitōrius* dans l'Itala. *Circā* a survécu dans les langues ibériques. M. L. 1937.

Circum sert de premier terme à de nombreux juxtaposés verbaux : *circumagō, -dō, -dūcō, -eō, -ferō, -scribō*, etc., dans lesquels il correspond au gr. περι-. Beaucoup de ces juxtaposés ou de noms dérivés sont des calques du grec, par exemple *circumcaesūra* (Lcr.) = περικοπή, *circumdūcō* = περιάγω, *circumferentia* = περιφερεία, *circumflexus* = περισπώμενος, *circu(m)itus* = περίοδος, Cic., Or. 204, περίφρασις, Quint. 12, 10, 16 (cf. *circumitiō*), *circumlocūtiō* = περίφρασις (cf. Quint. 8, 6, 61), *circumstantia* = περίστασις, et aussi περιοχή ; *circumuagus*, Hor., Epod. 16, 41 = περίρροος, etc. Quelques-uns de ces verbes expriment une idée de ruse, d'hostilité, par exemple *circumdūcō*, où le sens général « mener autour » a amené à celui de « duper, tromper » (cf. *circum -īre, -uenīre, interuortere*) ; cf. Plt., Asin. 97, *qua me, qua uxorem... potes, circumduce, aufer*, et avec un complément à l'ablatif, Ba. 311, *si me illo auro tanto circumduxerit* ; de là, *circumductiō*, Cap. 1031. L'image vient sans doute de la langue militaire « cerner, investir », cf. gr. περιάγω. Dans *circumscribō* (uni à *dēcipiō* dans Cic., Acad. 2, 46), le sens premier est sans doute « enfermer dans les termes d'un contrat ou d'un raisonnement captieux », d'où *circumscriptiō* ; cf. Sénèque le Père, Contr. exc. 6, 3, *circumscriptio semper crimen sub specie legis inuoluit. Quod apparet in illa legitimum est ; quod latet, insidiosum. Semper circumscriptio per ius ad iniuriam peruenit.*

A *circus* se rattachent encore *circulus* (*circlus*) : cercle et objet en forme de cercle (gâteau, plat) ; orbe d'un astre ; réunion, assemblée (cf. *corōna*), M. L. 1947 ; irl. *cercol, siorcall*, britt. *cylch* ; *circellus* : cerceau, M. L. 1939 ; sorte de saucisse : *c. īsiciātus* (Apicius 2, 60).

Dérivés : *circelliō* : sorte de moine mendiant, mot de formation populaire, abréviation de *circumcelliō*? ; *circulor, -āris* (et *circulō*) : circuler, M. L. 1946 ; *circulātor, qui circumeundo artem exercet, uel qui homines circum se colligit*, « jongleur ambulant, charlatan » ; *circulāris*, bas latin ; *circes, -itis* m. (fait comme *pedes, -itis*) : Varr., L. L. 6, 8, *magni dicebantur circites ani* ; P. F. 37, 23, *circites circuli ex aere facti*. — M. L. 1940. De *circes* dérivé sans doute *circitō, -āre* « perturbō » (Sén., Epist. ad Luc. 90, 19), glosé κυκλεύω, d'où *cir-*

cilātor (Gloss.). Conservé en roumain, M. L. 1943. De *circā* : *circānea... auis, quae uolans circuitum facit*, P. F. 37, 22.

circō, -āre (bas latin), dénominatif attesté à basse époque de *circus, circum*, doublet de *circumeō*, et demeuré dans toutes les langues romanes ; cf. M. L. 1938, B. W. sous *chercher*, où il a éliminé *quaerere*, et en gall. *cyrchu*.

circitor « celui qui fait des rondes, veilleur de nuit » (nom donné aux esclaves chargés de la surveillance des aqueducs et à certains gradés de l'armée impériale) semble dérivé directement de *circus* (cf. *portus/portitor*) plutôt qu'un doublet de *circu(m)itor* abrégé sous l'influence de *circus*, malgré Vég., Mil. 3, 8, p. 85, 8, *idoneos tribuni et probatissimos eligunt, qui circumeant uigilias et renuntient, si qua emerserit culpa, quos circumitores appellant, nunc militiae factus est gradus et circitores uocantur*. M. L. 1944.

circinus m. : compas, cercle. Attesté depuis César ; *circinō, -āre* : former un cercle autour de, arrondir, M. L. 1942 et 1941 ; *circinātiō* (mot de Vitr.) et peut-être *circen, -inis* (lecture douteuse ; cf. Thes. s. u.), cf. « cerne » et « cerner ». It. *cercine*, irl. *cercenn*, gall. *cyrchin*.

circius m. : 1° vent du nord-ouest, mistral. Cf. Gell. 2, 22, 20, *Galli... circium appellant a turbine, opinor, eius et uertigine*. Désigne surtout un vent qui souffle dans la Gaule méridionale. Est-ce un terme des Grecs de cette région? Un doublet *cercius* est attribué à Caton par Aulu-Gelle 2, 22, 23. 2° vertige, tournis (Gl.). Le mot est resté dans le domaine où il était employé en latin ; cf. M. L. 1945.

Le grec a à la fois κρίκος et κίρκος « anneau ». Comme *circus*, ce sont des formes « populaires » à redoublement brisé et vocalisme *i* du groupe attesté par *curuus* et, avec élargissement, par v. sl. *krivŭ* (v. sous *curuus*). Il est toutefois probable que *circus*, comme *gȳrus* et *tornus*, est un terme technique, emprunté du grec, plutôt qu'apparenté à κίρκος, κρίκος.

cīris, -is f. : oiseau de mer (attesté depuis le poème de ce nom). Du gr. κεῖρις· ὄρνεον ἱέραξ, οἱ δὲ ἀλκυόνα, Hes. Cf. le suivant.

cirris, -idis f. : poisson de mer (dorade), de κιρρίς, cf. κιρρός « jaune ».

cirrus, -ī m. : touffe de cheveux ou de poils ; puis tout objet analogue : huppe, franges, etc. Depuis Varron. M. L. 1949. De là *cirrātus* et *cirrītus* ; *cirritūdō* (Gloss.)?

Mot « populaire » sans étymologie. Le rapprochement du gr. κίκιννος (v. M. Niedermann, Symbolae gr. Rozwadowski, I, p. 109) est peu vraisemblable.

cis : en deçà, en deçà de (s'oppose à *uls, ultis* et aussi à *trāns*). Rare (comme son opposé *uls*), tend à être remplacé par l'ablatif de l'adjectif dérivé *citer, citrā*, sur le modèle de *ultrā, intrā* ; est à peu près absent de la latinité impériale et ne subsiste que chez les historiens et les juristes, e. g. Pompon., Dig. 1, 2, 2, 31, *Luiri cis Tiberim constituti sunt et ultis Tiberim*, et dans quelques composés tels que *cisalpinus* et *cistiber* (reformé sur *cis Tiberim*).

Dérivés du radical *ci-* : *citer, -a, -um* : qui est en deçà de ; rare et archaïque, remplacé par son comparatif *citerior* ; se dit surtout des lieux, quelquefois du temps. Superlatif *citimus* (cf. *ultimus* et v. h. a. *hitumum, hitamun* « premier »), rare ; *citrā* « en deçà de, sans aller jusqu'à, sans atteindre », d'où, à l'époque impériale, « en outre » et « sans » (cf. Wackernagel, *Vorl. ü. Synt.*, II, 234 sqq., sur un développement de sens analogue dans irl. *cen*). Attesté depuis Cicéron. De là *citrā quam* ; *citrō* : adverbe toujours joint à *ultrō* dans *ultrō citrōque*.

Appartient au groupe de démonstratifs indiquant l'objet rapproché qui est représenté par ombr. çiue « citrā », *śimo*, çimu « retrō » ; got. *hi-* (par exemple *himma daga* « aujourd'hui »), gr. **ky-* dans ion. σήμερον = att. τήμερον « aujourd'hui » et ion. σῆτος = att. τῆτος « cette année-ci », lit. *šis*, v. sl. *sĭ*, arm. *s* (radical du démonstratif de 1re personne) ; got. *hidre* « ὧδε, hūc » rappelle *citrā* pour la forme (cf. sous *contrā*) ; hitt. *kāš* « hīc ».

V. *cēdō* et *ceu*.

cisium, -ī (*cissium*) n. : chaise à deux roues, cabriolet gaulois. Depuis Cicéron. De là : *cisiārius* : voiturier ; *cisiānus*. Gaulois ; cf. Vendryes, MSL 19, 60.

cīsōrium, -ī n. : instrument tranchant. Tardif (Végèce). Doublet de **caesōrium* d'après *abs-cīdō*, etc.

cista, -ae f. : panier d'osier (*-a ūīminea*) profond et cylindrique avec couvercle ; cassette, coffre ; corbeille mystique. M. L. 1950 ; germ. : v. isl. *kista*, etc., et de là finn. *kistu* « caisse » ; celt. : irl. *ciste* (et *cess*?), gall. *cist, cest*. Emprunté au gr. κίστη, mais a fourni des dérivés et des composés latins : *cistārius* ; *cistula* (déjà dans Plt.) ; *cistella*, M. L. 1950 a, et *cistellārius*, cf. la pièce de Plaute *Cistellāria* ; *cistellātrix* ; *cistellula*, m. h. a. *zisterel* « casque » ; *cistifer*.

cisterna (cf., pour le suffixe, *cauerna, taberna, nassiterna*) : citerne. M. L. 1951 ; *cisternīnus*.

Il se peut que le mot soit venu à Rome par l'Étrurie. La ciste est un objet très fréquent chez les Étrusques ; le mot *cisterna*, par sa terminaison, rappelle les mots étrusques en *-erna* ; v. Ernout, Philologica I, p. 29 sqq. L'ombr. *cisterno* semble emprunté au latin.

citeria, -ae f. : *appellabatur effigies quaedam arguta et loquax ridiculi gratia, quae in pompa uehi solita sit*, P. F. 52, 17, qui cite un exemple de Caton. Peut-être étrusque, comme *petreia*, de sens voisin, et *Dossennus*. Ce seraient des personnages figurant dans les processions et les jeux venus d'Étrurie.

cithara, -ae f. : cithare. Emprunt savant au gr. κιθάρα. Une forme populaire ayant subi le traitement latin de la voyelle médiane est attestée dans l'App. Probi, 23 : *cithara non citera*. Les représentants romans remontent soit à la forme savante *cithára* : esp. *guitarra* « guitare », soit à *citera* : ital. *cetera* « lyre » ; M. L. 1953. C'est aussi *citera* que représente l'emprunt v. h. a. *zitera*, all. mod. *Zither*. Cf. le cas de *elephas* (fr. *olifant*), de *adamas, castanca*, etc.

Dérivé : *citharistria* (cf. *psaltria*), dans Térence « joueuse de cithare ».

citō, citus, etc. : v. *cieō*.

citocacia : v. *cacō*.

citrus, -ī f. : thuya, cédratier. M. L. 1957.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

Dérivés : *citrum* n. : bois de thuya (déjà dans Caton) ; *citrium* n. : 1° cédrat ; 2° sorte de citrouille ; **citriolum*, M. L. 1956. Cf. encore *citreus* ; *citrētum* ; *citrōsus* ; *citrāgō*, *citreāgō* : citronelle, mélisse. M. L. 1955.

Le même mot *citrus* a servi pour désigner deux arbres tout à fait différents : le « thuya » (qui se dit en gr. κέδρος aussi bien que θυΐα) et le « cédratier » (cf. Pline 13, 103). *Citrus* n'est pas emprunté directement au gr. κέδρος ; mais tous deux peuvent être des emprunts indépendants à une langue indo-européenne ; et l'on peut penser aussi à un intermédiaire étrusque. Les noms du cédrat et du cédratier en grec (κίτρον, κίτριον, κιτρέα) semblent être, au contraire, des emprunts au latin ; cf. Fohalle, Mél. Vendryes, 166 sqq.

citus : v. *cieō*, *ciō*.

cīuis, -is c. (ancien *ceiuis* ; abl. *cīuī* et *cīue*, acc. pl. *cīuīs*, *ceiueis*, cf. Thes. III 1220, 35 sqq., 45 sqq.) : membre libre d'une cité, à laquelle il appartient par son origine ou par adoption ; citoyen [citoyenne] libre, concitoyen [-ne] ; cf. Plt., Pe. 749, *qui... commercaris ciuis homines liberos* ; s'oppose à *hostis*, e. g. Plt., Tri. 102, *hostisne an ciuis comedis parui pendere*, à *socius*, à *peregrīnus*. Ainsi le *cīuis Rōmānus* s'oppose au *socius Latinus*. Ancien (Loi des XII Tables), usuel.

Dérivé abstrait : *cīuitās* : 1° condition de citoyen (cf. *lībertās*, *societās*), e. g. Cic., P. red. in sen. 2, *a parentibus nobis uita, patrimonium, libertas, ciuitas tradita est* ; droit de cité ; 2° ensemble des citoyens, Cic., Sext. 42, *tum conuenticula hominum, quae postea ciuitates nominatae sunt ; tum domicilia coniuncta, quas urbes dicimus* ; et, par suite, « siège d'un gouvernement, cité, État », Cic., Off. 1, 25, *administrare ciuitatem* ; et de là, avec passage au sens concret, synonyme de *urbs* par opposition à *ager*, Cic., Verr. 2, 121, *non solum ex agris, uerum ex ciuitatibus suis profugisse*. Traduit ainsi πόλις et πολιτεία. *Cīuitās*, dans le latin tardif, s'est ainsi substitué à *urbs* et à *oppidum* ; v. Löfstedt, *Phil. Komm.*, p. 174. — Ancien, usuel ; demeuré avec le sens de « ville » dans les langues romanes. M. L. 1959 ; gall. *ciwed*, *ciwdód*.

Adjectifs : *cīuicus* (cf. *hosticus*) : de citoyen, civique, civil ; M. L. 1958. Tend à être remplacé par *cīuīlis* (cf. *hostīlis*) : même sens. Dans la langue du droit, s'oppose à *mīlitāris* ; en philosophie, traduit le gr. πολιτικός, e. g. Cic., Fin. 4, 5, *eum locum in philosophia, quem ciuilem recte appellaturi uidemur, Graeci* πολιτικόν ; « social », et aussi « sociable », Cic., Fin. 5, 66, *ut ⟨hominis natura⟩ habeat quiddam ingenitum quasi ciuile atque populare, quod Graeci* πολιτικόν *uocant*. Joint à *hūmānus*, *iūstus*, etc. De là : *cīuīliter* et *cīuīlitās* = ἡ πολιτική et, à basse époque, « affabilité, civilité » (joint à *hūmānitās*, comme *cīuīlis* à *hūmānus*), avec les contraires *incīuīlis*, *-litās*, *-liter* tous tardifs.

Sans correspondant sûr en osco-ombrien, car *ceus* de la table de Bantia peut être emprunté au latin. Mais ancien dans le vocabulaire du Nord-Ouest : cf. got. *heiwafrauja* « οἰκοδεσπότης », v. h. a. *hīwo* « mari », *hīwa* « épouse », pl. *hi(w)un*, *hīwiski* « familia » ; le germanique a, suivant son usage, un élargissement **-en-*, et le latin un élargissement **-i-*, peut-être d'après *hostis*, d'une racine **kei-* ; toutefois, l'anglo-saxon *hīd*, *hīzid* « famille » remonte peut-être à un ancien **keiwitā-* d'après Wackernagel, Gött. Nachr. 1914 (*Akzentstudien* II), 36. En baltique et en slave, il y a une formation à *-m-* : v. pruss. *seimīns* « familia », lit. *šeimà* et *šeimýna* « familia », v. sl. *sěmĭja* « familia ». Le rapport avec *skr. śóaḥ* « aimable » est en l'air. — En latin, où le vocabulaire familier a pris en partie un caractère officiel, *cīuis* a servi à désigner le « membre de la cité », comme *hostis* « étranger, hôte » a désigné l'ennemi, et le dérivé *cīuitās* a remplacé l'ancien nom du « peuple », du groupe formant unité politique ; osq. *touto*, ombr. *totam* (acc. sg.), irl. *túath*, got. *þiuda*, lit. *tautà* ; ce mot a disparu du latin (v. cependant *tōtus*). *Cīuis* faisait couple avec *hostis*.

clacendix (*claxendix*), **-icis** m. : *genus conchae*, P. F. 40, 26 (lire *calcendix*?). Origine, formation et sens obscurs. Attesté dans un fragment de Plaute (Vidul. 11) et dans les gloses. Cf. *coxendix*.

clādēs, -is f. : destruction, désastre (généralement au sens passif, tandis que *caedēs* a le sens actif ; toutefois, quelques exceptions, surtout poétiques, cf. Thes. III 1241, 53 sqq.). Pour la formation, cf. *caedēs*, *lābēs*. Ancien ; fréquent dans la langue militaire ; dans la langue commune, synonyme énergique de *calamitās* « fléau ». Ni dérivés, ni composés. Non roman.

Sans doute apparenté à *-cellō* 2 ; le sens premier serait « fait d'être abattu ». Sur un rapport possible avec *clāuos*, v. Cuny, MSL, 18, 430.

clam, clanculum, clandestīnus : cf. *cēlō*, *-ās*.

clāmō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : pousser des cris ; crier (transitif et absolu) ; crier après, proclamer. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1961.

Dérivés et composés : *clāmor* (arch. *clāmōs* d'après Quint. 1, 4, 14), *-ōris* m. : cri, clameur, acclamation. A souvent un sens collectif. M. L. 1961 a ; et irl. *clampar*, *glam* ; *clāmōsus* (postclassique, cf. *fragōsus*) : plein de cris ; *clāmātor* : criard ; *clāmātōrius* ; *clāmitō*, *-ās*.

Acclāmō = ἐπι- ou προσβοῶ : crier vers, pousser des cris en faveur de ou contre quelqu'un, acclamer ; *conclāmō* : crier ensemble, ou de toutes ses forces, se mettre à crier, en particulier *c. mortuum* « appeler une dernière fois le mort », d'où l'expression proverbiale *iam conclamatum est* « tout est fini » ; *dēclāmō* : crier bruyamment et « déclamer, s'exercer à parler à haute voix », d'où, dans la langue de la rhétorique, le sens spécial de *dēclāmātiō* : exercice de la parole, sujet de déclamation et, par suite, « discours banal et vide, déclamation » ; *dēclāmātor* : qui s'exerce ou qui exerce à la parole (opposé à *ōrātor*) ; *exclāmō* : s'écrier, s'exclamer, M. L. 2971 ; *exclāmātiō*, terme de rhétorique = ἐκφώνησις ; *inclāmō* : crier après, crier sur, crier contre (cf. *increpō*) ; *prōclāmō* : crier ouvertement, plaider bruyamment terme de droit, « *p. in* ou *ad lībertātem* » ; *reclāmō* : se récrier contre, réclamer ; et aussi : répéter, renvoyer les cris ; *succlāmō* : répondre par des cris, souvent avec nuance péjorative, d'où *succlāmātus* (époque impériale) « décrié ». Presque tous les composés de *clāmō* ont des doublets en *-clāmitō*. Il est à noter que *clāmātor* semble une création de Cicéron ; le mot n'est pas attesté avant lui et le Pseudo-Asconius, Diu. in Caec., p. 119, note, *non declamatores, sed clamatores... Tullius uocat.* — *Clāmātiō*, *clāmātus*, *-ūs* n'apparaissent qu'à très basse époque ; il y a un exemple de *clāmitātiō* (Plt., Most. 6).

Clāmō a la forme d'un dérivé d'un nom, formé comme *fāma* et qui aurait disparu au profit de *clāmor* formé sur *clamō*, comme *amor* sur *amō*. Même racine que dans *calō*, q. u., *clārus*.

clangō, -is, -ere (parfait *clanguī* non attesté en dehors de la Vulgate) : crier (de certains oiseaux, aigle, corbeau, oie, paon, etc.) ; retentir, résonner (se dit de la voix ou d'un instrument). Ancien (Accius), mais peu usité.

Dérivés et composés : *clangor* (poétique, époque impériale) ; *in-*, *re-clangō*.

Élargissement d'une forme expressive à **kl-* initial, gr. κλάζω, κλαγγή, etc. ; cf. *plangō*. V. la remarque sous *calō*.

clarnus, -ī m. : se trouve seulement dans le schol. de Perse, in prol., *satira est genus clarni uel lancis multis ac uariis frugum generibus plena. Clarnus potest appellari discus uel mensa quae referta sacrificiis Veneri consueuit offerri.* Étrusque?

clārus, -a, -um : clair. Apparenté à *clāmō* et *calō*, *clārus* a dû s'appliquer à la voix et aux sons, *clāra uōx*, etc. (cf. *dēclārō* ; *clārisonus*, traduction du gr. λιγύφθογγος) ; puis il s'est étendu aux sensations de la vue, *clāra lūx*, *clārum caelum* « clair, brillant », puis aux choses de l'esprit, *clāra cōnsilia*, *exempla*, etc., et même aux individus et aux choses : « illustre, brillant, glorieux » (par opposition à *obscūrus*), d'où la formule *uir clārissimus*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 1963.

Ces divers sens se retrouvent dans les dérivés : *clāritās* et *clāritūdō* ; *clārō*, *-āre* (ni *clārātus*, *-ūs*, ni *clārātor*, *-tūs*, mais *dēclārātiō* ; *clārō* est rare, la forme à préverbe d'aspect « déterminé » *dēclārō* est la seule fréquente) ; *clārēō* et *clārēscō*, *-ere*. Un terme de la langue rituelle est *clārigō*, *-ās* « réclamer à haute voix de l'ennemi ce qu'il a pris » (se dit des Fétiaux) ; *clārigātiō*, même formation que dans *lītigō*, *pūr(i)gō*, etc. ; d'où peut-être *clārigitō* dans Lucr. 5, 947. A basse époque apparaissent *clārificus* (d'après *magnificus*) et *clārificō* surtout dans la langue de l'Église ; *clāricānus* (Apul., d'après *albicānus*). Pas de *clāror*.

Composés : *dēclārō*, *-ās* : manifester, annoncer à voix haute, déclarer ; avec les dérivés ordinaires ; *exclārō* : éclairer, illuminer (Vitruve), M. L. 2972, et 2973 **exclāriāre*, v. B. W. *éclairer* et *éclaircir* ; *inclārēscō*.

V. *calō*. Pour la forme, cf. *gnārus*.

classicus, -um : v. *classis*.

classis, -is f. : le sens premier est sans doute « appel », *classis iūniōrum* « appel des jeunes gens », par opposition à *classis seniōrum*. Désigne ensuite les diverses sortes de « classes » de citoyens susceptibles d'être appelés sous les armes : *partes populi classes uocamus quae quinque fuerunt*, Serv., Ae. 7, 716, et, d'autre part, la « troupe » convoquée sous les armes dans *classis clipeāta*, *classis procincta* ; cf. P. F. 48, 22, *classes clipeatas antiqui dixerunt, quos nunc exercitus uocamus* ; et 49, 10, *classis procincta : exercitus instructus* (cf. 294, 3 ; 295, 2). *Vetustius enim fuit multitudinem hominum quam nauium classem appellari*, P. F. 251, 20. Puis, *exercitus* ayant servi à désigner l'armée de terre, *classis* s'est spécialisé dans le sens de « flotte » et *classiārius* a signifié « de la flotte, marin ». Dénominatif : *conclassāre* : *classem iungere* (Gloss.). M. L. 2115 a? Irl. *class*. Mais *classicus* a gardé le sens ancien, cf. Varr., L. L. 5, 91, *classicos a classe, qui item cornu canunt, ut tum, cum classes comitiis ad comitiatum uocant*. De là, *classicum* (sc. *cornū*) : trompette, clairon qui sert à appeler les classes. M. L. 1964 ; B. W. *glas*. Le pluriel *classicī* (sc. *cīuēs*) désigne aussi les citoyens appartenant à la première des classes créées par Servius Tullius ; de là le sens de *scrīptōrēs classicī* « écrivains de premier ordre », d'où « classiques ». Cf. Gell. 6 (7), 13, 1 et 19, 8, 15.

Les anciens rattachent *classis* à *calāre*, cf. Quint. 1, 6, 33, *sit et classis a calando* ; mais la dérivation ne s'explique pas. Les mots en *-ssis* sont rares en latin, et partout l'origine du groupe *-ss-* est reconnaissable, *cassis*, *messis*, *tussis*. L'emprunt à un imaginaire gr. κλᾶσις (= ion.-att. κλῆσις), qu'indique Denys, Ant. 4, 18, κλάσεις, κατὰ τὰς Ἑλληνικὰς « κλήσεις » παρονομάσαντες... καὶ τὰς κλάσεις ἀρχαῖον ἐκάλουν « καλέσεις » n'est qu'une étymologie populaire. Terme technique qui peut être emprunté à l'étrusque.

V. *calō*.

clātrī m. et **clātra, -ōrum** n. (forme populaire *crāclī*, issue de *clātrī* par métathèse réciproque (*clātrī* > **crātlī* > *crāclī*) dans l'App. Probi 209) : barreaux, treillis de bois ou de métal destiné à fermer une ouverture (porte, fenêtre) ou à déterminer un enclos. M. L. 1966 ; gall. *cledr*. De là : *clātrātus* et *clātrō*, *-āre*. Sans doute emprunt ancien (Caton) au dor. **κλᾱFτθρα*, att. κλῆθρα. Pour l'absence d'aspirée, cf. *tūs* ; et pour l'*ā*, *crāpula*.

clāua, -ae f. : bâton (noueux?), massue. Attesté depuis Plaute. M. L. 1975.

Dérivés et composés : *clāuula* : scion, M. L. 1983 ; *clāuulāris* (*clabu-*), *-rius* (*cursus* ; tardif) ; *clāuicula* (Apul., Sol.) ; *clāuiger* (poétique, épithète d'Hercule) ; *clāuātor* (rare) = κορυνήτης.

D'après Cuny, MSL 18, 426 sqq., *clāua* serait, à l'origine, le collectif de *clāuos*, *clāuus*, qui désigne souvent « un nœud du bois ».

V. *cellō*, *clādēs*. Ombr. klavlaf « *clāuulās*, clūnīs »?

clau- ; clāuis, clāuus (*clāuos*), **claudō** :

1° *clāuis, -is* f. : clé, loquet, barre. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 1981. Il est difficile de décider si le mot est apparenté ou emprunté au gr. dor. κλᾱ̃ς (ion. κλῆς, acc. att. κλεῖν de **κλᾱ̃Fς*. Mais la dérivation en est purement latine : *clāuīcula* (doublet vulgaire *cabicola*, fr. *cheville*, B. W. s. u.) : petite clé ; vrille de la vigne, M. L. 1979 ; *clāuīculārius* ; *clāuiger* : porte-clé (Janus) ; *conclāuis* : d'où *conclāue* n. *Conclauia dicuntur loca quae una claue clauduntur*, P. F. 34, 8 ; *concläuātus*, id. 50, 21.

Du reste, *clāuis* et *clāuos* désignent le même objet ; à l'origine, la serrure primitive se composait d'un clou ou d'une cheville passée dans un anneau. A mesure que les choses se sont compliquées, la langue a différencié dans l'emploi *clāuis* et *clāuos*.

2° *clāuus* (*clāuos*), *-ī* m. : cheville (sans doute de bois à l'origine, puis de fer), clou (*clāuus annālis*, P. F. 49, 7) = ἧλος ; dans la langue nautique : cheville tenant la barre du gouvernail, puis le gouvernail lui-même (cf. Enn., A. 483) ; dans la langue médicale : clou, bouton,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

cor au pied ; nœud de pourpre ou d'or qui se trouve en bordure de la toge des sénateurs ou des chevaliers ; Varr., L. L. 9, 4, 7, *tunicam ita consuere ut altera plagula sit angustis clauis, altera latis*, et, par extension, la bande de pourpre, large ou étroite selon le rang, qui borde la toge (de là : *angusticlāuius, lāticlāuus, lāticlāuius, -uium*). Ancien, usuel ; les formes romanes remontent la plupart à *claus*. M. L. 1984. Irl. *cló*, gall. *clau*.

Dérivés et composés : *clāuulus* : petit clou ; *clāuellus*, M. L. 1977 ; *clāuiculus* ; *clāuātus* : *-a dicuntur aut uestimenta clauis intertexta, aut calciamenta clauis confixa*, P. F. 49, 5, d'où à basse époque *clāuō, -ās* et **conclāuō*, M. L. 2116 a ; **inclāuō*, M. L. 4358 ; *clāuārium* : indemnité de clous donnée aux soldats pour leurs chaussures (cf. *salārium, calcearium*) ; *clāuifixus* (Ignat.), *-fixor* (Gl.) = ἡλοκόπος.

3° *claudō, -is, -sī, -sum, -ere* (et *clūdō* doublet tiré des composés en *ex-, in-clūdō*, etc.) : fermer, clore ; enfermer, enclore. Ancien et usuel. Panroman. M. L. 1967 ; *clausum* n., terme rustique « clos, enclos », M. L. 1973 ; et même *clausa* f. extrait du n. pl. *clausa, -ōrum* ; *clausūra* (*clū-*), *-ae* f. : clôture, enclos, M. L. 1974.

Dérivés et composés : *claustra* n. pl. (le singulier *claustrum* n'est pas attesté avant l'époque impériale) : tout ce qui sert à fermer, barrières, verrous, etc., en particulier « gâche ou anneau fixé sur le montant d'une porte, dans lequel entre le pène d'une serrure », M. L. 1972 ; germ. *Kloster* ; cf. aussi v. angl. *clúster*. etc., irl. *clabhstur* ; et de *clausula* : *clausul, clusenair*. De là *claustellum* (écrit *clōstellum*), M. L. 1971 ; *claustrārius* (*clōs-*) ; *claustritumus* (Laevius d'après *aeditumus*) ; *clausūra* f. (bas-latin), M. L. 1974 ; *clausula*, attesté depuis Varron et Cicéron dans le sens technique de « fin, conclusion » d'un ouvrage, ou d'une partie d'ouvrage, lettre, narration, etc., et spécialement « fin de phrase, chute rythmique d'une période ». Dans la langue du droit, « article ajouté en fin de loi, clause ». Ce n'est qu'à très basse époque que le mot a désigné un « lieu clos » (fr. *cloître*). — Technique : poignée d'une strigile ou de tout autre instrument, qui, lorsqu'on y introduisait la main, formait autour un anneau ou une garde ; cf. Rich., s. u.

Cf. encore M. L. 1970, **clausiō*, demeuré en gallo-roman, fr. *cloison*, et M. L. 1997 a, **clūdicāre*.

con- (M. L. 2116, **conclausum*), *dis-, ex-* (M. L. 2974, **exclaudere*, fr. *éclore* ; M. L. 2975, *exclūsa* ; M. L. 2976, *exclūsōrium*, cf. Thes. s. u. ; all. *Schleuse*), *in-* (**inclaustrum*, M. L. 4357), *inter-, oc-clūdō*, dans lesquels le préfixe ajoute à l'idée de « fermer » les nuances attendues. A noter seulement *reclūdō* « ouvrir » (comme *reserō, -ās*) opposé à *occlūdō*, dans lequel le préfixe marque que l'on accomplit l'action en sens inverse du sens exprimé par le verbe simple (cf. *reprobō, retractō, reuēlō*). Les langues romanes ont conservé, au contraire, le sens de « renfermer » ; cf. M. L. 7124, *rĕclūdĕre*, **reclaudere, reclausum*, qui était usité dans la langue populaire, cf. Vulg. Num. 15, 34, *reclūdere alqm in carcerem* (le préfixe marquant en ce cas l'action de tirer la porte en arrière pour la fermer) ; de même irl. *recles*. La langue classique ne connaît ni *clausus, -ūs*, ni *clausiō*, ni *clausor*, mais *conclūsiō* est usuel. *Clūsiō* figure dans les gloses, CGL V 487, 25, ainsi que *prae-, proclūsiō* ; *clūsor* apparaît dans la Vulgate.

Les adjectifs *clūsāris, clūsilis* n'apparaissent pas avant Pline et Hygin.

On est tenté de rapprocher *clāuus* de *-cellō* (*per-cellō*), *clādēs*, etc., et, sans écarter le rapprochement avec gr. *κλᾱϝις, de supposer qu'il y a eu entre *clāuus* et ce mot grec emprunté une contamination d'où serait sorti *clāuis*. D'autre part, il y a *claudō*, qui semble indiquer une idée de fermeture et qui est un présent fait sur *clău-* ; le perfectum est secondaire : *clausī*. Le groupe de lit. *kliuvu, kljúti* « rester accroché quelque part » et de serbe *kljūka* « crochet, clé », v. sl. *ključĭ* « clé » rappelle *claudō, clāuus*, et gr. *κλᾱϝις est malaisé à relier. En somme, ensemble obscur, ce qui ne surprend pas pour des mots techniques.

claudus (*clōdus* et *clūdus*), **-a, -um** : boiteux. Ancien, usuel.

Dérivés : *claudeō, -ēs, -sūrus, -ēre* : boiter. Rare ; n'est plus employé après Cicéron que par les archaïsants. Remplacé par *claudicō* (*clō-*), *-āre*. Pour la formation, cf. *medeor, medicus, medicō*. Toutefois, *claudicus* n'apparaît que dans la Mulom. Chironis et peut être tiré secondairement de *claudicō*, qui serait à ranger parmi les verbes de type populaire en *-icō* ; cf. *fodicō, fricō* (en face de *fodiō, friō*), *morsicō*, etc. L'abstrait courant est *claudicātiō* ; *clauditās* n'est que dans Pline et Apulée ; *claudīgō, clōdīgō, clōdīmen*, dans Mulom. Chironis. On trouve aussi dans les gloses *claudaster* ; cf. *caluaster*. Cf. sans doute *Claudius, Clōdius*.

Aucun rapprochement exact, comme pour la plupart des noms d'infirmités. On remarquera le vocalisme radical *a* et le même suffixe que dans *surdus, tardus*, etc. Le rapport imaginé par Donat, Eu. 164 et Ad. 607, entre *claudus* et *claudō* repose sur un contresens. Cf. Thes. s. u. *claudō*, III 1311, 10 sqq. Pour le groupe initial, cf. *cloppus* et v. irl. *cloén* sous *clīnō*.

clāuis, clāvus : v. *clau-*.

clēmēns, -mentis adj. : deux sens, physique et moral ; 1° en pente douce, qui s'infléchit doucement ; rare et seulement dans la latinité impériale, sans doute par image, Apul., Met. 4, 5, 1, *clementi... transmisso cliuulo* ; Claud. 15, 511, [*pars insulae*] *ratibus clemens* ; par suite « qui coule doucement » (*dē uentō, fluuiīs*, poétique et rare, cf. Thes. III 1333, 26 sqq.) ; 2° facile, qui se laisse fléchir, clément ; sens usuel et attesté depuis Plaute ; de là : *clēmenter, clēmentia*, avec les contraires *inclēmēns, inclēmentia* ; et les noms propres *Clēmentius, -tīnus, -tiānus, -tilla*. M. L. 1984 a.

Les anciens établissaient un rapport entre *clēmēns* et *clīnō*, cf. Sén., Clem. 2, 3, 1, *clementia... inclinatio animi ad lenitatem in poena exigenda* ; Differ, 46, 28, *clemens est inclinatus ad bonitatem et pietatem mentis*, et la construction *clemens ad ignoscendum*, Carm. Epigr. 795, 7.

La formation du mot est obscure. La rareté et l'apparition relativement tardive du sens physique laissent supposer que c'est un développement secondaire, d'origine savante, dû au rapprochement avec *clīnō*. Il semble que pour les Latins le mot contenait *mēns*, comme on le voit par la définition des Differ. La flexion de *clēmēns* est identique à celle de *uehemēns, uēmēns*, qui forme avec lui un couple antithétique ; elle semble supposer au moins une influence de *mēns*, sinon la présence réelle de ce mot comme second terme.

cleps : *fur*, CGL V 349, 51. N'est conservé que dans ce texte ; a été éliminé par *fūr*, mot emprunté : *clepta* dans Plaute, Tru. 102, est un emprunt au gr. κλέπτης. Le verbe *clepō, -is, -psī, -ptum* est glosé *fūrārī*, Non. 20, 7 : voler, dérober ; Cic. l'oppose à *rapiō*, Leg. 2, 22, *sacrum... qui clepsit rapsitue*. Rare et archaïque : a été remplacé par le dénominatif *fūrārī* et, dans la langue populaire, par *inuolāre*, **uolāre*. Fréquentatif : *cleptō, -ās* (St Cypr.).

Cf. got. *hlifan* « voler (par ruse) » et, avec une autre formation, gr. κλέπτω « je vole ». Le nom d'agent *cleps* a des correspondants dans gr. κλώψ (et βοῦ-κλεψ) et, avec élargissement *-t-* suivi d'arrangement, dans gr. κλέπτης et got. *hliftus* « voleur ». L'irlandais a *cluain* « tromperie », qui peut reposer sur **klop-ni-*. Terme propre à l'indo-européen occidental. — Le vol par ruse s'exprime par l'idée de « cacher » dans irl. *tāid* « voleur », gr. τητάω « je vole », v. sl. *tatĭ* « voleur », hitt. *tāy-* « voler », en face de skr. *tāyúḥ* « voleur », et sl. *tajiti* « cacher », dor. τᾱ́ϝως, hom. τηΰσιος « trompeur, vain ». Ceci permettrait peut-être de rapprocher v. sl. *za-klepe* « κατέκλεισε » (cf. toutefois Berneker, *Slav. etym. Wört.*, p. 513), v. pruss. *au-klipts* « caché » ; mais ce rapprochement a peu de portée.

clēricus, -a, -um ; *clēricus, -ī* m. : clerc, v. B. W. s. u. Comme *clērus*, emprunté par la langue de l'Église au gr. κλῆρος, κληρικός, M. L. 1987, a fourni des dérivés latins : *clēricālis* ; *clēricātus, -ūs* m., M. L. 1986. Cf. aussi M. L. 1985, *clērica* « tonsure ». Irl. *cléir, clerech*.

clibanus, -ī m. : four de campagne, tourtière. Emprunt au gr. κλίβανος (Celse).

Dérivé : *clibanārius*.

L'*i* devait être long en latin comme en grec. Mais Claudius Marius Victor. (ve siècle après J.-C.) scande *clĭbanus*, que confirme l'emprunt ags. *cleofa* « chambre (chauffable) ».

cliendiō, -ōnis m. : nom d'un ver, dans la Mulom. Chironis.

cliēns, -entis m. (et f. d'après Charisius, GLK I 28, 19 ; toutefois, *clienta* est attesté depuis Plaute, cf. Thes. s. u.) : « client » dans la loi romaine, par opposition au *patrōnus*, e. g. Lex XII Tab. 8, 21, *patronus si clienti fraudem fecerit, sacer esto* ; Paul Dig. 47, 2, 90, *si libertus patrono uel cliens... furtum fecerit, furti actio non nascitur*. Ancien, usuel, technique.

Dérivés : *cluentēla* (cf. *tūtēla*) ; *clientulus*.

Une graphie *cluentibus* se trouve dans l'Ambrosianus de Plaute, Tri. 471 (*clientibus* dans P). Les anciens établissaient un rapport entre *cliēns, cluēns* et *clueō*, cf. Plt., Men. 575, *res* | *magis quaeritur quam clientum fides* | *quoiusmodi clueat* (Plaute a-t-il écrit *cluentum*?). Comme on ne voit pas le moyen de passer de *cluēns* à *cliēns*, on a supposé que *cliēns* serait le participe d'un thème racine du groupe de *clīnō* (Wackernagel, Sitzber. Berl. Akad., 1918, II, p. 1216) et que *cluēns* résulterait d'une étymologie populaire. — Un emprunt (à l'étrusque? cf. *Veiens, -entis*) est d'ailleurs possible pour ce terme technique, désignant une institution particulière à Rome. La variation *cluēns/cliēns*, différente du cas de *clupeus, clipeus*, peut n'avoir pas d'origine phonétique.

clingō, -ere : — *cingere a Graeco* κυκλοῦν *dici manifestum est*, P. F. 49, 11 ; *clingō* : *cludō* (Gl.). Mot de glossaire, non autrement attesté. V. isl. *klekkr* « anneau » ?

clī- : forme prise en latin par la racine **klei-* « incliner, pencher » et élargie à l'aide de suffixes en *-no-, -nā-, -ni-* ou en *-uo-, -ui-* ; de là : ***clīnus, clīnō, ac-clīnis ; clīuis, clīuus** (*clīuos*).

1° **clīnus* : « pente », non attesté (le *clīnus* auquel remontent certaines formes des langues romanes peut avoir été tardivement refait sur *clīnāre*, cf. M. L. 1992), a dû exister à côté de *clīuos* ; *acclīnis* est à **clīnus* comme *acclīuis* à *clīuos*. Seulement, tandis que la langue pouvait différencier *acclīnis* et *acclīuis*, le premier ayant pris le sens de « qui se penche sur, appuyé à, adossé à, enclin à », *acclīuis*, au contraire, celui de « qui va en montant », une distinction analogue était impossible entre **clīnus* et *clīuos*. Le premier a donc succombé, tandis que *clīuos* subsistait.

2° *clīnō, -ās* : qui a passé dans les langues romanes, cf. M. L. 1990, n'est pour ainsi dire pas attesté à l'état de simple dans les textes, cf. Thes. III 1349, 59 sqq., et a peut-être été tiré à basse époque des verbes composés ; mais Cicéron a *clīnātus* adj. (dans sa traduction d'Aratus) et Lucrèce, *clīnāmen* (= gr. παρέγκλισις), c'est-à-dire dans des imitations du grec ; *-clīnātiō* n'existe pas ; dans les *tituli* du De Rer. Nat. de Lucr. 2, 222, il faut lire sans doute *de* ⟨*de*⟩*clinatione motus* ; un seul exemple de *clīnātus, -ūs* dans un grammairien de très basse époque. Les composés sont, au contraire, usuels : *acclīnō* (poétique et prose impériale), M. L. 77 ; *dēclīnō*, transitif et absolu : (se) détourner, (s')éloigner, (s')écarter (avec idée accessoire de chute, d'où « décliner »), dévier ; et aussi « éviter, parer ». M. L. 2505. Dans la langue grammaticale, « dériver » et « conjuguer », puis spécialement « décliner » = κλίνω, ἐκκλίνω, παρεκκλίνω, comme *dēclīnātiō* sert à rendre κλῖμα « inclinaison du ciel » (à côté de la transcription du mot grec *clīma*) et κλίσις « déclinaison, dérivation, flexion, conjugaison », à côté de son sens latin « écart, déviation ».

dīuersiclīnia n. pl. (Prisc., GLK III 145, 3), adaptation latine de ἑτερόκλιτα.

inclīnō : incliner, infléchir, fléchir (transitif et absolu ; sens physique et moral ; sens grammatical = ἐγκλίνω) ; dévier, changer, décliner. M. L. 4359, et *inclīnis*, 4359 a. Même variété d'emplois dans *inclīnātiō* : inclination, inflexion (sens physique et moral) ; climat, latitude (= κλῖμα) ; dérivation, formation des mots (Varron) ; altération.

reclīnō : pencher en arrière, appuyer. Quelquefois synonyme de *remoueō*. M. L. 7123 a. De là *reclīnātōrium* : dossier, reposoir (Vulg.).

succlīnō (Venant. Fortun.).

A ces verbes correspondent des adjectifs en *-clīnis* : *acclīnis* (poétique et prose impériale), M. L. 78 ; *dēclīnis* (rare) ; *inclīnis* (très rare, époque impériale) ; *reclīnis* (poétique et prose impériale). Le composé *triclīnium* « lit de table à deux, à trois places » est sans doute emprunté au grec τρικλίνιον, τρίκλινος (-νον) ; de là *biclīnium*, comme *bisellium*.

3° *clīuus* (*-uos*), *-ī* m. (p. collectif n. *clīua* dans Caton et dans Memmius ap. Non. 194, 29, cf. Thes. III 1356, 60) : « pente », souvent avec le sens de « montée », d'où

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

l'épithète *arduus*, le proverbe *cliuo sudamus in imo* ; et le sens de « *collis* » que le mot a pris en bas latin, Thes. 1357, 63 sqq., et qui est conservé dans certains parlers italiens, cf. M. L. 1993.

Dérivé : *clīuōsus* : montagneux, accidenté.

clīuis, *-e* = *proclīuis*. Rare et technique (Frontin, Gromat.) ; dans la langue augurale, *cliuia auspicia dicebant quae aliquid fieri prohibebant* ; *omnia enim difficilia cliuia uocabant, unde et cliui* (*-uia*?) *loca ardua*, P. F. 56, 10 ; *clīuia* f., nom d'oiseau (de mauvais augure).

Composés : *acclīuis* (*-uus* dans Festus, s. u. *clītellae*) « obliquē ērectus » ; *dēclīuis* ; *prōclīuis* (*-uus*) : penchant en avant ; d'où « enclin à » et « facile » ; *prōclīuium* « pente ». Abstraits en *-tās* correspondants : *ac-*, *dē-*, *prōclīuitās*.

4° *clītellae*, *-ārum* (*crītellae* dans Mulom. Chironis ; sur la dissimilation, v. Meillet, BSL 30, 126) : bât. Ancien, usuel. Le pluriel se justifie parce que l'objet est double. A été rapproché de *clīuus*, *clīnis*, cf. P. F. 52, 9, *dicuntur non tantum eae quibus sarcinae conligatae mulis portantur, sed etiam locus Romae propter similitudinem, et in uia Flaminia loca quaedam deuexa subinde et adcliua. Est etiam tormenti genus eodem nomine appellatum.*

Dérivé : *clītellārius*, *-a*, *-um*.

L'ombrien a un accusatif kletram « lecticam » de **klei-tra-m*, auquel correspondrait en latin un substantif **clītra* (ou **clītrum*) dont *clītellae* est le diminutif.

La dissimilation de *l-l* en *r-l*, normale en italique commun et encore à date ancienne en latin, fait attendre **crītellae* ; en fait, il y a trace d'une forme dialectale non romaine *cretellae* dans des gloses (v. les faits dans Thesaurus) ; la conservation de *clītellae* suppose que **cleitrae* a existé encore en latin ancien. Le correspondant le plus proche de v. lat. **cleitrae*, ombr. kletram, est pour la forme got. *hleiþra* « σκηνή, σκῆνος », apparenté à gr. κλισία, κλίσιον « cabane, tente », et, avec un autre vocalisme radical et un autre sens, à v. angl. *hlæder*, v. h. a. *leitara* « échelle ». Le sens initial est indiqué par irl. *cliath* « crātis », gall. *clwyd* « claie » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 121). Il s'agit d'objets en bois appuyés obliquement les uns aux autres, de manière quelconque.

La racine **klei-* est attestée dans tout l'ensemble de l'indo-européen. Mais il n'y a aucun présent qui ait subsisté dans deux langues. La forme du présent diffère d'une langue à l'autre : skr. *çráyati* « il appuie », lit. *šlėjù* « j'appuie », v. sax. *hlinōn* et v. h. a. *hlinēn* « appuyer », all. *lehnen*, gr. κλίνω (de **κλίνγω*), à côté du parfait κέκλιται. En latin, tout se passe comme si un présent à suffixe nasal **clīnō*, non attesté, avait fourni un fréquentatif de type ancien à voyelle longue comme *cēlāre*, d'où *in-clīnāre*, *dē-clīnāre* ; le simple *clīnāre* semble secondaire, on l'a vu (cf. le cas de *oc-cupō* en face de *capiō*, etc.). Un ancien **kleinā-* ou **klīnā-* est invraisemblable. — L'*ī* de *acclīnis*, *reclīnis* et de *trīclīnium* engage à grouper ces mots particulièrement avec *-clīnō*.

Le suffixe **-wo-* observé dans *clīuus* se retrouve dans le groupe des mots germaniques qui indiquent un « tumulus funéraire », une « tombe » ; got. *hlaiw*, v. norv. run. *hlaiwa*, etc. Lit. *šlẽvas* « aux jambes torses » est loin pour le sens ; cf. irl. *clóen* « qui est de travers » (cf. *claudus*?). Le sens de « endroit en pente, colline, montagne » se retrouve dans got. *hlain*, gr. κλῖτος et κλῑτύς, lit. *šlaitas*, peut-être arm. *leaṙn* « montagne ».

Quant à ombr. kletram et lat. *clītellae*, cf. irl. *clithar* « haie », gall. *cledren* « clôture », got. *hleiþra* « σκηνή, σκῆνος », v. h. a. *(h)leitara* « échelle » et, pour le sens, gr. κλισία, κλίσιον, let. *slita* « clôture en bois » (v. Meringer, IF., 16, 117), irl. *cliath* « crātis » ; d'après M. Vendryes, Rev. Celt., 46, cf. gall. *clud* « charge », de **kloitā-*.

Le sens de « néfaste » attaché à *clīuius* rappelle irl. *clé*, v. gall. *cledd* et got. *hleiduma* « gauche » ; cf. lat. *scaeua*, *sinistra auis*.

clipeus (*clupeus*), **-ī** m. et **clipeum** (d'après *scūtum*?) n. : bouclier rond et creux, allant du cou jusqu'au mollet, d'où l'étymologie populaire *quod clepet i. e. celet*, Isid., Or. 18, 12, 1. Ancien (Plt.) ; technique. Passé en irl. : *clipio*.

Dérivés : *clipeātus*, d'où *clipeō*, *-āre* ; *Clipeārius* nom propre ; *clipeolum* (Hyg.) ; *clipellārius*, *-rium* (Not. Tir.) ; *clipeocentrus*, hybride de *clipeus*, et κέντρον, tardif.

Les manuscrits ont indifféremment *clipeus* ou *clupeus* ; dans les inscriptions, *clupeus* est plus fréquent. Il est impossible de déterminer quelle est la forme la plus ancienne et les grammairiens donnent une étymologie de l'une et de l'autre, expliquant *clipeus* « ἀπὸ τοῦ κλέπτειν », *clupeus* « *a cluendo* » (!). L'incertitude du vocalisme et du genre indique un emprunt, vraisemblable pour ce terme technique (cf. *cassis*, *cuspis*, *galea*, *parma*, *gladius*, *lōrīca*, *lancea*, etc.). Cf. *subina* et *sibina* ; *lumpa* et *limpa*.

La finale rappelle d'autres mots en *-eus* : *balteus*, *calceus*, *culleus*, *puteus*, etc., sans doute de provenance étrusque.

clītellae, clīuius, clīuus : v. *clī-*.

cloāca, -ae f. (*clouāca*, Varr. et inscriptions ; *cluāca*, Varr., Sall., blâmé par l'app. Probi, GLK IV 198, 12, *cloaca non cluaca* ; formes tardives *clōca*, *clāca*, *co(u)ācla*) : égout, cloaque. Ancien, usuel. M. L. 1994.

Dérivés : *cloācālis* ; *cloācō*, *-āre* « inquināre », P. F. 58, 1 (*cloeare* L) ; *cloācārius* ; *cloācīnus* conservé dans l'épithète *Venus Cloācīna*, *Cluācīna*.

Rattaché par les Latins à un verbe **cluere* (**cloāre*) « purgāre » ; cf. Pline 15, 119, *myrtea uerbena Romanos Sabinosque... purgatos in eo loco, qui nunc signa Veneris Cluacinae habet. Cluere enim antiqui purgare dicebant* ; cf. Serv. auct., Ae. 1, 720, *Cloacina, quia ueteres cloare purgare dixerunt*. Mais ce verbe **cloāre*, **cluere*, sans exemple, est peut-être une invention de grammairien pour expliquer *clōaca*, *Cloācīna* (*Clu-*), dont la formation est obscure.

Tout ceci est douteux. Mais il y a une racine **kleu-*, à laquelle *cloāca* peut appartenir.

Le présent gr. κλύζω « je lave, je nettoie » est de type dérivé. Le germanique a le groupe de got. *hlūtrs*, v. h. a. *(h)lūtar* « pur, propre », le celtique, gall. *clir* « propre », et le lituanien *šlúoju* (prét. *šlaviaũ*) « je nettoie » et, dialectalement, *šlavù* (même sens), qui sont plus éloignés.

cloc(c)a, -ae f. : synonyme de *campāna* « cloche », attesté seulement à très basse époque (VIIe siècle). Origine incertaine. Passé dans les langues romanes, M. L. 1945, B. W. s. u. ; le celtique a : irl. *cloc*, gall. *cloch* ; de là, sans doute, le germanique : ags. *clugge*, v. h. a. *glocka*.

cloppus, -a, -um (Gloss.) : boiteux ; χωλός, *lordus* (*lurdus*), *pandus*. M. L. 1997, et 1996 **cloppicāre*, fr. *clocher* et *clopin-clopant*. La gémination expressive de la consonne intérieure caractérise des adjectifs marquant une difformité, cf. *lippus* (pour le *-pp-*, cf. *stloppus*) ; pour *cl-*, cf. *claudus* et gr. χωλός. Demeuré en gallois : *cloff*.

clucidātus : v. *glu-*.

***cludō** ou **cluden, -inis**? : épée de théâtre. Ne se trouve qu'à l'ablatif *cludine* dans Apul., Apol. 78 ; et le texte est contesté.

clueō, -ēs, -ēre ; cluō, -is, -ēre (*clueō* est la forme uniquement employée par les anciens auteurs ; *cluō* n'est attesté sûrement qu'à partir de Sénèque, Thes. III 1360, 81 sqq., et semble fait sur κλύω) : s'entendre dire ou nommer, avoir la réputation de ; souvent en bonne part, e. g. Plt., Ps. 591, *quae (facinora) post mihi clara et diu clueant*, par suite « avoir de la réputation, être célébré », cf. *inclutus*, *inclitus* (O. Prinz, Glotta 29, 138) ; « glorieux, illustre » (sur lequel les grammairiens ont peut-être refait *clutus*, cf. *clutum* dans le Thes.). Les gloses ont conservé la trace d'un substantif *cluor* : δόξα (cf. *decor*, *honor*) ; et d'un adjectif *cluuior*, *nobilior*, CGL II 510, 5 et V 627, 10 ; cf. aussi *praecluis* (Mart. Cap.), *praecluēns* « *ualde clarus et inclitus* ». Par extension, *cluēre* a pris le sens de « avoir un nom », par suite « exister », et, ce sens s'étant affaibli, est devenu synonyme de *esse* dans Lucr., e. g. 2, 525, *primordia rerum infinita cluere*. Comme *clueō* avait un sens voisin du passif, il en a parfois reçu les désinences, peut-être par analogie avec *uideor*, e. g. Plt., Ps. 918, *stratioticus homo qui cluear* ; Pacuvius, Trag. 194 ; Varr., Men. 356. Mot archaïque, qui appartient surtout à la langue héroïque ou épique, repris à basse époque. Pas de perfectum attesté. Cf. peut-être les noms propres : osq. Kluvatiis « Clouātius », lat. *Cluentius*, *Clouentius*, volsq. *Cloil* « Cloelius », ombr. Kluviier, gén. « Cluuiī », etc.

La racine **kleu-* était celle qui, en indo-européen, signifiait « entendre », cf. tokh. *klautso* « oreille ». La forme verbale principale qu'elle fournissait était un aoriste radical athématique qui a subsisté, notamment, dans véd. *çrudhí*, gr. κλῦθι « écoute » et arm. *luay* « j'ai entendu ». Les langues qui ont conservé la racine ont recouru à des présents nouveaux : skr. *çṛnóti* « il entend », de **kl̥neu-* ; irl. *-cluinethar* « il entend », Meillet, MSL 15, 337. Lat. *clueō* et *cluō* résultent d'adaptations proprement latines, de même que le gr. κλέ(*F*)ομαι « je suis connu ». Dans plusieurs langues, ce verbe a été remplacé par d'autres, en latin par *audiō* (v. ce mot). — Le *-clutus* qui est dans *in-clutus* répond à skr. *çrutáḥ*, gr. κλυτός, qui ont le même sens ; cf. aussi irl. *-cloth*, qui sert de prétérit à *cluinethar*. Si le latin n'a que *inclitus*, c'est que, originairement, l'adjectif en *-to-* figurait d'ordinaire au deuxième terme de composés. Il n'y a pas de raison de croire que *cluor* réponde à skr. *çrávaḥ*, gr. κλέ(*F*)ος « gloire » ; ce peut être une formation proprement latine ou une imitation du grec. — Les formes slaves et baltiques, v. sl. *slovọ* « je m'appelle », etc., n'enseignent rien pour le latin.

clūmae : *folliculi hordei*, P. F. 48, 15. V. *glūma*.

clūnis, -is et **clūnēs, -ium** (usité surtout au pluriel, comme *natis* ; cf., toutefois, Hor., S. 2, 8, 91) m. et f., cf. Charisius, GLK I 101, 4, *clunes feminino genere dixit Melissus... sed Verrius Flaccus masculino genere dici probat, quoniam -nis syllaba terminata anima carentia nominatiuo singulari masculina sunt, ut panis cinis crinis et similia* : fesses, croupe. Ancien, populaire ou technique. Le plus souvent synonyme de *natēs*, quoique Martial 3, 53, 2 emploie les deux mots en les différenciant ; se dit des animaux comme de l'homme. Le singulier est sans doute secondaire.

Dérivés : *clūnāclum* (et *clūnābulum*) : *cultrum sanguinarium dictum, uel quia ad clunes dependet, uel quia clunes hostiarum diuidit*, P. F. 43, 2 ; *clūnālis* (rare et tardif) ; *clūniculus* (*-la*?).

Cf., avec le même sens, irl. *cluain*, gall. *clun* f., skr. *çróṇiḥ* c., av. *sraoniš* f., lit. *šlaunis* f. et v. pruss. *slaunis*, v. isl. *hlaun* « fesse » n. Le rapport avec gr. κλόνις « os sacrum », κλόνιον· ἰσχίον, ῥάχις, ὀσφῦς n'est pas déterminable.

cluō : v. *cloāca*.

clupea (*clipea*), **-ae** f. (Gloss.) : lamprillon. M. L. 1998. Mot tardif. Origine inconnue.

clūra (*clūna*), **-ae** f. : nom d'un singe (Gloss.) ; *clūrīnus* (Plt.). Peut-être de κόλουρος, avec une finale refaite sur *simia* ; *clūna* « ā clūnibus trītīs », P. F. 48, 11, est une déformation populaire.

clustrīgō : *quod super lacte nat quasi oleum*, CGL III 599, 20 ; 604, 40. En rapport avec *colostra*?

cnasonas : *acus quibus mulieres caput scalpunt*, P. F. 46, 1. Sans doute accusatif pluriel d'un gr. *κνᾶσων, de κνάω.

co- : v. *cum*.

coāctus, coāctilis, coāgmentum, coāgulum : v. *cōgō* sous *agō*.

coacula, -ae f. : caille. Onomatopée. Mot mal attesté en latin ; ne figure que dans une glose : *larix*, *coacula*, CGL III 567, 60, où *larix* doit être une graphie fausse-ment savante de gr. λαρίς « mouette » (cf. *milex* pour *miles*, etc.). On trouve, toutefois, dans les gloses de Reichenau, éd. Labhardt, n° 2975 : *coturnix* : *quaccola*. Le mot est sans doute d'origine germanique ; cf. v. h. a. *quahtala*, *wahtala*, holl. *kwakkel* « caille » ; v. Kurt Hetzer, *Die Reichenauer Glossen* (Halle, 1906), p. 46 sqq. C'est avec le sens de « caille » qu'il a passé dans les langues romanes, où il a concurrencé *coturnix*. M. L. 2004 ; B. W. s. u. Cf. aussi *quarquara*.

coax : onomatopée du cri de la grenouille (gr. κοάξ) ; *coaxō*, *-ās*. M. L. 2007.

coc(c)olobis, -is f. : sorte de vigne espagnole (Colum., Plinc). Mot donné comme espagnol et non latin.

coccum, -ī n. (*coccus* m. tardif) : kermès, graine servant à teindre en écarlate ; par suite, « écarlate » et « vêtement d'écarlate ». Emprunt au gr. κόκκος, attesté depuis Horace. M. L. 2009 ; B. W. sous *coque*. Irl. *coig*, gall. *coch* « rouge ».

Dérivés : *cocceus*, *coccinus* (= κόκκινος), M. L. 2008 ; *coccineus*.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

coccus, -ī m. : coq. Attesté seulement dans la Loi Salique. Onomatopée ; cf. *coco, cucurru* ; gr. κοκκύζω, v. isl. *kokkr*, et *cuculus*. M. L. 4732 ; B. W. s. u.

cocētum, -ī (coccētum) n. : *genus edulii ex melle et papauere factum*, P. F. 35, 6. Sans doute emprunt au gr. *κυκητόν influencé par *coquō*, ou à κυκεών avec changement de suffixe, d'après *morētum, fīcētum*.

coc(h)lea, -ae f. (*coclia* blâmé par l'App. Probi, GLK IV 198, 6 ; *coculea* (d'après *coculum*?), *cuchlia*) : colimaçon, escargot. Puis tout objet ayant cette forme. Emprunt au gr. κοχλίας masculin ; pour le changement de genre, cf. *catapulta, charta*. Attesté depuis Caton. Roman, avec toutes sortes de déformations, cf. *cloclea* (mss. TL de Palladius), *clocea, claucula*, GGL V 278, 11 ; M. L. 2011.

Dérivés : *coc(h)leāre* et *coc(h)leārium* n. : cuiller, cuillerée ; cf. Mart. 14, 121, *sum cochleis habilis sed nec minus utilis ouis.* | *Numquid scis potius cur cochleare uocer?* M. L. 2012 ; v. angl. *cuchlere*, gall. *cogloa*.

cociō, -ōnis (*coccio*, P. F. 19, 1) et **coctiō, -ōnis** m. : courtier ; synonyme de *arillātor*. Rare et sans doute vulgaire ; cf. Gell. 16, 7, 12, et *agasō*. La forme *coctiō* a donné ital. *scozzone*, v. fr. *cosson*, cf. M. L. 2017.

Dérivés : *cociōnor, -āris* ; *cocistriō* (?) : *tabernarius* (Gloss.), cf. fr. *cuistre*, M. L. 2215, mais se rattache peut-être à *coquō*. Étymologie populaire dans P. F. 44, 15, *coctiones dicti uidentur a cunctatione, quod in emendis uendendisue mercibus tarde perueniant ad iusti pretii finem*. Peut-être étrusque ; cf. Ernout, Philologica I, p. 42.

coclāca, -ae f. : *-e dicuntur lapides ex flumine, rotundi ad coclearum similitudinem*, P. F. 35, 4. Rare et tardif ; emprunt sans doute à l'accusatif du gr. κόχλαξ, venu par la langue médicale.

cocles, -itis (gr. Κόκλης) : *luscos coclites dixerunt antiqui, unde et Cyclopas coclites legimus dictos, quod unum oculum habuisse perhibentur*, Serv., Ae. 8, 649. Usité comme nom propre, soit pour traduire le gr. κύκλωψ, soit comme surnom. Peut-être emprunté par la voie de l'étrusque, v. E. Fiesel, *Namen d. griech. Mythos im Etr.*, p. 35. Pour la finale, cf. *termes*.

coco, coco : onomatopée imitant le cri du coq (Pétr., Sat. 59, 2). Cf. *coccus, cucurru*.

cocturnīx, -īcis (et *cŏturnīx*) f. : caille. — *appellatur a sono uocis*, P. F. 33, 8. Pour le suffixe, cf. *cornīx, spinturnīx* « sorte de hibou ». On n'est pas au clair sur le rapport de *cocturnīx* et de *coturnīx* ; l'abrègement, non attesté avant Ovide, de l'*o* dans *cŏturnīx* est sans doute dû à l'influence de *cothurnus*. — Attesté depuis Plaute. M. L. 2289.

Les mots germaniques comme *Kwakkel* ou *Wachtel* sont d'un autre type ; cf. *coacula*.

cōdex (*caudex*), **-icis** m. La confusion est constante entre *cō-* et *cau-* pour ce mot. Les inscriptions ont *codex* ; les manuscrits semblent avoir réparti les formes : *caudex* est plutôt réservé au sens d' « arbre », *cōdex* au sens de « livre ». D'après le scholiaste de Térence (Eugraph. Hau. 877 rec. a), *caudex* serait une fausse graphie urbanisante comme *cautēs* : *caudex est truncus arboris ; conuersa o in au, fit pro codex caudex, sicut pro cote cautis*. Sens premier « tronc d'arbre », cf. *caudica* : « barque creusée dans un tronc d'arbre », Isid., Or. 19, 1, 27 (it. *cocca*, fr. *coche*, M. L. 1775 ; B. W. sous *coche* III) ; puis « tablettes à écrire », cf. Varr. ap. Non. 535, 11, *antiqui plures tabulas coniunctas codices dicebant* ; et, par extension, « livre ». A l'époque impériale, le rapport avec le sens initial est si bien effacé qu'Ulpien parle de *codices membranei uel chartacei*, Dig. 32, 52 pr. (comme nous parlons de « plumes d'acier »). Spécialisé dans le sens de « livre de comptes » et, dans la langue du droit, dans celui de « recueil de lois, code », M. L. 2022. De ce sens dérive *cōdicillus* : 1° tablette à écrire, d'où « lettre, mémoire, petit livre », et spécialement « rescrit du prince » ; 2° écrit qui complète un testament, codicille.

Au premier sens de *cōdex*, *caudex* se rattachent *cōdicārius* (*cau-*) : *-a nāuis* : sorte de bateau de bois usité sur le Tibre ; *cōdicārī* : bateliers du Tibre, cf. de Saint-Denis, Ét. class., XIV, 1946, p. 59 ; v. *ratis* ; *excōdicāre* (*-cau-*), synonyme de *extirpāre* ou de *ablaqueāre*, cf. Pall., Ian. 1, *ablaqueandae sunt uites, quod Itali excodicare appellant*.

Sans étymologie connue. Peut être faut-il songer à un rapport avec *cōda, cauda*. Le suffixe de *cōdex, caudex* est le même que celui de *uertex* « cime d'un arbre », *apex* « sommet, pointe ».

coemētērium, -ī n. : cimetière. Emprunté par la langue de l'Église au gr. κοιμητήριον. A côté de cette transcription livresque existent des formes de la langue parlée, comme le montrent les graphies avec iotacisme *cimiterium, cimeterium, cymi-, coemi-* (sans compter *coementerium, cae-* d'après *caementa*, dont le rapprochait l'étymologie populaire) ; ces formes ont passé dans les langues romanes ; cf. M. L. 2023 ; B. W. s. u. et Thes. s. u.

coemō : v. *emō*.

coeō : v. *eō*.

coēpī (et *coepī*), **-istī, coeptus** : j'ai commencé. *Coēpī* est le parfait à sens absolu d'un composé **co-apīsco(r)* ou **coapiō*, cf. *apiō*, et signifie proprement « je me suis mis à ». Encore trisyllabe chez les archaïques comme *coēgī* ; mais le rapport avec *apiō* n'apparaissant plus, le groupe *oe* a été traité comme une diphtongue (e. g. Tér., Ad. 190), qui s'est ensuite réduite à *ē* ; d'où des confusions fréquentes entre *coepī* et *cēpī*, cf. Thes. III 1422, 13 sqq., et la glose de Festus, P. F. 62, 7, *deinceps qui deinde coepit, ut principes qui primum coepit*. Étant donné la confusion qui s'est établie en latin entre le parfait proprement dit et le passé historique, *coēpī* a pris le sens de « je commençai », à côté de celui de « j'ai commencé ». Aussi, pour remédier à cette ambiguïté, dès les plus anciens textes, la langue a créé un présent *coepiō* (Plaute, Caton, Cécilius) et un dénominatif tiré de *coeptum, coeptō, -ās, -āre* (Tér., Lucr., Cic. Arat. 131, Fin. 5, 9, 24, où Cicéron emploie *coeptat*, présent (et aussi *incipit*), par opposition à *coepī*, passé) dont l'emploi se développe dans la prose impériale, notamment dans Tacite (cf. *inceptō*, à côté de *incipiō* ; il est possible que *inceptō* ait contribué à la création de *coeptō*), ou d'autres verbes : *occipiō* (archaïque), *incipiō*. Sur *coeptus* a été bâti le participe futur *coeptūrus*. *Coepī* n'a pas passé dans les langues romanes.

Sur l'emploi du passif *coeptus sum* avec un infinitif passif, comme *potestur, quītur*, v. Ernout-Thomas, *Syntaxe lat.*, 2e éd., p. 208.

V. *apiō*. Sur le sens « il commence » de hitt. *epzi*, de **ep* + la particule réflexive *-za*, v., en dernier lieu, Friedrich, *Staatsverträge*, II, p. 154.

coerceō, -ēs : v. *arceō*.

cofia (*cufia*), **-ae** f. : coiffe. Bas latin ; un exemple dans Ven. Fort. Cf. Gloses de Reichenau, n° 321, éd. A. Labhardt : *teristrum genus ornamentum* (sic) *mulieris, quidam dicunt quod sit cufia uel uitta*. Mot étranger? M. L. 2024 ; B. W. sous *coiffe*.

cōgitō, cōgō : v. *agō, agitō*.

cognātus : v. *nāscor*.

cognōmen : v. *nōmen*.

cognōscō : v. *nōscō*.

cohors (*chōrs, cōrs* ; *curs, curtis* tardif), **-tis** f. Dissyllabe souvent chez les poètes et dans les transcriptions grecques anciennes (χόορτις, Polyb.), cf. Diom., GLK I 431, 22, *omnis uox disyllaba priorem syllabam... acuit... cum alterutra positione longa est... ut cohors*. Mais dans les inscriptions de l'époque impériale, très souvent monosyllabe et transcrit en grec par χώρτη ou χώρς, χώρτης ; la scansion *cōrs* est fréquente, cf. Thes. III 1549, 81 sqq. Abl. sg. *co(h)ortī*, g. pl. *co(h)ortium*. Terme de la langue rurale « enclos, parc à bétail ou à instruments agricoles, basse-cour » ; *cohortes sunt uillarum intra maceriam spatia*, Non. 83, 11 ; sens conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 2032, *cohors, -ōrte* ; 2033, *cohōrtīle*. Dans la langue militaire, s'est spécialisé dans le sens de « division du camp » et « troupes cantonnées dans cette division » et est ainsi arrivé à désigner une subdivision de la légion, cf. Cincius ap. Gell. 16, 4, 16, *in legione sunt centuriae LX, manipuli XXX, cohortes X*, et la « suite » d'un chef. — Ancien, usuel. Panroman (v. B. W. *cour*) et celtique : irl. *cuairt, cuirt*.

Dérivés : *cohortālis* (*chor-, cor*) ; *cohortālīnus* ; *cohorticula* (*cur-*).

De **co-gr̥htis*. V. *hortus*.

cohum (*coum*), **-ī** n. : *sub iugo medio cauum, quod bura extrema addita oppilatur, uocatur coum a cauo*, Varr., L. L. 5, 235. Désignerait donc une cavité du joug dans laquelle viendrait s'encastrer l'extrémité du timon de la charrue. Toutefois, pour Festus, *cohum* désigne la courroie qui sert à attacher le timon au joug : *cohum lorum, quo temo buris cum iugo conligatur, a cohibendo dictum*, P. F. 34, 26. Si le sens premier est bien celui de « cavité », il faut sans doute y rattacher la glose : *cohum, poetae caelum dixerunt, a chao ex quo putabant caelum esse formatum*, P. F. 34, 28 ; cf. Diom., GLK I 365, 18, *Verrius et Flaccus in postrema syllaba adspirandum probauerunt : cohum enim apud ueteres mundum significat, unde subtractum incohare*.

L'histoire du mot est obscure, parce qu'il n'est pas attesté en dehors des grammairiens et que ceux-ci ont été préoccupés d'identifier *cohum* dans le sens de « ciel » au gr. χάος. Mais il est possible que l'explication de Varron soit la bonne et que *coum*, dans les deux sens, soit un doublet, sans doute dialectal, de *cauum*. On sait, en effet, que *cauus* représente un ancien *couos*, qui s'est, du reste, maintenu dans certaines formes romanes (cf. *cous*, dans M. L. 1796 et *Einf.*3, § 143, p. 160 ; Juret, *Phonétique*, p. 342). L'*h* de *cohum* serait purement graphique et destinée, comme dans *ahēnus*, à marquer une prononciation dissyllabique, en évitant le groupe *-uu-* (= *-vu-*) ; la graphie *choum* serait influencée par χάος. L'explication par une racine **qagh-* n'est pas plus sûre. V. *incohāre*.

coinquō (*coinquiō*), **-is, -ere** : verbe conservé par le rituel des frères Arvales, dans l'expression *luci coinquendi*, et que l'abrégé de Festus glose par *dēputāre*, P. F. 56, 10, et aussi par *coercēre*, P. F. 57, 23 (sens non attesté). De là, le nom de la déesse *Coinquenda* ; pour la formation, cf. *Commolenda*. Étymologie incertaine.

cōlaepium, -ī n. : boulette de viande. Doublet populaire (Pétr. 70, 2) de *cōlȳphium* (Plt.), emprunt au gr. κωλύφιον, diminutif de κωλήν « cuisse ».

colaphus, -ī m. : taloche, coup de poing. Transcription « savante » du gr. κόλαφος déjà dans Plaute, comme *colaphizō* (Ital. ; *colapizat*, CGL IV 220, 19) de κολαφίζω. A côté de ces formes de la langue écrite ont existé des doublets populaires *colpus* (Lex Sal.) avec syncope de l'*ă* intérieur (cf. *caldus*, etc.), auquel remontent les formes romanes du type français *coup*, cf. M. L. 2034, B. W. s. u., et gallois *cwlff, clwff* ; et **colopus* (cf. *colophus* dans les manuscrits de Quintilien 6, 3, 83), dont dérivent le *percolopāre* de Pétrone, 44, 5, et le *colopidiārī* (= *colopizārī* avec *-di-* issu de *z*) du Pseudo-Soranus, Epit. 69. *Colopus*, issu de *colpus*, est une forme dialectale qui présente un phénomène d' « anaptyxe » osque ; cf. Buck, *Osc.-Umbr. Gramm.*, § 79 et 1 ; Ernout, Philologica II, p. 151.

cōleus, -ī m. (usité surtout au pluriel) : ὄρχις, *testis, testiculus* ; semble, toutefois, désigner un autre objet dans Cic., Fam. 9, 22, 4, « *Testes* » *uerbum honestissimum in iudicio, alio loco non nimis ; et honesti* « *colei Lanuuini* », « *Cliternini* » *non honesti*.

Dérivés et composés : *cōleātus* et *excōliātus* : *excastrātus* (Gloss.) ; *culiō* (lat. *cōleō*), *-ōnis* m. (Gloss.) : *famex, spado contusis culionibus*. Mot populaire (Labérius, Priap., Mart., Pétr.), sans étymologie claire, passé dans les langues romanes, cf. M. L. 2038, *cōleus* ; 2036, *cōleō*. Cf. *culleus*?

colisatum, -ī n. : mot gaulois cité par Pline 34, 163 et désignant une sorte de chariot.

collēga, collēgium : v. *lex*.

colliciae (*colliquiae*), **-ārum** f. pl. : *tegulae, per quas aqua in uas defluere potest*, P. F. 101, 13, gouttières faites de tuiles concaves ; et rigoles chargées de séparer des terres les eaux pluviales et de les mener dans les fossés. Cf. P. F. 64, 8, *delicia* (*deliquia*, Vitr.) : *est tignum quod a culmine ad tegulas angulares infimas uersus fastigatum collocatur : unde tectum deliciatum et tegulae deliciares*.

Dérivé : *colliciāris* (*tēgula*) ; cf. aussi *colliquiāria* (Vitr.).

Peut-être à rapprocher de *ēlicēs*, cf. ap. Colum. 2, 8,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

3, *ut patentes liras crebrosque sulcos aquarios, quos nunnulli elices uocant, faciamus, et omnem umorem in colliquias atque inde extra segetes deriuemus* ; et dans P. F. 101, 11, *inliciuum dicitur, cum populus ad contionem dicitur, i. e. euocatur. Vnde et colliciae tegulae* e. q. s. Sans doute apparenté à *liquor*, *lixa* ; les graphies *colliciae*, *dēliciae* seraient dues à un rapprochement avec les adjectifs du type *ēlicius*, dérivé de *laciō* ; elles peuvent aussi être dérivées du pluriel *ēlicēs*. V. *lax* et *liqueō*.

collis, -is m. (et f. d'après Priscien, GLK II 169, 10, conformément à la tendance générale des thèmes en *-i*, mais sans exemples sûrs) : colline, cf. Ov., Ars 2, 71, *monte minor collis, campis erat altior aequis*, et « col », B. Afric. 37, 5, *in hoc iugo colles sunt pauci.* — Ancien, usuel. M. L. 2051.

Dérivés : *collīnus*, substantivé à basse époque, *collīna* f. (Grom., p. 314, 12 et 13) : colline, M. L. 2049 ; *colliculus*, *collicellus* ; *collicōsus* ; **colliānus (fundus)*, forme douteuse ; *collifana* f., tous rares et tardifs ; composé *collamontium?* dans une Tab. Deuot., cf. Thes. s. u.

Rappelle lit. *kálnas* « colline », got. *hallus* (sans doute de **halnuz*) « rocher » et, avec vocalisme radical zéro, v. angl. *hyll* « colline », gr. κολωνός, κολώνη « colline ». Lit. *kálnas*, qui s'accorde pour l'intonation avec *kélti* « élever », fait supposer **kolən-*, à quoi lat. *collis* ne contredit pas si, comme en grec, i.-e. *ə* s'est amui après syllabe comprenant *o* ; alors le rapport avec *columen* (v. ce mot), de **keləmen-*, deviendrait clair. V. sax. *holm* « colline » (et, avec un sens dérivé, v. isl. *holmr* « île ») est aussi parent. Cf. *cellō*, *celsus*.

colluō : v. *lūcus*.

collum, -ī n. (*collus* m. chez les archaïques, cf. Thes. III 1658, 73 sqq. ; le succès de *collum* a pu être déterminé en partie par le collectif pluriel *colla*, qui est fréquent, et en partie par le fait que beaucoup de noms de parties du corps sont neutres en latin) : cou (sens propre et sens figuré, et dérivés). — Ancien, usuel. M. L. 2053 ; irl. *coll?*

Dérivés et composés : *collāris* adj., et subst. n. *collāre* (scil. *ferrum* ou *uinculum*) et *collārium* (ve siècle) : collier, M. L. 2042, B. W. s. u., v. h. a. *chollāre* ; *dēcollō*, *-ās*, M. L. 2506.

Collus est issu de **kol-so-s* (comme *uelle* de **uel-se*). Cf. got. *hals* « cou » m. On s'est demandé si ce mot est à rattacher au groupe de **kel-* « en haut », v. *celsus*, ou à celui de **k^w^el-* « tourner », v. *colō*. En faveur de la seconde hypothèse, on peut mentionner gr. τράχηλος en face de τροχός, qui est contesté, et lit. *kāklas* « cou », dont la ressemblance avec gr. κύκλος « cercle », etc., est frappante ; enfin, v. sl. *vratŭ* « cou » en face de *vratiti* « tourner » : cf. *uertō*.

collȳra (*collīra*), **-ae** f. : sorte de pain ou de galette. Emprunt populaire (Plaute, puis langue de l'Église) au gr. κολλύρα ; conservé dans quelques parlers romans, notamment de l'Italie du Sud. M. L. 2055.

cōlō, -ās : v. *cōlum*.

colō, -is, coluī, cultum, colere : *colō* est issu de **k^w^elō* ; la labio-vélaire existe encore dans *inquilīnus*, *Esquiliae*. **k^w^elō* est devenu phonétiquement **k^w^olō*, puis la labio-vélaire a perdu son appendice vélaire devant *o* : *quolundam* qu'on lit CIL I^2^ 364 est une fausse graphie archaïsante, cf. *cēlō*. Alors que dans les langues congénères la racine a le sens de « se mouvoir », « se trouver habituellement dans », en latin *colō* s'est spécialisé dans le sens de « habiter » et « cultiver » ; les deux sens apparaissent également attestés dès l'époque la plus ancienne, les deux idées étant connexes pour une population rurale, cf. *agricola*. Dans le sens de « habiter », *colō* a été concurrencé par le composé *incolō* (cf. Diff. éd. Beck, p. 47, 2, *colimus deum uel agrum, incolimus solummodo agrum*) et surtout par le fréquentatif de *habeō*, *habitō*. Des expressions comme *colere uītam*, *c. seruitūtem* (cf. Thes. III 1678, 39 sqq.) gardent peut-être le sens ancien de la racine « se mouvoir habituellement dans ».

Comme le dieu qui habitait un lieu en devait être le protecteur naturel, *colere*, en parlant des dieux, a pris le sens de « se plaire à, habiter dans, avec », puis « protéger, chérir » ; cf. Vg., Ae. 1, 16, *quam* (= *Karthaginem*) *Iuno fertur terris magis omnibus unam | posthabita coluisse Samo*, où Servius note : *ueteres colere dicebant, etiam cum maior minorem diligeret.* Puis le sens s'est étendu, et *colō* désignant vice versa le culte et les honneurs que les hommes rendent aux dieux a signifié « honorer, rendre un culte à » : *superior colitur, non colit inferiorem*, a pu écrire le même Servius, B. 3, 61.

Colō « cultiver » a pris également le sens moral que le verbe a en français : *colere uirtūtem, artēs*, etc. ; et l'adjectif verbal *cultus* signifie le plus souvent « cultivé moralement, élégant, orné », cf. *excultus* et le privatif *incultus* (avec l'abstrait *incultus, -ūs*). Usité de tout temps. M. L. 2037.

A *colō* se rattache un substantif en *-a*, *-cola* seulement dans les composés (cf. *-uena* dans *aduena*) : *accola* ; *incola* : *agricola*, *siluicola*, *caelicola* (= οὐρανοῦχος, Esch.) ; cf. peut-être *domicilium*, dérivé de **domicola?* En dérive également :

colōnus m. : celui qui tient lieu du propriétaire, qui cultive en son lieu et place, « fermier » au sens technique et légal du mot (pour la valeur du suffixe, cf. *patrōnus* « celui qui fait fonction de père », en face de *pater*) ; puis par extension « cultivateur » (par opposition à *pāstor*) : habitant d'une colonie (= gr. ἄποικος), qui lui aussi vient s'établir à la place des *incolae*. *Colōnus* a un féminin *colōna* et des dérivés : *colōnia* « ferme » et « colonie » (sens abstrait et concret), d'où germ. *Kōln*, gall. *Colun* ; *colōnicus* ; *colōniārius*, *colōnātus*, *-ūs* m. (bas latin juridique).

Dérivés en *cult-* : *cultiō* : culture (sens physique et moral). Classique, mais rare (Cicéron et, après lui, St Ambr., Arn.) ; *cultūra* : culture (sens physique et moral), M. L. 2383 ; *cultus*, *-ūs* m. : culture (sens propre dans Cic. et T.-L.) ; mais beaucoup plus employé au sens moral « éducation, culture, civilisation » ; d'où « manière d'être ou de se vêtir, mode » ; dans la langue religieuse, « culte » ; *cultor*, *cultrīx* : habitant, cultivateur, et, au sens moral, « qui cultive, qui honore » ; *cultō*, *-ās*, CGL II 263, 5, et *cultātor*, Ibid., IV 203, 8. M. L. 2380.

Composés : *accolō* : habiter auprès de ; *accola* m. (opposé à *incola*), M. L. 81 ; *excolō* : cultiver avec soin, parfaire ; *incolō* : habiter dans ; *incola* m. : habitant ; dans la langue du droit, traduit le gr. πάροικος ou μέτοικος, par opposition à *cīuis*, cf. Dig. 50, 16, 239, *incola est qui in aliquam regionem domicilium suum contulit, quem Graeci* πάροικον *appellant* ; Ibid. 50, 1, 29, *incola et his magistratibus parere debet apud quos incola est, et illis, apud quos ciuis est* ; de là, *incolātus*, *-ūs* (tardif) ; *percolō* : honorer grandement (archaïque et postclassique) et en bas latin « habiter, cultiver » ; *recolō* : cultiver à nouveau (sens propre et figuré). Ancien, usuel et classique.

A la racine de *colō* se rattachent aussi : *Exquiliae* (*Es-*) f. pl. : nom d'un quartier situé primitivement hors de Rome et incorporé à la ville par Servius Tullius. *Esquiliae* est à *colō* comme *relliquiae* à *linquō*. De là : *Esquilīnus* ; *inquilīnus* : habitant et spécialement « locataire » ; *inquilīna*.

La racine **k^w^el-* indiquait l'idée de « circuler autour » (v. *collum*). La forme du présent qui est conservée dans *colō* se retrouve dans skr. *cárati* (à côté de quoi existe une forme dialectale *cálati*) « il circule, il se meut » ; av. *čaraiti* (même sens) ; hom. πέλομαι (forme éolienne) « je me meus, je deviens » (avec aor. ἔπλομην) et crét. πτελομαι « je serai », cypr. πτενται « il sera ». A la différence de l'indo-iranien et du grec, le latin a développé un emploi avec valeur transitive. Le grec et l'indo-iranien indiquent que la racine ne fournissait pas de parfait ; c'est pour cela que le perfectum latin est *coluī*, forme nouvelle dans une racine monosyllabique (cf. *cultus*). Pour le sens général de la racine, il faut tenir compte du gr. πωλέομαι « je vais et viens, je fréquente », sens qui se retrouve aussi dans πολεύω. — Les autres langues ont des formes nominales de la racine, notamment des formes signifiant « cercle, roue », sans redoublement dans la forme de type archaïque (nom thématique du genre neutre à vocalisme radical *e*), v. pruss. *kelan*, v. isl. *huel* (et avec vocalisme altéré dans v. sl. *kolo*), avec redoublement (naturel dans un terme technique), v. *collum*, dans skr. *cakráḥ*, *cakrám*, aves. *čaxrəm*, tokh. A *kukäl*, B *kókale* ; v. angl. *hweohl* et *hwéol* (indiquant deux places du ton différentes), gr. κύκλος, κύκλα. — Le sens de la racine ressort bien du second terme de composés tels que gr. βου-κόλος, αἰ-πόλος, ἀμφίπολος, indiquant le personnage qui circule autour du bœuf, de la chèvre, (du maître) et s'occupe d'eux ; le sanskrit a, de même, *paricaraḥ* (*c-* d'après *cárati*) ; l'italique a connu le mot, comme on le voit par lat. *anculus* (v. ce mot). Cf. skr. *dívā-karáḥ* « soleil » (qui circule le jour). Le sens de « s'occuper de », qui apparaît clairement ici, explique une partie des sens latins de *colō*. — Lat. *colus* « quenouille » rappelle gr. πόλος « pivot, pôle » et aussi « terre retournée » ; cf. πολεῖν et πολεύειν « retourner la terre ». Ce dernier sens est à rapprocher du sens agricole pris par *colō* en latin ; ce sens s'explique par le caractère rural de la classe qui dominait à Rome durant la période ancienne.

color (ancien *colōs*, cf. Thes. III 1713, 9 sqq.), **-ōris** m. : couleur, teint. La couleur servant souvent de caractère distinctif, ou étant ajoutée à un objet pour en dissimuler l'aspect réel (cf. l'opposition de *color* et de *corpus*, Cic., Ac. 2, 34), *color* a pris des acceptions spéciales, notamment dans la langue de la rhétorique : 1° aspect, caractère particulier du style (*color tragicus*, *poëticus*, peut-être à l'imitation du gr. χρῶμα) ; 2° aspect feint (« sous couleur de ; conter des couleurs ») ; par suite, « droit de colorer la vérité, prétexte, raison spécieuse » ; Don., Ph. 282, *haec apud iudices* μετάθεσις αἰτίας *dicitur, h. e. translatio causae facti quem uolgo colorem nominant.* Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 2056.

Dérivés et composés : *colōrō*, *-ās*, usuel et ancien, M. L. 2057 ; d'où *colōrābilis* (rare), *colōrātio*, *-tor*, *-tus*, *-ūs* : χροίσις, *-tūra* : χροϊσμός, tous rares et techniques ; *concolōrāns* ; *dēcolōrō* ; *colōrārius* (Gloss., Schol. de Perse = *chrōmatārius*) ; *colōrīnus* (Gloss.), *colōrius* (tardif), peut-être reformé sur *discolōrius* (Pétr. 97 ; pour la formation, cf. *in-iūrius*, *nēfārius*) ; *colōrizō* (hybride à suffixe grec qu'on trouve dans Diosc. 2, 63, formé d'après χροΐζω) ; *colōrificus*. Nombreux adjectifs composés dont le second terme est *color* : *con-*, *dē-*, *dis-*, *bi-*, *multi-*, *albi-*, *auri-*, *uersi-color*, etc., la plupart rares et poétiques, faits sans doute sur le type grec δίχροος, δίχρωμος, λευκόχροος, etc.

La comparaison avec le développement du sens de skr. *várṇaḥ* « ce qui recouvre », d'où « couleur », montre que le mot est à grouper avec *cēlō*. Cf. aussi gr. χρώς et χρῶμα. Le germanique a, avec un vocalisme radical zéro, qui s'applique dans des dérivés, des thèmes secondaires tirés du thème en **es-* attesté par lat. *colōs* : v. h. a. *hulsa* « gousse », *hulst* « couverture », got. *hulistr* « couverture ». — Le vocalisme radical *o* de *color* rappelle celui de *honōs*.

colostra (*colustra*), **-ae** f. ; **colostrum, -ī** n. (on trouve plus souvent, semble-t-il, dans les auteurs, le féminin *colostra*, mais les grammairiens enseignent que le nom est neutre. Le féminin est peut-être tiré du pluriel neutre *colostra*, *-ōrum*, le nom étant assez souvent attesté au pluriel) : premier lait. Appartient surtout à la langue pastorale ; terme de tendresse dans Plaute. M. L. 2058.

Dérivés : *colostrātus* ; *colostrātiō* ; *colostreus* « délicieux » (Cassiod.).

Terme rural, d'origine obscure. Le rapprochement avec *color* et skr. *çaraḥ* « peau du lait », got. *hulistr* « κάλυμμα » se heurte au sens, *colostra* désignant seulement le premier lait : *aut statim mulctum aut post fetum*, cf. Serv., Ae. 5, 78, à moins d'admettre une spécialisation secondaire de sens, invérifiable. V. *clustrīgō?*

1. **colpus** : v. *colaphus*.

2. **colpus, -ī** m. : 1° golfe ; 2° vulve ; 3° ulcère. Emprunt au gr. κόλπος attesté depuis St Jérôme et passé avec des déformations diverses (*colfus*, *golfus*, v. Thes. s. u.) dans les langues romanes. M. L. 2059 ; B. W. *gouffre*.

colubra, -ae f. et **coluber, -brī** et **-bris** m. (*colubra* est la forme la plus ancienne (Plaute) ; *coluber* n'apparaît qu'à partir de Virgile : Serv., Ae. 2, 471, *colubram nonnulli promiscuum nomen tradunt, quod ut sonantius fieret finxit masculinum, ut diceretur coluber* (Ovide a six fois *colubra* contre un exemple de *coluber*) et est rare avant Apulée et Tertullien ; la flexion *coluber*, *-bris* est tardive et rare ; l'App. Probi blâme *colober*, GLK IV, 199, 2 ; les formes romanes remontent à *colŏbra*, M. L. 2060, B. W. s. u : serpent (venimeux), *uenenatis... colubris*, déjà Lucr. 5, 27 et passim ; cf. à basse époque *uipereus coluber*, Victorin. leg. dom. 20.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

R. R. 3, 5, 16, *pisciculi ultro ac citro commetant*. Rare, archaïque et familier.

comminus : v. *manus*.

commoetāculum : v. *mūtō*.

commūnis, commūnicō : v. *mūnis*.

cōmō : v. *emō*.

cōmoedia, -ae f. : comédie ; *cōmoedus*, *-ī* m. : comédien ; *cōmicus* : comique. Emprunts au gr. κωμῳδία, -δος, -ικός ; anciens (Plt.), usuels, mais toujours sentis comme étrangers ; les dérivés et composés sont de type grec, comme ceux de *tragoedia*. Formes savantes en roman.

compāgēs, compāctus : v. *pangō*.

compedēs : v. *pēs*.

compendium : v. *pendō*.

compēnsō : v. *pendō*.

compercō, compescō : v. *parcō*.

comperiō : v. *pariō*.

compīlō : v. *pīla*.

compitum : v. *petō*.

compos : v. *potis*.

concha (*conca*), **-ae** f. : coquille, coquillage ; conque ; par suite tout objet fait de coquillage ou ressemblant à un coquillage : vase fait avec un coquillage ; sorte de mesure ; concavité, voûte du palais. Emprunt au gr. κόγχη déjà dans Plaute (avec *conchita*, κογχίτης) et Caton, demeuré avec des sens divers dans les langues romanes. M. L. 2112 ; en germanique : ags. *cocc*, et en celtique : irl. *coca*.

Dérivés : *conchātus*, *concheus* ; *conchula* (*conc(u)la*), M. L. 2113. A la même famille appartient *conchulium* (*conchi-*, *conci-*, *conquilium*, Gloss.) : coquillage, pourpre = κογχύλιον. M. L. 2114. V. André s. u.

conchis, -is f. (*cunchis* forme ancienne, cf. Prisc., GLK II 26, 26) : fève avec sa robe. Cf. gr. κόγχος. De là, *conc(h)ic(u)la* et *conciclātus* (Apic.).

conciēns : v. *inciēns*.

concilium, -ī n. : convocation, *a concalando, i.-e. uocando*, P. F. 33, 27 ; d'où « assemblée, réunion » (dans les villes d'Italie), en particulier « assemblée de la plèbe » (par opposition aux *comitia*), puis « réunion, ensemble » en général. Correspond à gr. σύγκλητος (sc. ἐκκλησία) ; trad. σύγκρισις chez Lucrèce. Ancien, usuel. M. L. 2114 a. Le lieu où se tenaient des assemblées s'appelait *conciliābulum*, mot qui a fini par désigner l'assemblée elle-même (cf. *cōnsilium*). Comme c'était dans ces assemblées qu'on se réunissait pour conclure des affaires, traiter des marchés, terminer des différends, former des alliances, etc., le verbe *conciliō*, *-ās*, qui signifiait tout d'abord « assembler, réunir », a pris des sens divers correspondant à cette activité des *concilia*, *conciliābula* : concilier, se concilier (par opposition à *abaliēnāre*) ; procurer, acheter, acquérir, cf. Plt., Tri. 856, *eo conductor melius de me nugas conciliauerit* ; et aussi P. F. 54, 26, *conciliatrix dicitur quae uiris conciliat uxores, et uxoribus uiros*. C'est du sens de « acheter » que dérive celui de *inconciliāre*, verbe plautinien (Ba. 550-551 ; Mo. 613 ; Pe. 883-884, cf. *incomitiāre*, Cu. 400) qui veut dire « tromper (dans une vente), mettre dedans », cf. P. F. 95, 7, *inconciliasti* : *comparasti, commendasti, uel, ut antiqui, per dolum decepisti*, et dans lequel *in* a un sens péjoratif comme dans *inliciō* (cf., au contraire, *alliciō*), *illaqueō*, *inescō*, *indūcō*.

Autre composé : *reconciliō* : rassembler, réconcilier ; ramener ; restaurer, recouvrer, avec les dérivés ordinaires.

V. *calō*, *-ās*.

concinnō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (et *concinnor*?) : arranger ; nettoyer, préparer. Terme technique, ancien, de sens concret, dont le sens varie avec les objets auxquels il est joint : *c. āream, trapētum, lucernam*, etc. Emploi obscur dans Naev., B. P. 38, *insulam... | urit, populatur, uastat, rem hostium concinnat*, où le verbe semble synonyme de *corripiō*, *confundō*. Au sens figuré : composer soigneusement (son style, etc.), *concinnare est apte componere*, P. F. 33, 25, « soigner, inventer ». Dans la langue familière, construit avec deux accusatifs, s'emploie comme substitut expressif de *facere*, *reddere* ; de là Non. 43, 17 : *concinnare est facere, ut Plautus Amphitryone* (529) : *lacrimantem concinnas tu tuam uxorem... Sed proprietas uerbi haec, quod apud ueteres cinnus potionis genus ex multis liquoribus confectum dici solet.* Sans doute étymologie populaire ; peut-être faut-il songer à une parenté avec *cincinnus*, cf. *concinnātor* dans Colum., 1, préf. 5, *capitum et capillorum concinnatores* et la traduction par συμπλέκω des gloses. Le développement de sens serait le même que dans *cōmere*, *comptus*.

Formes nominales et dérivées : *concinnus* : bien arrangé, harmonieux, bien fait. Se dit de toute espèce d'objet, du corps, du visage, du discours (= κομψός). Synonyme familier de *commodus*. — De là *concinnitūdō* formé par Cic., Inu. I 25, qui l'abandonne ensuite pour *concinnitās* (= κομψότης, κομψεία) ; *inconcinnus* (Gell. 7, 12, 4), *-itās* (id. 2, 26, 4), *disconcinnus* ; *concinnis, -e* ; *concinniter* ; *concinnātor*, *-tiō* (Caton), *-tūra* (Gloss.), *-mentum*, *-tīcius* (rares et tardifs) ; *ex-*, *re-concinnō*.

concipilō : P. F. 54, 16, *concipilauisti, dictum a Naeuio* (com. 132) *pro corripuisti et inuolasti*. Repris dans ce sens par Apul., Apol. 96 : *c. bona*. — Semble supposer un substantif **concipulum* « fourre-tout »? Cf. *capulum*, *-lus* ; *dēcipula* « piège à oiseau », *muscipula* (*-lum*). Mais comme tous les autres exemples de *concipilō* se rapportent à un composé de *capulō* « couper », il se peut que la glose de Festus soit due à un faux rapport avec *capulum*, de *capiō*.

conclāue : v. *clau-*.

concors, -dis adj. (*concordis*, Caec. ; *-dius*, CIL VIII 8530) : de même, cœur, uni de cœur ; ὁμόνους. Ancien, classique, usuel.

Dérivés : *concordia* f. : concorde (divinisée), accord (avec influence de *chorda*, cf. Quint., I. O. 5, 10, 124, etc.) ; *concorditās* (Pac.) ; *concorditer*, *-dē* ; *concordō*, *-ās* et ses dérivés. Contraire : *discors* (*discordis*, Pompon.) ; *discordia*, *-ae* (*Discordia*, Enn. ; *-dium*, Calp.) ; *discordō*, etc. V. *cor* ; *c(h)orda*.

condalium : v. *condulus*.

condemnō : v. *damnō*.

condiō, -īs, -īuī, -ītum, -īre : assaisonner, relever, épicer (sens propre et figuré) ; spécialement « embaumer ». Ancien, technique, usuel. M. L. 2123.

Dérivés : *condīmentum* (**condīmen*, M. L. 2122) ; *condītiō* (Varr., Colum.) ; *condītor* (tardif), *condītus*, *-ūs* (Col.), *condītāneus*, *condītārius*, *condītūra* (Col.).

Terme technique. Sans étymologie sûre. Le rapprochement de *condō* offre des difficultés de forme et de sens (cf., toutefois, la spécialisation de *conficiō*).

condō : v. *dō*.

condoma (*conduma*, Grég. Tur.), **-ae** f. : ensemble de la maison. Bas latin, peut-être adaptation de συνοικία = *condominium*. Les notes tironiennes ont aussi *condomina*, cf. Du Cange, s. u. *condamina*. M. L. 2124.

condulus : *anulus*, P. F. 34, 16. Cf. *condalium* : *similiter anuli genus*, P. F. 34, 17. *Condalium* est dans Plaute ; *condulus* n'est connu que par la glose de Festus.

Emprunt à une langue orientale, cf. skr. *kúṇḍalám* « boucle d'oreille, bague », comme le suppose Thurneysen, ou au gr. κόνδυλος, κονδύλιον « articulation (particulièrement des doigts) ». Pour la façon dont se portait cet anneau, cf. Rich, s. u.

condurdum, -ī n. : nom d'une plante inconnue dans Pline 26, 26.

condus : v. *condō*, sous *dō*.

cōnea : v. *cicōnia*.

confarreātiō : v. *far*.

conferua, confercuō : v. *ferrūmen*.

confestim : v. *festīnus*, *-nō*.

conflāgēs : *loca dicuntur in quae undique confluunt uenti*, P. F. 35, 21. Douteux. Si la glose est exacte, peut-être apparenté à *conflāre* (cf. *flāre*) et influencé dans sa finale par *conflugēs*, que cite Nonius 62, 15 : *loca in quae riui diuersi confluant*, et par *confragēs*, glosé par Isid., Or. 14, 8, 27, *loca in quae undique uenti currunt ac sese frangunt*.

Un exemple de *conflugēs* dans Livius Andronicus ; pas d'exemples des deux autres. Traduisent peut-être des adjectifs grecs comme σύμπνοος, σύρροος, σύρρηκτος.

***confriua** (*com-*?) : mot de forme et de sens obscurs qu'on lit dans une scolie de Térence, An. 88 : *symbola... est conferentia quam rustice uocamus confriuam* (= pique-nique?). Sans autre exemple, et sans doute corrompu. La conjecture *confrusa* de F. Muller, *cena ex uariis frustis siue sportulis composita*, est sans valeur ; il n'y a pas en latin de verbe correspondant à *frustum*.

***confuit, confutūrum, confore** : formes d'un composé de *sum*, **cōnsum*, employé en sens de *ēuenīre*, *fierī*, *simul esse*. Verbe très rare, qu'on rencontre chez Plaute, Mil. 941 ; Térence, Andr. 167, et chez quelques auteurs de basse époque. V. Thes., sous *confuit*.

confūtō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° abattre, faire tomber (sens physique) ; 2° réfuter, convaincre d'erreur, confondre (sens figuré, souvent joint à *confundere*, opposé à *confirmāre*). Ancien (Plt., Cat.), classique, mais assez rare ; désuet dans la langue impériale. Non roman. Les deux sens sont également attestés à date ancienne ; le sens de *commiscēre* indiqué par Non. 87 à propos de Titin., Com. 128, *cocus magnum ahenum, quanda feruit, paula confutat trua*, semble issu d'une confusion avec *confundō*.

Dérivés : *confūtātiō* (Rh. Her.), *-tor* (tardif).

refūtō, *-ās* : 1° refouler, repousser (sens physique) ; 2° réfuter (sens moral, Cic., etc.).

Dérivés : *refūtātiō* (Cic.), *-tor*, *-tōrius*, *-tābilis* (et *irrefūtātus*, *-tābilis*), tardifs.

Comme *confūtō* est devenu synonyme de *coarguō*, *confundō*, *refūtō* l'est de *redarguō*, *refellō*. Classique, fréquent dans Cicéron, rare à l'époque impériale. M. L. 7165. Pour *refūsāre*, v. M. L. 7164.

Composés d'un verbe **fūtō* qui n'est pas usité comme verbe simple, dont l'étymologie est incertaine. Le sens matériel, sans doute le plus ancien, inclinerait à rapprocher les mots signifiant « battre ». V. *fūtō* et *fut(t)uō*.

conger, -grī m. (*gonger*, mss. ; *congrus*, Gloss. ; *gungrus*, Prisc., GLK II 26, 26 ; *gongrus*, Charis., GLK I 84, 23) : congre. Ancien, usuel ; M. L. 2144 (les formes remontent en partie à *grongus*). Emprunt au gr. γόγγρος ou mot « méditerranéen » de même origine. Sur la correspondance γ = *c*, voir Fohalle, dans Mél. Vendryes, 165 sqq., et Ernout, *Aspects*, p. 24 sqq. Le développement de *conger* a dû être favorisé par l'existence des autres mots en *con-*.

congeriēs : v. *gerō*.

congerrō : v. *gerrae*.

congius, -ī m. : conge, mesure romaine, valant le huitième d'une amphore, ou six setiers. Attesté depuis Caton ; technique. M. L. 2146.

Dérivés : *congiālis* ; *congiārius* : qui contient un conge ; et *congiārium* : vase d'un conge ; distribution faite au peuple d'une de ces mesures de vivres ; par extension, « gratification, pot-de-vin ».

Emprunt au gr. κογχίον (Antiph.) diminutif de κόγχη, κόγχος, qui, outre le coquillage, désigne aussi une mesure pour les liquides (Hippocr., etc.). Cet emprunt, direct ou indirect, a pu subir l'influence de *modius*.

congruō : v. **gruō*.

cōnīueō, -ēs, -īuī, -ēre et **coniuō, -is, -xī, -ere** (cf. Prisc., GLK II 478, 11 ; 479, 5 ; Thes. IV 320, 44 sqq. Les inscriptions et les bons manuscrits s'accordent à écrire *coniueo* ; la graphie *conn-* ne se trouve que dans les manuscrits inférieurs, cf. Thes. IV 320, 41 sqq.) : fermer (transitif et absolu, cf. Plt., Mo. 830), se fermer ; et plus spécialement « fermer les paupières, fermer les yeux ». Sens dérivé : 1° fermer les yeux sur, être indulgent pour ; 2° être d'accord (surtout à l'époque impériale).

Dérivés : *cōnīuum* « κάλυξ ῥόδου μεμυκώς » (Gloss.) et *incōnīuus* (Apul., Amm.), *incōnīuēns* (Apul.) « qui ne ferme pas les yeux » ; *cōnīuentia* : 1° sens propre dans Chalc. Transl., p. 45E, [*palpebris*] *obductis uis illa ignis intimi coniuentia tegminis* (ὅταν ταῦτα ξυμμύσῃ) *coercetur* ; 2° indulgence, connivence ; *cōnīuolus* : *co-*

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

Dérivés et composés : *colubrīnus* ; d'où *colubrīna* f. = δρακοντίς μεγάλη, couleuvrée ; *colubrārius* (épithète de noms de lieux) ; *colubrifer* (Ovide, Lucain d'après ὀφιοῦχος, cf. *anguifer*) ; *colubrimodus* (Coripp.).

Sans étymologie claire. Peut-être emprunt au gr. χέλυδρος (Havet, ALLG 4, 142).

cōlum, -ī n. (*cōlus*, CGL III 324, 54, 5) : passoire, filtre à vin (*iunceum uel sparteum*, Col. 12, 16, u.) ; tamis, nasse. Attesté depuis Caton ; roman. M. L. 2062.

Dénominatif : *cōlō, -ās* : filtrer [couler] ; d'où en bas latin *cōlātūra, cōlātōrium*. *Cōlō* s'est substitué à *fluō* dans les langues romanes, où il est partout attesté ; cf. M. L. 2035 et 2035 a. Composés : *dē-, ex-* (M. L. 2978), *in-, per-, re-, trāns-cōlāre*.

Terme technique de la langue rustique, sans doute non romain. Joint à *quallus* (*quālus*), qui désigne un objet de même nature et de même forme, dans Vg., G. 2, 241-242, *tu spisso uimine quallos | colaque prelorum fumosis deripe tectis*. Toutefois *quālum* est de sens plus général et désigne toute espèce de panier d'osier, cf. *quāsillus, -lārius*.

Sans étymologie claire.

columba, -ae f. et **columbus, -ī** m. : colombe, pigeon. Correspondant à l'oiseau sauvage *palumbēs*, cf. Serv., Ae. 5, 213, *de his domesticis columba V. dicit... nam agrestes palumbes uocantur*. Sur le genre, cf. Varr., L. L. 9, 56, *tum omnes mares et feminae dicebantur columbae, quod non erant in eo usu domestico quo nunc* ; ⟨*nunc*⟩ *contra, propter domesticos usus quod internouimus, appellatur mas columbus, femina columba*. Toutefois *columbus* se lit déjà dans Plaute, Ru. 887, à côté de *columba*, Mi. 162. Les deux formes sont représentées en roman, M. L. 2066. Passé en germanique : ags. *cul(u)fre*, et en celtique : irl. *colum*, gall. *colomen*.

Dérivés : *columbāre* (*columbar*) n. (d'un adjectif *columbāris*) ; *columbārium* : 1° colombier, pigeonnier ; 2° niche pour les urnes funéraires, M. L. 2063 a ; *columbīnus*, M. L. 2064 ; *columbīna* « verveine »? ; *columbula*, M. L. 2065 ; *columbor, -āris* « se becqueter » ; etc.

La comparaison de lat. *palumbēs* (v. ce mot) et de v. sl. *golǫbĭ* « pigeon » (cf. r. *golubój* « bleu ») engage à voir dans *col-* la désignation d'une couleur ; le grec a, en effet, κόλυμβος « petit grèbe », à côté de κελαινός « noir, sombre ».

columbārēs (*olīuae*) : olives confites. Déformation populaire (Pallad.) de *colymbades* (*olīuae*) = κολυμβάδες ἐλάαι qu'on lit dans Colum. ; v. Niedermann, B. Ph. Woch., 1911, 1433.

columen, -inis n. : faîte, partie supérieure ; en architecture « poutre faîtière » ; « sommet ». Semble identique à *culmen* (plus récemment attesté, seulement depuis Varron, semble-t-il ; sur Plaute, Tri. 85, v. Leo, ALLG 10, 278), avec lequel il est souvent confondu dans les manuscrits et dont il serait un doublet, comme *tegumen* double *tegmen* ; cf. Donat, Ph. 287, *columen, culmen. An columen, columna, unde columellae apud ueteres dicti serui maiores domus*? Les Acta fratrum Arualium emploient indifféremment *sub diuo culmine* et *sub diuo columine*. Les dérivés sont du type *culm-* : *culmineus, -ālis, -āris, culmināre* (Mart. Cap.). La différence de forme provient peut-être d'une flexion *columen, culminis* de **col(u)men-es* sur laquelle on aurait reconstruit deux séries : *columen, columinis* et *culmen, culminis*. Mais *columen* s'emploie aussi avec le sens de « soutien, appui », comme *columna*, ainsi Plt., Cas. 536, *senati columen, praesidium popli* ; Tér., Ph. 287, *columen uero familiae*, où Donat note : *sustentatio uel decus, unde columnae dictae*. L'homonymie de *columna* a dû jouer un rôle dans ce changement de sens ; à l'époque impériale, *columen* n'est plus guère employé que dans un sens métaphorique, voisin de *columna*, tandis qu'à *culmen* est réservé le sens de « sommet », etc. V. B. W. *comble*.

V. *collis*, mais aussi *cellō, celsus*.

***columis** : *saluus*? L'authenticité de la forme est douteuse. Un accusatif *columen* est donné une fois dans Plaute, Tri. 743, par les manuscrits palatins, tandis que l'Ambrosianus a correctement *incolumem* ; *columis* au sens de « *saluus*, sain et sauf » est dû au fait que l'on croyait, à basse époque, reconnaître dans *incolumis* un *in-* augmentatif : cf. *impinguis* « ualdē pinguis », *inopīmus* « ualdē opīmus », *permane inquiētus*, Didasc., Apost. 21, 27, éd. Hauler, où l'original grec porte μένε ἡσυχος. *Columis* « saluus » est exactement comparable à *becilli* : *aegroti, infirmi, insani*, CGL V 563, où *bēcillus* apparaît avec le même sens que *imbēcillus*. V., à ce sujet, M. Niedermann, IF 26, 52 sqq. La création de *columis* a pu être favorisée par un rapprochement avec *columna*, dû à l'étymologie populaire ; cf. Isid., Or. 10, 55.

columna, -ae f. (une forme *columa* est attestée par Quint. 1, 7, 29 et signalée comme barbarisme par Pompeius, GLK V 283, 11 ; elle est sans doute refaite sur *columella*) : colonne ; et au sens imagé « pilier, soutien », déjà dans Enn., A. 348, *regni columnam* ; emploi rare et surtout attesté dans la langue de l'Église, où *columna* traduit στῦλος ; le latin classique dit plutôt *columen* dans ce sens. Les Latins établissent un rapport entre *columna* et *culmen, columen*, cf. P. F. 48, 7, *columnae dictae quod culmina sustineant* ; Serv., Ae. 8, 664, *columnae mortuis nobilibus superponuntur ad ostendendum eorum columen*. M. L. 2069. Celt. : irl. *coloma*, gall. *colof*.

Dérivés et composés : *columnātus* : qui s'appuie sur des colonnes ; de là *columnātum, -nāta* n. : colonnade(s) ; *columnātiō* = περίστυλον ; *columnāris* et *columnar* n. « carrière de marbre » ; *-rius* ; *columella* : colonnette ; colonne (d'un livre) ; soutien, pied de table. Surnom. M. L. 2067 ; *columellāris* m. ; *columellus* (bas latin) : dent angulaire ou canine de la mâchoire supérieure ; dent de l'œil. M. L. 2068 ; *intercolumnium* (Rhet. ad Herenn.).

Un rapport avec *columen* et *cellō* est probable. Le rapprochement avec sl. *kolo* « roue » (v. sous *colō*) ne trouve en latin aucun appui.

colūrium, -ī n. : sorte de colonne brute. Mot de très basse époque (Sidoine), à rapprocher sans doute de la glose d'Hésychius κολουρίᾳ· ἀποτομίᾳ ; cf. *colūrus* = κόλουρος, *mutilātus* (terme métrique) et *colūrī, -ōrum* m. pl. : cercles qui divisent la sphère.

colurnus : v. *corulus*.

colus, -ī et **colus, -ūs** m. et f. (confusion constante entre les deux formes et les genres ; toutefois, le féminin

semble plus fréquent avec les formes de la 4e déclinaison, qui sont sans doute les plus anciennes, comme le prouve le diminutif *coluc(u)la* ; cf. *acus/acuc(u)la*. Il se peut, d'ailleurs, que, comme pour *domus*, un thème en *-o-* ait existé à côté du thème en *-u-*) : quenouille. Sur la forme et l'emploi de l'instrument, voir Rich s. u. *colus, fūsus, neō*. Attesté depuis Plaute. Les gloses ont conservé les diminutifs *coluc(u)la, colucella* et, avec dissimilation du premier *l*, *conuc(u)la*, auquel remontent le fr. *quenouille* et le v. h. a. *cunch(a)la* « Kunkel », *chonachla* ; *conucella* ; cf. dans Diosc. 3, 93 W ἀτραακτυλίς (sorte de chardon dont la tige servait à fabriquer des fuseaux)... Ῥωμαῖοι πρεσήπιουμ, οἱ δὲ φούσους ἀγρέστις, οἱ δὲ κουνούκλα ῥούστικα. M. L. 2061, *colucula* et *conucla* ; *incolicāre*. M. L. 4360. Irl. *cuigel*.

V. *colō*.

com : v. *cum*.

coma, -ae f. : emprunt au gr. κόμη « chevelure », de caractère surtout poétique. Le mot a été latinisé assez vite pour fournir des dérivés proprement latins : *comāns* (attesté à partir de Virgile, tandis que le verbe *comō, -ās* et *comor* est beaucoup plus tardif [Tert., St Aug.] et refait sur *comāns, comātus* : *non est enim uerbum como*, dit Servius, Ae. 3, 468) ; *comātus* (cf. *Gallia comāta*) ; *comula* ; les noms *Comātius, -tullus, -tilla* ; les composés *bi-, horri-comis* et les hybrides *acersocomis, erythrocomis, leucocomis*. Ancien, usuel, panroman (sauf français). M. L. 2071.

combennōnēs : v. *benna*.

combrētum, -ī n. : plante ressemblant au *bāccar*?, cf. Pline 21, 30 et 133, et André, *Lex.*, s. u. Il s'agit sans doute d'un ancien collectif en *-ētum*, cf. *dūmētum*, etc., qui a servi ensuite à désigner la plante elle-même (cf. *bolētum*). Mot gaulois selon Bertoldi?

Le rapprochement souvent indiqué avec le mot isolé lit. *šveñdrai*, qui désigne une sorte de roseau, est en l'air. L'indo-européen n'admet pas, en général, *k... dh...*

combūrō : v. *bustum* et *ūrō*.

comes, -itis c. : qui va avec, compagnon [de marche]. On l'explique généralement par **com-it-s* (v. *eō*), cf. *pedes*. L'e du nominatif au lieu de *i* attendu (**comis*) s'expliquerait par l'influence de *eques, mīles*. Pour la forme et le sens, cf. σύνοδος. Mais *comes* peut avoir été fait sur le modèle de *eques*, qui a entraîné *pedes*. Ancien, usuel. — La notion de marche est bien sentie des anciens ; mais, dans l'usage, *comes* a le sens large de « compagnon », ἑταῖρος. Le *comes* accompagne souvent un supérieur ; cf. Ulp., Dig. 47, 10, 15, 16, *comitem accipere debemus eum qui comitetur et sequatur et, ut ait Labeo, siue liberum, siue seruum, siue masculum, siue feminam ; et ita comitem Labeo definit « qui frequentandi cuiusque causa, ut sequeretur destinatus in publico priuatoue abductus fuerit »*. Il accompagne notamment les magistrats en fonction, les proconsuls, par exemple, et, à l'époque impériale, des *comitēs* sont attachés officiellement aux empereurs (*comitēs ordinis prīmī, secundī, tertiī*) et chargés de différentes fonctions (*comitīua*, cf. *comitiānus*), d'où fr. *comte* (v. fr. *cuens*), it. *conte*, esp. *conde*, cf. M. L. 2078, 2081, **comitissa, comes stabuli*, M. L. 2078 a ; B. W. *connétable*. Irl. *coem*.

Dénominatif : *comitō, -ās* (et *comitor*) avec ses composés ; d'où *concomitō*.

cōmis, -e adj. (la forme ancienne est peut-être *cosmis*, qu'on lit dans l'inscription de *Duenos*, CIL I² 3 ; toutefois, le sens du mot y est incertain) : bienveillant, affable, indulgent, aimable, opposé par Cic. à *asper*, Rep. 1, 50, comme *cōmitās* à *seuēritās*, Or. 34, Bru. 148 ; cf. Thes. III 1791, 6 sqq.

Emploi assez rare ; à partir de l'époque impériale ne se rencontre plus que dans Horace, Ovide, Tite-Live, Tacite, Fronton, Apulée et Ausone. La langue de l'Église et les écrivains vulgaires l'ignorent. Ni comparatif, ni superlatif. Non roman.

Dérivés : *cōmiter, cōmitās*.

Si *cosmis* est la forme ancienne, on pourrait songer à voir dans *cōmis* un composé de la racine **smei-* « rire, sourire », et le sens premier serait « qui sourit avec », cf. *cōmis frōns, cōmēs oculī*, T.-L. 1, 22, 5 ; Ov., Ars 5, 510, et le gr. φιλομμειδής.

cōmissor, -āris, -ārī (*cōmessor*, graphie récente qui a subi l'influence de *comēsse, comēsus*, cf. *cōmēssātiō*, Thes. III 1789 sqq. ; et CGL IV 41 et 408) : faire bombance. Emprunt ancien (Plaute) et populaire au gr. κωμάζω (pour l'*i*, cf. *moechissō*), qui a fourni des dérivés proprement latins : *cōmissābundus, cōmissātor, cōmissātiō*. La forme est influencée par le type en *-ίζω*, qui a fourni le gros des verbes empruntés par le latin au grec. Passé au déponent comme *opsōnor*, peut-être d'après *epulor* et parce que le verbe désigne une activité à laquelle le sujet est particulièrement intéressé.

comitium, -ī n. : désigne non pas le fait d'accompagner, mais le lieu de réunion, *comitium qui locus a coeundo, i. e. insimul ueniendo est dictus*, P. F. 34, 13, puis « l'assemblée ». Souvent joint et opposé à *forum*. Il doit s'agir d'une formation indépendante, du même type que [*sōl*]*stitium* ; **com-*, servant de premier terme de composé nominal, a été traité autrement que dans *co-eō*, où il est préverbe, cf. skr. *sám-itiḥ* f. Le pluriel *comitia* désigne les assemblées légales et convoquées par le magistrat (par opposition à *contiō* « réunion publique ») : *comitia calāta, cūriāta, centuriāta*.

Dérivés : *comitiālis* : *diēs c., morbus c.* « le haut mal, l'épilepsie » : *prohibere comitia dicitur uitiare diem morbo qui uolgo quidem maior, ceterum ob id ipsum comitialis appellatur*, F. 268, 13 ; *comitiō, -ās* « aller aux comices, désigner dans les comices » ; *incomitiō* « insulter en public » (mot plautinien). Pour la forme et l'emploi, cf. *concilium*. V. *eō, īre*.

commeātus, -ūs m. : v. *meō*.

commendō, -ās : v. *mandō*.

commentum, -ī n. ; **commentor** : v. *mēns, minīscor*.

commercium : v. *merx*.

commētō, -ās, -āre : fréquenter, aller sans cesse vers, e. g. Plt., Cap. 185, *meus scruposam uictus commetat uiam* ; Tér., Haut. 444, *paterere filium | commetare* (ex schol. ; *commeare* codd.) *ad mulierculam*.

Semble un fréquentatif de *com-meō*, cf. Sisenna, frg. inc. 2, *in eam paludem multi piscium commeant*, et Varr.,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

niuoli oculi sunt in angustum coacti coniuentibus palpebris, P. F. 36, 20 ; *coniuola*, *occulta*, id. 53, 21.

Cf. *nictus*, *nictāre*. *Cōnixī* est sans doute la forme ancienne (Turpilius ; *conīuī*, Ninnius, de date incertaine, mais sans doute de l'époque impériale) ; la racine comporte, en effet, une gutturale et se présente sous la forme **kneigʷh-* à en juger par got. *hneiwan*, v. h. a. *hnīgan* « sich neigen », etc. Le sens premier est sans doute « s'appuyer », qu'on trouve du reste attesté pour *nictāre*. Il y a parenté possible, mais plus lointaine, avec *nītor*, *nīxus*, cf. *nīxārī*. Mais cette racine **kneigʷh-* serait contraire au principe suivant lequel une racine finissant par sonore aspirée ne peut commencer par une sourde. Les formes germaniques concordent mal entre elles. Ombr. *conegos*, kunikaz « genū nixus » est énigmatique.

coniux : v. *iungō*.

cōnōpium (-pēum), -ī n. : emprunt au gr. κωνωπεῖον « moustiquaire », a ensuite désigné le lit de repos recouvert par la moustiquaire ; cf. Juv. 6, 80 ; Vulg., Judith 10, 19, *Holofernem sedentem in conopio*. M. L. 2153 ; B. W. *canapé*.

cōnor, -āris, -ātus sum, -ārī (quelques traces de *cōnō* actif dans la langue vulgaire, cf. Thes. IV 346, 44 sqq.) : le sens premier semble avoir été « se mettre en marche », cf. T.-L. 45, 23, 15, *Atheniensium populum fama est celerem et supra uires audacem esse ad* conandum, *Lacedaemoniorum cunctatorem et uix in ea, quibus fidit*, ingredientem ; P. F. 131, 17, *muginari est nugari et quasi tarde conari* ; Enn., Scen. 336, *itiner... conatum* (cf. Pac., Trag. 45 ; Vg., Ae. 10, 684) ; Tér., Ph. 52, *at ego obuiam conabar tibi* ; Pac., Trag. 227, *si ire conor* ; Afran., Com. 47, *qui conere noctu clanculum rus ire*. De là « entreprendre, essayer », souvent, mais non nécessairement, avec une idée d'effort, due peut-être à l'influence de *cōnītor*, avec lequel il est parfois confondu, cf. Thes. IV 349, 58 sqq. — Ancien et usité à toutes les époques, mais non conservé dans les langues romanes, sauf peut-être dans un dérivé logoud. M. L. 2109 a.

Dérivés : *cōnāmen* (poétique) ; *cōnāmentum* ; *cōnātus*, *-ūs* m. ; *cōnātiō* (Sén.).

L'explication par **co-uēnor*, avec la racine qui est dans *Venus*, *uēnor*, est peu vraisemblable. Peut-être itératif-intensif, apparenté au gr. κονεῖν· ἐπείγεσθαι, ἐνεργεῖν, uniquement dans Hes. et sans étymologie : ce rapprochement limité à deux langues est peu probant.

conquīnīscō, -is, -quēxī, -īscere : *-o caput inclino*, Prisc., GLK II 508, 28 ; *-ere inclinari*, Non. 84, 14. Rare et archaïque, deux exemples de Plaute, un de Pomponius. Avec un autre préverbe *ocquinīscō* : *-ere est proprie inclinari*, dit Non. 146, 22, citant deux exemples de Pomponius. Mots sans doute populaires. Pas de dérivés.

Le présent *conquinīscō* comporte une double caractéristique, un suffixe nasal qui se retrouve dans le v. sl. *išteznǫti* « disparaître » (de **is-čeznǫti*) en face de *kaziti* « détruire » et le suffixe complexe *-īscō*, courant en latin. Le perfectum *conquexī* et l'adverbe *coxim* (v. ce mot) montrent la forme simple **kʷeg-*. L'*e* de *conquexī* doit être long, sinon l'on attendrait **-coxī*. La racine se retrouve dans v. isl. *hvika* « branler, fléchir » (prét. *hvak*), *hvikull* « branlant, peu solide ». — Dans *coxus*, *coxim*, *incoxāre*, il y a l'*s* du désidératif (avec influence de *coxa*?) ; cf. le type *noxa*.

conscius, -a, -um adj. : qui partage avec quelqu'un la connaissance de quelque chose, confident, complice, conscient. Ancien, usuel.

Dérivé : *conscientia*, calque du gr. συνείδησις (Rhet. Her., Cic., langue de l'Église). V. *sciō*.

cōnsēns, cōnsentēs : uniquement attesté dans l'expression *Dī Cōnsentēs*, qui désigne le conseil des douze grands dieux, dont l'origine est étrusque ; cf. Varr., R. R. 1, 1, 4. Ordinairement expliqué comme le participe d'un composé de *sum*, *cōnsum*, très peu usité. Mais rattaché par les Latins à *cōnsentiō* (Arn., Nat. 3, 40, en fait le synonyme de *complicēs*) ; cf. P. F. 57, 14, *consentia sacra, quae ex multorum consensu sunt statuta* ; et CIL III, 1935, *consentio deorum Marcana Sozomene imperio fecit*, comme si l'adjectif était issu par haplologie de **cōnsent(i)entēs* (cf. *sententia*). Cf. le suivant.

cōnsentāneus, -a, -um : v. *sentiō*. Une dérivation de *cōnsēns* est moins vraisemblable, étant donné *dissentāneus* (Cic., Part. 7) et *assentāneus* (Gloss.) ; toutefois, cf. *praesentāneus*. Croisement?

cōnsīderō, -ās : v. *sīdus*.

cōnsilīgō, -inis f. : espèce d'hellébore (vert?), plante médicinale et magique. Même suffixe *-īgō* que dans *silīgō*, autre nom de plante, d'origine également inconnue. V. Ernout, Philologica I, p. 177 ; André s. u.

cōnsilium : v. *cōnsulō*.

Cōnsīua ; Cōnsīuius : v. *Cōnsus* et *serō* « semer ».

cōnsobrīnus : v. *soror*.

cōnsol(i)da, -ae f. : consoude, plante. Semble fait sur gr. σύμφυτον. M. L. 2168 ; m. h. a. *cunsele* « Gunsel ». De *cōnsolidāre* ; cf. *solidus*. Cf. *peruinca*.

cōnsōlor : v. *sōlor*.

cōnsors : v. *sors*, *serō*.

cōnsternō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : abattre. Ne doit pas être séparé de *sternō*, *-is* ; cf. *prōflīgāre* à côté de *flīgere*. V. *sternō*.

cōnsul, -is m. (ancienne forme *consol*, *cosol*, CIL I² 7, 8 ; cf. Thes. III 562, 27 sqq.) : consul, nom donné aux deux premiers magistrats de la république romaine. Origine obscure. Pour les anciens, c'est, semble-t-il, un post-verbal de *cōnsulō*, cf. Acc., Praet. 39, *qui recte consulat, consul cluat* ; Varr., L. L. 5, 80, *consul nominatus qui consuleret populum et senatum* ; Cic., Leg. 3, 8, *regio imperio duo sunto, iique a praeeundo iudicando consulendo praetores iudices consules appellamino* ; Den. Hal., Ant. 4, 76, 2, traduit *cōnsulēs* par συμβούλους ἢ προβούλους, etc. ; cf. les témoignages dans le Thes. IV 252, 8 sqq. Mais *cōnsulō* lui-même se laisse difficilement expliquer. Si le sens de « consulter, mettre en délibération dans une assemblée » incline à voir dans le mot le préverbe *con-* (*com-*), le second élément ne se laisse pas déterminer, faute de pouvoir retracer avec exactitude l'origine et les fonctions des magistrats dits *cōnsulēs* et le sens premier de *cōnsulō*. La ressemblance entre *cōnsul* et *praesul* est troublante, mais peut être fortuite ; et, du reste, *cōnsulō*, *-is* ne peut guère être un dénominatif de *cōnsul* : on attendrait plutôt **cōnsulō*, *-ās*. MM. Pedersen et Muller Izn. ont supposé une parenté avec *cēnseō*, le vocalisme *o* provenant d'un causatif, le *cōnsul* étant celui qui fait énoncer un avis (*cēnseō*), mais ni le sens, ni la forme ne s'expliquent bien. M. Thurneysen, comparant osq. kúmparakineís « cōnsiliī », *comparascuster* « cōnsulta erit », qu'on rapproche de lat. *compēscō* (qui est loin par le sens), a imaginé de rapprocher gr. ἑλεῖν « prendre » de la racine **sel-* (v. Boisacq s. u.) ; mais cette racine n'est pas représentée en latin (sur *solinō*, v. ce mot). Les autres tentatives d'explication sont moins plausibles encore (par exemple, *cōnsilium*, de **con-sidium* ; cf. *sedeō*, avec *l* « sabin »). Reste l'hypothèse d'un emprunt, qui n'est pas impossible, mais qui reste indémontrable ; v. Leifer, *St. z. antiken Aemterwesen* I 296, n. 2. Demeuré dans quelques dialectes romans. M. L. 2177 ; et en irl. *consal*.

Dérivés et composés : *cōnsulāris* ; *cōnsulātus*, *-ūs* m. ; *prōcōnsul* : nominatif tiré de l'expression [*legatus*] *pro consule* « délégué tenant lieu du consul », comme *duumuir* a été tiré du génitif pluriel *duumuirum*, etc. De là *prōcōnsulāris*, etc.

cōnsulō, -is, -uī, -tum, -ere (graphies anciennes *co(n)solo*, cf. Thes. IV 576, 40 sqq. ; l'existence d'un simple *solinō* qui, d'après Messalla cité par Festus 476, 24, aurait le sens de *cōnsulō* est problématique, car le même Festus, p. 160, 3, glose *solinunt* par *solent* : la forme tardive *cōnsuleō* est refaite sur *cōnsuluī*) : 1° réunir pour une délibération ; consulter (une assemblée, en particulier le Sénat ; se dit des consuls e. g. *Q. Marcius L. f. S. Postumius L. f. cos. senatum consoluerunt apud aedem Duelonai*, SC Ba. ; T.-L. 2, 29, 5, *senatus tumultuose uocatus tumultuosius consulitur* ; 24, 22, 6, *nulla de re neque conuocati neque consulti fuerant* ; cf. Thes. IV 581, 22 sqq. ; d'où Plt., Men. 700, *consulam hanc rem amicos*) ; 2° délibérer (emploi absolu) et « mettre en délibération » (emploi transitif) ; cf. au passif SC Ba., *quom ea res cosoleretur*. D'où *senātūs cōnsultum* : délibération du Sénat, sénatus-consulte ; *iūrisconsultus* : qui est consulté sur le droit, jurisconsulte.

Dans la langue commune, *cōnsulere* construit avec le datif a aussi le sens de « veiller aux intérêts de, pourvoir à » ; il est synonyme de *aestimāre*, *facere* dans l'expression *bonī cōnsulere*.

Adj. *cōnsultus*, sens actif et passif : qui a délibéré, sage, réfléchi ; qui a été délibéré : *cōnsultum cōnsilium*, Plt., Mi. 602, Gell. 2, 19, 4 ; subst. *cōnsultus* ; *cōnsultum* ; adv. *cōnsultē*, *cōnsultō*. Dénominatif *cōnsultō*, *-ās* de même sens que *cōnsulō*. Contraire : *incōnsultus*. De *cōnsulēns* : *cōnsulentia* (très tardif).

A *cōnsulō* se rattache : *cōnsilium* (cf. *exulō/exilium* ; **concalō*, **conculō/concilium*) : 1° endroit où l'on délibère ; conseil, assemblée délibérante, cf. Plt., Mi. 197, *dum ego mihi consilia in animum conuoco et dum consulo | quid agam* ; Cic., Phi. 4, 6, 14, *senatum, i.e. orbis terrae consilium, delere gestit* et l'expression fréquente *consilii sententia*, cf. Thes. IV 459, 49 sqq. ; 2° consultation, délibération, résolution prise (*capere*, *inīre cōnsilium*) : *est aliquid faciendi aut non faciendi excogitata ratio*, Cic. De là, dans la langue commune, « projet, dessein », et, avec mise en relief, « dessein mûri et réfléchi », d'où « bon conseil, sagesse, prévoyance ». M. L. 2164. Irl. *coisil*, britt. *cusyl*.

Dérivés : *cōnsilior*, *-āris* (et *cōnsiliō*, M. L. 2163) : délibérer = βουλεύομαι ; *cōnsiliārius* : βουλευτικός et σύμβουλος ; *cōnsiliātor*, *-trīx* ; *cōnsiliōsus* (rare et archaïque) « *cōnsiliī plēnus* ».

Cōnsus, -ī m. (le dérivé *Cōnsuālia* suppose une ancienne flexion *cōnsus*, *-ūs* d'un thème en *-u-*, sans doute ancien nom abstrait personnifié et divinisé? Cf. *Iānus*, *Iānuālia* et *Sancus*, *Sanquālis*) : ancien dieu chthonien dont le temple ou l'autel était situé sous terre ; cf. Serv., Ae. 8, 636, *Consus autem deus est consiliorum* (étymologie populaire, cf. P. F. 36, 19), *qui ideo templum sub circo habet* (cf. Tert., Spect. 5, *et nunc ara Conso illi in circo demersa est ad primas metas sub terra*) *ut ostendatur esse consilium*. Il est identifié avec le *Neptūnus equestris* ; cf. Serv. auct. Ae. 8, 635, *Romulus celetes se Neptuno, equestri deo, qui et Consus dicitur, editurum proposuit... Iste Consus et eques Neptunus dicitur, unde etiam in honorem eius circenses celebrantur*. Aux *Cōnsuālia*, chevaux et mulets étaient couronnés de fleurs et exempts de travail. Semble sans rapport avec *condō* ni avec *Cōnsīuus* ; *abscōnsus* est une forme récente. Peut-être d'origine étrusque. Cf. Ernout, Philologica II, p. 173 sqq.

contāminō, -ās, -āre : proprement « entrer en contact avec » : *contaminare contingere est* (Donat, Gloss.), sens rare, le verbe ayant pris un sens péjoratif « souiller par contact », cf. Don., An. 16, *-re proprie est manibus luto plenis aliquid attingere et polluere*, puis plus généralement « souiller, contaminer, salir » (sens physique et moral). Dans la langue littéraire (Térence), a le sens spécial de « rendre méconnaissable en mélangeant ».

Formes nominales : *contāmen* (attesté seulement à très basse époque : Carm. adu. Marc., Mart. Cap., Cod. Iust.) ; *contāminātiō*, *-tor*, *-bilis*, tous trois tardifs et appartenant presque exclusivement à la langue de l'Église ; *incontāminātus* (déjà dans Varr., R. R. 3, 9, 16) ; *incontāminābilis* (latin d'Église).

A *contāminō* s'apparentent : *attāminō*, synonyme de *attingō*, attesté à basse époque, surtout dans la langue de l'Église, e. g. Ambros., in Psalm. 118, 14, *noli... attaminare luxuriam et illa te contaminare non poterit* ; *intāminātus* : non souillé (trad. de ἀμίαντος, Hor., C. 3, 2, 18 ; Tert., fait d'après *intāctus*) ; *intāminābilis* (latin d'Église) ; un verbe *intāmināre* est également supposé par une série de dérivés romans, M. L. 4478.

Contāminātus s'oppose à *integer* (cf. Cic., Top. 69, *ut anteponantur... integra contaminatis*) et l'adjectif a été rapproché de *contāgiō*, *contingere*, e. g. Cic., Dom. 108, *qui aliqua se contagione praedae... contaminauerunt*.

Un rapport avec *tangō* a été établi par les Latins. *Intāminātus* supposerait donc un verbe **tāminō* (rétabli conjecturalement et à tort par quelques critiques dans Fest. 500, 7 et P. F. 501, 4, où les manuscrits portent : *temerare*, *uiolare sacra et contaminare*), lequel à son tour supposerait **-tāmen*, de **-tag-s-men* (cf. *exāmen*, de **ex-ag-s-men*, en face de *agmen*) « fait de toucher, contact (impur) ». Ce **-tāmen* pourrait être un ancien terme du vocabulaire religieux ; cf. l'emploi de *tangō* dans la loi de Numa, P. F. 248, 5, *pelex* (*pae-*

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

aram Iunonis ne tangito : si tanget (lire *tagit*?), *Iunoni crinibus demissis agnum feminam caedito* ; et le fameux : *mulier, noli me tangere.* — Mais on ne trouve à date ancienne que *contāminō* et *contāgiō* (*contāgium, contāgēs*) ; quant à *contāmen*, étant donné la date tardive à laquelle il apparaît, il semble bien, non pas le primitif de *contāminō*, mais un dérivé post-verbal de ce verbe, bâti sur le type *exāmen, exāminō*, et *intāmināt*us est une création analogique récente. — *Attāminō* semble, de même, refait sur *contāminō*, d'après le rapport *contingere/attingere*. Voir J. B. Hofmann, IF 53, p. 187 sqq. ; Pisani, Ibid., p. 27. Groupe obscur.

contemplō, -plor : v. *templum.*

contentus, -a, -um : v. *teneō, contineō.*

continor (-nuor), -āris, -ātus sum, -ārī : rencontrer. Verbe rare, archaïque (Sisenna) et repris par les archaïsants de l'époque impériale (Apul., Panég., etc.). Souvent écrit *continuor* par rapprochement avec *continuus* ; mais ce n'est peut-être qu'une étymologie populaire ; le rapprochement avec *contiō* n'est pas plus assuré. Non roman.

continuus : v. *teneō, contineō.*

contiō, -ōnis f. : — *significat conuentum, non tamen alium quam eum qui⟨a⟩ magistratu uel a sacerdote publicō per praeconem conuocatur*, P. F. 34, 1. Du sens de « assemblée, réunion publique », on passe à celui de « discours prononcé devant le peuple assemblé » ; de là *contiōnor, -āris* et ses dérivés ; pour le sens, cf. gr. ἀγοράομαι et ἀγορεύω, de ἀγορά. — Ancien, usuel, classique. Rare après Hadrien.

L'ablatif *couentionid* du SC Ba. indique le sentiment qu'on avait de l'étymologie **co-uentiō* (les graphies de l'inscription sont étymologiques plus que phonétiques).

contrā (et *contrā*? Les exemples de la brève sont rares, Enn., A. 563 ; Inc. 30 ; cf. Thes. IV 738, 13 sqq. ; Lindsay, *Early Lat. verse*, p. 116. Un doublet **contrō-** figure dans *contrōuersia, contrōuersus*, cf. *ultrō/ultrā* ; *citrō /citrā*). Préverbe, adverbe et préposition (suivie de l'accusatif) : contre, en face de, au contraire ; correspond à gr. ἀντί, ἄντην, ἐξ ἐναντίας. Ancien (surtout dans l'emploi adverbial, dominant chez Plt. et Enn., seul attesté chez Térence), usuel. Panroman. M. L. 2187, et **contrāta*, 2191. B. W. *contre.*

Dérivé : *contrārius* = ἐναντίος, M. L. 2190, irl. *contrarda, cotarsna* ; dérivé tardif *contrārietās* = ἐναντιότης, et même quelquefois « contrariété ». *Contrā* sert de premier terme à des composés verbaux qui sont d'anciens juxtaposés, type *contrādīcō* (ce dernier conservé dans les langues romanes, M. L. 2189). — Formes renforcées de basse époque : *ē contrā* (Ital.) ; *incontrā*, M. L. 4361 ; *trānscontrā* (Vitr.).

V. *cum.*

L'osque a *contrud*, qui répond à lat. *contrō-*. Le type *contrā* est parallèle à celui de osq. *ehtrad*, etc. — Le gotique a un type parallèle en *-þro* à la question *unde* : *aljaþro* « ἀλλαχόθεν », *hwaþro* « πόθεν », etc. ; de même, *aftaro* « ὄπ:σθεν », à côté de *aftra* « εἰς τὸ ὀπίσω, πάλιν ». Le gotique a *hwadre* « ποῦ », à côté de *hwaþro* « πόθεν », *hidre* « ὧδε », etc. ; le sens y concorde, mieux qu'en latin, avec l'origine de l'adverbe qui repose sur d'anciens ablatifs. — Il est probable que ces formations adverbiales présentent le suffixe marquant opposition de deux notions ; lat. *extrā* rappelle *exter(us)*, etc. Mais l'emploi de formes de ce genre pour des adverbes indiquant le lieu n'est pas particulier à l'italique et au germanique : *-tra* joue un grand rôle en indo-iranien, ainsi skr. *átra* « ici », *tátra* « là », etc.

contropō, -ās : v. *tropus.*

contubernālis : v. *taberna.*

contumāx, -ācis adj. : sans doute ancien terme de la langue rurale, où il s'applique à un animal rétif, cf. Thes. IV 798, 39 sqq. ; 797, 30 sqq., « désobéissant, récalcitrant », d'où « arrogant, entêté », dans la langue de l'Église sert à traduire ἀπειθῶ. Spécialisé dans la langue du droit avec le sens de « réfractaire, contumace », cf. Hermog., Dig. 42, 1, 53, 1, *contumax est qui, tribus edictis propositis uel uno pro tribus, quod uolgo peremptorium appellatur, litteris euocatus praesentiam sui facere contemnit.* — *Contumācia* est souvent joint à *superbia* (Cic., Verr. 2, 4, 41, 89 ; 2, 3, 2, 5, etc.), opposé à *obsequium* (Tac., A. 4, 20).

Composé : *percontumāx* (Tér.), *-ācia.*

Les anciens le rattachent soit à *contemnō*, soit à *tumeō* ; cf. Vel., GLK VII 76, 7, *in contumacia melius puto « i » seruari : uenit enim a contemnendo, tametsi Nisus et contumacem per « u » putat posse dici a tumore.* Mais le rattachement à *contemnō* est plus fréquemment suggéré, sans qu'on puisse dire qu'il soit plus vraisemblable, la dérivation, le sens premier de l'adjectif restant obscurs ; un rapport avec *contumēlia* n'est pas plus démontrable. V. le suivant.

contumēlia, -ae f. : affront, marque de mépris, outrage, injure. Différent de *iniūria*, cf. Pac., Trag. 279, *patior facile iniuriam, si est uacua a contumelia* ; Caec., Com. 4, *facile aerumnam ferre possum, si inde abest iniuria* : | *etiam iniuriam, nisi contra constat contumelia.* Ancien et usuel ; fréquent dans *contumēliam facere*, cf. Thes. IV 802, 73 sqq.

Les Latins le rattachent à *contemnō*, cf. Sén., Const. 11, 2, *contumelia a contemptu… quia nemo nisi quem contempsit tali iniuria notat.* Formation étrange : cf. *fidēlis, crūdēlis*? M. Benveniste, *Formation des noms en i.-e.*, p. 42, la rattache à un substantif **con-tum-ēl* « gonflement, insolence, provocation » (cf. *tumeō*?). A basse époque est attesté *contumia* (*contimia*).

Dérivés : *contumēliōsus, -sē* ; *contumēliō, -ās* (rare et tardif).

contus, -ī m. : emprunt (attesté depuis Varron) au gr. κοντός « perche, gaffe ». Conservé en espagnol, M. L. 2191 a.

Dérivés : *contārius* ; *contātus, -ī* (= κοντοφόρος).

Dénominatif composé : *percontor, -āris* (*percontō*, archaïque) : sonder (au sens moral), cf. Cic., Fin. 2, 1, 2, *percontando atque interrogando elicere aliis opinionem.* La graphie *percontor* (*percuntor*?) est la seule correcte ; *percunctor* est dû à un faux rapprochement avec *cuncta* ou *cunctor*, comme l'indique Festus, 236, 4, qui, tout en signalant la bonne étymologie, se prononce pour la mauvaise : *percunctatio* (*percontatio* dans l'abrégé) *pro interrogatione dicta uidetur ex nautico usu, quia conto pertentant, cognoscuntque nauigantes aquae altitudinem. Ob quam causam etiam ait Verrius secundam syllabam per o solere scribi. Mihi id falsum uidetur ; nam est illa percunctatio, quod is, qui curiose quid interrogat, percunctarisit* (lire *per cunctas res it*, ou *percunctari solet*) *ut recte per u litteram scribatur.* — Ancien (Naevius, Plt.), usuel et classique, mais presque uniquement de la prose. Conservé en logoud., espagnol et portugais ; cf. M. L. 6400, *percōntāre.*

Dérivés : *percōntātiō, -tor, -tātīuus* (tardif).

cōnūbium : v. *nūbō.*

conuexus, -a, -um : *conuexum est ex omni parte declinatum, qualis est natura caeli, quod ex omni parte ad terram uersus declinatum est*, P.. F. 51, 17. Non attesté avant Cicéron, souvent appliqué au ciel : *conuexa caelī. Cf. concauus.*

Dérivés tardifs : *conuexitās* et *conuexiō.*

Autres composés : *dēuexus* : incliné, qui descend (cf. *dēclīnus*) ; *ēuexus* (rare et tardif) : convexe ; *subuexus* : qui va en montant (opposé à *dēuexus*, T.-L. 25-36).

D'un adjectif **uexus* qui est formé comme *coxus, noxus* ; cf. peut-être *uexāre* et le groupe de mots auquel appartient *uexāre*. Mais les sens sont très différents.

conuīcium, -ī n. : ensemble de cris, charivari, clameur (souvent de réprobation, *alicuī conuīcium facere*).

Dérivés : *conuīcior, -āris* : reprocher à grands cris ; *conuīciātor* (Cic.) ; et, rares et tardifs : *conuīciōsus* ; *conuīciolum* ; *conuīciāria.*

Conuīcium est un collectif qui désigne le « fait de pousser des cris ensemble », à la poursuite ou devant la maison de quelqu'un pour lui reprocher une faute ; cf. Ov., Rem. 507, *nec dic blanditias nec fac conuicia posti.* Cf. *flāgitium, pipulum* et *occentātiō, uagulātiō*. Double étymologie dans Festus, *- a uicis, in quibus prius habitatum est, uidetur dictum, uel immutata littera quasi conuocium*, P. F. 36, 28, dont la première, reprise par Usener, R. M. 56, 19, Wackernagel, Festschr. Kretschmer 293, semble n'être qu'une étymologie populaire ; pour la formation, cf. *concīlium.*

On peut d'autant moins séparer le groupe de *uōx, uocāre* que le sens de « cri » s'y rencontre : v. pruss. *wackis* « cris », arm. *gočem* « je crie ». Mais l'ī n'est pas expliqué, pas plus, du reste, que celui de *suspīciō* en face de *suspīcor*. Croisement avec *uīcus*?

conuīua : v. *uīuō.*

conuoluulus, -ī m. : 1° ver-coquin, chenille de vigne, ψ ; 2° liseron. De *conuoluō* ; cf. *inuoluulus.*

cōpa, cōpō : v. *caupō.*

cophinus, -ī m. : *uas ex uirgulis aptum mundare stercora et terram portare*, Isid., Or. 20, 9, 9. Emprunt au gr. κόφινος ; passé dans les langues romanes, M. L. 2207 ; et en germanique : angl. *coffin*, v. h. a. *koffer, kuffer.* Depuis Labérius et Colum. ; fréquent à basse époque.

coprea (*-ia*), **-ae** f. : synonyme de *scurra*, emprunté au gr. κοπρίας. Depuis Suétone.

Dérivé : *incopriō, -ās* (Commod.).

cōps, cōpia : v. *ops.*

cōpula (*cōpla*, Sofer, p. 166), **-ae** f. : lien (cf. M. L. 2209 et 2211, *cōpulum, *clōppā, *clōpum*) ; et, au sens figuré, « liaison, enchaînement de mots ». De **co-apula*, dérivé de *apiō*. Ancien, usuel. Dénominatif : *cōpulō, -ās* (et *cōpulor*) : lier, réunir, assembler, associer = συμπλέκω, M. L. 2210 ; d'où *cōpulātum* « mot composé », trad. du gr. συμπεπλεγμένον, *cōpulātiuus* = συμπλεκτικός ; *cōpulātiō*, terme de grammaire, etc.

coquō, -is, coxī, coctum, coquere : cuire (sens physique et moral, e. g. Plt., Tri. 225, *egomet me coquo et macero et defetigo* ; de même *concoquō*). A aussi le sens de « mûrir » (transitif, en parlant du soleil), d'où *praecox, -cis* et les formes plus récentes *praecoquis, praecoquus* « πρόωρος », et de « digérer ». S'emploie dans ces acceptions également au sens moral « mûrir (un projet), mijoter ». Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2212 (**cocere*) et germanique : *kochen*, etc. Sur les graphies *quoquo* et *coco*, v. Thes. IV 925, 28 sqq.

Nombreux dérivés en *coqu-, coc-* formés sur le thème du présent et en *coct-* sur le thème du supin : *coquus* (*coquos, cocus* ; n. pl. *ququci*, CIL I² 364), *-ī* m. : cuisinier (élargissement d'un nom racine avec vocalisme *o* ancien? cf. gr. ἀρτο-κόπος avec dissimilation pour *πό-πος) ; *coquīnus* (*cocī-*) ; d'où *coquīna* (*cocī-*) : cuisine ; *coquīnō, -āre* : faire la cuisine ; *cocibilis* (*-qui-*) ; *coquester* (Gloss.), qui ont tous survécu dans les langues romanes ; cf. M. L. 2213, *coquīna, *cocīna* ; 2214, *coquīnāre, *cocīnāre* ; 2215, *coquistro* ; 2216, *coquus* ; 2014, *cocibilis*. Sur le groupe, v. M. Niedermann, Mus. Helv. 2, 2, p. 125 (1945). Le germanique a v. h. a. *chohhōn, chuhhina, choh* ; le celtique : gall. *cegin* « cuisine », *coaza, coeth* de *coctō, coctus* ; irl. *coca, coic, cucann* « coquus, coquīna », *cuilenn* « culīna ».

cocula : *uasa aenea coctionibus apta. Alii cocula dicunt ligna minuta quibus facile decoquantur obsoniа*, P. F. 34, 24. Fréquentatifs : *coquitō* (attribué à Plaute par P. F. 54, 6) et *coctitō* (P. F., ibid.).

coctiō, M. L. 2018 ; *coctor* ; *coctūra*, M. L. 2020, tous trois de l'époque impériale, tandis que *dēcoctor* est dans Cicéron ; *coctilis* ; *coctīuus* « qui mûrit vite » (Pline) ; *coctōrium* (Dioscor., cf. M. L. 2019) ; *coctārius, coctiliārius* (Gloss.) ; cf. encore M. L. 2016, **coctiāre.*

Composés : *concoquō* : cuire ensemble ou entièrement et « digérer » (= συμπέσσω) ; *concoctiō*, M. L. 2116 b, c ; *dēcoquō* : réduire par la cuisson (transitif et absolu) ; faire banqueroute (manger tout son bien) ; *dēcoctiō, -tor* ; *excoquō* : achever de cuire ou chasser (extraire) par la cuisson, M. L. 2985, ; *excoctiō, excocta*, M. L. 2977 ; germanique : v. h. a. *scotto* ; *percoquō* ; *recoquō* : recuire, retremper (des épées), M. L. 7128 a ; 7125, *recoctus*. — Second élément de composé dans *aulicoctus* et *ollicoquus* (ou **ollicox* comme *praecox*?) ; *praecox* conservé partiellement dans les langues romanes, avec des altérations, cf. M. L. 6712, *praecoquus* ; B. W. s. u. *abricot*. Le rapport de *culīna* avec *coquō* est douteux. V. aussi *popa, popīna.*

L'indo-européen commun **pekʷō* a passé à **kʷekʷō* en italo-celtique : cf. gall. *pobi* « cuire », v. *quinque* et *quercus*. Ce présent se retrouve dans v. sl. *pekǫ* « je cuis » (forme altérée *kepù* en lituanien), alb. *pjek*, skr. *pácāmi* (même sens), tandis que le grec a un présent dérivé πέσσω, att. πέττω. — Tokh. B *papakṣu* « cuit ». Lat. *popīna* est emprunté à l'osque. — La notion de « maturité » est liée à la racine depuis l'indo-européen, cf. gr. πέπων,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

πέπειρα et skr. *pakváḥ* « mûr » ; mais le latin ne l'a que dans *coctīuus* et dans le composé *praecox* ; cf. *mātūrus* ; pour le contraire, *crūdus*.

cor, cordis n. (encore scandé *cōr*, c'est-a-dire **corr*, de **cord* dans Plt., Pe. 802, Poe. 390 a, Mi. 1058? : déjà abrégé dans Lucilius) : 1° cœur ; 2° cœur en tant que siège de l'âme, Cic., Tusc. 1, 18, *aliis cor ipsum animus uidetur, ex quo excordes, uecordes, concordesque dicuntur* ; 1, 41, *ne tam uegeta mens aut in corde cerebroue aut in Empedocleo sanguine iaceat* ; siège de l'intelligence et de la sensibilité : Isid., Or. 11, 1, 118, *in corde omnis sollicitudo et scientiae causa manet* ; Varr., L. L. 6, 46, *cura quod cor urat* ; Lact., Opif. 10, 11, *cor quod sapientiae domicilium uidetur* ; Schol. Pers. 1, 12, [*physici dicunt*] *homines corde sapere*. Usité de tout temps. M. L. 2217 ; B. W. *cœur*.

Dérivés et composés : *cordātus* : avisé, sage ; mot d'Ennius repris par les archaïsants, M. L. 2228 ; *recordor, -āris* : se remettre dans l'esprit, M. L. 7129 ; *excors* (ancien, classique) et *excordor* (Comm.) ; *uēcors, uēcordia* ; *socors, socordia*, qui se rattachent plutôt à la notion d'intelligence ; *concors* (v. ce mot), *discors* et leurs dérivés, à la notion de sensibilité (cf. toutefois ὁμονοία) ; **concordium*, M. L. 2117. Sur le croisement de sens entre ces composés et *c(h)orda*, v. ce dernier. *misericors, misericordia*, termes de l'époque républicaine, spécialement affectionnés par Cicéron, qui disparaissent de la latinité d'argent pour reparaître à basse époque (v. *miser*) ; *mundicors* ; *praecordia, -ium* n. pl. ; enveloppe du cœur, cœur (dérivé en *-i-*), M. L. 6713 ; *prāui-, torticordius* (Aug. in Psalm. 146, 7, cf. *crassiuēnius*, etc.) ; *Verticordia*, surnom de Vénus ; *corculum* : petit cœur (terme de tendresse ; surnom de Scipio Nasica ; attesté chez Plaute et repris par les archaïsants), M. L. 2227 ; *corcillum* (Pétr.) ; *cordolium* : peine de cœur, mot plautinien ; cf. καρδιαλγία (Gal.), M. L. 2229 ; *cordicitus* adv. (Sid.) d'après *rādicitus*. En outre, la langue populaire a tendu à remplacer la forme monosyllabique par une forme plus pleine, *corātum*, attestée par une *tabella deuotionis*, peut-être analogique de *fīcātum* « foie » ; v. M. Niedermann, Glotta 2, 52, et Neue Jahrb. f. klass. Altertum 29, 315 et M. L. 2220. De là **corāticum*, auquel remontent fr. *courage*, prov. *coratge*, etc. Pour *cortumio*, v. ce mot.

Le nom du « cœur », qui est presque partout neutre, est au fond le même dans toutes les langues indo-européennes. Il est probable que le nominatif-accusatif était de la forme **k'erd*, conservée dans hitt. *ker* /*kardi-*, gr. κῆρ, v. pruss. *seyr* (Voc. ; de là *sīran*, Ench.), et que les autres cas reposaient sur *k'r̥d* , conservé dans lat. *cordis, cordī, corde* sur quoi a été refait un nominatif accusatif **kord* italique ou latin. Le nominatif-accusatif pouvait être élargi par *-i*, d'où arm. *sirt*, de **k'erdi*, instr. *srtiw*. Le lituanien a, lituanien oriental *šerdis* (acc. *šérdį*, donc supposant **k'ērd-*) au sens de « moelle d'arbre », et, dans l'ensemble du domaine, *širdis* (acc. *širdį*, d'après le type *šérdį*) « cœur ». L'*i* de *šerdis, širdis* est sans doute ancien ; mais le lituanien garde des formes de **k'ērd-* et **k'r̥d-* dans lit. or. *šerdu* (gén. pl.) et dans v. lit. *širdes* (gén. sg.), *širdų* (gén. pl.). Sur **k'ērd-*, le germanique a bâti un thème en *-n-*, neutre : got. *hairto* (gén. *hairtins*). Le nom du « cœur » est obtenu souvent au moyen de suffixes de dérivation comprenant *-i-* : v. irl. *cride*, gall. *craidd* ; hom. κραδίη, att. καρδίᾱ ; v. sl. *srŭdĭce* (à côté du dérivé *srēda*, de **k'erdā* « milieu »). Le hittite a *kardiš* « cœur ». — L'indo-iranien a un mot parallèle, mais commençant par une sonore aspirée : véd. *hr̥dáḥ* (gén. abl.), gâth. *zərədā* (instr.), pers. *dil* (de **dr̥d-*) ; véd. *hr̥dayam*, av. *zərədaēm*. — Pour le rapport qu'on a envisagé, sans raison, avec *crēdō*, v. ce mot.

corallium (*cūralium* ; *cōralium* ; *corallum*), **-ī** n. : corail. Emprunt au gr. κουράλιον, κωράλλιον, κοράλλιον. Depuis Lucrèce. Les formes romanes remontent à *corallum* et, isolément, à *corallium*, M. L. 2219 ; l'irl. *curel* à *cūralium*.

cōram : adverbe (uniquement dans cet emploi chez Plaute) et préposition avec ablatif « face à face, en face [de] », κατὰ πρόσωπον, ἐνώπιον. Le rapport avec *ōs* est peut-être encore senti dans Tér., Ad. 269, *uereor coram in os te laudare amplius*. Souvent joint à *praesēns, adsum* ; de là le sens de « en personne ». Attesté dans toute la latinité. Non roman.

Composé : *incōram*. Rappelle par sa finale *clam, palam*, mais la façon dont *cōram* est formé n'est pas claire. Aucune préposition latine n'en rend compte.

corbis, -is m. et f. (le féminin semble plus ancien et plus classique, cf. Thes. IV 948, 3 ; on a un doublet *corbēs* dans Char., GLK I 40, 2, *corbs* dans Fgm. Bob., GLK V 561, 35 ; abl. *corbī* dans Caton, Agr. 136, mais *corbe*, Cic., Sest. 82 ; Ov., M. 14, 644 ; Pétr. 33) : panier en osier, en forme de pyramide ou de cône, usité surtout dans l'agriculture : *c. messōria, c. pābulātōria* ; corbeille, M. L. 2224. Irl. *corb* « chariot » ; v. h. a. *churb, chorp* (passé en slave).

Dérivés : *corbula*, M. L. 2226 ; et tardif *corbicula*, M. L. 2222 ; cf. **corbicus*, M. L. 2223, et les noms propres *Corbiō* (attesté aussi dans les gloses comme nom commun, cf. *piscis* / *piscīō*), *Corbulō* ; *corbitor*, Fest. 452, 28 (?) ; *corbīta* (sans doute féminin d'un adjectif *corbītus*) : *-ae dicuntur naues onerariae, quod in malo earum summo pro signo corbes solerent suspendi*, P. F. 33, 13, cf. Rich, s. u. ; M. 2225 (?).

Fait partie d'une série de mots (sans doute venus d'une langue méditerranéenne) qui désignent des objets tressés ; v. M. Cohen, BSL 27, p. 81 sqq., notamment p. 99.

corbīta : v. *corbis*.

coreus, -ī m. : mal de ventre ou de poitrine. Mot rare et tardif de la langue médicale ; cf. gr. κορκορυγή. En dérive peut-être : *corcinor, -āris* (*cro-*) (un exemple tardif). Ital. *córcoro* « grouillement dans le ventre », de *corculus*?

corda : v. *chorda*.

cordus (*chor-*), **-a, -um** : né ou récolté à l'arrière-saison ; Varr., R. R. 2, 1, 19, *dicuntur agni cordi qui post tempus nascuntur, ac remanserunt in uoluis intimis* ***uocant chorion* (= χόριον) *a quo cordi appellati* ; P. F. 57, 13, *corda frumenta quae sero maturescunt, ut fenum cordum*. Terme de la langue rurale, attesté depuis Caton ; cognomen *Cordus*. *Chordus* est représenté par des dérivés en provençal, catalan, espagnol, portugais, sicilien,

M. L. 1883, et en britt. *cordd-lan* « parc à moutons » ; *c(h)ordum* (sc. *fēnum*) « regain » dans certains dialectes italiens (et **recordum*, M. L. 7130) ; cf. aussi **c(h)ordiscus*, M. L. 1882 ; alb. *kerdi* « petit enfant », de **cordinus*.

La graphie *chordus* a été influencée par *chorion*. Sans étymologie.

corgō : *apud antiquos pro aduerbio quod est profecto ponebatur*, P. F. 33, 11. Pas d'exemple dans les textes. Est peut-être un composé de *ergō*, **co-ergō*.

coriandrum, -ī n. (*coriandrus* m., Caton ; forme dissimilée *coliandrum*) : coriandre, plante. Emprunt au gr. κορίαννδρον, M. L. 2232. V. h. a. *cullintar*, ags. *cellendre*. V. André, *Lex.*, s. u.

corium, -ī n. (*corius* m., Plt., Varr.) : cuir, peau travaillée d'un animal, cf. Serv., Ae. 1, 211, *quidam mox detracta coria pelles dici, subacta autem et iam medicata coria appellanda tradunt* ; et, d'une manière générale : peau, écorce, peau d'un fruit (cf. *mālicorium* dans Pline), peau qui recouvre un liquide (= *crusta*), revêtement de maçonnerie. Le sens de « arrière-faix » qu'on trouve dans Soranus, cf. Thes. IV 953, 75, n'est sans doute qu'une latinisation de gr. χόριον. Varr., R. R. 2, 1, 19 (v. *cordus*), transcrit le mot grec *chorion* dans ce sens, et le Pseudo-Soranus a *corion*. — Ancien, usuel. M. L. 2233.

Dérivés et composés : *coriārius, -a, -um* et *coriārius* m. ; *coriāceus* (d'où l'italien *corazza* qui a fourni le français *cuirasse*) ; *cōriāgō* : coriage, affection cutanée des animaux ; *coriāginōsus* ; cf. aussi **coriāmen*, M. L. 2231 ; *coriolum* ap. Fest. 222, 15, d'où sans doute *Coriolānus* ; *excoriō, -ās* (rare et tardif) ; *dūricorius* (Cloat. ap. Macr.) ; *mālicorium* : écorce de la grenade.

La racine **sker-* de irl. *scaraim*, etc., qui a été signalée sous *carō*, apparaît souvent sans *s-* initial, ainsi gr. κείρω « je coupe, je tonds ». Elle se prête alors à indiquer un objet qu'on détache, et notamment la « peau, l'écorce » ; on a ainsi, en indo-iranien, skr. *cárma* « peau » (et av. *čarəman-*), en slave *kora* « écorce » (en face de *skora* « peau »), v. isl. *horundr* « peau ». Lat. *corium* est une forme dérivée peut-être d'un thème racine **ker-* qui figure avec élargissement **-en-* dans *carō*, et ici avec **-iyo-* ; skr. *cárma* et v. sl. (*s*)*kora* sont d'autres dérivés du même thème non attesté. En lituanien, *karnà* signifie « tille » (écorce fine de tilleul). — Cf., d'autre part, lat. *cortex* et *scortum*. — Pour le sens, cf. gr. δέρμα en face de δέρω.

cornīx, -īcis f. : corneille, oiseau prophétique, cf. Plt., As. 260 ; Isid., Or. 12, 7, 44. Ancien, usuel.

Dérivés : *cornīcula* (et **cornĭcula*) : même sens, M. L. 2238 ; britt. *cornigl* ; *cornīcor, -āris* : verbe créé par Perse, au témoignage du scoliaste 5, 12, « crier comme la corneille » ; *Corniscae* [*deae*] : cf. P. F. 56, 14, *Corniscarum diuarum locus erat trans Tiberim cornicibus dicatus quod* ⟨*in*⟩ *Iunonis tutela esse putabantur*. Étymologie populaire?

L'ombrien a une forme en *a*, *curnaco* acc. sg., *curnase* abl. sg., cf. *fornīx* et *fornāx* ; c'est peut-être à **cornacula* que remontent it. *cornacchia* et les formes romanes que M. L. suppose dues à un croisement. Pour la finale, cf. *cōturnīx*.

Le mot appartient, avec *coruus*, à un groupe de mots expressifs, variables d'une langue à l'autre : cf. gr. κόραξ « corbeau » et κορώνη « corneille » ; v. h. a. *hraban* « corbeau » et *hruoh* « corneille » (et autres mots germaniques) ; irl. *crú* « corbeau ». Dans les langues orientales, il y a des formes à *k-* : skr. *kāravaḥ* « corneille », proprement « qui fait le cri de (*rava*) 'kā' », cf. *kaka* (mot de glossaires), pol. *kruk* « corbeau » à côté de lit. *kraũkia*, « il croasse » (cf. v. isl. *hraukr* « cormoran », skr. *króćati* « il crie », gr. κραυγή « cri », etc.), et des formes à *k'-* : lit. *šárka* et russe *soróka*, serb. *sräka* (à côté de *surãka*, etc.), alb. *sõre* « corneille ». — Tandis que le latin a *clangō*, etc., les mots expressifs à *kr-* initial, fréquents ailleurs, y sont rares : v. *crepō* et surtout *crōciō*.

cornū (sur la quantité de l'*u*, long chez les poètes, cf. Thes. IV 962, 41 sqq. ; même quantité pour *gelū, genū* ; l'allongement semble secondaire), **-ūs** n. (*cornus*, Varr., Men. 131 ; *cornum* assez fréquent, Thes. IV 962, 77) : 1° corne et « substance dont est faite la corne, matière cornée » ; puis tout objet fait en corne ou en forme de corne, cor : *cornua quod ea quae nunc sunt ex aere tunc fiebant bubulo e cornu*, Varr., L. L. 5, 117 ; d'où *cornicen, -inis*, M. L. 2236, *cornuārius* ; arc, entonnoir, lanterne ; 2° extrémité, pointe, aile d'une armée, bras d'un fleuve, bec, défense (d'éléphant), corne de la lune, aigrette de casque, extrémité des vergues, etc. Mêmes sens dans le gr. κέρας, qui a dû souvent servir de modèle aux emplois de *cornū*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2240 ; B. W. *cor* et *corne*. Irl. *corn*, gall. *corn*, etc.

Dérivés : *corneus* : de corne, corné ; *cornēscō, -is* ; *corniculum* (*cornuc(u)lum*, cf. M. L. 2239) : petite corne, croissant, et « aigrette de métal », récompense militaire, d'où *cornicūlārius*, nom donné sous l'Empire à un officier subalterne ou à un secrétaire civil ; *cornūtus*, M. L. 2242 ; *cornūlum* (rare et tardif) ; **corneola*? M. L. 2235 a.

Composés : *cornicen*, v. plus haut ; *corniger* (κερατοφόρος), *-fer, -pes, cornupeta* (tardif) ; *excornis* (Tert.) ; *ūnicornis* = μονοκέρως (Pline), M. L. 9072 ; *capricornus* = αἰγοκέρως.

Cf. κάρνον· τὴν σάλπιγγα Γάλαται Hes., et l'hybride gaulois-latin *carnūtus* « cornūtus », gall. *carn* « sabot de cheval », got. *haurn* « corne », etc. D'un peu plus loin, le mot est apparenté à gr. κέρας (dont l'*α* est ambigu, pouvant représenter *n̥* ou *ə*) et à skr. *çr̥ṅgam* « corne », où il n'y a pas trace du dissyllabisme de la racine, manifeste dans le groupe de *cerebrum* (v. ce mot), quand le sens est « corne ». La forme *cornū* résulte peut être d'une ancienne métathèse de **kr̥w-n-* ou d'une contamination de **kr-n-* et de **kr-u-*. Mais l'élargissement *-u-* se retrouve dans le dérivé *ceruus* et les formes correspondantes (v. ce mot), κόρυς (κόρυθος) « casque », κορυφή « sommet ».

cornus, -ī f. (*cornus, -ūs*, Stace) : cornouiller et cerisier sauvage. Ancien (arbre du Palatin dédié à Mars). M. L. 2241. Germanique : v. h. a. *kornulboum*, ags. *corntréo*.

Dérivés : *cornum* : cornouille ; *cornētum* ; *corneus*, cf. *cornea*, M. L. 2235 ; *corneolus*, douteux, peut se rattacher à *cornū*, *corneus* de *cornū* ; *cornūlia* (Orib.). Pour *colurna, hastilia ex corno arbore facta*, P. F. 33, 15, cf. *corulus*. Hybride : *cornocerasium*.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

Cornus ne peut être séparé du gr. κράνος « cornouiller » et du lit. *Kirnis* « dieu protecteur des cerisiers » ; l'arbre était connu à date ancienne en Italie et on en a trouvé trace dans les palafittes de Suisse. Cf. *cerasus*. Sans doute de la racine **ker/kor-*, qui désigne un objet dur : *cornū*, etc. V. André, *Lex.*, sous *cornum* et *cornus*.

corocottas (*cro-*, *corocattas*), **-ae** m. : nom d'un animal d'Éthiopie, la hyène? Attesté depuis Pline ; emprunté au gr. κορoκότ(τ)ας, lui-même provenant d'une langue africaine.

corōna, -ae f. (*chorōna* d'après χορός? V. Thes. s. u.) : couronne. De là tout objet en forme de couronne : cercle, et cercle d'auditeurs, corniche, etc. Mot sans doute emprunté au gr. κορώνη, comme *corōnis* à κορωνίς, M. L. 2247, mais ancien et complètement latinisé. Sert aussi de cognomen (étrusque?). Panroman, M. L. 2245 ; passé en germanique : m. h. a. *Kron(e)* et en alb. *kunorε* ; en celtique : irl. *corann*, *coroin*, gall. *coryn*. Dans le latin médiéval, *corōna* signifie souvent « candēlābrum pēnsile » (par exemple, Poet. Lat. med. aeui II 552, 567), ce qui explique le terme allemand *Kronleuchter* (M. Niedermann). Dénominatif : *corōnō, -ās*, M. L. 2246 ; diminutif *corōlla*, M. L. 2243 et 2244, d'où a dû être tiré un adjectif **corōllārius*, substantivé dans *corōllārium* : petite couronne (qu'on donnait à titre de gratification supplémentaire aux acteurs), par suite, dans la langue des mathématiciens, « corollaire », conséquence supplémentaire d'une démonstration (Boèce, pour traduire le gr. πόρισμα).

corpus, -oris n. : corps (par opposition à l'âme, cf. Thes. IV 1001, 57 sqq.) ; d'où « corps inanimé, cadavre » (peut être à l'imitation du grec, qui oppose σῶμα « corps du mort » à δέμας « corps vivant »), cf. Thes. IV 1018, 3 sqq. Cette opposition entre *corpus* et *anima* a eu pour conséquence que *corpus* a désigné, en outre, tout objet matériel (par opposition à ce qui est insaisissable, cf. Serv., Ae. 6, 303 ; *omne quod potest uideri corpus dicitur*), « substance, matière » (tronc d'un arbre, etc., cf. Thes. IV 1019 sqq.). Comme le corps se compose d'un ensemble de parties (tête, membres, tronc), *corpus* s'emploie pour désigner des choses formées d'une réunion « corps, ensemble, corporation » (Thes. IV 1020, 62 sqq.). Tous ces sens correspondent à ceux du gr. σῶμα, qui a dû influer sur le développement sémantique de *corpus*. — Attesté de tout temps. Panroman, M. L. 2248, et celtique : irl. *corp*, gall. *corff*.

Dérivés : *corpusculum* : petit corps, corpuscule ; *corpulentus* : *-is Ennius* (inc. 34) *pro magnis dixit* ; *nos corpulentum dicimus corporis obesi hominem*, P. F. 54, 24 ; *corpulentia* : corpulence et « corporalité » (latin ecclésiastique) ; *corporeus* : corporel, charnel ; *corporālis* (latin impérial), attesté pour la première fois dans Sénèque pour traduire σωματικός, comme *incorporālis* pour traduire ἀσώματος ; toutefois, *corporāliter* est dans Pétrone, Sat. 91, cf. *animālis* ; *corporālitās* (langue de l'Église) ; *corporō, -ās* : tuer, faire un cadavre (sens ancien), « fournir un corps » et au passif « prendre corps » (latin impérial) ; *corporātus* (cf. *animātus*) ; *corporāscō, -is* : s'incarner ; *corporātiō* : incarnation (latin ecclésiastique), réfection des parties du corps (cf. *recorporō, -ātiō*) ; corporation (= *collēgium*), Novell. Sev. 2, 1 ; *corporātīuus* (langue médicale) et *recorporātīuus* ; *corporātūra* = σωμασία (langue impériale) : corpulence, corps ; *incorporeus* (latin impérial, cf. Gell. 5, 15, 1, *corpusne sit uox an incorporeum ; hoc enim uocabulum quidam finxerunt, proinde quod Graece dicitur* ἀσώματον) ; *concorporō* ; *incorporō* : incorporer, incarner (tous deux du latin impérial, surtout ecclésiastique), et *excorporō* (ἅ. λ. tardif).

Le mot latin pourrait être un élargissement en *-s-* d'un thème **kṛp-* attesté en indo-iranien : véd. *kṛpá* (instr.) « forme, beauté », av. *kərəfš*, *kəhrpəm* « forme, corps ». Le vieux prussien a peut-être un autre élargissement dans *kērmens* « corps » ; on peut aussi rapprocher v. sl. *črěvo*, r. *čérevo* « corps, ventre », où l'absence de *-p-* s'expliquerait phonétiquement. Le grec πραπίς « diaphragme, esprit, intelligence » peut aussi être rapproché. L'*i* de v. angl. *hrif* « ventre » ne va pas sans difficulté, de sorte que le rapprochement du mot germanique n'est pas sûr ; il exclurait, du reste, celui de v. sl. *črěvo* et v. pruss. *kērmens*. En somme, groupe obscur. Cf. Vendryes, Rev. celt., 44, 315.

corrāgō (*corā-*), **-inis** f.? : langue de bœuf, plante (Pseud. Apul., Gloss.). — Attribué aux *Lucani* par le Ps. Ap., 41.

corrigia, -ae (*-gium* n.) f. : lacet de soulier (Varr.), puis courroie, lanière, fouet. Ancien (Varr., Cic.), technique. M. L. 2253 ; gall. *carrai* ; **excorrigiāta*, M. L. 2987. Étymologie populaire dans Isid., Or. 19, 34, 13, *-ae e coriis... uel a colligatione*.

Sans doute mot du vocabulaire italo-celtique ; cf. v. irl. *conriug* « j'attache ensemble », *cuimrech* de **kom-rig-om* « lien ». Cf. peut-être aussi m. h. a. *ric*, gén. *ricches* « lien ». Étant donné le sens technique, un emprunt au gaulois n'est pas invraisemblable ; cf. Henry, *Lex. breton*, p. 236.

corroco? : nom d'un poisson de mer dans Ausone. Forme et sens incertains. Cf. *corrococo* « petite dorade blanche » à Hossegor (Landes)?

corrūda, -ae f. : asperge sauvage. Attesté depuis Caton. Mot rustique selon Columelle. Inexpliqué.

corrugus, -ī m. : galerie de mine (Pline). M. L. 2260 b. Cf. peut-être *arrugia*. V. *runcō* 1.

cortex, -icis m. et f. (mais le féminin est surtout poétique) : écorce (spécialement de liège) ; différent de *liber*, cf. Cic., N. D. 2, 47, 120, *obducuntur libro aut cortice trunci*. — Ancien, usuel. M. L. 2263. Irl. *coirt*. V. André, *Lex.*, s. u.

Dérivés : *corticulūs* (Colum.), M. L. 2265 a ; *corticeus*, d'où **corticea* f. représenté en ital. et dans les langues hispaniques, M. L. 2265 ; *corticātus*, M. L. 2264 ; *corticōsus*.

Composés : *dē-*, *ex-corticō, -ās*, M. L. 2988 (pour **excorticem*, v. B. W. *écorce*) ; *scorticātūra* (Orib.) contrepel « savant » de *exscor-*.

Appartient au groupe de lit. *kertù* « je coupe, j'abats », v. sl. *črŭtǫ, črěsti* « couper », *kratŭkŭ* « court » (tandis que lit. *kartùs* a pris le sens de « amer »), skr. *kṛntáti*, av. *kərəntaiti* « il coupe », skr. *kṛtíḥ* « couteau » et *kṛ́tti* « peau ». Le sens de « écorce » s'explique par celui de « chose séparée » ; c'est ainsi que, de la racine **(s)ker-* non élargie par *-t-*, le slave a *kora* « écorce » en face de *skora* « peau » ; v. sous *corium*. Le germanique a de même v. h. a. *herdo* « uellus » (v. pour le sens l'étymologie de *uellus* en face de *uellō*). Pour le suffixe, v. Ernout, Philologica I, p. 146.

Pour une autre trace, hypothétique, de **kert-* en latin, v. *cēna*.

1. **cortīna, -ae** f. (la variante tardive *curtīna* que condamne l'auteur du *de dub. nom.*, GLK V 575, 7, ne suppose pas nécessairement un *ō* ancien, cf. *furnus/fornāx*) : 1° chaudron (qui servait soit à cuire, soit aux foulons) ; 2° cuve que portait le trépied d'Apollon et couvercle de cette cuve sur lequel s'asseyait la Pythie pour rendre des oracles (poétique dans ce sens ; cf. *cortīnipotēns*, Lucil.) ; par analogie, plafond en forme de voûte ou autel en forme de trépied ; cf. Rich, s. u. Ancien et usuel.

Dérivés : *cortīnula* (Amm. Marc.) ; *cortīnāle* : cave où l'on faisait bouillir le vin.

Le groupe de irl. *coire*, gall. *pair* « chaudron », v. isl. *huerr* « écuelle », skr. *carúḥ* « chaudron » est assez éloigné ; plus encore r. *čára* « coupe » avec *ē* radical. Terme technique. Sans étymologie.

2. **cortīna, -ae** f. : rideau. Mot tardif (Ambr., Vulg., Schol. Hor., Isid.), dérivé de *co(h)ors* > *cors*, calqué sur le gr. αὐλαία, qu'on dérivait de αὐλή et que la langue classique s'était contentée de transcrire par *aulaeum*, *aulaea*, e. g. Hor., A. P. 155. Sans rapport avec le précédent. Passé dans les langues romanes : it. *cortina*, fr. *courtine*, etc., M. L. 2266, et en germanique : all. *Gardine*.

cortumiō, -ōnis f. : contemplation intérieure. Mot de la langue augurale cité par Varron, qui le rattache à *cor* : *quod, cum dicunt conspicionem, addunt cortumionem, dicitur a cordis uisu ; cor enim cortumionis origo* (L. L. 7, 9). Étymologie populaire?

corulus, -ī f. : noisetier, coudrier. Déjà dans Caton.

Dérivé : *colurnus*, issu par métathèse de **corulnus* (cf. *ficul-nus*, *popul-nus*), peut-être sous l'influence de *quernus*, *acernus*, *eburnus*, ou du gaulois **collo-*, de **coslo-* ; Festus semble avoir confondu *cornus* et *corulus* dans la glose *colurna* : *hastilia ex corno arbore facta*, P. F. 33, 15 ; *corulētum* : coudraie. Les formes romanes remontent à *colurus*, cf. M. L. 2271, 2270 ; B. W. *coudrier*.

Issu de **koselos* ; cf. irl. *coll*, gall. *coll*, v. h. a. *hasal*, v. isl. *hasl*, qui ont le sens du mot latin, et sans doute lit. *kasulas* « pique de chasseur ». Mot du vocabulaire du Nord-Ouest.

corus, -ī m. : cor, mesure de capacité. Mot hébreu venu par la Bible.

coruscus, -a, -um (on trouve dans les gloses une forme *corisc-*, représentée dans le port. *corisco* ; un doublet *scoruscus* est dans l'Itala et l'App. Probi enseigne *coruscus, non scoriscus*. On y voit la même alternance *sc-*, *c-* à l'initiale que dans *corium*, *scortum*, etc. La forme avec *c* aurait dû son triomphe à une dissimilation, cf. *siscidī* et *sistō*. Toutefois, *scoriscus* est bien tardif et peut s'expliquer comme *scrapula* (= *crapula*), *screpas*, *scussores*, *studit*, *scarpinet* qu'on trouve dans les Gloses, cf. Theander, *Ex Aa Gloss. interpretamentis collectanea*, Eranos 23, 1, 53, n. 2) : qui s'entrechoque (se dit de la cime des arbres), qui grelote. Plt., Ru. 526, *nam omnia corusca prae tremore fabulor*. Appliqué aux astres, à l'éclair, « scintillant, étincelant », d'où substantivé à basse époque *coruscus* m. « éclair », cf. M. L. 2268 et 2267.

A *coruscus* correspond la forme verbale *coruscō, -ās* : 1° cosser (se dit des animaux qui se heurtent de la tête, comme gr. κερατίζω), s'entrechoquer ; 2° étinceler, briller (développement de sens comparable dans *micō, -ās*) ; 3° brandir (transitif).

Tardifs : *coruscātiō, -cāmen, -cālis, -cābilis* ; *coruscifer*.

Le type de *coruscō* rappelle celui de *aeruscō* (v. ce mot). Pour la racine, cf. gr. σκαίρω « je bondis ». Dès lors, on partirait de la forme verbale pour expliquer *coruscus*, cf. BSL 26 (79), p. 22. Le gr. a κορύπτω et κυρίσσω, que Thurneysen a rapprochés de *coruscō* (GGA 1907, p. 206).

coruus, -ī m. : 1° corbeau (prophétique comme la corneille) ; 2° poisson de mer, coracin vulgaire, ou petit castagneau, ainsi appelé à cause de sa couleur noire (= κορακῖνος) ; 3° machine de guerre (sorte de grappin?), cf. Vitr. 10, 13, 3, *coruum demolitorem, quem nonnulli gruem appellant* ; joint à *ferreae manūs* par Q. Curce 4, 2, 12 et 4, 3, 26 ; 4° scalpel ; 5° nom d'une constellation. Ancien ; panroman, M. L. 2269, et pour les formes grecques *corax*, *coracīnus*, M. L. 2221, 2218.

Dérivé : *coruīnus* (cognomen, cf. Gell. 9, 11), M. L. 2268 a.

V. *cornīx*. Pour le suffixe, cf. m. irl. *crū* « corbeau », de **krowos*, et, dans un autre groupe, *ceruus*.

corydalus, -ī m. : alouette huppée. Emprunt au gr. κορύδαλος, déformé en *coredallus* (Greg. Tur.), *corēdulus*, *cordolus* par l'étymologie populaire.

cōs, cōtis f. : pierre à aiguiser, queux. Ancien, bien que, par hasard, non attesté avant Cicéron. M. L. 2275. Cf. *cautēs*.

Dérivés : *cōticula* : pierre de touche ; petit mortier. Conservé en sicilien et en calabrais, M. L. 2284 ; *cōtiārius* : rémouleur (Gloss.), cf. *cōtiārium*, M. L. 2283 ; *cōtula* ou *cōtulus* (l'ablatif pluriel est seul attesté), M. L. 2288 ; *cōtōria* (*cōtāria?*) : carrière de pierres à aiguiser. Cf. encore M. L. 2286, **cōtius* ; peut-être aussi la glose de P. F. 63, 10, *decotes, togae detritae* ; *dēcōtō, -ās* : dépouiller (= *excoriō*), dans la Loi Salique.

Nom d'action, avec suffixe secondaire *-t-*, d'une racine attestée par skr. *çiçāti* : il aiguise », skr. *çānaḥ* « pierre à aiguiser » (forme prākritique), pers. *sān* (même sens), gr. κῶνος « pomme de pin, cône » ; peut-être arm. *sur* « tranchant ». La forme à degré zéro est attestée par skr. *çitáḥ* « aiguisé », irl. *cath* « sage » et lat. *catus* (v. de mot), peut-être arm. *sayr* « tranchant » (substantif). A côté, il y a un type à *-i-* : skr. *çyáti* « il aiguise », av. *saēniš* « pointe » et v. isl. *hein*, v. angl. *hán* « pierre à rasoir » ; mais la situation n'est pas comparable à celle de la racine de *pōtus*, *pōculum*. V. aussi *cautēs*.

cossim : v. *coxim*.

cossus, -ī m. : *-i ab antiquis dicebantur natura rugosi corporis homines, a similitudine uermium ligno editorum, qui cossi appellantur*, P. F. 36, 11. La glose de Festus réunit un substantif *cossus, -ī* (*cossis*, Pline, d'après *uermis* ; *cusus*, Gloss. ; *coscus*, Mul. Chir.) m. : ver du bois,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

espèce d'artison, et ver intestinal (= *terēdō*), M. L. 2278 et 2277, **cossicus* ; et un adjectif *cossus, -a, -um* : à la peau rugueuse, d'où proviendraient le surnom *Cossus* et les gentilices *Cos(s)idius, Cossinius, Cossutius*. Mais le surnom *Cossus* semble étrusque, et le nom du ver est sans étymologie.

costa, -ae f. : 1° côte, σπάθη ; 2° côté, flanc. Attesté depuis Plaute. Panroman, M. L. 2279.

De même que *latus*, le mot a dû s'employer à basse époque comme adverbe ou préposition avec le sens de « à côté de, auprès », cf. M. L. s. u. ; le v. fr. *encoste* remonte à *in costa*. — *In costa* a sans doute été abrégé en *costa*, comme *ad-, dē-latus* en *latus*.

Dérivés : *costālis* (Vég.) ; *costātus* : Varr., R. R. 5, 5, 8, [*boues*] *corpore bene costato*, d'où *costātum*, M. L. 2280 ; *costula*, M. L. 2280 a.

Il n'y a aucun mot identique ailleurs. Mais la forme rappelle celle de v. sl. *kostĭ* « os », et ce mot lui-même semble inséparable du groupe de lat. *os* (v. ce mot), skr. *ásthi*, etc. Il y aurait donc ici une sorte de préfixe **k*- semblable à celui qui figure dans *caper capra* (cf. A. Meillet, Roczn. Slaw. 9, 74), mais l'existence de ce préfixe a été contestée : v. *aper*.

costum, -ī n. (*costus, costos* f.) : costus, plante. Emprunt au gr. κόστος, qui lui-même doit être emprunté à skr. *kúṣṭhaḥ*. Passé en ags. *cost*.

cōthō(n), -ōnis m. (f.) ; **cōthōnum, -ī** n. : port. Mot sémitique ; cf. Serv., Ae. 1, 427, *portus effodiunt, i. e. cotona faciunt. Carthaginienses cothone fossa utuntur, non naturali portu*.

cothurnus, -ī (*coturnus*) m. : 1° brodequin de chasse ; 2° cothurne tragique, (d'où « enflure » du style, etc.). Emprunt au gr. κόθορνος ; demeuré dans quelques dialectes italiens, dont les formes supposent **cotturnus*, M. L. 2282. Dérivés tardifs : *cothurnātus, -nātiō, -nōsus*.

cotonea, -ae f. : Pline 1, 26, 26 ; 26, 42 : *alus autem, quam Galli sic uocant, Veneti cotoneam...* ; nom de la grande consoude chez les Vénètes.

cotōneus, -a, -um (*-nius* ; *qudenaeus*, Ed. Diocl. ; *quidonius*, Diosc. ; *cetonius*, Ps. Hier.) : de cognassier ; *cotōneum* (sc. *mālum*) : coing. Ancien (Caton). Ordinairement interprété comme une déformation due à un intermédiaire étrusque de κυδώνιος, adjectif dérivé de *Cydōn, -ōnis* « crétois » ; cf. *Cydōnea* (*-nia*) : Cydon, ville de Crète (La Canée) et Pline, 15, 37, *mala, quae uocamus cotonea et graece Cydonea, e Creta insula aducta* ; mais peut provenir d'une langue d'Asie Mineure, cf. Nehring, Glotta 13, 11 sqq. Alcman a une forme κοδύμαλον, et Hésychius une glose κοδώνεα· σῦκα χειμερινά. V. aussi Solmsen, *Z. Gesch. des Namens der Quitte*, Glotta 3, 241 sqq. M. L. 2436 ; Vendryes, BSL 25 (1924), 41. Germanique : v. h. a. *chutina*, v. angl. *cod-oeppel*, all. *Quitte*, de *quida*.

cottabus, -ī m. : transcription du gr. κότταβος « jeu du cottabe », employé plaisamment par Plt., Tri. 1011, au sens de « coups » ; *-ī bubulī*, demeuré en napol. dans le sens de « tête », M. L. 2286 a.

cottana, -ōrum n. pl. : figue de Syrie, de petite taille. Emprunt, attesté depuis Pline, au gr. κότταναι, lui-même emprunté à l'hébreu *qᵉtanna* « petit ». La forme *cottana* a subi l'influence de *coctus*.

cottīdiē (c'est la graphie la plus anciennement attestée ; on trouve aussi *cotīdiē* et, plus tardivement, *quot(t)īdiē* ; les indications des grammairiens reposent sur des constructions étymologiques arbitraires) adv. : chaque jour, ὁσημέραι, καθ' ἡμέραν. Ancien, usuel. M. L. 6974.

Dérivé : *cottīdiānus* (*quot(t)ī-*) : quotidien. M. L. 6973.

Vraisemblablement issu du locatif **quottī* (de **quottei*) *diē*, cf. *prīdiē, postrīdiē*, etc. Le premier élément semble être l'adjectif dérivé de *quot*.

Le *-tt-* de *cottīdiē* est sans doute expressif, comme dans la forme romane **tottus* (avec *o* fermé) en face de *tōtus*, de it. *tutto*, fr. *tout* (*toute*). Étant isolée de *quot*, la forme n'a pas subi d'abord l'action analogique par laquelle le *qu-* de *quis*, etc., a été restauré dans les formes de l'interrogatif indéfini (v. sous *quis, quī*, etc.).

cōturnīx : v. *cocturnix*.

Couella, -ae f. : surnom de Junon, qu'en tant que déesse lunaire, on invoquait le jour des Calendes ; Varr., L. L. 6, 27. Origine inconnue.

couinnus, -ī m. : chariot, char de guerre. Mot celtique, qui apparaît seulement sous l'Empire (Mela, Luc., Mart., Sid.) et a toujours été senti comme étranger.

Dérivé : *couinnārius*.

couum : v. *cohum* et *cauus*.

coxa, -ae f. : 1° hanche, os de la hanche, et par extension « cuisse » ; cf. Cels. 4, 27, *coxas et poplites* ; 4, 30, *coxis proxima genua sunt* ; 2° par analogie, « angle rentrant » (Grom., Hyg.). — Attesté à partir de Nigidius, mais *coxendīcēs* est dans Plaute, Ba. 1159, et Caton, Agr. 160. A remplacé dans les langues romanes *femur*, qui n'est demeuré que dans un parler rhéto-roman, cf. M. L. 2292, 3240. Panroman ; britt. *coes* « jambe ».

Dérivés : *coxāle* : vêtement couvrant les hanches (rare, tardif) ; *coxārius* (Pelag.) ; *coxendīx* f. (*ī*, Plt., Lucil. ; *ĭ*, Ser. Samm. 695, 991) : articulation de la hanche : *ossa ex acetabulis pernarum, circa quae coxendices uertuntur*, Pline 28, 179 ; *uertebrae in coxa* (cf. *clacendīx* « genus conchae ») et *coxendicus* (Pelag.).

Le mot doit désigner une articulation en général, car les mots correspondants s'appliquent à des articulations diverses : irl. *coss* « pied », v. h. a. *hahsa* « partie de derrière de l'articulation du genou », skr. *kákṣaḥ* et *kakṣā* « aisselle ». Cf. aussi *coxim* et *coxus*, mais le rapprochement de *axis* est douteux ; cf. *aper* et *costa*.

coxendix : v. le précédent.

coxim, cossim adv. : à croppetons (rare et populaire ; trois exemples en tout : Pomp., Varr., Apul.). Cf. *incoxō, -āre* : Non. 39, 8, *incoxare in coxam sidere. Pomponius Pannuceatis* (97) : *neque interim cacandi causa umquam incoxaui nate*. Non attesté en dehors de ce passage. Le rapprochement avec *coxa* semble dû à l'étymologie populaire ; la racine est la même que dans *conquinīscō*. — *Cossim* représente une prononciation vulgaire, peut-être dialectale.

coxus, -a, -um : boiteux, synonyme de *claudus* (rare et populaire ; C. Cilnius Maecenas, Gloss.) ; rom. esp. *cojo*.

Dérivés : *coxō, -ōnis* (Non. 25, 13) ; *coxōsus* (Gloss.) ; *coxigō, -āre* (id.) : boiter.

V. *conquinīscō*. Rapproché par l'étymologie populaire de *coxa*. Même formation avec *-s-* désidératif que *laxus* et *anxius, noxius*.

crābrō, -ōnis (et formes dissimilées de basse époque *crābō, cābrō* ; c'est à *cābrō* que songe Isid. quand il écrit : *crabrones uocati a cabo, i. e. caballo, quod ex his creentur*, Or. 12, 8, 4) m. : frelon. Ancien. M. L. 2293. Les formes *scrabro, scabro, scrabo* ont été influencées par *scarabaeus* ; cf. Isid., Or. 12, 8, 4, *ex his* [*crabronibus*] *iterum saepe nascuntur scarabaei, unde et cognominati sunt* : avec épenthèse *carabro* (Gloss.), croisement de *crabrō* et de κάραβος, v. Thes. s. u.

De **crāsrō* (v. Benveniste, *Origines*, p. 175), comme on le voit par les mots du même sens : v. h. a. *hornuz* et néerl. *horzel*, lit. *širšũ*, et des dérivés variés tels que *širšys, širšlỹs* (acc. pl. *sìršlius*), etc.), v. sl. *sršenĭ* et slovince *sèršel*.

Des formes de certains parlers des anciennes régions ombriennes et osques offrent *f*, ainsi *skàrafóni, škarafónz* ; voir l'atlas de MM. Jaberg et Jud, carte 462, à l'article *calabrone*. La forme à *-ara-*, qui a été dissimilée en *-ala-*, doit donc provenir de parlers osco-ombriens. C'est l'extension de cette forme qui a déterminé le bizarre rapprochement avec *scarabeus*, rapprochement que la langue fait réellement, à en juger par la sifflante initiale du mot dans la plupart des parlers italiens où il se rencontre. Et c'est ce rapprochement qui explique comment *scarabaeus* a reçu *f* sur le domaine osco-ombrien, comme on le voit par la carte *scarafaggio* de l'atlas Jaberg-Jud.

cracatius, -ī m.? : nom de poisson dans Anthimus 46, sans doute l'esturgeon. Cf. Thes. s. u. ; gaulois d'après Niedermann, Mél. Jud, 145.

cracca, -ae f. : vesce sauvage (Pline, NH 18, 142).

cracentēs : v. *gracilis*.

cracerō, -ās (*cacerrō*, etc.) ; *crācō, -ās* : croasser (Gloss.) Onomatopée.

crāmātum, -ī n. : mélange de vin et d'eau (Orib.). De κρᾶμα.

crāmum, -ī n. (*crāma* f.) : crème de lait. Attesté seulement dans Venant. Fort. et dans les gloses. Sans doute gaulois. M. L. 2294 ; B. W. sous *crème*.

crāpula, -ae f. : 1° état d'ivresse, fumées du vin ; 2° résine qu'on mêlait au vin (pour produire l'ivresse?, cf. Pline 23, 46). A basse époque, *crāpula* désigne aussi bien l'excès de nourriture que l'excès de boisson et arrive même à s'opposer à *ēbrietās* ; cf. Isid., Sent. 2, 43, 1, *esca crapulam, potus ebrietatem generat*.

Emprunt ancien, latinisé, au grec populaire κραιπάλη (peut-être par un intermédiaire étrusque, cf. *Sāturnus, Saeturnus*, et *scaena, paelex*), avec dérivés proprement latins : *crāpulor, -āris* ; *crāpulānus, -rius, -ātiō* (tardif) ; *crāpulentus* (formé sur *ūīnulentus, somnolentus, temulentus*, non attesté avant Amm. Marc.), *-ōsus* (tardif et rare). Sur le mot, v. A. Vaillant, Rev. des ét. slaves, 15, 1935, p. 229.

crās (falisque *cra*?) adv. : demain. Ancien, usuel. M. L. 2296. Conservé seulement dans certains dialectes italiens et en vieil espagnol et vieux portugais. Remplacé ailleurs par un descendant de *dē māne* ; cf. M. L. 2548 ; B. W. s. u.

Dérivés : *crāstinus* (cf. *prīs-tinus, sērōtinus*, etc.) ; d'où *procrāstinō, -ās* : remettre au lendemain (cf. *comperendinō*), *procrāstinātiō*.

Tandis qu'un mot indo-européen pour « hier » est conservé dans plusieurs langues (cf. *herī*), il n'en subsiste pour « demain » aucun qui se trouve dans deux langues. Skr. *çváḥ* « demain » est isolé tout comme lat. *crās*, qui doit néanmoins être ancien. L'av. *sūrəm*, accusatif « de bon matin », convient pour le sens, mais non pour la forme.

crassus, -a, -um : gros, épais (sens physique et moral), gras ; s'oppose à *tenuis*, à *liquidus*, à *macer*. Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 2999. *Crassus*, appuyé sur *grossus*, d'après lequel il a tendu à devenir *grassus* (cf. Thes. IV 1103, 52 ; Martyrius, dans GLK VII 176, 14, et M. L. s. u. et 4427, **ingrassiāre*), a eu une vie plus active que *pinguis*, qui n'est guère représenté en dehors du domaine italien. *Crassus* est employé comme surnom, mais non *pinguis*. Les langues romanes attestent aussi **crassia*, M. L. 2298.

Dérivés : *crassitūdō* (*grassi-*), ancien et fréquent ; *crassitās, crassitiēs, crāssēdō*, formés comme *pinguēdō*, sont de l'époque impériale ; *crassō, -ās, incrassō* (époque impériale) et *crassēscō, -is, crāssāmen* (*grassā-*) et *crassāmentum* : dépôt, lie ; *crassātiō* (Pelag.), *crassundia, -ōrum* : gros intestin (cf. *crepundia*) ; *crassīuus*, παχύνους (Gloss.).

Composés : *crassificō* (bas latin) ; *Crassipes, Crassupes*, surnom ; *crassiuēnius*, Pline 16, 66 (pour la formation, cf. *caldicerebrius*, etc.).

Adjectif expressif à vocalisme *a* et à *s* géminé ; cf. *bassus* ; sans étymologie. Le rapprochement avec *crātis*, qui est souvent enseigné, n'est justifié ni par le sens, ni par la forme. Cf. *grossus*.

crātēra (*crēterra*), **-ae** f. : cratère. Emprunt oral et populaire fait sur l'accusatif de gr. κρᾶτήρ, ion. κρητήρ, -ος, devenu *cratera* et passé par là au genre féminin. La langue littéraire transcrit le mot grec et écrit *crātēr* (d'où irl. *crethir*). *Crēterra* dénonce sans doute un intermédiaire étrusque ; cf. *acerra*.

crātis, -is f. (employé surtout au pluriel *crātēs, -ium* ; toutefois, Plaute a un accusatif singulier *crātim*, Poe. 1025) : désigne tout objet tressé ou à claire-voie : claie(s), treillis, herse (*occa*, (*h*)*irpex*), fascines, bouclier, etc. Ancien ; technique. M. L. 2304.

Dérivés : *crātīcius* : lait de claies ; *- pariēs*, conservé en italien, M. L. 2302 ; *crātīcula* (*-um* n.) : gril, grille, M. L. 2303, irl. *greidell*, gall. *gradell* ; *crātīculātim* ; *crātiō, -īs* : herser.

On serait tenté de rapprocher le groupe de v. h. a. *hurt* « clayonnage d'osier » en posant **krt-*, c'est-à-dire **krət-*, si le grec n'avait κάρταλος « corbeille », κυρτία « clayonnage », et le sanskrit *cṛtáti* « il attache ». Pro-

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

blème non résolu. Le rapprochement germanique reste possible à condition de séparer les autres mots ; on peut y joindre v. pruss. *korto* « haie », *pocorto* « schwelle ». Terme technique, dont il n'est pas surprenant que l'étymologie fasse difficulté.

craxantus (*crassantus*), **-ī** m. : sorte de crapaud. Un exemple, sans doute du ve siècle, dans un petit poème de l'Anthol. 390, 17.

Sans doute gaulois ; cf. les noms propres celtiques *Craxa*, *Craxanius*, *Craxantus* et, pour le suffixe, *trucantus*. V. A. Thomas, Bull. du Cange 3, 1927, p. 49 sqq. ; M. L. 2304 b.

crēber, -bra, -brum : qui pousse dru ; s'est dit d'abord des plantes : *crēbra silua*, *-um salictum*, *-ī rāmī*, d'où, dans la langue commune, « nombreux (avec idée accessoire de « serré, pressé »), fréquent, qui arrive ou se succède coup sur coup ». Avec un complément : « abondant en ».

Dérivés : *crēbritās*, *crēbritūdō* (archaïque) : fréquence ; *crēb(r)ēscō*, *in-*, *per-crēb(r)ēscō*, *-is* « devenir fréquent, se répandre, s'accroître », souvent avec perte par dissimilation du second *r* ; *crēbrātus* (Pline). — Ancien, usuel. Non roman.

V. *creō*, *crēscō*. *Crēber* peut être issu de **krēs-ro-s*, d'un mot racine **krēs-*, cf. *cerēs*, ou de **krē-dh-ro-s*.

crēdō, -is, -didī, -ditum, -ere : transitif et absolu : 1° mettre sa confiance en, croire (*c. alicuī*, *alicuī reī* et, dans la langue de l'Église, *c. in alqm*) ; 2° confier quelque chose à quelqu'un, prêter (*c. aliquid*), d'où *crēditum* : crédit, prêt ; *crēditor* : créditeur, prêteur (par opposition à *dēbitum*, *dēbitor*) ; *crēditārius* : dépositaire (bas latin) ; 3° croire quelqu'un ou quelque chose (avec l'accusatif ou la proposition infinitive) ; 4° en incise, *crēdō* s'emploie comme *opīnor*, gr. οἶμαι. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2307 ; *crēditus*, M. L. 2308 ; 2308 a.

Le substantif correspondant à *crēdō* est *fidēs*, cf. *fidem habēre*, et les exemples cités par Meillet, MSL 22, 215, auxquels on peut joindre Cés., B. C. 3, 1, 2, *cum fides tota Italia esset angustior, neque creditae pecuniae soluerentur*. Ni *crēditiō* ni *crēditus*, *-ūs* n'existent, et *crēditor* n'est employé que dans le sens technique de « créancier ». Il n'y a pas d'adjectif pour dire « qui croit à » ; *fidēlis* et *crēdulus* ont des sens particuliers.

Dérivés (proprement latins) : *crēdibilis* et *incrēdibilis*, *-itās* ; *crēditor*, cf. plus haut ; *crēdulus* : crédule (même sens péjoratif qu'en français, sauf à basse époque ; irl. *credal*) ; *crēdulitās* et *incrēdulus* (premier exemple ap. Hor. = ἄπιστος), M. L. 4362, *-itās* (post-classique). Cf. aussi **crēdentia*, M. L. 2306.

Composés : *accrēdō* : ajouter foi à (archaïque, M. L. 86) ; *concrēdō* : confier et « se confier », M. L. 2117 a ; *discrēdō* (bas latin), créé d'après *diffīdō*, pour traduire le gr. ἀπιστῶ. Dérivé tardif : *crēditō*, *-ās* (Fulg.).

« Termes religieux à l'origine, le verbe latin *crēdō* et le substantif *fidēs* avaient pris, dès le latin ancien, des emplois le plus souvent profanes, par suite de l'effacement de la vieille culture indo-européenne et de la domination de plus en plus grande prise par la culture matérielle du monde méditerranéen. Le verbe *fīdō* n'a jamais que cette valeur profane à toute époque. Mais l'introduction du christianisme est venue rendre à *crēdō* et à *fidēs* un rôle religieux, quand *crēdō* a été affecté à traduire πιστεύω, et *fidēs* à traduire gr. πίστις. Et ainsi *fidēs* s'est remis, en pleine période romane, à servir de substantif verbal à *crēdō*. Mais il y avait là une situation fausse ; et, suivant un procédé courant du latin (type *beneuolentia* en face de *beneuolēns*), on a fait **credentia*, qui est représenté d'une extrémité à l'autre du domaine roman, du roumain à l'hispanique et au français. Le français a trois représentants de ce mot : le représentant normal de **credentia*, à savoir *créance*, qui servait encore au sens de « croyance » au XVIIe siècle et qui s'est spécialisé dans un emploi technique et juridique ; une adaptation de ce mot sous l'influence de *croire*, *je crois*, *croyant*, à savoir *croyance* ; enfin, l'emprunt à l'italien *crédence*. Mais le mot *foi* n'a pas disparu pour cela. Et, actuellement encore, du moins dans la langue écrite, celui qui croit confesse sa *foi*. Grâce surtout au christianisme, les résultats de la vieille contamination des deux groupes de mots subsistent jusqu'à présent » (Meillet, MSL 22, 218). V. M. L. 2306.

Terme religieux conservé seulement en indo-iranien et en italo-celtique. Les formes celtiques, v. irl. *cretim* et gall. *credaf* « je crois », attestent que le *-d-* de *crēdō* n'est pas un ancien *-d-* simple ; la façon dont **kred-dh-* a passé à lat. *crēd-* n'est pas exactement déterminable. Et, en effet, véd. *śráddadhāti* est un juxtaposé de *śrát*, qui se trouve isolé des formes de *-dhā-*, et du verbe *dádhāti* « il pose ». Les formes avestiques du type de *zrazdā-* ont subi une assimilation. Les deux termes **kred-* et **dhē-* étaient indépendants en indo-européen, comme on le voit par le védique ; du reste, la sourde *k* et la sonore *dh* ne coexisteraient pas dans un mot en indo-européen. — En latin et en celtique, le second élément est de la même forme qui apparaît dans le type *con-dō*, etc. (v. sous *faciō*). On a souvent supposé un rapport entre le premier terme du juxtaposé, qui est en védique *śrát*, et le nom du « cœur » (v. lat. *cor*). Mais les formes divergent, et rien ne prouve qu'il y ait dans le rapprochement, dans la mesure où il s'est peut-être établi, autre chose qu'une « étymologie populaire » (v. Ernout, Mél. S. Lévi, p. 85, et Vendryes, Rev. celt., 44, 90). — V. aussi *fidēs*.

crefrat : v. *cernō*.

cremaculus (*cra-*) : attesté dans CGL II 145, 32 : κρεμαται : *pendet*, *unde cremaculus*. Hybride, représenté dans les langues romanes (cf. fr. *crémaillère*), à côté de **cremasclum* et de la forme purement grecque *cremaster*. M. L. 2310 ; B. W. s. u.

cremō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : brûler (noter le « pléonasme » *ignī cremāre*, dans César, BG I 4, 1). Transitif, se dit surtout des cadavres. Ancien et usuel. M. L. 2309.

Dérivés et composés : *cremium* (surtout au pluriel) : fagots pour allumer le feu, broutilles. Mot rustique, Colum. 12, 19, 3, *tenuibus admodum lignis, quae cremia rustici appellant, fornacem incendemus*. Peut-être influencé par *gremia*, de *gremium* « brassée de bois » ; *cremābilis* ; *cremātiō* ; *cremātor* ; *con-*, *dē-*, *ex-*, *re-crēmāre* ; *tūricremus* (poétique).

Peut-être d'un élargissement en *-em-* de la racine attestée par v. isl. *hyrr* « feu », got. *hauri* « charbon » (v. *carbō*), lit. *kuriù*, *kùrti* « faire du feu » (v. sl. *kuriti* « chauffer » est un causatif secondaire). L'ombrien a le nom d'instrument krematra, qui semble indiquer ce qui sert à faire cuire, ce qui a cuit. Le rite de l'incinération des cadavres, d'abord inconnu en Italie, semble avoir été introduit par les envahisseurs qui y ont apporté le latin et l'osco-ombrien.

cremor, -ōris m. : bouillie, décoction. Attesté depuis Plaute jusqu'à Mulom. Chironis. Le gaulois *curmi* (Marcel.), *curmen* (Gloss.) « bière » qu'on rapproche est bien loin comme sens et attesté à date trop tardive pour que l'hypothèse de l'emprunt soit convaincante. Peut-être apparenté à *cremō* (cf. *clāmor*, *clāmō*).

***crēna, -ae** f. : entaille, cran. Peut-être dans Pline 11, 180. M. L. 2311.

creō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : produire, faire pousser, faire grandir ; d'abord terme de la langue rustique, où le rapport avec *crē-sc-ō* est encore sensible, e. g. Cat., Agr. 62, *aliud stercus herbas creat* ; Colum. 3, 18, 4, *oculi uitis... non materias sed radices creant* ; par suite, dans la langue courante, se dit de toute espèce d'êtres ou d'objets ; « faire naître », Cic., Fin. 5, 38, *quas [res] et creat natura et tuetur* ; Lucr. 2, 1151, *tellus uix animalia parua creat, quae cuncta creauit* ; Pline 11, 117, *puluis in lana et ueste tineas creat* ; Cic., Rep. 1, frg. 2, *patria... est antiquior parens quam is qui creauit*, d'où au passif *creārī*, *creātus* (avec, pour synonyme, dans la langue poétique, *crētus*) = *gignī*, *nātus*, e. g. Cic., Off. 1, 22, *quae in terris gignantur, ad usum hominum omnia creari*. Cf. encore Enn., frg. uar. 99, *in eo monte aram creat* (= il élève) *Caelo* ; 130, *dicitur Vesta hanc urbem creauisse* ; Cic., Balb. 31, *princeps ille creator huius urbis Romulus*. Dans la langue du droit, *creāre* a pris le sens spécial de « élever à une magistrature, nommer, élire », T.-L. 4, 4, 2, *pontifices, augures... ab Numa Pompilio creati sunt* ; Cic., Leg. 3, 9, *qui comitiatu creare consules rite possint*. La langue de l'Église s'est beaucoup servie du verbe avec le sens de « créer », c'est-à-dire « faire naître du néant », pour traduire κτίζω, cf. Aug., Ciu. 22, 14, *qui creauit cuncta de nihilo* ; et elle a développé dans cette acception l'usage de *creātor* et fait *creātūra* « création » et « créature » (double sens qu'elle donne également à *creātiō* traduisant κτίσμα, κτίσις, cf. Aug. fid. et symb. 4, 5), qui n'est attesté qu'à partir de Tertullien et de l'Itala. *Creātor*, *creātiō*, *creātrīx*, bien que classiques, sont, du reste, rares avant que la langue de l'Église ne s'en empare. *Creātiō* n'est attesté avant l'Itala et Papinien que par un seul exemple de Cicéron, Leg. 3, 10 ; pour *creātor* et *creātrīx*, les exemples sont un peu moins rares, mais encore très peu nombreux ; cf. Thes. s. u. *Creāre* est bien représenté dans les langues romanes, M. L. 2305 et 2305 a ; et en celtique : gall. *creu* ; irl. *creawdr*, *creadur*, etc. (savants).

Composés de *creō* : *prōcreō* : procréer, engendrer, et ses dérivés *prōcreātor*, *-trīx*, *-tiō* (cf. *prōgignō*) ; *recreō* : faire pousser de nouveau, donner une nouvelle vie ou une nouvelle vigueur à, ranimer, réconforter (joint à *reficere*, *restituere*, *reparāre*) ; *recreātor*, *-tiō* (époque impériale). De *creātus* la langue de l'Église a formé *increātus* (= ἄκτιστος), *increābilis*.

La formation, peu claire, rappelle celle de *beāre* en face de *bonus*. Pour la racine, cf. sans doute *crēscō*, *crēber*.

creper, -a, -um : obscur, puis « douteux ». Archaïque et rare ; d'origine sabine d'après Varron, L. L. 6, 25, *crepusculum a crepero : id uocabulum sumpserunt a Sabinis, unde ueniunt Crepusci nominati in Amiterno qui eo tempore erant nati, ut Luci(i) prima luce in Reatino ; crepusculum significat dubium ; ab eo res dictae creperae dubiae, quod crepusculum dies etiam nunc sit an iam nox multis dubium* ; cf. ibid. 7, 7. Irl. *crepscul* (mot savant). — Tardif : *crepusculāscō* (Sidon., epist. 8, 3, 2).

Crepuscus semble dérivé d'un substantif **crepus*, de **crepos* n., qui rappelle gr. κνέφας, le latin ignorant le groupe *cn-* à l'initiale ; mais il y a difficulté à supposer soit une parenté originelle, soit un emprunt (par l'étrusque? Cf. Devoto, St. Etr. 2, 232). *Crepusculum* semble formé sur *dīlūculum* « le petit jour », tiré régulièrement de *dīlūcēscō*.

crepida, -ae f. : sandale. Emprunté de l'accusatif du gr. κρηπίς, κρηπῖδα, devenu *crepīda* par suite du déplacement de l'accent sur l'initiale (toutefois *crepīdō* a conservé la longue) et *crēpida* par un rapprochement dû à l'étymologie populaire avec *crepō*, cf. Isid., Or. 19, 34, 3, *crepidas... est autem genus [calceamenti] singulari forma et idem utrique aptum pedi, uel dextro uel sinistro. Crepidas autem dictas quod cum sono stringantur, siue a pedum crepitu in ambulando*. La *crepida* est une chaussure spécialement grecque ; le terme latin est *solea*. *Crepida* n'est pas attesté avant Catulle et Cicéron, mais *crepidula* est dans Plaute, Pe. 464.

Dérivés : *crepidula* ; *crepidārius* ; *crepidātus* ; *crepīdō*, *-inis* f. : base (d'un temple, d'un autel, etc.) par analogie avec la semelle qui constitue la *crepida* ; mur d'un quai ; trottoir ; avancée, saillie d'une corniche. Chez Pline et Dioscoride, *crepis* et *crepidula* désignent une plante épineuse. Cf. *carpisculum*.

crepō, -ās, -uī, -itum, -āre : craquer, claquer, pétiller, péter (= *pēdō*, cf. *crepitus*) ; se dit de tout ce qui se fend ou éclate avec bruit, notamment du bois, des portes, des étoffes, etc., par suite « se fendre, se rompre, crever » ; s'est même dit à basse époque (et sans doute dans la langue populaire) des êtres vivants, e. g. Vulg. II par. 25, 12, *praecipitauerunt eos... qui uniuersi crepuerunt* (= διερρήγνυντο). S'applique par extension à toute espèce de bruit et, transitivement, à la parole (dans la langue familière) : « faire sonner haut, crier après, se plaindre bruyamment » ; cf. *increpō*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2313.

Dérivés : *crepāx* (adj. *ā. λ.* de Mécène, cité par Sén., Ep. 114, 5, sans doute populaire) ; *crepitus*, *-ūs* m. : craquement, claquement, bruit ; *crepor* (rare, bas latin) ; *crepulus* (rare, bas latin) ; *-crepus* dans l'adjectif archaïque *perterricrepus* ; *crepitulum* « *ornamentum capitis ; id enim in capitis motu crepitum facit* », P. F. 46, 4. Cf. aussi M. L. 2312, **crepantāre* ; M. L. 2314, *crepātūra*. Composés hybrides plautiniens, à suffixe grec en *-ida* : *crūri-*, *oculi-crepida*.

Fréquentatif : *crepitō*, *-ās* : craquer bruyamment ou souvent, M. L. 2316 ; d'où *crepitāculum* et *crepitācillum* : hochet.

Composés : *concrepō* : se mettre à craquer ou « craquer avec force » ; transitif « faire retentir ensemble ou avec force » (poétique et postclassique, d'après *conclāmō*) ; *discrepō* : faire entendre un bruit discordant,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

d'où « être en désaccord avec » (s'emploie comme *dissonō*, *discordō*) ; *discrepantia* : désaccord ; *increpō* : élever la voix contre, gronder (it., esp., port. *increpar*) ; *percrepō* (*percrepis* dans Varr., Men. 124, comme *tonimus*, id., ibid. 132, d'après *sonāre*, *sonere*) : résonner fortement et « retentir ».

dēcrepitus : v. ce mot.

Crepō appartient (avec *cornīx* et *crōciō*, v. ces mots) au groupe des mots expressifs à *kr-*, dont il y a, dans plusieurs langues, des formations de types variés : gr. κράζω, κρώζω, κραυγή, κριγή, κρέμβαλον, skr. *króçati* « il crie », v. sl. *kričati* « crier », etc. Il n'y a pas lieu de rapprocher plus particulièrement une forme à *-p-*, de sens très différent, comme skr. *kṛpate* « il gémit » (aor. *akrapiṣṭa*). Il y a une formation parallèle avec *kl-* dans sl. *klopotŭ* « bruit intense ». — Pour la finale, cf. *strepō*.

crepundia, -ōrum n. pl. : 1° jouets (hochets, poupées, petites haches, petites épées d'or ou d'argent, petits animaux, etc.) que les enfants portaient suspendus au cou et qui servaient de marques de reconnaissance (ἀναγνωρίσματα) (cf. Plaute, Cist. et Rud., *passim*), en particulier la *bulla aurea* que portaient les enfants nobles, petite sphère creuse contenant une amulette ; 2° par extension, dans la langue impériale, « maillots, langes » ; cf. Pline, H. N. 11, 270.

Le sens de « hochet, claquoir », qui est bien attesté, par exemple, dans Justin 30, 1, 9, *instrumenta luxuriae, tympana et crepundia*, incline à faire de *crepundia* un dérivé de *crepō*, par l'intermédiaire d'un adjectif non attesté **crepundus* ; cf. *īrācundus*, *īrācundia* ; toutefois, M. Leumann, Gnomon 9, 240 sqq., croit que le mot est d'origine étrusque, comme l'est l'usage de la *bulla aurea* que *crepundia* aurait d'abord désigné.

crepus, -ī m. = *caper* (?). Autre nom des Luperci d'après la glose de l'abrégé de Festus, 49, 18, *crep*[*p*]*os, i. e. lupercos dicebant a crepitu pellicularum quem faciunt uerberantes. Mos enim erat Romanis in Lupercalibus nudos discurrere et pellibus obuias quasque feminas ferire.* Un féminin *crepa* « capra » est cité par le même, 42, 7, *caprae dictae quod omne uirgultum carpant, siue a crepitu crurum. Vnde et crepas eas prisci dixerunt.* Forme et sens obscurs.

crepusculum : v. *creper*.

crēscō, -is, crēuī, crētum (non attesté, on a seulement *crētus*), **crēscere** : pousser, croître, et par suite « arriver à l'existence, naître » ; cf. *crētus*, employé uniquement en poésie, comme *sātus*, au sens de *nātus*, e. g. Vg., Ae. 2, 74, *quo sanguine cretus* ; 8, 135, *Dardanus... Electra Atlantide cretus*, calque du gr. πεφυκώς. Le rapport avec *creō* est marqué dans Lucr. 6, 527, *cetera quae sursum crescunt sursumque creantur* | *et quae concrescunt in nubibus.* Sens dérivé : grandir et « augmenter, se multiplier », synonyme de *augēscō*, auquel il est joint par Caton, Orig. 95 a. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2317.

L'adjectif correspondant à *crēscō* est *crēber* (v. ce mot), le verbe transitif est *creō*. Cf. aussi *Cerēs*, *cerus*.

Dérivés : *crēmentum* : croissance, et aussi « ce qui fait croître, ou naître », cf. Isid. 9, 5, 5, *-m enim est semen masculi* (attesté d'abord chez Varron et Valère Maxime ; reparaît ensuite dans l'Itala et chez Tertullien) ; *crescentia*, *-ae* (Vitr.). Il n'y a trace ni de *crētiō* (pour éviter une confusion avec *crētiō*, de *cernō*?), ni de *crētus*, *-ūs*.

Composés : *accrēscō* : s'accroître et « venir s'ajouter », M. L. 87 ; *accrētiō* ; *concrēscō* : se former ou s'accroître par agrégation ou par condensation, d'où « se condenser » et, d'un liquide, « se congeler, prendre (la glace *prend*) ». D'où *concrētus* : formé par agrégation ou condensation des parties, et par suite « condensé, épais », et par extension « matériel » ; e. g. Cic., N. D. 1, 75, *quae* [*species deorum*] *nihil concreti habeat, nihil solidi*, et finalement opposé à *discrētus*, comme s'il venait de **con-cernō*, par les écrivains de la basse latinité ; v. *cernō* ; *concrētiō* et *concrētus*, *-ūs* (rare) : condensation, concrétion et « matérialité », servant à traduire σύγκριτος, σύγκρισις ; *dēcrēscō*, *dēcrēmentum* : décroître ; et *excrēscō* : s'élever en croissant, former des excroissances (terme médical), d'où *excrēscentia*, *-ium* n. pl. : excroissances ; *excrēmentum* (tardif) : élévation, proéminence, accroissement ; *incrēscō* : grandir [dans], M. L. 4363 ; *incrēmentum* : croissance, augmentation, et « ce qui sert à accroître, progéniture » ; dans la langue de la rhétorique, traduit αὔξησις « gradation » ; *prōcrēscō* : croître en avant, pousser, cf. *prō-creō*, *pro-gignō* ; *recrēscō*, M. L. 7131 ; *succrēscō* : croître par-dessous, repousser ; se reproduire, succéder.

Pour des interférences avec *cernō*, v. Ernout, Philologica I, 83 sqq.

Le rapprochement avec arm. *serem* « j'engendre », *sermn* « semence » semble évident. Le caractère dissyllabique de la racine, indiqué par *crēscō*, *crēber*, engage à rapprocher, de plus, lit. *šeriù*, *šérti* « nourrir » et gr. ἐκόρεσα « j'ai rassasié », peut-être osq. karanter « uescuntur », et par suite lat. *Cerēs*, *Cereris*, osq. Kerrí « Cererī ». Cf. aussi *prōcērus* et *carēnsis*.

crēta, -ae f. : craie. Souvent précisé par une épithète, *c. argentāria*, *figlīna*, *fullōnia* ; *Carica*, *Cimolia*, etc. ; cf. Thes. IV 1185, 11 sqq. Ancien, usuel. M. L. 2319. Passé aussi en germanique : v. h. a. *crīda*, all. *Kreide*.

Dérivés et composés : *crētula* : argile blanche dont on cachetait les lettres ; *crētātus*, *crēteus*, *crētāceus*, *crētōsus*, *crētārius*, *crētulentum*, CIL VI 10298, *ius uestimenta cretea purgandi* ; *crētifodīnus* (Ulp., Gaius) ; *incrētō*, *-ās* (époque impériale). Étymologie inconnue.

crēterra : v. *crāter*.

crētiō, -ōnis : v. *cernō*.

crībrum, -ī n. : crible. Ancien, usuel et classique. Panroman, souvent sous des formes altérées par des dissimilations tardives, attestées dans les gloses *crīblum*, *crībum*, **cībrum*, **cirībrum*, cf. Thes. s. u. et M. L. 2324.

Dérivés : *crībrō*, *-ās* (*crīblō*, Marcel. Emp., Chir. ; *crībō*, Diosc. ; *scribō*, Ital., de *excribrō*), M. L. 2322 ; *crībrārius* (Pline) ; *crībellum*, *excrībellō*, *-ās*, doublets tardifs de *crībrum* (Pallad., Chir., Marcel.), M. L. 2320-2323 ; *in-*, *per-crībrō* (rares et tardifs).

On trouve aussi dans les gloses une forme *crefrat* : *siftid* (ags.), CGL V 351, 11, dont l'*e* et l'*f* dénoncent le caractère dialectal.

Crībrum, de **krei-dhro-m*, avec suffixe d'instrument, a ses correspondants dans le celtique : irl. *criathar*, v. gall. *cruitr*, et le germanique : v. angl. *hrīdder*, v. h. a. *rītera*. A la notion de « cribler » se rattache l'adjectif got. *hrains* « pur » (all. *rein*). Le sens de « séparer » demeure dans gall. *crip*, *crib* « peigne » ; cf. Pedersen, *Vergl. Gramm.* II 33.

V. *cernō*.

crientas : *quisquilias paleas* (Gloss.). Sans doute mot gaulois, v. M. L. 2324 a et b.

crīmen, -inis n. : apparenté à *cernō* (cf. *discrīmen*, de *discernō*) a dû d'abord signifier « ce qui sert à trier, à décider », puis « décision » ; mais, en passant dans la langue du droit, *crīmen* s'est spécialisé dans le sens de « décision judiciaire », *in crīmen uocāre*, *addūcere*, et « objet sur quoi doit porter la décision, grief, inculpation », souvent, du reste, avec nuance péjorative : « fausse accusation, calomnie ». Puis l'accusation se confondant avec le crime (*scelus*) lui-même, *crīmen* a fini par désigner « le crime ». A perdu tout contact avec *cernō*. Ancien (Plt.), classique, usuel. Formes romanes savantes.

Dérivés et composés : *crīminor*, *-āris* (et *crīminō*) : incriminer, et ses dérivés *crīminātor*, *-tiō* ; *crīminālis*, *-nōsus* ; composé négatif dans la langue de l'Église *incrīminātiō* « irréprochabilité ».

Est le correspondant exact de gr. κρῖμα, attesté depuis Eschyle et surtout usité dans la langue des Évangiles ; y a-t-il eu influence de l'un sur l'autre? V. *cernō*.

crīnis, -is m. (et archaïque f. ; cf. Thes. IV 1201, 75 sqq.), usité surtout au pluriel *crīnēs*, *-ium* : cheveux ; chevelure de femme. Semble avoir désigné, à l'origine, une coiffure spéciale en forme de tresses (d'où *crīniculus*, *crīnicula* = *fūniculus*), cf. l'expression *crīnēs capere* « prendre les tresses », qui se dit de la fille qui se marie, et les gloses de Festus, où une parenté — sans doute fictive — avec *cernō* (de **crīnō*) est indiquée, *crines a discretione dicti quam Graeci* κρῖσιν *appellant. Nam idem eos* κρινίδας *uocant*, P. F. 46, 19, et *senis crinibus nubentes ornantur, quod is ornatus uetustissimus fuit...* ; Fest. 454, 23. Cette séparation en six tresses se faisait à l'aide de la *hasta caelibāris* (P. F. 55, 3), puis les tresses ainsi obtenues étaient maintenues à l'aide de *uittae* (cf. Plt., Mi. 792 ; Tib. 1, 6, 67 sqq., etc.) et la coiffure tout entière portait le nom de *tutulī* (Varr., L. L. 7, 44 ; Fest. 484, 32). *Crīnis* a désigné ensuite toute espèce de longue chevelure, puis tout objet y ressemblant (queue d'une comète, etc. ; cf. *crīnīta stella* = κομήτης ; v. André, sous *crīnis*). Ancien, usuel. M. L. 2326 ; B. W. *crin*.

Dérivés : *crīnītus* déjà dans Ennius, *c. Apollō*, M. L. 2327, d'où à l'époque impériale *crīnīō*, *-īs* et *crīnīta* f. : capillaire (Ps.-Ap.) ; *crīnālis* (époque impériale) et *crīnāle* « peigne » ; *crīniculus* (époque impériale) formé comme *fūniculus*, dont il a le sens « tresse, corde » ; *crīnicula*.

Composés : *crīniger*, *crīnisatus* (Sid.).

V. *crista*. Sans doute de **cris-ni-s*.

criobolium, -ī n. : sacrifice d'un bélier ; dérivé à terminaison latine du gr. κριοβόλος, cf. *taurobolium*, d'où a été extrait *criō*, *-ōnis*, mot attesté dans une inscription du IIIe siècle après J.-C., CIL II suppl. 5521.

crīsō (*crissō*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : se déhancher (sensu obsceno). Se dit de la femme ou de la femelle, comme *cēueō* se dit du mâle ou du *pathicus*. Mot vulgaire (satiriques, priapées), avec géminée expressive : cf. *fellō* et *felō*. Le gr. κρίζω « grincer, crisser », irl. *cress* « tremblement », sont loin pour le sens.

crispiō, -īs, -īre : caqueter (de la poule). Suétone. Terme expressif en *-iō*, cf. *drindriō*, *mintriō*, etc.

crispus, -a, -um : frisé. Se dit de la chevelure, puis de tout objet dont le dessin rappelle une chevelure frisée : *abies crispa*, *brassica crispa*. Du sens de « ondulé, crépu » on passe à celui de « qui ondule » avec idée de mouvement, ainsi dans Pacuvius 226, *linguae bisulcis actu crispo fulgere*, nuance qui s'est développée dans le dénominatif *crispāre*, e. g. Vg., Ae. 1, 313, *bina manu lato crispans hastilia ferro* = gr. δύο δοῦρε τινάσσων. A l'époque impériale, *crispus* se dit métaphoriquement d'un discours « bien peigné, soigné ». Attesté de tout temps. M. L. 2329. Germanique : v. h. a. *chrisp*, etc.

Dérivés et composés : *crispō*, *-ās* : friser (transitif et absolu), faire onduler, brandir, M. L. 2327 a ; *crispicō* (Gell.) ; *crispitūdō* (Arn.) ; *crispulus*, M. L. 2328 a ; *crispicapillus* : οὐλόθριξ (Gloss.) ; *crispisulcāns* ; *incrispātiō*.

Ancien **kripsos* (pour la métathèse, cf. *uespa*), qui se retrouve seulement en celtique : gall. *crych* « frisé, crépu » et le nom propre gaulois *Crixos* ; lat. *Crispus* sert aussi de nom propre.

crission, crisson et **crissonus** : cresson (Diosc., Gloss.). Non latin, sans doute germanique ; cf. all. *Kresse*.

crista, -ae f. : crête (des gallinacés), puis « huppe, aigrette » ; et tout objet qui rappelle une crête par sa forme ou sa position ; aigrette de casque, dentelures de feuille, sauge-verveine (plante), crête d'un mont ; clitoris (dans Juvénal 6, 422). Mêmes sens dans gr. λόφος. Attesté depuis Varr. et Lucr. ; usuel. Panroman. M. L. 2330, *crīsta*.

Dérivés et composés : *cristātus*, M. L. 2331 ; *cristula* f. (Col.) ; *cristiger*.

Cf. *crīnis*. Les rapprochements d'autres mots sont aventurés.

croc(c)us : croc. Mot d'origine germanique attesté dans la glose : *uncinus crocus uel aspidiscus*, CGL V 624, 42. Dénominatif *incrocō* « accrocher », v. fr. *encrouer*. M. L. 4780 et 4363 a (lire *incrocāre*) ; B. W. sous *croc*.

crōciō (*crocciō*), **-īs, -īre** : croasser. Ancien (Plaute) ; *crōcītus*, *-ūs* m. : croassement, à côté duquel l'abrégé de Festus signale une forme *crōcātiō* « *coruorum uocis appellatio* », P. F. 46, 11, qui suppose un verbe *crōcāre* (cf. *crācō*). Fréquentatif : *crōcitō*, *-ās*, M. L. 2336.

V. *cornīx*. — Les mots baltiques de même forme ne se rapportent pas spécialement au corbeau : lit. *krokiù*, *krõkti* se dit du grognement du cochon et du fait de ronfler ; mais sl. *krakati* signifie « croasser », ainsi que gr. κρώζω. Lit. *kraukiù* signifie « je croasse, je ronfle » ; got. *krūkjan* se dit du coq.

crocodīlus, -ī m. : crocodile. Emprunt au gr. κροκοδεῖλος. L'emprunt, oral et populaire, a dû d'abord se faire sous la forme *corcodillus* avec métathèse de *cro-* en *cor-* (cf. *corcotārius*, *phyrgiō* dans Plaute) et gémination de *l* pour rendre le λ grec ; cf. Havet, ALLG 9, 135,

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

et *Man. de crit. verb.*, §§ 1076 c et 925 a. Le mot sous cette forme n'entrant pas dans l'hexamètre dactylique, les poètes ont recouru à la transcription du mot grec : *crocodīlŏn ădorat*, Juv. 15, 2. Attesté depuis Varron et Cicéron ; diversement altéré dans les manuscrits (*cocodrillus*, *corcodrillus*, *crocodrillus*, etc.). Irl. *corcardull.*

crocotillum : *ualde exile. Plautus* (Ci. 408) : « *extortis talis, cum crocotillis crusculis* », P. F. 46, 6. Leçon peu sûre ; les manuscrits divergent ; Festus cite ailleurs le vers avec *cum todillis crusculis*, 480, 24.

crocus, -ī f. et **crocum, -ī** n. : safran. Emprunt au gr. κροκός, mais latinisé ; a fourni une série de dérivés latins *croceus*, *crocātus* (*-tum* n.) à côté de *crocinus* = κρόκινος, *crocōtinum* = κροκώτινος ; *crocōta*, *-ae* f. (Plt.), d'où *crocōtārius* (*corcōta*, *-tārius*), *crocōtula*. M. L. 2337 et 2335, *crocea*.

crotalum, -ī n. : sorte de castagnettes ou de claquoir. Emprunt au gr. κρόταλον (le mot latin est *crepitācŭlum*, *crepitācillum*). Conservé en italien. M. L. 2339 ; gall. *cleteirou* ; irl. *crothla* (de *crotalia*).

Dérivés : *crotalissō*, *-ās* ; *crotalistria*, grecs.

crotolō, -ās : crier (de la cigogne, Suét.). Var. *grottolō*, cf. *glottorō*.

crotta, -ae f. : instrument de musique (Ven. Fortun.). Mot celtique : *c. Britanna.*

crūdēlis ; crūdus ; cruentus : v. *cruor.*

crumel(l)um, -ī n. (*cromella* Gl.?) : sorte de légume (Grég. de Tours, Glor. Conf. 96). Diminutif de *grumula*? V. André s. u.

crumilum, -ī n. : besace? *Hordeum et uiciam miscuisset in crumilum*, Paul. Nol., Ep. 23, 7. Cf. le suivant.

crumīna (*crumēna*), **-ae** f. : bourse, ou plutôt « sacoche » portée en bandoulière, *sacculi genus*, P. F. 53, 7. Ancien (Plt.), populaire.

Dérivés : *crumīlla* ; *crumīnō* (Ven. Fort.). Peut-être étrusque. Le grec a γρυμέα. V. R. Pfister, IF 1938, 200.

cruor, -ōris m. : la comparaison atteste que ce nom a dû désigner d'abord la « chair crue, saignante » ; mais, en latin, la « chair » s'exprimant par *carō*, le mot *cruor* s'est spécialisé dans le sens de « sang répandu ou coagulé, flaque de sang », par opposition à *sanguis* « sang qui se trouve dans la circulation », distinction observée par les bons auteurs ; cf. Lucr. 2, 194-195, *quod genus e nostro cum missus corpore sanguis/emicat exultans alte spargitque cruorem*, etc. Attesté à partir de Varron dans toute la latinité.

Dérivé : *cruentus* : sanglant, d'où *cruentō*, *-ās*, et *incruentus* : non sanglant (*-a uictōria*). M. L. 2343.

A un mot racine **crū-* se rattachent :

1° *crūdus*, *-a*, *-um* (cf. *herbi-dus*, *lūci-dus*), adjectif qui marque à la fois l'état « saignant, sanglant », e. g. Ov., Pont. 1, 3, 16, *horrent admotas uolnera cruda manus*, et l'action « qui fait saigner, couler le sang », d'où « cruel, violent », Plt., Tru. 643-644, *ego faxo dicat me in diebus pauculis/crudum uirum esse.* Sur le sens de « saignant » s'est greffé celui de « cru, non cuit » (cf. *crūdaster* Anthim.) et *crūdus* s'est opposé à *coctus*, dont il est devenu le contre-pied exact, comme le synonyme grec de *crūdus*, ὠμός, s'oppose à πέπων ; de là le sens de « non digéré », *cibus crūdus* (par opposition à *cibus coctus*, *concoctus*), et « qui ne digère pas » (d'où *crūditās* « indigestion » et « crudité, chose indigeste », cf. gr. ὠμότης, et à basse époque *crūditō*, *crūditō*, *-ās* ; *-tātiō*, *-tiō*, *crūdiūus* opposé à *coctiūus*) ; « vert, non mûr » et « vigoureux », *cruda deo uiridisque senectus*, Vg., Ae. 6, 304, etc. Panroman. M. L. 2342 ; britt. *criz.*

De *crūdus* « saignant » dérivent : *crūdēscō* : saigner, *quam magis effuso crudescunt sanguine pugnae*, Vg., Ae. 7, 788 ; d'où *incrūdēscō* (Not. Tir.) et *recrūdēscō* : je saigne de nouveau, je me rouvre, qui s'est d'abord dit blessures, avant de s'employer au sens figuré.

2° *crūdēlis* (cf. *crūdēscō*) : qui se plaît dans le sang, qui fait couler le sang, cruel, qui a dans ce sens remplacé *crūdus*. De là *crūdēlitās*, M. L. 2341, 2341 a (formes savantes) ; *crūdēlēscō* (Ps.-Aug.). Sur la forme, v. Benveniste, *Orig. de la formation des noms en i.-e.*, p. 42.

3° *crūdārius* : *argenti uena in summo reperta crudaria appellatur*, Pline 33, 97 ; *crūdārium* : ὠμόλινον, CGL II 482, 6.

La forme initiale est un nom radical qui est conservé dans att. κρέα « viande » (valeur collective), de **κρεϝα*, av. *xrū-* « chair saignante », v. polonais *kry* « sang » (v. sl. *krŭvĭ* en est l'ancien accusatif, devenu nominatif-accusatif) ; cf. m. irl. *crú* (gén. *cró*) et m. gall. *creu* « sang répandu ». De là sont dérivés des substantifs de formes diverses, avec **-yo-* : skr. *kravyam* « chair crue », lit. *kraūjas* « sang », v. pruss. *krawian* (neutre) et *crauyō* (nominatif-accusatif pluriel neutre) ; avec *-s-* : skr. *kravíḥ* avec le dérivé av. *xr(u)vīšyant-*, gr. κρέας ; mais osq. *krustatar* « cruentātur » (?) est incertain. Les adjectifs sont de formes aussi diverses : avec vocalisme long de dérivation, **krēwo-* dans v. isl. *hrār*, v. h. a. *(h)rāo* « non cuit » — suffixe **-do-* dans lat. *crūdus* ; cf. *forda*, *sūdus* ; forme en **-ro-* dans skr. *krūráḥ*, av. *xrūrō* « sanglant ». L'explication de *crūdus* par une dissimilation de **krū-ro-s* est hasardeuse. Lat. *cruor* est ambigu : on y peut voir un ancien thème en *-r-/-n-* (alors la forme en *r* du nominatif-accusatif neutre aurait été étendue à tout le substantif, qui aurait changé de genre), et seul le dérivé *cruentus* aurait trace de la forme en *-n-* (le skr. *krūráḥ* dérivant de la forme en *-r-*) ; on peut y voir aussi la forme masculine du suffixe **-es-*, et alors le type serait celui de *honōs* ; *cruentus* serait un dérivé de **krūs* ; cela fait évidemment des difficultés.

cruppa : grosse corde, κάλως παχύς, CGL II 118, 16 ; M. L. 2344. Mot tardif, d'origine inconnue.

crup(p)ellārius, -ī m. : gladiateur bardé de fer. Mot celtique cité par Tacite, A. 3, 43, *adducuntur a Sacrouiro e seruitiis gladiaturae destinati quibus more gentico continuum ferri tegimen : crupellarios uocant, inferendis ictibus inhabiles, accipiendis impenetrabiles.*

crupta (*crypta*, *cripta*), **-ae** f. : portique couvert. Emprunt de la langue de l'architecture au gr. κρυπτή ; a désigné dans la langue commune toute espèce d'endroit couvert et souterrain, et spécialement une « grotte », sens dans lequel il est demeuré dans les langues romanes, M. L. 2349 ; B. W. s. u. Passé en germanique : v. h. a. *gruft*, et en celtique : irl. *cripta*, gall. *grott* (de **grutta*). V. Ernout, *Aspects*, p. 25.

crūs, -ūris n. (usité surtout au pluriel *crūra*, d'où le féminin singulier *crūra* dans Mulom. Chironis, Itala) : jambe (de l'homme et des animaux) ; patte. Par extension : souche. Quelquefois « pied ».

Dérivés : *crūsculum* (Plt., Ci. 408 et Gramm.) ; *crūrālis.*

Composés plautiniens : *crūricrepida* (hybride à suffixe grec) ; *crūrifragius* ; tardif *aequicrūrius*, Mart. Cap., trad. de ἰσοσκελής. Ancien, usuel. — N'a pas passé dans les langues romanes, où il a été remplacé par *camba* (*gam-*). V. ce mot.

Le rapprochement arm. *srunk'* « jambe » qui a été proposé est phonétiquement impossible. Il n'y a, du reste, pas de nom indo-européen de la jambe.

crūsta, -ae (*ŭ* attesté par les langues romanes) f. : croûte, revêtement rugueux et durci, *c. lutī, pānis, locustārum, flūminis, ulcerum* ; terme technique : revêtement appliqué sur une surface plane, plaque de marbre, d'ivoire (= gr. πλάξ) ; en particulier, plaque de métal rapportée sur un objet et formant un bas-relief, ciselure (par opposition à *emblēma* « haut-relief »). Attesté depuis l'époque classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 2345.

Dérivés et composés : *crustārius*, *-a*, *-um* ; *crustārius*, *-ī* : ciseleur ; *crustāre* : incruster ; *crustōsus* (Pline), M. L. 2346 ; *crustula* : *crusticulātus* (Plin. Val.) ; *crustum* : sorte de pain ou de gâteau ; *crustulum*, M. L. 2347, d'où *clustrum* ; *crustulārius*, *-ātus*, *-īnus* ; *incrustō*, *-ās.*

On rapproche gr. κρύος « froid glacial », κρύσταλλος « glace, cristal » (emprunté par le latin et demeuré dans v. fr. *crestail*, M. L. 2350) ; v. h. a. *roso* et *rosa* « croûte, glace », v. isl. *hriósa* « frissonner », et, sans l'élargissement *-s-* : lett. *krevé* « croûte » (notamment d'un glacier), *kruveši* « boue glacée à la surface d'un chemin », v. isl. *hrúþr* « croûte » et irl. *cruaid* « dur ». Cf. *cruor*?

crux, -cis f. (et m. chez les archaïques, Ennius, T. Gracchus ; cf. Thes. IV 1255, 15 sqq.) : désigne différentes sortes d'instruments de supplice : pal (*in crucem suffīgere*), potence (*pendēre in cruce*), croix (*crucī affīgere*). S'est dit aussi d'une torture morale et, par métonymie, pour désigner celui ou celle qui tourmente. La formule de malédiction, *in malam crucem īre*, correspond à notre « aller se faire pendre ». L'usage du supplice de la *crux* n'apparaît pas à Rome avant les guerres puniques, et Tertullien (ad nat. I 18) le fait remonter à l'histoire de Régulus ; il était fréquent chez les Carthaginois. Dès Plaute, le mot est entré dans l'usage courant, comme on le voit par les locutions proverbiales où il figure, et il n'a cessé d'être usuel. Particulièrement fréquent dans la langue de l'Église. Panroman. M. L. 2348. Passé en germanique : v. h. a. *kruzi* « Kreuz », et en celtique : irl. *croch*, etc.

Dérivés : *crucius* : *quod cruciat. Vnde Lucilius* (1146) *uinum insuaue crucium dixit*, P. F. 46, 12 ; *cruciō*, *-ās* : torturer (sens physique et moral), avec tous ses dérivés : *cruciātus*, *-ūs*, *-bilis*, *-āmentum*, *-bilitās* (Plt.), *-ārius*, etc., et ses composés intensifs *con-*, *dis-*, *excruciāre.* Certains voient dans *crucius* un postverbal de *crucīō* ; mais la formation du verbe s'expliquerait difficilement. Le sens de « crucifier », de même que les composés *crucicola*, *crucifer* (gr. σταυροφόρος), *crucifigō*, *crucifixor*, appartiennent à la langue de l'Église. Sans doute emprunté à une langue méditerranéenne, peut-être le punique. Terme de civilisation.

cubitus, -ī m., **cubitum, -ī** n. (le neutre est réservé surtout au sens de « coudée ») : coude, articulation du bras et de l'avant-bras ; coudée ; courbure, inflexion (Pline), peut-être sous l'influence du gr. ἀγκών. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2354 ; got. *kubitus*, irl. *cubat*, gall. *cufydd.*

Dérivé : *cubitālis* : relatif au coude ou à la coudée ; long d'une coudée. M. L. 2353 a. De là *cubital*, *-ālis* n. : coussin de coude, ὑπαγκώνιον ; **accubitō*, fr. *accoter.*

Mis par les anciens en rapport avec *cubāre*, cf. Aug. Quaest. hept. 2, 105, (*cubiti*)... *quibus ineumbunt recumbentes*, ce qui n'est sans doute qu'un jeu de mots (cf. Plt., Cas. 853). Les formes grecques κύβιτον (Hippocr. 410, 34), κυβιτίζω « je heurte du coude » (Épicharme) sont siciliennes et peuvent provenir du latin ou avoir la même origine (suditalique?). Cf., toutefois, l'emprunt de *bracchium.*

cubō, -ās, -uī et **-āuī, -itum** (mais *cubātūrus*), **-āre** : verbe duratif, marquant l'état (par opposition à *-cumbere*, cf. plus bas) « être couché, être alité ; coucher ». Se dit, au sens obscène, *c. cum aliquō*, *aliquā*, d'où *concubīnus*, *concubīna* : homme ou femme vivant en concubinage ; *concubīnātus*, *-ūs* m. : concubinage (reconnu par la loi) ; *concubitus*, *-ūs* ; d'un malade : *c. puerperiō*, Plt., Tru. 475, et à basse époque *concubō*, *-ās*, *concuba*, *-ae* f., M. L. 2128. Ancien, usuel. M. L. 2351 ; britt. (corn.) *coua.* En français, *cubāre* s'est spécialisé dans le sens de « couver », où il a remplacé *incubāre*, tandis que *collocāre* prenait le sens de « coucher » ; cf. *pōnere* donnant fr. *pondre*, etc. V. B. W. *couver.*

Dérivés : *cubiculum* : chambre à coucher, M. L. 2352, et celtique : irl. *cubachail*, gall. *cuddigl* ; *cubicŭlārius*, *-a*, *-um* ; *-us* m. : valet de chambre ; *cubīle* (n. substantivé d'un adj. *cubīlis*) : tout endroit pour se coucher, lit, tanière, nid, M. L. 2353, et **cubulum*, 2355 a ; *cubitus*, *-ūs* m. : fait d'être couché (rare), d'où irl. *cubat* « lectus » et got. *kubitus* « conuiuium » ; *cubitiō* (St Aug.) ; *cubitor* (Colum.) ; *cubitōrius* (Pétr.) ; *cubitō*, *-ās* : coucher habituellement ; *cubātiō*, *-tor*, *cubitāti̯ō*, tardifs.

Composés : *accubō*, *-ās* : être couché auprès (surtout dans un repas, d'où *accubitum*) ; *concubō* (v. plus haut) ; *concubius*, adjectif joint à *nox* : moment de la nuit où tous sont couchés ; *concubium* : heure du coucher ; cf. **cubium* « camp », M. L. 2355 ; *dēcubō* ; *excubō* : être couché dehors ; *excubiae* : garde de nuit, et ses dérivés ; **excubulāre* (?), M. L. 2990 ; *incubō* : être couché dans ou sur ; couver (sens physique et moral) ; *incubus* ; *incubō*, *-ōnis* m. : incube, M. L. 4364-4365 ; *occubō* : être couché, reposer auprès (avec l'idée de mort, cf. *occidō*, *occīdō*) ; *prōcubō* : être couché en avant, le long de ; *prōcubitōrēs* : sentinelles avancées ; *recubō* : être couché en arrière, sur le dos, M. L. 7135 ; *succubō* : être couché dessous ; *succubō*, *-ōnis*, *-ba* : débauché(e).

**cumbō*, *-is* (le perfectum est le même que dans *cubō* ; cf. le cas de *sedeō*, *sīdō* : *sēdī* et de *stō*, *sistō* : *stetī*) : type à infixe nasal et à voyelle thématique, marquant le fait

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

que l'action s'accomplit, attesté seulement dans les composés qui correspondent aux composés en *-cubō*, pour marquer l'aspect « déterminé » (procès arrivant à son terme) ; *accumbō* : se coucher auprès, se mettre à table, M. L. 88 ; et germanique : got. *anakumbjan*, et **accubitāre*, M. L. 87 a ; *dēcumbō* : se mettre au lit ou à table ; et aussi : tomber mourant ; *discumbō* : s'attabler ; *incumbō* : se coucher, reposer sur (sens physique et moral, cf. « incomber ») ; et par extension « se donner tout entier à une tâche » ou « peser de tout son poids sur » ; *occumbō* (le plus souvent joint à *mortem*, *morte* ou *mortī*) : se coucher pour mourir, tomber (cf. *occidō*, *oppetō*, *obeō*) ; *prōcumbō* ; *recumbō* ; *succumbō* : succomber (à) ; *supercumbō* (Col.).

Le mot se retrouve dans fal. *cupa* « cubat » (?), pél. *incubat* « incubat » (emprunté au latin?), sab. *cumba* « lectica » (v. ce mot). On rapproche got. *hups* « ὀσφύς » et gr. κύϐος « cavité iliaque », et surtout v. isl. *hopa* « se mouvoir en arrière », tous mots qui n'éclairent guère le groupe latin.

Les formes verbales ont remplacé, on ne sait pourquoi, celles de **legh-*, qui a, en revanche, subsisté dans les formes nominales ; v. *lectus*. La racine de gr. κεῖμαι n'est pas représentée dans les dialectes occidentaux.

cubus, -ī m. : dé à jouer, cube. Emprunt au gr. κύϐος. Depuis Varron. Formes savantes en français.

Dérivé : *cubula* f. : sorte de gâteau? (Arn., Nat. 7, 24).

cuci : nom d'une espèce de palmier, Pline 1, 13, 18 ; 13, 62.

cucubiō, -īs, -īre (*cuccubiō*) : huer, crier (du hibou). Cf. *cicuma*, *cucūlus*.

cucullus, -ī m. : capuchon ; cornet de papier (Mart. 3, 2, 5). Sans doute mot d'emprunt, illyrien ou gaulois. Cf. le nom du dieu gaulois *Cucullātus* et les groupes *c. bardaicus* ou *bardocucullus* ; *c. liburnicus* ; *c. santonicus* (de Saintes), M. L. 2359 ; *cuculla* : même sens, mais se dit du capuchon des moines, M. L. 2356. Passé en germanique : m. h. a. *gugerel* « sorte de casque », de **cucul(l)ella*, v. h. a. *cuculā*, m. h. a. *gugel*, de *cuculla* ; et en celtique : irl. *cochull*, bret. *cougoul*, gr. mod. κουκοῦλι, alb. *kukúl'*.

Dérivés et composés : *cucu(l)liō*, *-ōnis* m. : petit capuchon (attesté depuis Caton), M. L. 2358, et *cucul(l)iunculus* (Festus) ; *cucutium* : coiffe ; prépuce (pour **cucullium* influencé par *praeputium*, M. L. 2370) ; **cuculliāta*, *-ae* : alouette huppée, M. L. 2357 ; *bardocucullus*.

cucūlus (*cucūlus*, Plt., Hor. ; *cucŭlus*, Carm. Philom. ; souvent écrit *cucculus* ou *cucullus* dans les manuscrits), **-ī** m. : coucou. Nom de l'oiseau, et aussi terme d'injure, « amant adultère », Plt., As. 923, 934 (d'après l'habitude qu'aurait le coucou d'aller pondre dans le nid d'un autre oiseau) ; et « amoureux transi » (Plt., Ps. 95, Tri. 246), sans doute à l'imitation du gr. κόκκυξ ; de là le sens de fr. *cocu*. Désigne aussi une plante : *cuculus siue strumus*, *siue strychnos*, Pline. Panroman. M. L. 2360.

Dérivé : *cuculō*, *-ās* : crier coucou. Cf. *cucubiō*.

Mot expressif, du même type que irl. *cuach*, gall. *cog*, gr. κόκκυξ, v. sl. *kukavica*, skr. *kóka-*, *kokilāḥ*. Isidore cite encore une forme *ciculus* qu'il attribue aux Hispani et un autre nom, également expressif, du coucou : *tucus*. V. Sofer, p. 12.

cucuma (*cuccuma*, *co-*), **-ae** f. : coquemar ; petite baignoire. M. L. 2361 (et 2362, fr. *coquemar(t)*). V. h. a. *chuhmo*, *-ma* et gr. κούκκουμα.

Diminutifs : *cucumula*, *-mella*, *-mellum* (*co-*). *Cucuma*, *cucumula* sont attestés depuis Pétrone. Les formes avec *co-* initial sont influencées par *coquō*. Étymologie inconnue.

cucumis, -eris (*cucumer*, *-eris* ; et *cucumis*, *-is*, *-ī*, *cuccumis*, etc. ; sur la variété de forme et de genre, cf. Thes. IV 1282, 40 sqq.) m. : concombre. Attesté dès Plaute. M. L. 2364.

Dérivés : *cucumerārium* (tardif) : plan de concombres, M. L. 2363 ; *cucumerācius*.

Sans doute mot méditerranéen comme *cicūta*, etc. Cf. gr. κύκυον· τὸν σικυόν, Hes., et κυκύιζα· γλυκεῖα κολοκύντα, id. ; pun. *cumsisezar* « concombre sauvage ».

cucurbita, -ae (*co-*) f. : courge, gourde ; et « ventouse » (faite d'abord avec ce fruit). Attesté depuis Varron. M. L. 2365. Passé en germanique : ags. *cyrfet*, v. h. a. *kurbiz*.

Dérivés : *curcubitula*, *-lāris* : ive ; *cucurbitella* : colloquinte, M. L. 2367, 2368 ; **cucurbitea*, M. L. 2366 ; *cucurbitīuus*, *-īnus*, *-itius*, *-tārius*, *-tātiō*.

On rapproche parfois un mot sanskrit isolé, *carbhaṭaḥ*. Coïncidence accidentelle, sans doute ; cf. le précédent et *cucutia*, *cicirbita*.

cūcurru : cri du coq (Afran.) ; *cūcurriō*, *-īs* : coqueliner (Suét.). Cf. *cicirrus* ; *coco*, *coco* ; *cūculus*.

cucutia, -ae f. : sorte de courge. Plin. Val. 5, 42, *omne legumen quod restrictionem facit...*, *cucumeres*, *cucutias*, *sorba*. M. L. 2369.

cucutium : cf. *cucullus*.

cūdō, -is, -dī (*cūsī*, sans doute refait sur *cūsum* ; *cūdī* doit remplacer une ancienne forme à redoublement), **-(s)sum, -ere** : battre (les grains, les fèves ; d'où le proverbe *istaec in me cudetur faba*, Tér., Eu. 381) ; battre le métal, forger. Ancien, mais rare et technique ; s'emploie à basse époque au sens figuré. Cf. *cudis* (attesté seulement dans les grammaires et les glossaires) et *incūs*, *-ūdis* f. : enclume, avec des formes obliques du type *incūdinis* en bas latin (cf. *glandinis*, *lendinis*), d'où un nom *incūdis*, CGL VI 562, et *incūdō* (Ven. Fortun.). Sur ces formes et une altération secondaire *incugine*, v. B. W. s. u. ; M. L. 4367 ; *Einf*³. § 177, et Thes. s. u.

Dérivés tardifs et rares : *cūsiō*, *cūsor*, *cūsō*, *-ās* (**cūsiāre*, M. L. 2424 a). — Composés : *accūdō* : ajouter en forgeant (ἅ. λ. Plt.) ; *excūdō* : faire sortir en battant ou en forgeant, et, comme *exclūdō* dans la langue des éleveurs de volaille, « faire éclore », puis par image « produire » ; *incūs(s)us* : forgé, travaillé au marteau ; *prōcūdō* : produire en forgeant, forger (sens propre et figuré) ; *subscūs*, *-ūdis* et *subscūdō*, *-inis* f. : tenon, queue d'aronde, cf. Rich, s. u.

Le présent *cūdō* résulte de l'élargissement par **-dʰe/o-* de l'ancien présent radical athématique attesté par v. h. a. *houwu* « je bats », lit. *káuju* « je bats, je forge », v. sl. *kovǫ* et serbe *kújēm* « je forge ».

cūdō, -ōnis m. : casque en peau de bête. Seulement dans Sil. Ital. 8, 493 ; 16, 59.

La rareté et l'apparition tardive du mot semblent indiquer un emprunt : on trouve en avestique *xaodō* « casque » avec un *x* issu de *kh.*, indice d'un terme technique.

cūiās, -atis ; cūius, -a, -um : v. *quis*. M. L. 2371.

culcita (*-tra*, Pétr. 38, Gloss., conservé dans it. *coltrice*, esp. *colcedra*), **-ae** f. : matelas. Ancien ; roman. M. L. 2372 ; B. W. *couette*. Celtique : irl. *colcaid*, etc.

Dérivés : *culcitula*, *-tella*, *culcitārius*, *-ī* m. ; *culcitōsus*.

Cf. skr. *kūrcaḥ*, m. « balle, ballon, etc. »?

culex (*culix*), **-icis** m. : 1° cousin, moucheron ; 2° plante indéterminée : inule? Ancien. M. L. 2373.

Dérivés : *culiculus*, *-cellus* ; *culicāre* : moustiquaire (*culiculāre*) ; *culiculēgium* (Diosc.) : herbe aux puces, κόνυζα (Diosc.) (cf. *pūlēgium*).

Cf. irl. *cuil* « moucheron », de **kuli*, mot celtique commun. Même suffixe que dans *pūlex*, *cīmex* ; v. Ernout, Philologica I, 141 sqq.

culigna, -ae f. : petite coupe ; emprunt au gr. κυλίχνη, rare et archaïque (Caton, Varr.).

Dérivé : *culilla* (*-lus*, *cululla*), peut-être venu par l'étrusque.

culīna, -ae f. : cuisine. Même sens que *coquīna*. Ancien usuel. A basse époque, a pris quelquefois le sens de *lātrīna*, et aussi de « sépulture pour pauvres gens ». Passé en germanique : ags. *cyln*.

Dérivé : *culīnārius*, adj. et subst.

Sans doute apparenté à *coquō*, mais déformé sous l'influence de *cūlus*, les latrines étant le plus souvent attenantes à la cuisine. La variante *colīna*, *quolīna* de certains manuscrits est une fausse graphie étymologisante.

culiō, -īre : Gloss., *-it* (*perculit?*) *uehementer percussit* ; Schol. Hor., Sat. 1, 5, 38, *culina i. e. coquina ab eo quod culiat (?) carbones*. Sans exemple dans les textes. Peut-être invention de grammairien pour expliquer *per-culit* et *culīna*.

culleus, -ī m. (*culleum*, Caton, bas latin) : sac de cuir, outre servant au transport des liquides, de la contenance de 20 amphores ou 91 litres ; on y enfermait aussi les parricides. Il faut sans doute lire *culleus* dans la glose de Festus : *cullus quoque masculine dixerunt. Est enim tormenti genus e corio*, P. F. 53, 5. Usité de tout temps ; technique. Germanique : ags. *cylle*, etc.

Dérivés : *cullĭolum* : *-a cortices nucum uiridium, dicta a similitudine culleorum*, P. F. 44, 4 ; conservé en corse, M. L. 2375 ; *culleāris*, *-rius* ; *culliculum*.

Rappelle gr. κολεός « fourreau, gaine », κόλυθρος « fourreau, sac ». Sans doute mot de civilisation méditerranéen, avec *ll* de type « populaire » ; le supplice des parricides, *poena cullei*, est d'origine étrusque ; cf. Latte, RE. Suppl. 7 (1940), s. u. Todesstrafe, p. 1640 ; et *culleus* se range dans les mots en *-eus* d'origine étrusque, cf. *clipeus*.

cullio : κόκκυξ, sorte de poisson (Gloss.).

culmen, -inis : v. *columen*, M. L. 2376 ; **culmineum*, M. L. 2377.

culmus, -ī m. : chaume, tige des céréales. Attesté depuis Varron. Conservé dans le port. *colmo*, M. L. 2378, all. *Kulm*, irl. *colmh* ; en grande partie remplacé en roman par **calmus* sous l'influence de *calamus* (gr. κάλαμος).

Dérivés tardifs : *culmeus*, *culmōsus*.

Cf. v. h. a. *halam*, *halm*, let. *salms* (même sens que *culmus*) ; dérivés féminins, avec même sens : r. *solóma*, serbe *slāma* et tch. *sláma* (avec intonation rude de l'élément radical), peut-être v. pr. *salme*. Le caractère dissyllabique ressort de formes grecques à vocalisme zéro : καλάμη « chaume » (où le vocalisme zéro s'explique) et κάλαμος « roseau » (d'après καλάμη?), que le latin a emprunté (v. *calamus*) ; le même vocalisme se retrouverait dans gall. *calaf* « roseau » si le mot n'est pas emprunté.

culpa, -ae (ancien *colpa*, d'après Prisc., GLK II 27, 12) f. : faute (désigne plutôt d'abord un état de faute que l'acte commis, *dēlictum*, *scelus*, *peccātum* ; cf. *in culpā esse*, et Cic., Rab. perd. 1, 2, *non C. Rabirium culpa delicti, non inuidia uitae... in discrimen capitis uocauerunt*) ; aussi *culpa* ne s'emploie pas au pluriel. Terme général, susceptible d'acceptions particulières ; dans la langue du droit, *culpa* désigne la « négligence » ; cf. Thes. IV 1301, 54 sqq. ; Hor., S. 2, 6, 6, et s'oppose à *dolus malus*, cf. Proc., Dig. 18, 1, 68 ; Vg. emploie *culpa* pour désigner le mal coupable de la contagion, G. 3, 468, comme *uitium*, 3, 454 ; cf. Pallad. 14, 5, 6, etc. Ancien, usuel. M. L. 2379.

Dérivés : *culpō*, *-ās* (fréquent, mais non employé par Cic. et Cés.) : reprocher une faute à, blâmer (opposé à *laudāre*) quelqu'un ou quelque chose ; par suite « accuser, inculper » ; *culpātiō* ; *culpātor* (tardif) ; *culpābilis* (à partir d'Apulée) ; *culpitō* (Plt., Ci. 495). Composés : *exculpō* (un exemple tardif) ; *inculpātus* (Ov.) : qu'on ne peut blâmer = ἀψεγής (Soph.), ἄψεκτος, ἀναμάρτητος ; *inculpābilis* (Prud.) ; *inculpātim* (Cod. Theod.) ; *inculpō* est à peine attesté.

Le rapprochement de irl. *col* « feinte » (masculin) (Stokes, IF 12, 191) est sans valeur.

Le sens de osq. *kulupu* est incertain, et le mot peut provenir du latin.

Sans étymologie, comme *multa*, *causa*.

culter, -trī m. (et *cultrum*, cf. plus bas ; *cultrus*, *cultra*, *colter*, Gloss.) : toute espèce de couteau, rasoir ; en particulier, « coutre » de la charrue. Spécialisé dans le sens de « tranchant, taillant », dans l'expression *in cultrum collocatus* « placé sur le tranchant », qui se dit de pierres ou de briques placées de manière à montrer leur partie étroite. Le genre animé du nom est remarquable ; toutefois, le neutre est aussi attesté, notamment dans l'abrégé de Festus et dans les gloses ; cf. *rastrum*, *rutrum*, etc. Ancien, usuel. M. L. 2382. Ags. *culter*, gall. *cwltr*, irl. *coltar*.

Dérivés : *cultellus* (*cun-* et *cultellum*, App. Probi 16) : petit couteau, M. L. 2381 (gall. *cyltell*, *contell*), spécialisé en roman au sens de « couteau », tandis que *culter* était réservé au « coutre » de charrue ; *cultellō*, *-ās* et *excultellātus* (Grom.), *cultellullus*, *cultellārius*, *cultrārius* m. : officiant qui ouvrait la gorge de la victime avec un couteau ; *cultrātus* : en forme de couteau. *Culter* semble dérivé d'une racine **kel-*, alternant avec

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

*skel qu'on a dans gr. σκαλίς « houe », v. isl. skalm f. « couteau » ; cf. peut-être celtis, mais ce mot n'est pas sûr. On peut supposer aussi que culter reposerait sur un ancien *kertro- qui aurait subi une dissimilation (à une date autre que celle où s'est produit le type cancer). La racine serait celle de carō, etc. Hypothèse en l'air.

culullus, -ī m., **cululla, -ae** f. (*culillus?*) : mot d'Horace (C. 1, 31, 11 ; A. P. 434) qui, d'après le scoliaste, désigne une sorte de vase rituel, dont se servaient les pontifes et les vestales. V. *culigna*.

cūlus, -ī m. : cul. Mot populaire (satiriques, graffiti, priapées), mais non plautinien. Conservé dans toutes les langues romanes, M. L. 2384, où il a fourni des verbes comme *acculer, reculer* (qui a dû se dire d'abord de la marche en arrière des bêtes de somme).

Dérivé et composé : *cūlōsus, hirticūlus*, adaptations de εὐρύ-, δασύπρωκτος. V. *apoculō*. Peut-être *cūlō, -ās* (Pétr. 37, 2) ; *cūliola* : τριβάς (Gl. II 164, 9).

Cf. irl. *cúl*, gall. *cil* « dos », prākr. *kūla* « en arrière-garde »? — Sl. *kyla* et v. h. a. *hōla* « hernie » ont aussi été rapprochés ; mais le sens est éloigné. Cf. *cunnus*.

cum (ancienne forme **com ; con- co-**) : « avec », préverbe et préposition accompagnée de l'ablatif-instrumental (et, à basse époque, avec l'accusatif, ou plutôt le cas régime unique). Un emploi adverbial n'est pas attesté. Souvent joint à des adverbes marquant l'égalité ou la simultanéité : *simul cum, pariter cum* ; marque la simultanéité : *cum prīmā lūce*, ou le moyen avec lequel on fait quelque chose, ou les circonstances qui accompagnent l'action. Avec certaines expressions telles que *agere cum, bellum gerere cum*, le sens est voisin de celui de *contrā*, le partenaire étant aussi l'adversaire. L'indépendance originelle de la place de la préposition apparaît encore dans certains emplois comme *quīcum, mēcum*, etc., où la particule est postposée. Usité de tout temps ; conservé dans les langues romanes (sauf en français ; v. *avec* dans B. W.). M. L. 2385.

Cum sous les formes *com-, con-* et *co-* (cf. Heraeus, ALLG 13, 51 sqq.), suivant la nature du phonème qui suit, est un préverbe fréquent. Au sens concret, il marque la réunion : *eō/coeō, loquor/colloquor* ; souvent, il sert seulement à modifier l' « aspect » et il indique le procès arrivant à son terme : *faciō/conficiō* « j'achève », *speciō/conspiciō* « j'aperçois » ; *cadō/concidō* « je tombe tout d'un coup » ; cette nuance de sens tend, du reste, à s'affaiblir et la forme à préverbe à se substituer à la forme simple, sans valeur spéciale : e. g. *cōnsuō* à *suō*, etc.

Dérivé : *contrā, contrō*.

V. aussi *comes, commūnis*, etc.

Cette préposition est commune aux parlers italiques : osq. *com, con*, ombr. *cum*, avec l'ablatif (représentant l'instrumental), comme en latin, et aux dialectes celtiques : gaul., v. irl. *com-, co-*, gall. *cyf-, cyn, cy-*, etc. La préposition est postposée dans lat. *mēcum, quibuscum*, etc. ; pareil usage est fréquent en ombrien : *erucom* « avec lui », et plusieurs fois avec un sens moins fort : asa-ku « à l'autel », testru-ku peři « au pied droit », etc. Comme préverbe, *cum-* a des correspondants en osque, ainsi kúmbened « conuenit », *comparascuster* « consulta erit », en ombrien, ainsi kumultu, *comultu* « commolitō », kuvertu, *couertu* « reuertitō », en falisque *cuncaptum* « conceptum », etc., et fréquemment en celtique : gaul. *com-, con-*, irl. *com-, co-*. La nasale n'est pas essentielle. Lat. *co-hors, coeō, contiō* n'ont pas de nasale et le celtique atteste largement *co-*. La nasale est donc ici cette nasale mobile qui figure souvent à la fin des mots indo-européens sans valeur sémantique propre. — L'osco-ombrien a un dérivé inconnu au latin : osq. *comono* « comitia », ombr. kumne « (in) comitiō ». — Hors de l'italo-celtique, ce préverbe n'a pas de correspondants nets ; la ressemblance de got. *ga-mains* « commun » et de lat. *com-munis* suggère un rapprochement ; le *g-* au lieu de *h-* attendu devrait alors s'expliquer comme sonorisation spéciale à un mot accessoire ; mais il n'y a pas trace de la forme à nasale. — Véd. *kám*, v. sl. *kŭ* se construisent seulement avec le datif, pour indiquer la destination. — Il est d'autant moins évident que gr. κοινός « commun » repose sur **komyos* que le traitement -οιν -de **-omy-* en grec n'est pas établi autrement. V. M. Lejeune, *Traité de phonétique grecque*, § 142.

cum : lorsque. V. *quom*.

cūmatilis, -e : couleur de flot. Adjectif hybride tiré à l'aide du suffixe *-tilis* du gr. κῦμα. Création plaisante de Plaute, qui le joint à *plūmātilis*, Ep. 233, reprise par Titinius et Commodien.

cumba, -ae f. : *-m Sabini uocant eam quam militares lecticam, unde uidetur deriuatum esse cubiculum*, P. F. 56, 36. Cf. *cubō, -cumbō* ; à ne pas confondre avec *cumba* « barque » et avec *cumba* « combe, vallée », mot gaulois ; gall. *cumm*. M. L. 2386.

cumba, -ae f. : barque. Emprunt ancien au gr. κύμβη ; usuel ; demeuré en catal. *com* « auge », M. L. 2440 ; germanique : ags. *cumb*, v. h. a. *gikim-bod*? Diminutif *cumbula*. La graphie *cymba* est rare et « savante » ; de même, la forme *cymbium* (= κυμβίον).

cumera, -ae f. (*cumerum* n.) : sorte de panier avec couvercle dans lequel on portait les objets rituels lors de la célébration d'un mariage ; servait aussi de coffre à grains (Varr., Hor. S. 1, 1, 53 ; Ep. 1, 7, 30). Sans étymologie : étrusque? La *cumera* était portée par le *camillus* (v. ce mot).

cumīnum, -ī n. : cumin. Emprunt ancien (Caton) au gr. κύμινον, lui-même sans doute d'origine orientale ; cf. Thes. IV 1379, 16 sqq. A basse époque apparaissent des formes *comīnum* (*comīnus*) et *cimīnus*, représentées dans les langues romanes, M. L. 2442. Passé en germanique : v. suéd. *kumin*, etc. (de là finn. *kumina*), et en celtique : irl. *cuimin*.

Dérivé : *cumīnātus* (Pall., Apic.).

cumipha, -ae f. : sorte de gâteau, mentionné par St Aug., mor. Manich, 2, 26, 51. Mot étranger.

cummi indécl., **cummis, -is** (*gum-*) f. : gomme. Emprunt direct, ou par un intermédiaire (étrusque?), au gr. κόμμι, lui-même emprunté à l'égyptien, où le mot désigne le produit de l'ἄκανθα. Les manuscrits hésitent entre *cummi* et *gummi* ; et de bonne heure il y a tendance, comme pour *piper*, à fléchir le nom, qui devient *cummis* (*gum-* ; acc. *cummim* dans Cat., Agr. 68, 2), *gūmen, -inis* (Pallad., d'après *glūten?*), *gummus, -ī* (Gar-

gil. Mart.) ou **gŭmma* qu'attestent les langues romanes ; cf. M. L. 2388 et 3916.

Dérivés : *cumminō* (*gum-*, Pall.), *-ās* : produire de la gomme ; *cumminōsus* ; *cummītiō* (*gum-*, Col.) ; *gummātus, gummeus, gummōsus*.

-cumque, -cunque : v. *quom*.

cumulus, -ī m. : comble, tas qui dépasse la mesure ; cf. P. F. 14, 1, *auctarium dicebant antiqui quod super mensuram uel pondus iustum adiciebatur, ut cumulus uocatur in modio*. S'emploie au propre et au figuré. Par extension « surplus » et aussi « monceau, amas, tas » (synonyme tardif de *aceruus*) ; « levée de terre entre deux sillons » (Col. 2, 4, 8). Ancien, usuel. M. L. 2390 ; irl. *comull*.

Dénominatif : *cumulō, -ās* : mettre le comble à, combler (sens propre et figuré) et « entasser, accumuler », M. L. 2389 ; composé d'aspect perfectif : *accumulō* « combler » et « accumuler » ; en particulier, « rehausser les arbres », et leurs dérivés.

La racine pourrait être celle qui est dans *in-ciēns*. Mais ce n'est qu'une hypothèse vague. W. Schulze a rapproché κῦμα « vague » (= gonflement) et son groupe, KZ 57, 275, ce qui ne vaut pas mieux. Cf. *tumulus*.

cūnae, -ārum f. pl. (Plaute ne connaît que le pluriel et Charisius, GLK I 33, 8, enseigne que le mot n'a pas de singulier ; mais le singulier est déjà dans Varr., Men. 222, et a passé dans les langues romanes ; cf. M. L. 2391) : berceau. Il a dû exister un dénominatif **cūnāre* « bercer », d'où dérivent *cūnābula* (depuis Cicéron) et *incūnābula, -ōrum* (depuis Plaute) : même sens que *cūnae* ; et, par extension, « nid d'oiseau, ruche » ; au sens figuré : patrie, débuts, etc.

Autres dérivés : *cūnulae* (Prudence), M. L. 2400 ; *cūnāria* : berceuse, nourrice (ἀ. λ., CIL VI 27134).

On a proposé de partir de **koi-nā* (cf. εὐ-νή, κλίνη?) en rapprochant gr. κοίτη « couche » à côté de κεῖμαι. Mais les langues occidentales n'ont pas trace de la racine de gr. κεῖμαι et de véd. *çáye* « je suis couché ». Il ne semble pas y avoir de nom indo-européen du berceau ; cf. Schrader-Nehring II[2] 654.

cunctor, -āris, -ātus sum, -ārī (et archaïque *cunctō*, cf. Thes. IV 1393, 1) : temporiser, s'attarder, hésiter ; cf. Enn., A. 370, *unus homo nobis cunctando restituit rem*.

Dérivés : *cunctātiō, -tor, -bundus* ; *cunctāmen* (tardif), *-mentum* (un exemple de Mart. Cap.). Ancien, comme le prouve le surnom *Cunctātor*, usuel et classique ; mais devient de plus en plus rare sous l'Empire. Non roman, sauf roumain ; **cunctināre?* M. L. 2391 a. Pour *percunctor*, v. *contus*.

Fréquentatif, d'une racine qui semble se retrouver dans *çáṅkate* « il hésite » et, sans doute, dans got. *hāhan* « suspendre », v. h. a. *hangēn* « être suspendu ».

cunctus (*conctos* acc. pl. m., Carm. Aru. 4), **-a, -um** : tout entier ; au pluriel, *cunctī* « tous (sans exception) ». Ancien et classique ; mais assez rare sous l'Empire, surtout dans la langue populaire ; l'emploi de *cunctus* au sens de *quisque* attesté depuis Stace est artificiel. Non roman.

Dérivés et composés tardifs : *cunctim* (Apul.) ; *cunctātim* ; *cunctālis* ; *cuncti-cinus, -parēns, -potēns* créés pour renouveler des composés en *omni-*.

Les Latins expliquent *cunctī* par *co-iunctī* ; cf. Ps. Asc., Diu. in Caec., p. 100, *- i, simul omnes quasi coniuncti* ; P. F. 44, 9, *-i significat quidem omnes, sed coniuncti et congregati ; at uero omnes, etiamsi diuersis locis sint*. Le sens ancien était, en effet, peut-être « rassemblé », par exemple *cunctus senatus populusque*, T.-L. 9, 6, 7 ; et l'adjectif est fréquent avec des collectifs. De là, *cunctus* aurait signifié « dans son ensemble » et, au pluriel, « tous ensemble, tous sans exception », pour devenir ensuite le synonyme fort de *omnis* et de *tōtus*. Phonétiquement, cette étymologie se défend mal. L'explication par **con-citus* (de *cieō*) n'est pas meilleure. Rien de sûr.

cuneus, -ī m. : coin (à fendre le bois ou à serrer des assemblages) ; et tout objet ayant cette forme : section d'un amphithéâtre, formation de bataille en coin (cf. *serra, aciēs*, etc.), casier à vin, etc. Ancien, usuel. Pan-roman. M. L. 2396 et B. W. *coin, quignon*. Passé en celtique : gall. *cyn*.

Dérivés : *cuneō, -ās* : former un coin, fendre ou serrer avec un coin (peut-être reformé sur *cuneātus*, qui est beaucoup plus fréquent), M. L. 2392, 2393 ; *cuneolus* : petit coin, M. L. 2395 ; *cuneātim* ; *excuneātus* (Apul.).

On rapproche skr. *çūkaḥ* « barbe d'épi, aiguillon d'insecte », av. *sūkā-* « aiguille » et skr. *çūlaḥ* « broche » ; de plus, lat. *culex*, le tout hypothétique. Un terme technique de ce genre a des chances d'être emprunté. On penserait alors au gr. γώνιος, venu en latin par l'étrusque cf. les autres mots en *-eus* : *balteus, clipeus*, etc.

cunica, -ae f. : *-as solidas latas digitum pollicem facito (in trapeto)*, Cat., Agr. 20. Hapax de forme et sens incertains ; v. Thes. s. u.

cunīculus, -ī m. : 1° lapin. Attesté depuis Catulle 25, 1. D'origine espagnole d'après Pline 8, 217, *leporum generis sunt et quos Hispania cuniculos appellat, fecunditatis innumerae famemque Baliarum insulis populatis messibus afferentes* (cf. Elien, H. An. XIII 15, qui donne κόνικλος (transcription de *cunīculus*) pour un mot ibère ; 2° terrier, galerie, mine (on trouve aussi le n. *cunīculum* dans ce sens, P. F. 43, 19, et Vég., Mil. 4, 24). Attesté depuis Cicéron, fréquent dans la langue militaire. Conservé avec les deux sens en roman, M. L. 2397. Passé en germanique : v. h. a. *küniclīn, künin* ; et en celtique : irl. *coinin*, gall. *conicl*.

Dérivés : *cunīculārius* : sapeur, mineur (Vég.) ; *cunīculāris* (*herba*) : nom d'une plante (Marcellus, Med. 14, 57) ; *cunīculōsus* (Catul.) ; *cunīculātor* (= fossor, Schol. Stat.) ; *cunīculātim*.

Cunīculus a la forme d'un diminutif (cf. *laurīcēs*). Il n'y a pas de nom indo-européen du « lapin », ni du « lièvre ». On a rapproché, pour justifier l'origine ibérique, basque *unchi* « lapin ».

cunīla (*cunīla*, Plt., Tri. 935? ; sur *colena*, v. A. Thomas, Bull. du Cange, V 113) **-ae** f. : = κονύλη « sarriette ; origan, marjolaine », M. L. 2397 a ; d'où *cunīlāgō* : conyze mâle. Passé en germanique : v. h. a. *quēnala* « Quendel ». V. André, *Lexique* s. u.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

***cuniō, -īs, -īre** : *-re est stercus facere, unde et inquinare*, P. F. 44, 11. Sans autre exemple. Conservé peut-être dans certains dialectes italiens. M. L. 2398. V. *ancunulentus*.

cunnus (*ŭ, connus*), **-ī** m. : *sinus muliebris quem uolgo cunnum appellant*, Soran., p. 9, 4 ; glosé κύσθος. Ne se rencontre guère que dans les satiriques, les priapées, les graffiti. On l'évite en parlant, au dire de Cicéron, Or. 45, 154 ; Fam. 9, 22, 3. M. L. 2399. De là : *cunniō* (cf. *cōleō*), *cunnilingus*.

Mot vulgaire avec géminée expressive. Cf. gr. κύσος· ἡ πυγὴ ἢ γυναικεῖον αἰδοῖον, Hés. ; κύσθος (même sens) ; gall. *cwthr* « rectum » ; persan *kun* « derrière » ; et *cūlus*?

cūpa, -ae f. : manivelle de moulin à huile, poignée (Caton). Emprunt au gr. κώπη ; le passage de ω à ū atteste sans doute l'intermédiaire d'un dialecte suditalique, comme l'osque, ou de l'étrusque. Diminutif : *cūpula*.

cūpa, -ae f. : tonne, barrique, cuve en bois, généralement en sapin, cf. Pline 16, 42, et munie de cercles, comme nos tonneaux actuels, cf. Pétr., Sat. 60. Sert surtout à contenir des liquides (*uinum..., de cupa*, Cic., Pis. 67), mais aussi des grains. Par ressemblance de forme : niche dans un colombarium. M. L. 2401. De là : v. h. a. *kuofa* ; all. *Kufe* ; irl. *-cube, cupa* ; gall. *cib, cibell*.

Dérivés : *cūpārius* : tonnelier ; *cūpula* : tonnelet, tombe, M. L. 2410 ; *cūpella*, M. L. 2402 ; germanique : all. *Kübel*.

V. *cuppa*.

Cf. skr. *kū́pah* « trou, puits », gr. κύπη· τρώγλη (Hés.) et κύπελλον « verre à boire », v. isl. *húfr* « coque de vaisseau ». Les rapprochements sont vagues comme presque toujours quand il s'agit de noms d'objets usuels. L'étrusque *kupe* est obscur.

cupeneus, -ī m. : prêtre d'Hercule ; mot sabin d'après Serv., Ae. 12, 539 ; le rapprochement, proposé par Cortsen, *Etr. Stands- u. Beamtentitel*, p. 128, avec l'étrusque *cepen*, titre de certains prêtres, soulève des difficultés. Attesté seulement dans Vg. et Stace.

cupiō, -īs, -īuī, -ītum, -ere (et *cupīre*, Lucr. 1, 71, etc. ; cf. Thes. IV 1529, 32 sqq.) : 1° désirer, avoir envie de (s'oppose à *metuere, ōdisse*), anciennement construit avec le génitif : *cupiunt tuī*, Plt., Mi. 964, cf. gr. ἔραμαι, etc. ; Wackernagel, *Vorles*, 1, 67 sqq. ; 2° employé absolument avec le datif et souvent joint à *fauēre* : être partisan de (classique, mais rare), favoriser. Usité de tout temps. Se dit souvent d'un désir violent et instinctif, sensuel ; d'où *cupidus, cupīdō, -inis* f., qui, personnifié, change de genre et traduit le gr. Ἔρως. *Cupīdō*, formé comme *libīdō, formīdō*, est évité par les prosateurs classiques, qui lui préfèrent *cupiditās* (v. le tableau comparatif des emplois de *cupiditās* et *cupīdō* dans Thes. IV 1411, 75 sqq.), tandis que les poètes dactyliques ne connaissent que *cupīdō*. *Cupītor* n'est pas attesté avant Tacite ; *cupītiō* n'existe pas, ni *cupītus, -ūs*. Inchoatif : *cupīscō, -is* : très rare et tardif ; cf. M. L. 2408 ; sans doute tiré du composé :

concupīscō, -is, -īuī, -ītum (*concupiō* n'est attesté qu'à très basse époque) : être pris de l'envie de. *Concupīscō* est remarquable par le préfixe et par le suffixe qui concourent à en marquer l'aspect « déterminé », comme dans *conlibēscō*. Cf. l'opposition dans Cic., Tusc. 3, 19, *si sapiens* irascitur, *etiam* concupiscit ; *proprium est enim* irati cupere.

Dérivés : *concupīscentia* = ἐπιθυμία dans la langue de l'Église ; *concupīscibilis* = ἐπιθυμητικός, etc.

Les langues romanes ont conservé *cupere, cupīre*, M. L. 2403 ; *cupidus*, M. L. 2407, et attestent **cupidietāre*, M. L. 2405, fr. *convoiter*, etc. ; **cupidietas*, M. L. 2406 B. W. s. u. ; le brittonique a *cypio, cybydd*.

Composés : *discupiō* : je crève de désir (langue familière) ; *percupiō*.

A *cupiō* s'apparentent :

cuppēs (Plt., Tri. 240) : gourmand, goinfre ou « débauché »?, avec géminée expressive, cf. *flaccus, gibber, uorrus*, etc. *Cuppēs* a servi de cognōmen, cf. Donat, Eu. 256 ; *cuppēdō, -inis* (cf. *Forum Cuppēdinis*) f. : gourmandise (d'où « désir » dans Lucr. 1, 1082 ; 3, 994, etc.) et « friandise » ; *cuppēdium* (Plaute) ; *cuppēdia* (Cic., Gell., Amm.) ; *cuppēdinārius*, où, par suite de la spécialisation de sens, les Latins croyaient reconnaître *cupiō* et *ēsse* « manger », par opposition à *in-edia*. *Cuppēdium, cuppēdō*, comme le fr. *gourmandise, friandise*, avaient à la fois le sens abstrait et le sens concret ; cf. Plt., Sti. 714 ; Cic., Tusc. 4, 26.

Le présent *cupiō* est dérivé, comme on le voit par le perfectum *cupīuī*. Le latin a remplacé les mots anciens signifiant « désirer » (v. *Venus, uēnor* et *aeruscō*) par un mot nouveau expressif. On rapproche ordinairement de *cupiō* des mots de dialectes orientaux dont le sens est éloigné : skr. *kúpyati* « il bouillonne, il se met en colère » et v. sl. *kypitŭ* « il bout » (où il y a un ancien *ū* ; cf. lit. *kūpu*, qui se dit de l'eau qui s'échappe d'un vase par suite de l'ébullition ; lett. *kūpu* « je fume »). L'image serait semblable à celle que présente l'emploi figuré de *ardeō* et en grec de ἐπιθυμέω en face de θυμός. — Peut-être ces présents sont-ils dérivés d'un thème radical athématique dont lit. *kvẽpia* « il répand une odeur » serait aussi dérivé ; lit. *pa-kvimpú, pa-kvìpti* signifie « se mettre à répandre une odeur ». Le rapprochement de gr. καπνός « fumée » et de κάπος· ψυχή, πνεῦμα (Hés.) est rendu douteux par l'α (le κ s'expliquerait à la rigueur par dissimilation) ; on pense également à lat. *uapor*, où il y aurait eu aussi dissimilation (**kwap-* devant aboutir à *pap-*). Tout cela incertain, fuyant, parce qu'il s'agit d'un verbe de caractère affectif.

cuppa, -ae f. (*ŭ*) : coupe. Panroman. M. L. 2409. Le témoignage des langues romanes (cf. fr. *coupe* et *cuve*) indique qu'il y avait un mot à consonne géminée différent de *cupa* ; cf. aussi, sans doute, la glose de CGL V 584, 1, *copa uas uinarium, quod uolgo per* u *et duo* pp *proferunt, sed melius* o *et per unum* p *dicunt copam, copon siquidem Graeci dicunt profundum, a quo copam dicimus ; uas uero balnearium non copa per* o, *sed cupa per* u, *eo quod nos intra se capiat*. Toutefois, en latin, il n'y a d'attesté que *cūpa* « cuve », quelquefois écrit *cuppa* (sur cette graphie, v. Thes. IV 1140, 55). Mais peut-être y a-t-il eu croisement de *cupa* et de *cappa* (Pellegrini, *St. it. fil. cl.* 17, 379). V. aussi A. Graur, *Les consonnes géminées en latin*, p. 171. Cf. M. L. s. u. *cūpa* ; et Wien. St. 25, 97. Passé en germanique : v. h. a. *kopf*, ags. *cuppe* ; et en irl. *copp*.

cupressus, -ī et **-ūs** f. (et m. dans Enn.) : cyprès. *Cupressi mortuorum domibus ponebantur ideo quia huius generis arbor excisa non renascitur, sicut ex mortuo nihil iam est sperandum, quam et ob causam in tutela Ditis patris esse putabatur*, P. F. 56, 3. Cf. Serv., Ae. 3, 64 ; 6, 216, etc. Irl. *cuipris*.

Dérivés : *cupresseus, -inus* ; *cupressētum* ; composé : *cupressifer*.

Le latin littéraire a emprunté directement au grec *cyparissus*, cf. Thes. IV 1438, 33 sqq., et *cyparissias*. Quant à *cupressus*, la phonétique semble exclure un emprunt direct au gr. κυπάρισσος ; les deux mots, grec et latin, doivent avoir été empruntés indépendamment à une langue méditerranéenne. Pline 16, 41, d'après Caton, Agr. 151, 2, fait venir le cyprès de Tarente : *cupressum Tarentinam commemorat, credo quod primum eo uenerit*, où il aurait été importé d'Asie ; cf. Id. 16, 216, 236. M. L. 2443, *cyparissus* (formes savantes).

cuprum, -ī n. : cuivre. Adjectifs dérivés : *cupreus* ; *cuprinus* (= κύπριος).

Cuprum, qui a remplacé *aes* dans le sens de « cuivre » et qui apparaît pour la première fois dans Pline 36, 193, s'explique par *cyprium* [*aes*] « le bronze de Cypre » ; l'emprunt est sans doute ancien et la forme est due peut-être à l'influence des autres noms de métal en *-um* : *aurum, ferrum, argentum* ; *cupreus* ne provient pas directement de *cyprius*, mais a été refait d'après *aureus, ferreus*, etc. M. L. 2445, *cyprum* ; M. L. 2444, *cupreus* (*cu-*). Passé en germanique : v. h. a. *kupfar*, et de là en finnois ; ags. *cipersealf* et en gall. *cobyr* ; aussi en alb. *k'ipre*.

cūr (ancien *quōr, qūr* ; cf. Thes. IV 1438, 79 sqq.) : pourquoi. Adverbe en *-r* du thème **quo-*. Usité pendant toute la latinité, tant en prose qu'en poésie. Dans la latinité impériale, *cūr*, comme *quārē*, est employé sans valeur interrogative, comme conjonction causale équivalant à *quia* (lui-même ancien interrogatif, cf. *quianam*), e. g. Verus Fronto, p. 116, 12 N., *multum fratrem meum obiurgaui, cur me non reuocauit* ; Vég., Mil. 3, 3, 4, *exercitus... irasci se simulat cur non ducatur ad bellum*. N'a pas survécu dans les langues romanes, qui ont recouru à une forme plus pleine, du type fr. *pourquoi*, it. *perche*, etc.

Dérive évidemment du thème **kʷo-/kwi-* du relatif-interrogatif. Mais sans correspondant exact ailleurs ; peut-être skr. *kar-hi* « quand », v. h. a. *hwār* « où », mais le sens est lointain.

cūra, -ae (forme ancienne **koisā*, cf. pélignien *coisatens* = *cūrāuerunt*, et les formes épigraphiques *coirauit, coerauit*, cf. Thes. IV 1495, 82 sqq. La graphie *courare*, CIL IX 3574, peut avoir une diphtongue faussement archaïsante ; *coraueront*, à Préneste, CIL XIV 2847, représente sans doute un traitement dialectal de *-oi-*. L'ombrien kuraia, kuratu « cūret, cūrātō » est certainement emprunté) : soin, souci (opposé à *neglegentia, incūria*) dans toutes les acceptions françaises du mot et correspond à ἐπιμέλεια, θεραπεία, φροντίς, comme le traduisent les gloses ; d'où, dans la langue administrative, « direction, charge » ; dans la langue du droit, « curatelle » (cf. *cūrātor, cūrātiō*) ; dans la langue médicale, « soin, traitement » (opposé à *causa*) ; dans la langue érotique, « objet ou cause de soin(s), de souci(s), amour, objet aimé (= μέλημα) ». Ancien, usuel. M. L. 2411 ; gall. *cur* ; irl. *cuír*.

Dénominatif : *cūrō, -ās* « prendre soin ou souci de », généralement suivi de l'accusatif ; mais on trouve aussi le datif dans Plt., Tri. 1057, *qui rebus curem publicis* ; Tru. 137, St. 679, Ru. 146, Men. 51, 53, construction sans doute ancienne. Le sens de « curer, nettoyer » que le verbe a pris dans certaines langues ou parlers romans provient sans doute de l'expression *cūrāre corpus* ; cf. Serv., G. 4, 187, « *curare corpus* » *si de hominibus dicamus, et cibo et lauacro intellegimus, uel alterutro* ; cf. *cutem, pelliculam cūrāre* (Hor.). Panroman. M. L. 2412 et 2413, *cūrātus* « curé » ; *excūrātus* (Plt.) « bien soigné », d'où *excūrāre* (rare et tardif, M. L. 2991).

Dérivés : *cūrābilis* (Juv.) ; *cūrātiō* : occupation ; cure médicale, traitement ; charge (d'une magistrature, *c. mūnerum, lūdōrum*, etc.), curatelle, tutelle ; *cūrātor* : ἐπιτήρ ; *-es dicuntur qui pupillis loco tutorum dantur ; siue illi qui rei frumentariae agrisue diuidendis praepositi sunt*, P. F. 42, 14 ; cf. M. L. 2412 a ; *cūrātūra, -ae* (archaïque) ; *cūrāmen* : traitement, etc.

curiōsus (sans doute formé par l'intermédiaire d'un adjectif **cūrius*, cf. P. F. 52, 22, *curionem agnum Plautus* (Au. 562, 3) *pro macro dixit, quasi cura macruisset*, comme *noxa, noxius, noxiōsus* ; *anxius, anxiōsus* ; *cūra* ne pouvait former que **cūrōsus*, comme *fāma, fāmōsus*) : qui prend soin, qui s'inquiète de ; et, avec nuance péjorative, « curieux (de), indiscret » ; à l'époque impériale, *cūriōsus* désigne un « espion » (cf. en argot français le « curieux » (= juge d'instruction) ; *cūriōsitās*. — Un adjectif *-cūrius* figure comme second élément de composé dans *domicūrius* (tardif, CIL VIII 2797), un adjectif *-cūrus* dans *uio-cūrus*, cf. Varr., L. L. 5, 158 ; GIL VI 29697, X 5714.

Composés : *incūria* : incurie, négligence (cf. *iniūria*) ; et *incūriōsus* ; *incūrātus, incūrābilis* (Chir., Vég.) ; *sēcūrus* : libre de soins ou de soucis (*ab aliquā rē* vis-à-vis de quelque chose), d'où « confiant, assuré » ; et, en parlant de choses, « qui ne cause pas de soin(s) ou de soucis, sûr ». Pour la formation, cf. *sēdulus*. M. L. 7776. Conservé en celtique : gall. *segur*, et en germanique : v. angl. *sicor*, etc. ; *sēcūritās* ; *assēcūrāre*, M. L. 720.

Composés de *cūrō* : *accūrō* : donner des soins à, s'acquitter de ; *percūrō* : soigner jusqu'au bout, guérir ; *prōcūrō* : s'occuper de, pourvoir à, avec leurs dérivés. Cf. aussi le juxtaposé devenu composé dans la langue épigraphique : *cūragō, -is* « *cūram agere* » ; d'où *cūragulus, cūragendārius*, synonyme de *cūriōsus* (Cod. Theod.).

Le rapprochement de gr. τετίημαι « je suis abattu, triste, inquiet » se heurte au fait que le τ grec suppose une labio-vélaire *kʷ* qui en pélignien aboutirait à *p*, non à *c* : or, le pél. a *coisatens*. Pas d'autre rapprochement. V, M. Hauser, *Der röm. Begriff cura*, Bâle, 1954.

cūralium, -ī n. : v. *coralium*.

curculiō, -ōnis (et *gurguliō*) m. : charançon. Ancien (Plt.). M. L. 2414.

Diminutif : *curculiunculus*.

Sans doute mot populaire à redoublement intensif, comme *gurguliō*.

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

curcuma, -ae f. (*curcuba*, Mulom. Chironis ; *cucurba*, Isid., Or. 19, 4, 2) : muselière ; et par extension objet de cette forme, cf. Isid., l. cit., *spirae : funes, quibus in tempestatibus utuntur, quas nautici suo more cucurbas uocant.* Le gr. κούρκουμον (cf. Hes., ἐν κημῷ· κουρκούμῳ) peut provenir du latin. Rare et tardif.

cūria, -ae f. : curie, division du peuple romain d'ordre à la fois politique et religieux (comme *tribus*, *centuria*), dont les historiens anciens attribuent l'institution à Romulus (cf. Cic., Rep. 2, 14) et qui est peut-être d'origine étrusque (Fest. 358, 21 s. u. *rituales*). De là : *cūriālis* (comme *tribūlis*) ; *cūriātus* (*comitia cūriāta*) ; *cūriō* : prêtre de la curie (et *cūriōnus* d'après P. F. 43, 103 ; cf. *epulōnus*, s. u. *epulum*) ; *excūriō, -ās* (Varr.). *Cūria* a désigné aussi l'endroit où se réunissait la curie pour célébrer son culte (cf. Festus 180, 32) et, par extension, le lieu où se réunissait le Sénat (généralement un temple), puis l'assemblée du Sénat.

Étymologie incertaine ; le volsque *couehriu* abl., qu'on interprète par **co* + un dérivé de *uir*, est obscur ; l'étymologie ancienne qui rattache *cūria* à *cūra* n'est qu'un calembour.

Il n'est pas impossible que *cūria* repose sur **ko-wiriyā*, v. *uir* : le mot *tribus* est un vieux mot italique. Mais il n'est pas exclu non plus qu'un mot de ce genre soit emprunté (à l'étrusque?).

curis, -is (*quiris*, Isid., Or. 9, 1, 84 ; acc. *-im*, abl. *-ī*) f. : lance. Les Latins s'accordent à y voir un mot sabin, et ils en font dériver *quiris, -ītis*, Cf., entre autres, P. F. 43, 1, *c. est Sabine hasta. Vnde Romulus Quirinus, quia eam ferebat, est dictus, et Romani a Quirino Quirites dicuntur. Quidam eum dictum putant a Curibus, quae fuit urbs opulentissima Sabinorum* ; Ov., F. 2, 477. *Curītis* : épithète de Junon porte-lance, cf. P. F. 43, 5. Pas d'étymologie. Sur l'hésitation entre *cur* et *qui-*, v. *Quirītēs*.

currō, -is, cucurrī et **cecurrī** (plus ancien d'après Aulu-Gelle 6, 9), **cursum** (non phonétique, analogique, sans doute, de *pepulī, pulsus*), **-ere** : courir. Se dit des hommes, des animaux et, par extension, des objets inanimés (voix, plume, astres, temps, etc.). Ancien, usuel et classique. Panroman. M. L. 2415.

Dérivés : *currus, -ūs* m. : char, désignant d'ordinaire un objet d'apparat, survivance officielle du char de guerre, dont l'usage militaire avait cessé (sur les différentes espèces, v. Rich, s. v. ; pour la formation, cf. *gradus*, en face de *gradior*, et *impetus*, en face de *petō*) ; *curriculum* : course, carrière, M. L. 2415 a ; *currūlis, currīlis* (*c. equus*), adjectif de l'époque impériale, qui s'est substitué sans doute à *curūlis*, spécialisé dans un sens particulier, et dont le rapport avec *currus* n'était plus senti ; *currāx* (rare et tardif) ; *curūlis* adj. (sur la graphie *curr-*, très rare, v. Thes. IV 1542, 49 sqq. ; la quantité *cŭr-* est bien attestée) : de char. Épithète appliquée d'abord à un siège, *sella* (cf. Rich, s. u.), dont l'usage paraît d'origine étrusque. Ce siège, posé sur un char, était réservé aux rois, plus tard aux plus hauts magistrats, consuls, préteurs, édiles « curules » pour les distinguer des *aedilēs plēbeii*, qui n'avaient droit qu'à un tabouret, *subsellium*. De là : *magistrātus, aedīlis, aedīlitās curūlis* ; et l'emploi poétique de *curūlis* substantivé, cf. Thes. IV 1545, 1 sqq. — Cf. aussi *triumphus curūlis*, Mon. Anc. I 21. — Même dérivation que dans *tribus, tribūlis* ; pour la simplification de la géminée, cf. *canna, canālis*.

cursus, -ūs m. : course, cours. Panroman, M. L. 2417 ; *cursūra* ; *cursim* ; *cursor* (irl. *cursúr*) ; *cursōrius* ; *cursōrium* : poste, courrier ; *cursilitās* (Fulg.). Conservé dans quelques parlers romans ; M. L. 2416 ; **currulus*, 2415 b. **Cursiō* n'existe que dans les composés.

Pour *equirria*, v. *equus*.

Fréquentatifs : *cursō, -ās* : courir sans cesse ou vivement ; *cursitō, -ās* : faire des courses fréquentes ; *incursitō* : faire des incursions.

Currō et *cursō* ont fourni de nombreux composés dont les valeurs sont généralement voisines. Toutefois, les composés de *currō* s'emploient plus souvent au sens moral ou figuré, et l'idée de « courir » y est souvent effacée ou affaiblie ; les composés de *cursō* ont gardé davantage leur sens concret.

ac-currō, ac-currī (*ac-cucurrī*) : accourir. Panroman, sauf roumain. M. L. 89, et *accursus*, esp. *acoso* ; *concurrō* : 1° courir ensemble ou en masse ; marcher l'un contre l'autre (de deux armées, etc.) ; de là, « être concurrent » (latin juridique) ; 2° s'accorder, se rencontrer (en vue de, *in, ad*) et par suite « concourir à » (où c'est l'idée de simultanéité et d'accord qui domine) ; *concursus, concursiō* : choc, rencontre, concours ; *dēcurrō*, M. L. 2509 ; *dēcursus, dēcursiō* : action de descendre en courant ; marche militaire, défilé ; *discurrō* : courir de tous côtés ; à basse époque, trad. διελθεῖν au sens de « discourir », M. L. 2663 ; *excurrō*, M. L. 2992 ; *incurrō*, v. B. W. *encourir* ; *intercurrō* ; *occurrō* ; *percurrō* (sens physique et moral) ; *praecurrō* ; *prōcurrō* ; *recurrō* : revenir en courant, avoir recours à, M. L. 7138 ; *succurrō* : courir au secours de, secourir (= *subuenīre*) ; se présenter à l'esprit (*alicuī*), M. L. 8412 ; *supercurrō* ; *trānscurrō*.

Presque tous ont des dérivés en *-sus, -siō, -sor*.

Composés de *cursō* : *concursō* : courir ensemble, se heurter ; *discursō* : courir en tous sens ; *ex-*, M. L. 2993, *in-, inter-, oc-, per-, prō-, recursō*, avec les noms dérivés en *-ātiō* et *-ātōr*.

Cf. le mot celtique connu par irl. *carr* « char », gaul. *carros* latinisé en *carrus* (v. ce mot) et qui, grâce au latin, a fait une grande fortune pour désigner une voiture de charge — et un nom germanique du « cheval » : v. isl. *hross*, v. angl. *hors*, v. h. a. *(h)ros*, de **hrussa*. Le vocalisme **ur* (*currō*, sans doute de **kr̥sō*) ne se retrouve pas en celtique ; le vocalisme **ru* du germanique est à noter. Le latin a un perfectum à redoublement, normal là où il y a un perfectum radical sans alternance vocalique. Groupe germanique et italo-celtique se rapportant aux chars et aux chevaux, dont l'importance était capitale dans le monde indo-européen ; cf. *rota*.

curtiō (Gloss.) : ἔχιδνα, *uipera*. Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 2420. Semble sans rapport avec *curtus* ou avec *curuus*.

curtus, -a, -um : tronqué, écourté, d'où « châtré » ou « circoncis ». Depuis Lucilius. Panroman, M. L. 2421 ; et germanique : v. h. a. *churz*, etc., et celtique : irl. *cuirtir* « eunûchus », alb. *škurte*. Dénominatif : *curtō, -ās* : couper, retrancher, M. L. 2418 (et **curtiō*, M. L. 2419 ; **excurtiō*, 2994) ; *dēcurtō*.

Adjectif en *-to-*, avec un élément radical **kᵘr-*, du même type que v. russe *kŭrnŭj* (de **kᵘrnŭ*) « écourté » (r. *kornósyj* « au nez court », *kornoúxij* « aux oreilles coupées »). Le type en *-ᵘr-* près de la racine **sker-* se retrouve dans lit. *skuřstī* « être misérable » (prét. *skurdaũ*), par exemple *su-skurdęs* « arrêté dans sa croissance », cf. v. h. a. *scurz* « court ». Le type en *-r-* s'explique dans une racine qui admet un élargissement *-u-* ; or, on a lit. *kir̃vis* « hache » et russe dial. *červ* « faucille ». — La racine est celle qui se retrouve dans *carō, corium, cortex* et *scortum*.

curūcus, -ī m. : sorte de barque faite de joncs recouverts de peaux. Mot celtique, très tardif (Gild. Brit. chron.). Irl. *curach* suppose *curūca*.

curūlis : v. *currō*.

curuus, -a, -um : courbe, courbé (opposé à *rectus*). Attesté à toute époque. M. L. 2423.

Dérivés et composés : *curuō, -ās* : courber, M. L. 2422 ; *curuābilis* ; *curuāmen* ; *curuātiō* ; *curuātūra* ; *curuitās* ; *curuēdō* (tardif) ; *curuēscō, -is* ; *concuruō*, M. L. 2119 ; *incuruō*, M. L. 4366 ; *prō-, re-curuō* ; *incuruus*, tiré de *incuruō* ; *prōcuruus* ; *recuruus* ; *incuruēscō, -is* (archaïque) ; *incuruātiō, -bilis* ; *incuruicerūicus* (Pacu.) d'après le gr. κυρταύχην? ; **curuia*, M. L. 2422 a.

Même vocalisme que dans gr. κυρτός « courbé » et dans irl. *cor* « circuit », gall. *cor-wynt* « tourbillon (de vent) ». L'élargissement *-u-* qui explique ce vocalisme radical apparaît dans lat. *curuus*, mais aussi dans irl. *cruind*, gall. *crwnn* « rond ». La racine, sans *-u-*, apparaît dans gr. κορωνός « recourbé » et dans des élargissements en **-ei-* avec **-wo-* : lit. *kreĩvas*, v. sl. *krivŭ* « courbe ». De plus, cf. *circus*. Pour le suffixe, cf. *prāuus*.

cuscolium, -ī n. (*cusculium*) : graine de kermès (Pline). M. L. 2224.

cuspis, -idis f. : pointe de lance (lisse, par opposition à *spīculum* « pointe barbelée ») ; puis l'arme tout entière : javelot, lance, et tout objet pointu : trident, etc. Attesté depuis Pomponius. Conservé dans quelques dialectes italiens, cf. M. L. 2425 ; germanique : ags. *cosp*, etc. ; irl. *cuisp*.

Dérivés : *cuspidō, -ās* : rendre pointu ; *cuspidātim*. Même flexion que *capis, cassis*.

Origine inconnue. Sans doute emprunté, comme beaucoup de noms d'armes.

cuspus, -ī (Gloss.) m. : sandale de bois. Cf. *cuspātor* dans Lyd. Mag. 1, 46, p. 48, 1 W. *Cuspus* est conservé dans l'italien septentrional, cf. M. L. 2426. Sans doute emprunt tardif à une langue inconnue.

cussilirem : *pro ignauo dicebant antiqui*, P. F. 44, 6. Sans autre exemple, et sans explication.

custōs, -ōdis c. : garde, gardien, gardienne (sens propre et figuré). Ancien et usuel. Déformé à basse époque en *custor* (*qustor*, CIL III 3, 399), d'après les noms d'agents en *-tor*, et demeuré dans quelques dialectes romans, M. L. 2427, et en v. h. a. *kustor* « bedeau, sacristain », all. *Küster* ; gall. *costad* (mot savant).

Dérivés : *custōdia* : 1° garde. Souvent joint à *uigilia*. Dans la langue militaire, le pluriel *custōdiae* (qui se justifie parce que la nuit se divise en plusieurs gardes), comme *uigiliae*, a le sens concret de « la garde, les gardes » ; 2° endroit où l'on garde, prison, et même, à basse époque, « prisonnier » (cf. le développement concret de *creātiō, creātūra*) ; de là : *custōdiola* ; *custōdiārius, -rium* ; *custōdiō, -ās* (Itala, Luc. 8, 29) ; *custōdiātōrium* : amulette (Gloss.), tous rares et tardifs ; *custōdēla* : garde, protection (rare, archaïque), d'après *tūtēla*? ; *custōdiō, -īs, -īuī* (*-iī*), *-ītum, -īre* : garder (ancien et usité), avec les composés rares : *con-, prae-, super-custōdiō*.

Formation sans autre exemple en latin et sans étymologie.

cutiō, -ōnis m. : cloporte ; cf. Marc., Med. 9, 33, *cutiones bestiolae sunt multipedes cute dura et solida quae tactae complicant se in orbem pilulae rotundissimae, polypodas Graeci appellant.*

Sans doute dérivé en *-ō(n)*, de *cutis*, comme *nāsō/nāsus, buccō/bucca*, etc. Ce serait « la bête à grosse peau ».

cutis, -is f. : peau. Le sens premier est sans doute « enveloppe, couverture extérieure », tandis que *corium* désigne le cuir qu'on découpe. C'est ainsi que Pline emploie *cutis* pour désigner la peau des fruits, l'enveloppe terrestre, etc. Le rapport évident avec gr. κύτος était senti par les Latins, comme le montre la glose de Festus, P. F. 44, 21, *cutis Graecam habet originem. Hanc enim illi dicunt* κύτιν. Mot du langage populaire (cf. Thes. s. u.) attesté à date ancienne, mais assez rare, sauf chez les écrivains techniques (Celse et Pline), représenté dans certains dialectes de l'italien, cf. M. L. 2432 ; cf. aussi *cutica*, M. L. 2429 ; **cuticea*, M. L. 2430 ; **cutina*, M. L. 2431 ; **excuticāre*, M. L. 2999.

Dérivés et composés : *cutiō* (v. ce mot) ; *cutīcula* : petite peau, pellicule ; *inter-cus, -tis* adj. : qui est sous la peau (et par image « dissimulé, secret), substantivé *intercus* f. (sc. *aqua*) « hydropisie », tiré sans doute de *inter cutem* (comme *sēdulus* de **sēdolō*), cf. Planc. ap. Cic., Fam. 10, 18, 3, *intra cutem subest aliquid ulceris* ; d'où *intercutāneus* ; *dēcutīre* (un exemple de Tert.) ; *re-cutītus* « écorché » et « circoncis ».

La glose de P. F. 100, 24, *intercutitus* : *uehementer cutitus, hoc est ualde stupratus*, et 98, 22, *inter cutem flagitatos dicebant antiqui mares qui stuprum passi essent (de pathicis)*, provient peut-être d'une mélecture de l'ablatif *intercutibus* qu'on lit dans Caton, Or. frg. 8, 2, et Pacuv. ap. Gell. 13, 8, 5.

Cutis est un élargissement en *ī* d'un mot radical **kut-* ; l'ablatif est *cutĕ* et l'*ī* de *cutīcula* (Juv. 11, 203) peut avoir été créé pour éviter le tribraque ; l'accusatif *cutim*, rare, est sans doute d'origine dialectale. Le thème ancien était de la forme **(s)keut-*, **(s)kūt-*, comme on le voit par les dérivés des diverses langues : gr. ἐγ-κυτί « jusqu'à la peau » conserve la trace de **kut-* ; dérivé en **-es-* dans κύτος « enveloppe », et aussi dans σκῦτος « peau travaillée, cuir » ; v. h. a. *hūt*, v. angl. *hýd* « peau », v. pruss. *keuto* « peau » et lit. *kiáutas*, plur. *kiautõs* « enveloppe (de graisse, etc.) » ; le *-ēu-* attesté par le lituanien provient soit de *orddhi*, soit d'une ancienne forme **kēut-* au nominatif du thème consonantique attesté par gr. ἐγ-κυτί. V. *obscūrus*.

cuturnium, -ī n. : *uas quo in sacrificiis uinum fundebatur*, P. F. 44, 12. Cf. plus loin *guttus* et *gutturnium*

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)

déformés par l'étymologie populaire, d'après *gutta* et *guttur*. Mot de rituel, non attesté dans les textes. Sans doute du gr. κώθων en passant par un intermédiaire étrusque, *qutun* : le rapprochement avec *guttur* peut avoir été favorisé par la fréquence de la finale *-rn-* en étrusque.

cyathus, -ī m. : coupe, vase à boire. Emprunt ancien (Plt.) au grec κύαθος, de caractère populaire. On trouve à basse époque les graphies *quiatus*, *cuatus*, *quattus*, dont dérive sans doute *cattia*, attesté dans les gloses, CGL I 521, 54, et demeuré dans les langues romanes ; cf. M. L. 2434, et *cyathīna*, 2433. — Dénominatif : *cyathissō*, *-ās* (= κυαθίζω), Plt.

cyclamen, -inis n. : cyclamen, plante. Emprunt au gr. κυκλαμίνον (-νος), déformé sous l'influence des autres noms de plantes en *-men*, type *grāmen*, *legūmen*, etc. Non attesté avant Pline, qui emploie la forme grecque *cyclaminos*. Calque latin : *orbiculāris*.

cycnus, -ī m. : cygne. Emprunt d'abord savant et poétique au gr. κύκνος, qui a détrôné *olor* et qui est passé dans les langues romanes sous la forme *cicnus*, v. fr. *cisne* ; cf. M. L. 2435, *cycnos* et *cycinos*. Attesté depuis Lucrèce et Cicéron, qui en a deux exemples, mais sans doute plus ancien, comme le prouve l'emploi proverbial : *quid enim contendat hirundo cycnis*, Lucr. 3, 7.

Dérivé : *cycneus* (*quigneus*, Gloss.) = κύκνεια.

cȳdōneum : v. *cotōneum*.

cylindrus, -ī m. : cylindre. Emprunt au gr. κύλινδρος, effectué par la langue scientifique et par la langue rustique (Caton), où le mot désigne un « rouleau ». Nombre de formes romanes remontent à **colondra*, c'est-à-dire à une forme influencée par *columna*, cf. Serv., G. 1, 178, *cylindro* : *i. e. lapide tereti in modum columnae*, et les gloses, où *cylindrus* est expliqué par *semicolumnium*. M. L. 2437.

Dérivé latin : *cylindrātus*.

cȳma, cūma, -ae f. : emprunt latinisé (Lucil.), avec changement de genre et passage à la 1re déclinaison, au gr. κῦμα « *summitas olerum uel arborum* », Isid., Or. 17, 10, 4. Une prononciation *cima* est fréquemment attestée par la graphie ; c'est à *cima* que remontent la plupart des formes romanes, M. L. 2438.

cȳmatium, cūmatium, -ī n. : emprunt fait par la langue de l'architecture au gr. κυμάτιον « cimaise ». M. L. 2439.

cymba : v. *cumba*.

cymbalum, -ī n. : cymbale. Emprunt au gr. κύμβαλον (Catul., Cic.). M. L. 2441 ; irl. *cimbal*.

Dérivés : *cymbalissō* (Hemina), *-lāris*, *-lārius*.

cymīnum : v. *cumīnum*.

cyparissus : v. *cupressus*.

cyprum : v. *cuprum*.

cytisus, cutisus, -ī f. (*cytisum* n. ; *quitisus*, Diosc., Schol. Vg. Medic. 10, 7) : cytise. Emprunt au gr. κύτισος (attesté depuis Varr.), passé dans les langues hispaniques : esp. *codeso*, et en toscan *citiso*. M. L. 2447.

Le mot grec ne désigne pas notre cytise commun, mais une plante fourragère, sans doute une grande luzerne ; cf. Pline, NH 13, 130.

D

dacruma : v. *lacruma*.

dactylus, -ī m. : emprunt au gr. δάκτυλος (d'origine sémitique) demeuré dans les langues romanes avec le sens de « datte » (*dactilus*, Apicius) et de « pholade, dail », ainsi appelé « *ab humanorum unguium similitudine* », Pline, 9, 184. M. L. 2457 ; B. W. s. u.

daculum, -a : CGL I 84, 91 ; M. L. 2458. Voir *falx*.

daedalus, -a, -um : *-am a uarietate rerum artificiorumque dictam esse apud Lucretium* (1, 7) *terram, apud Ennium* (Inc. 46) *Mineruam, apud Vergilium* (Aen. 7, 282) *Circen, facile est intellegere, cum Graeci* δαιδάλλειν *significent uariare...*, P. F. 59, 26.

Emprunt poétique (Enn., Lucr., Vg.) au gr. δαίδαλος de sens à la fois actif : *natura daedala rerum*, Lucr. 5, 534, et passif : *daedala signa*, id. 5, 145 (= δαιδάλεος).

daemōn, -ŏnis m. : emprunt au gr. δαίμων. Varron n'emploie encore que le mot grec : κακὸς δαίμων, Men. 539. Latinisé seulement dans Apulée ; surtout fréquent dans la langue de l'Église (où il a pris un sens spécial d' « esprit infernal, démon ») ; c'est ainsi que St Aug. crée *daemonicola*, Ciu. d. 9, 19, et St Jér. *daemoniārius*. Celtique : irl. *demun*, gall. *gevan*. — *Daemoniōsus* semble avoir été créé sur le participe grec féminin δαιμονιῶσα, dont la finale aurait été assimilée aux formations suffixales latines en *-ōsus* ; cf. *daemoniacus* à côté de *daemonicus* = gr. δαιμονικός.

dagnades : *sunt aulum genus quas Aegyptii inter potandum cum coronis deuincire soliti sunt, quae uellicando morsicandoque et canturiendo adsidue non patiuntur dormire potantes*, P. F. 60, 11. Mot étranger? Cf. δακνίς· ὀρνέου εἶδος, Hes.

daliuum : *supinum ait esse Aurelius, Aelius stultum. Oscorum quoque lingua significat insanum. Santra uero dici putat ipsum, quem Graeci* δείλαιον, *i. e., propter cuius fatuitatem quis misereri debeat*, P. F. 59, 17. Mot d'origine et de sens incertains, non attesté dans les textes.

dalmatica (scil. *uestis*) f. : dalmatique, tunique large à manches longues originaire de Dalmatie. Mot de basse époque (éd. de Diocl.). M. L. 2463 et 2462, *dalmata* « sabot » (comme *gallica*).

-dam : particule généralisante ou indéfinie, qu'on a dans *quī-dam* ; v. *dum*.

dāma : v. *damma*.

damaliō, -ōnis f. : génisse ; emprunt latinisé, avec suffixe *-ōn*, au gr. δάμαλις (Lampr.). Cf. *dam(m)a*.

damascēna, -ōrum n. pl. : prunes de Damas. Dérivé de *damascus*, transcription du gr. Δαμασκός. Attesté à partir de Pline. M. L. 2464. Le nom de la ville, qui était célèbre par la qualité de ses aciers et de ses laines (cf. Thes. Onomasticon III 24, 28-32), est aussi demeuré dans les langues romanes. M. L. 2465, *Damascus*.

Damia, damium : *sacrificium quod fiebat in aperto in honorem Deae Bonae, dictum a contrarietate, quod minime esset* δαμόσιον, *i. e. publicum. Dea quoque ipsa Damia et sacerdos eius damiatrix appellabatur*, P. F. 60, 1. Sans doute emprunt au gr. Δαμία, déesse adorée à Épidaure, où elle était associée à Αὐξησία, et à Égine, cf. Hdt. 5, 81 et 85 ; Paus. 2, 30, 4 ; l'homonymie de *damium* et de gr. dorien δάμιον (= att. δήμιον) doit être fortuite. *Damiātrīx* suppose un verbe dénominatif **damiāre* « célébrer le culte de Damia » ou peut avoir été bâti directement sur *damia*, cf. *uindēmia/uindēmiātrīx*. Sans exemple dans les textes.

damma (*dāma*), **-ae** c., mais surtout masculin ; féminin dans Hor., C. I 2, 13 ; le genre masculin a entraîné la création d'une forme *dammus* (*damus*, Not. Tir. 108, 73 ; cf. M. L. 2466) : daim. Attesté depuis Virgile. Roman. Passé en germanique : v. h. a. *tām*, ags. *dā* ; le breton *dem* provient du fr. *daim*. Diminutifs : *dammula* (Apulée, langue de l'Église), *dam(m)ulus*.

Un rapport avec *domāre* n'est pas plausible, à cause du sens. Mot étranger, peut-être celtique ; cf. irl. *dam allaid* « cerf » (*dam* signifiant « bœuf », comme gr. δαμάλης, -λη). Cf. *damaliō*.

damnum, -ī n. : dommage, perte, dépense. S'oppose à *lucrum*, cf. Plt., Cap. 327, *ubi... damnum praestet facere quam lucrum*, à *incrēmentum* ; s'allie à *sumptus* (Ps. Asc., Verr., p. 175), *iactūra*, *dētrīmentum*. En droit, désigne quelquefois les « dommages et intérêts » payés pour une perte matérielle (Loi des XII tables), et par extension l' « amende » (le mot propre est *multa*) ou la peine (*poena*). Quoi qu'on en dise parfois, aucun rapport n'est senti en latin entre *damnum* et *dare*. L'expression *damnum dare* n'est pas une figura etymologica ; le sens est « causer un dommage » (s'opposant à *damnum facere* « faire une dépense, une perte », e. g. Plt., Ci. 106, Tru. 228 (*damnum dare*) ; Ba. 1032, 784, etc. ; cf. Thes. V 30, 29 sqq.). Dans Plt., As. 182, *neque ille scit quid det, quid damni faciat* ; Tru. 81-82, *eadem postquam alium repperit qui plus daret, | damnosiorem meo exinde immouit loco*, l'allitération n'implique pas un rapport étymologique. Il est donc impossible d'appuyer sur les sens et emplois attestés à date historique un rapport entre *dō* et *damnum*. Attesté à toutes les époques ; surtout au pluriel chez les poètes. Bien représenté dans les langues romanes, ainsi que *damnāre*, M. L. 2467-2468 ; B. W. *dam.* (et *dommage*) Alb. *dam*, *dem*.

Dérivés et composés : *damnōsus* : 1° qui cause des pertes, coûteux ; 2° qui fait des pertes ou des dé-

BDD-B178-C © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-27 21:59:43 UTC)